

RAPPORT DE PRESENTATION

Cahier F /

Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

GLOSSAIRE

AURCA : Agence d'URbanisme Catalane

CU : Code de l'Urbanisme

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Loi NOTRe : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

MH : Monuments Historiques

PGRi : Plan de Gestion des Risques d'inondation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PRAD : Plan Régional d'Agriculture Durable

PPRi : Plan de Prévention des Risques « inondation »

RNU : Règlement National d'Urbanisme

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

SYDEEL : Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	6
SYNTHESE / DIAGNOSTIC	7
A// INTRODUCTION GENERALE	8
B// L'INSCRIPTION « INSTITUTIONNELLE » DU CONFLENT	10
1 - La loi Montagne : assurer une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'espace montagnard	11
2 - Le SRADDET : un schéma de planification d'échelle régionale	12
3 - La charte du PNR Pyrénées Catalanes : un projet de développement durable pour un programme d'action commun	12
4 - Une démarche de projet adaptée au contexte institutionnel local : la démarche InterSCoT	12
C// UN TERRITOIRE AFFIRMANT UNE STRUCTURATION GEOGRAPHIQUE, FONCTIONNELLE ET UN PAYSAGE SPECIFIQUE	13
1 - Situation géographique du territoire intercommunal	13
2 - La géologie comme élément de lecture du territoire	15
3 - Potentialité agricole du territoire	15
4 - Les éléments caractéristiques du paysage local	16
a) Synthèse volet « paysage »	16
b) Eléments caractéristiques du paysage local permettant de révéler le socle de l'organisation du territoire	17
c) Fonctions et aires de vie	19
5 - Conclusion / L'armature territoriale	22
D// UN PATRIMOINE BATI SPECIFIQUE	23
1 - Synthèse globale « patrimoine »	23
a) Edifices protégés au titre de la législation des monuments historiques	23
b) Contexte des édifices protégés	23
c) Localisation des édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques	24
d) Tableau de synthèse des édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques	25
e) Morphologies urbaines traditionnelles	27
f) Morphologies architecturales	31
g) CONCLUSION : Un territoire fragile	34
2 - Zoom « Villefranche-de-Conflent »	34
E// UNE ANALYSE DES DYNAMIQUES ET DE LA « MISE EN TENSION » DU TERRITOIRE	35
1 - Un territoire au croisement de plusieurs phénomènes démographiques	35
a) Une dynamique démographique fragile	35
b) Une structure de la population classique des milieux périurbains et ruraux	39

c) Un équilibre difficile à trouver entre évolution de la structure de la population et niveau d'équipements et de services	43
2 - Un parc immobilier progressivement inadapté aux changements démographiques	45
a) Un parc vieillissant malgré une dynamique constructive constante	45
b) Une faible mobilité résidentielle	50
c) Une typologie d'habitats peu variée	51
3 - Une mise en mouvement du territoire structurée autour de l'axe Nord-Est / Sud-Ouest	52
a) Un territoire relativement isolé traversé par la RN 116	52
b) Une offre ferroviaire hétérogène sur le territoire	53
c) Des transports collectifs peu adaptés aux déplacements quotidiens	54
d) Des distances impliquant une absence d'alternative satisfaisante à l'utilisation de la voiture	54
e) Un contexte amplifiant le rôle essentiel du stationnement	59
4 - Analyse des dynamiques économiques	62
a) La dynamique économique, vecteur de réussite territoriale	62
b) Diagnostic technico-économique des activités agricoles	66
c) Un maillage commercial reflète des conditions de mobilité sur le territoire, avec un effet de polarisation modéré	71
d) Communications numériques	74
e) Attractivité touristique : des atouts mais un apport qui reste modeste	76
f) Les besoins en matière de réhabilitation d'immobilier de loisir et d'UTN structurantes et locales	78
F// LES RESULTANTES TERRITORIALES DE CES DYNAMIQUES	79
1 - Une planification locale présentant une certaine hétérogénéité	79
2 - Une évolution préoccupante de l'occupation urbaine et villageoise	83
a) Une croissance urbaine réduite à un étalement récent de l'urbanisation	83
b) Une évolution peu qualitative des formes urbaines du territoire	84
3 - Une analyse chiffrée de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années	86

SYNTHESE / ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	89
A// LE MILIEU PHYSIQUE	90
B// LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI	91
1 - Les unités de paysage	91
2 - Emblèmes patrimoniaux du Conflent	92
3 - Protections patrimoniales réglementaires	93
C// LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE.....	96
1 - Le territoire de la Communauté de communes Conflent-Canigó abrite une biodiversité riche et variée reconnue au travers des zonages de protection et d'inventaires	96
2 - Des milieux naturels diversifiés en liaison avec les spécificités du territoire	96
3 - Les cours d'eau et le plan d'eau de Vinça.....	97
4 - Les milieux aquatiques et humides	98
5 - La nature en ville.....	99
6 - La Trame Verte et Bleue du territoire	99
D// LA RESSOURCE EN EAU.....	101
1 - Les outils de planification et de gestion de l'eau	101
2 - L'état des masses d'eau du territoire	101
E// LES ENERGIES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	102
1 - Potentiel de développement des énergies renouvelables	102
a) L'hydroélectricité	102
b) Le solaire	102
c) La filière bois énergie	102
d) L'éolien.....	102
2 - L'adaptation au changement climatique	102
F// LES RISQUES	103
1 - Les risques naturels	103
a) Le risque inondation	103
b) Le risque mouvement de terrain.....	103
c) Le risque retrait-gonflement des argiles	103
d) Le risque feux de forêt	104
e) Le risque sismique	104
f) Le risque de tempête	104
g) Le risque avalanche	104
2 - Les risques technologiques.....	105
a) Le risque Transport de Matières Dangereuses lié à la RN116.....	105

b) Le risque minier en relation avec le passé industriel du territoire	105
c) Le risque de rupture de barrage des Bouillouses	105
d) Le risque industriel.....	105
G// LES POLLUTIONS ET NUISANCES.....	106
a) Qualité de l'air.....	106
b) Nuisances sonores	106
H// LA GESTION DES DECHETS	106
a) La Collecte des Ordures Ménagères	106
b) Le Tri Sélectif.....	106
c) Les déchets verts.....	106

PREAMBULE

- **Avertissement**

La réussite d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement (EIE) ne se calcule pas « au poids » ou à l'« exhaustivité » mais dans son appropriation des constats et des enjeux par les élus.

Ainsi, la présente synthèse de ces deux pièces du PLUi valant SCoT est abordée tout d'abord sous l'angle de la lecture intercommunale du territoire.

Sans jouer le rôle d'une monographie ou d'une compilation de données elle se veut être le support condensé d'une analyse prospective.

Complémentairement aux versions globales, elle est conçue pour être un réel support de compréhension des éléments nécessaires à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ainsi, à travers une valorisation des données thématiques essentielles, cette synthèse est l'occasion de mettre en exergue les enjeux stratégiques à prendre en compte dans l'ensemble des dimensions incombant au PLUi et notamment son valant SCoT.

- **Rappel des fondements**

Pour rappel, L'EIE et le diagnostic stratégique (dont volet commerce) s'affirment comme le socle commun du projet de PLUi valant SCoT.

L'objectif est ici de compulser les éléments ayant permis de définir une armature territoriale intangible révélant les dynamiques en place et les appartenances géographiques à ne pas nier pour programmer l'avenir de la Communauté de communes.

La définition de cette armature objectivable conditionne en grande partie la capacité d'accueil du territoire et ses modalités d'aménagement et de développement. Ainsi, les paramètres analytiques synthétisés au sein de ce document permettent d'appréhender de manière lisible :

- **La définition d'une structure territoriale pérenne, notamment en territoire de montagne**

Comprendre le fonctionnement et l'identité d'un territoire passe par l'identification d'éléments « invariants ». C'est ce que nous appelons les « murs porteurs » du territoire. Ils peuvent être naturels, paysagers ou anthropiques, mais sont dans tous les cas une composante essentielle à l'élaboration du projet.

- **Les dynamiques et les usages en cours**

Il s'agit de l'analyse des thématiques suivantes :

- **Économie (dont spécificité commerciale et artisanale) : Travailler, entreprendre, consommer sur le territoire**

Objectif : décrire la structure économique du territoire à travers notamment la composition, la localisation et les dynamiques en termes d'emplois et d'activités.

- **Démographie : Composition, accueil et évolution de la population**

Objectif : anticiper les phénomènes démographiques qui pourront s'observer sur le territoire et relever les éléments nécessaires pour un développement pérenne.

- **Morphologie du territoire et consommation foncière**

Objectif : analyser de manière qualitative les enjeux liés aux morphologies urbaines, ainsi qu'à l'occupation du territoire et à la répartition des différentes fonctions (agricole naturelle, résidentielle, activités...).

- **Équipements et services : les aménités du territoire**

Objectif : identifier le niveau d'équipements et les éventuels besoins, actuels et à venir, mais surtout avoir une lecture de la répartition de ces équipements. En effet, dans le cadre du projet territorial, l'accueil des nouveaux habitants doit être adapté à un niveau d'équipements adéquat.

- **Habitat : structuration du parc de logement et corrélation avec les besoins de la population**

Objectif : faire ressortir les principaux enjeux associés aux futures évolutions démographiques et à la mise en œuvre du projet territorial, tant pour l'accueil de la population, que pour la réponse aux évolutions sociales (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages...), et à la nécessité de maîtriser sa consommation foncière.

- **Déplacements : accessibilité au territoire et mobilité sur le territoire**

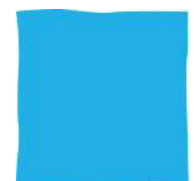
Objectif : analyser les usages et les temps de parcours, à la fois au sein du territoire et avec les territoires voisins.

Complémentairement à ces paramètres, l'EIE confère au PLUi valant SCOT une légitimité synthétisée ci-après et permettant une affirmation et une « opérationnalité » du projet notamment dans les domaines suivants :

- réduction de la consommation foncière ;
- préservation de la biodiversité via la Trame Verte et Bleue ;
- prise en compte énergétique et climatique.



SYNTHESE / DIAGNOSTIC



INTRODUCTION GENERALE

Le Conflent est souvent présenté comme un territoire de passage, une zone de transition entre la plaine du Roussillon et les hauteurs de la Cerdagne et du Capcir ; un simple territoire entre le littoral et la haute montagne, un territoire frontalier au propre comme au figuré. Si on ne peut nier cette fonction d'articulation géographique essentielle qui épouse la vallée de la Têt et qui s'appuie sur la RN116 et la voie ferrée, cette approche est bien trop réductrice.

Institutionnellement, le territoire s'organise autour de la communauté de communes Conflent Canigó, née de la fusion, par arrêté préfectoral du 5 décembre 2015, des communautés de communes du Conflent et de Vinça Canigou.

Il se caractérise donc par la transition qu'il opère entre la Plaine du Roussillon et la montagne Cerdagne-Capcir, et s'articule autour du bourg-centre qu'est la ville de Prades, mais aussi autour des pôles secondaires que sont Olette, Vernet-les-Bains et Vinça.

Le territoire compte un peu plus de 20 000 habitants se répartissant sur 47 communes dont de nombreuses petites communes rurales, essentiellement dans la partie ouest. Il dispose d'une bonne accessibilité par la route (RN 116), mais aussi par le train et les transports en commun, ce qui lui confère un atout en termes de développement économique.

De manière générale, Le Conflent tire parti, démographiquement, de sa position de transition, située en limite de l'aire périurbaine perpignanaise. Il développe dès lors une économie majoritairement de services et fortement liée un contexte socio-démographique révélée notamment par l'évolution de son parc de logements. Ce dernier a connu, avec des disparités géographiques extrêmes, une augmentation depuis plus de 20 ans, due quasi uniquement aux nouvelles constructions de type habitat individuel pavillonnaire dans certaines communes ayant développé une offre foncière et résidentielle attractive.

Malgré un taux de chômage légèrement en baisse, l'activité économique reste fragile, sur ce territoire qui doit faire notamment face au recul de l'agriculture. Ainsi le territoire fait état d'une population à faibles niveaux de ressources. Au-delà, il s'affirme au sein d'une démarche projet élargie d'échelle régionale (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), intercommunautaire (Schéma de Cohérence Territoriale limitrophe) ou interne. En effet, le territoire est également pour partie (38 communes) inclus dans le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes. Pour cette partie du territoire, les prescriptions issues de la Charte du Parc naturel régional devront être prises en compte dans les études et l'élaboration du PLUi.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue dès lors un enjeu majeur pour la Communauté de communes dans la mesure où il traduit un nouveau projet de territoire qu'appelle le large périmètre de la Communauté tout en intégrant la démarche préalable collective insufflée par l'étude réalisée par l'AURCA (Agence d'Urbanisme Catalane) mettant en exergue 85 leviers d'actions.

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'est dotée de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, afin d'anticiper l'impact local du contexte législatif, anticipation ayant conduit la Communauté de Communes de se doter d'un document de planification unique.

Il apparaît en effet important de développer et de coordonner une politique communautaire en termes de développement de l'économie, des infrastructures et des équipements, suite logique notamment :

- A l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2014, reconnaissant le périmètre communautaire comme cohérent avec l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.
- A l'accord préfectoral du 10 septembre 2015 sur le fait que le périmètre du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes, permettait d'atteindre les objectifs visés à l'article L.122-3 du code de l'urbanisme (volet SCoT du PLUi).

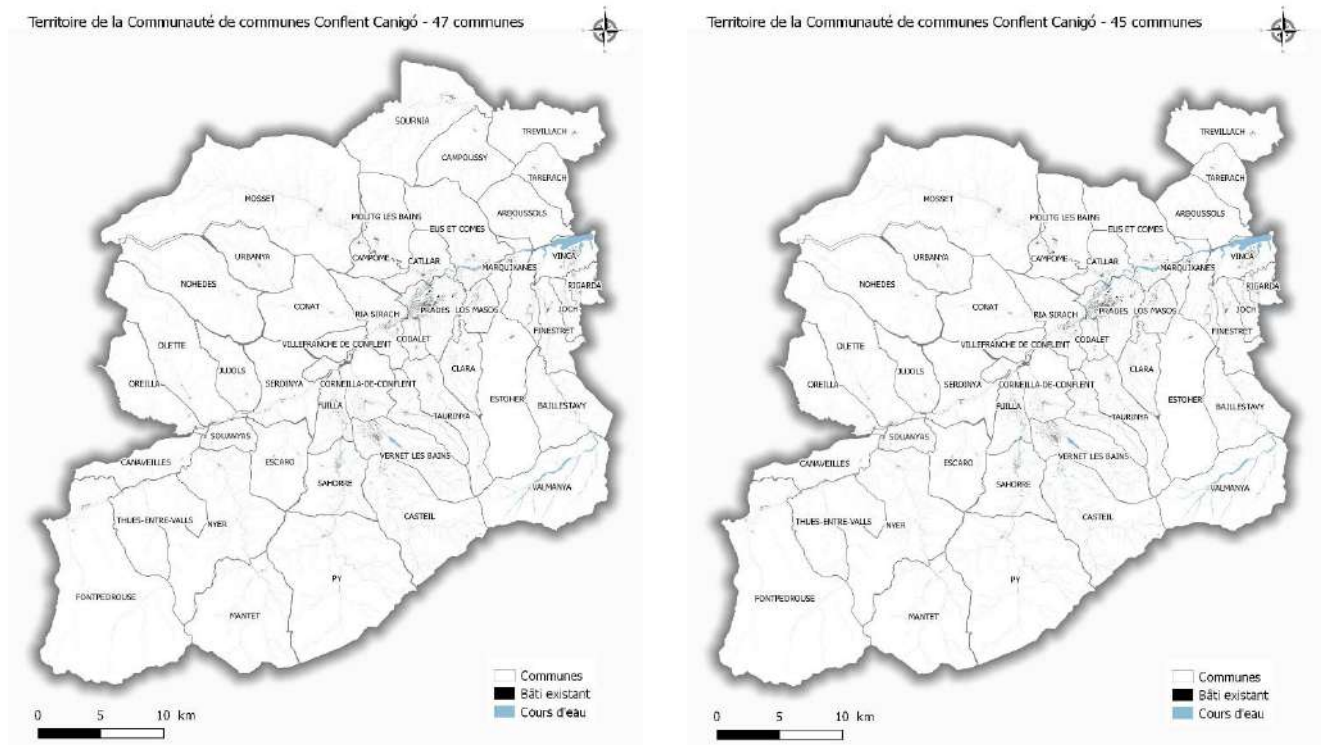
Par délibérations du 4 décembre 2015, le Conseil communautaire de la communauté de communes a ainsi prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT et défini les modalités de concertation.

En tant que première pièce constitutive du PLUi valant SCoT, le diagnostic, conformément aux attentes des articles L151-4 et L141-3 du CU, se structure autour d'une logique pédagogique visant à faciliter la justification des choix que devront opérer les élus dans les phases à venir et notamment celle du projet d'aménagement et de développement durables que devront traduire les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Sans thématiser son organisation, il révèle la logique géographique du territoire, pour donner un socle à l'analyse des dynamiques en place et révéler les conséquences de l'aménagement associé, notamment en termes de consommation d'espace.

Le présent document a été structuré sur la base des données statistiques disponibles lors de son élaboration. Une actualisation a été réalisée avant l'arrêt de projet afin de vérifier les tendances mises en exergue. Les éléments d'actualisation sont mis en évidence via un texte blanc sur fond marron.

Deux communes (Sournia et Campoussy) sont sorties de l'intercommunalité en fin d'élaboration du document d'urbanisme. Cette évolution a entraîné une mise à jour du projet et notamment de sa traduction dans le PADD (nouveau débat en juillet 2019). Les éléments de diagnostic sur lesquels s'est appuyé le projet communautaire ont été analysés afin de mettre en exergue les impacts de l'évolution de périmètre de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Aussi, les précisions apportées dans le présent diagnostic afin de tenir compte du passage de 47 à 45 communes et d'en appréhender les conséquences éventuelles sont mises en évidence en texte blanc sur fond moutarde.



→ Comprendre la structure du DIAGNOSTIC pour appréhender la méthode d'élaboration du PLUi valant SCoT

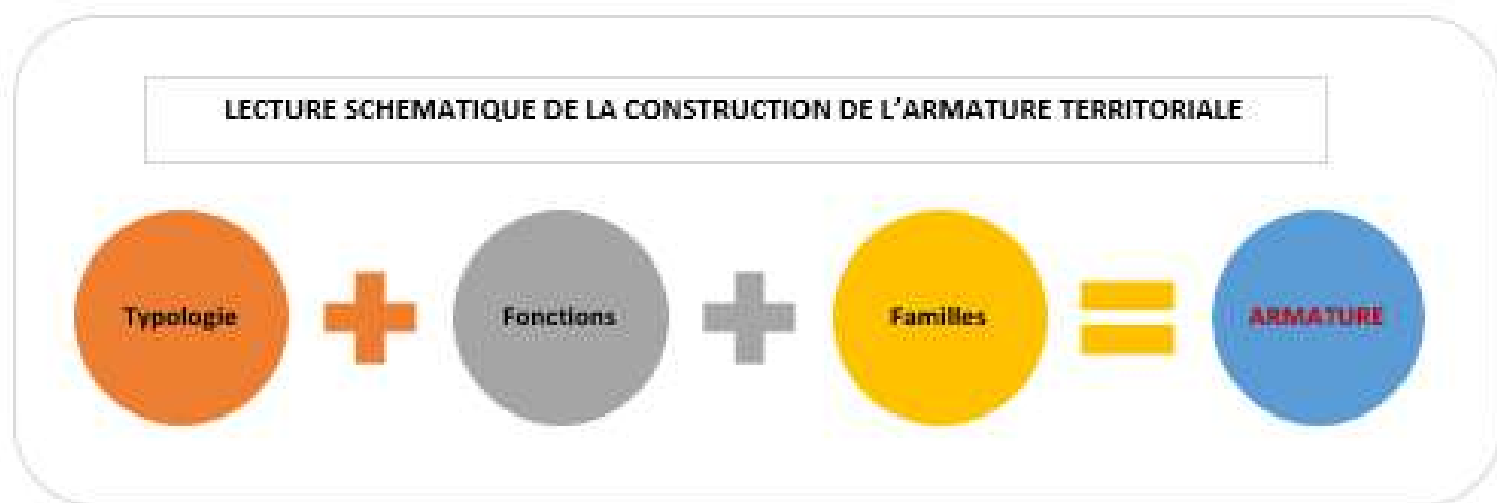
Le **PLUi valant SCoT** se construit autour de l'affirmation d'une **ARMATURE TERRITORIALE** permettant à travers :

- le **DIAGNOSTIC**, de révéler le socle de l'organisation territoriale ;
- le **PADD**, d'organiser le développement et l'accueil ;
- les **PHASES RÉGLEMENTAIRES**, de cadrer les objectifs d'accueil.

Par conséquent, le **DIAGNOSTIC** s'articule autour de deux grandes parties :

1. la définition de l'**ARMATURE TERRITORIALE** qui révèle le socle de l'organisation de la Communauté de communes sur la base du croisement des trois critères suivants :
 - Typologie des entités bâties ;
 - Fonctions des entités bâties ;
 - Aires de vie (familles) polarisées par une entité bâtie.
2. la vérification que les dynamiques en place confortent cette **ARMATURE TERRITORIALE**.

Le **DIAGNOSTIC** étant susceptible de mettre en exergue des dysfonctionnements, l'**ARMATURE TERRITORIALE** s'affirme comme le support de réorganisation des dynamiques.



Ainsi, elle prend forme autour du renseignement de **14 indicateurs** en relation directe avec les objectifs de l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, à savoir :

1. La capacité à garantir une offre d'emplois structurante ;
2. La capacité à garantir l'accès suffisant à l'eau potable et un système d'assainissement performant ;
3. La capacité à garantir une offre en services et équipements de proximité adaptée ;
4. Le dynamisme de l'économie agricole notamment dans sa relation avec l'urbain ;
5. La sensibilité environnementale, paysagère et patrimoniale en limite d'urbanisation ;
6. La capacité à garantir une offre touristique adaptée ;
7. La capacité à garantir une offre commerciale adaptée ;
8. La capacité à développer les communications numériques ;
9. La capacité à limiter la dispersion du bâti ;
10. La capacité à organiser la mobilité des populations autour de services multimodaux ;
11. La capacité à intégrer le réinvestissement / renouvellement urbain dans ses perspectives de développement ;
12. L'impact des risques majeurs sur les opportunités foncières de développement ;
13. La capacité à développer un réseau énergétique local ;
14. La capacité à proposer une typologie de logements diversifiée.

Ces derniers sont susceptibles :

- En phase de **DIAGNOSTIC**, de préciser le rôle et le potentiel de chaque commune au sein d'un territoire d'appartenance ;
- En phase de **PADD**, de conditionner les orientations générales du projet ;
- En **PHASES RÉGLEMENTAIRES**, de donner corps aux orientations générales du **PADD**, en précisant, sans en changer l'objectif, la portée opérationnelle de ceux qui ont une portée opérationnelle directe influant notamment sur les zones de développement, à savoir :
 - La capacité à garantir l'accès suffisant à l'eau potable et un système d'assainissement performant ;
 - La capacité à garantir une offre en services et équipements de proximité adaptée ;
 - Le dynamisme de l'économie agricole notamment dans sa relation avec l'urbain ;
 - La sensibilité environnementale, paysagère et patrimoniale en limite d'urbanisation ;
 - La capacité à garantir une offre commerciale adaptée ;
 - La capacité à limiter la dispersion du bâti ;
 - La capacité à organiser la mobilité des populations autour de services multimodaux ;
 - La capacité à intégrer le réinvestissement / renouvellement urbain dans ses perspectives de développement ;
 - L'impact des risques majeurs sur les opportunités foncières de développement ;
 - La capacité à proposer une typologie de logements diversifiée.

A// L'INSCRIPTION « INSTITUTIONNELLE » DU CONFLENT

En occupant plus de 20% du département des Pyrénées Orientales, la Communauté de communes s'impose comme un territoire seuil assurant progressivement le passage de la plaine vers les territoires de montagne.

Le Pic du Canigou qui domine le Ribéral et les vallées escarpées de la Têt et du Tech, s'impose comme le marqueur local fondamental de cette identité pyrénéenne.

Ainsi, en s'imposant comme l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées, le territoire s'inscrit pleinement dans la dynamique de la partie catalane du massif. Cette dernière est « la plus dynamique de la chaîne en termes démographiques (solde migratoire de 10%) et de création d'emplois. Plus de 50% du total des revenus des habitants est d'origine résidentielle et touristique avec une double logique d'intégration : forte péri-urbanisation de Perpignan d'une part, et continuité avec l'Espagne d'autre part »¹.

Dans le contexte d'élaboration du PLUi valant SCoT, cette situation géographique, renvoie au cadre normatif de la hiérarchie des normes en urbanisme encadrée par les articles L131-1 à L131-7 du code de l'urbanisme et synthétisé pour le territoire dans le tableau ci-contre.

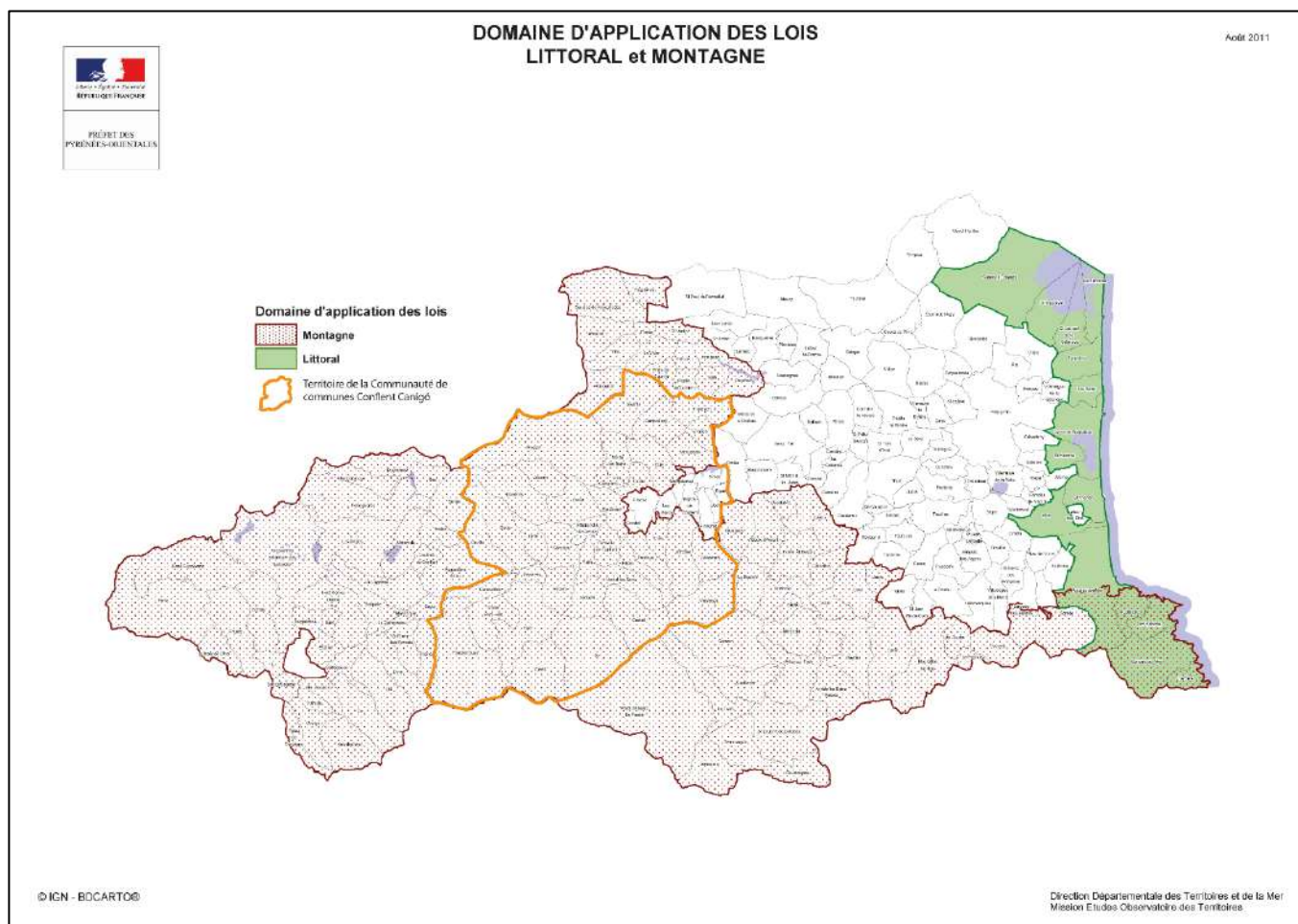
Cadre normatif			
			DOCUMENTS EXISTANTS
Hiérarchie des normes	PLUi doit être compatible avec (L131-4) :	SCoT	Non
		Schémas de mise en valeur de la mer	Non
		PDU	Non
		PLH	Non
	Absence de SCoT (L131-7), donc PLUi doit aussi être compatible avec (L131-1) :	Dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports	Non
		Dispositions particulières aux zones de montagne du Code de l'Urbanisme ou les modalités de ces dispositions si elles ont été précisées pour le territoire par une directive territoriale d'aménagement	Loi Montagne / 38 communes (L122-1 et s.)
		Règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	SRADDET en cours d'élaboration à l'échelle de la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon
		Chartes des PNR	Charte du PNR des Pyrénées Catalanes (approuvée le 5 mars 2004 et renouvelée le 21 août 2014) / 28 communes + Périmètre d'étude du Parc Corbières-Fenouillèdes / 3 communes
		Chartes des parcs nationaux	Non
		Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux	SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée arrêté le 3 décembre 2015
		Objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	SAGE du Bassin versant de l'Agly / 3 communes (Sournia, Trévilach et Campoussy)
		Objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation, et orientations fondamentales et dispositions de ces plans	PGRI 2016-2021 + Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) approuvée le 7 octobre 2014
	PLUi doit prendre en compte (L131-5) :	Plan climat-air-énergie territorial	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) approuvé le 14 avril 2013 + Schéma Régional Eolien (SRE) approuvé le 24 avril 2013
	Absence de SCoT (L131-7), donc PLUi doit aussi prendre en compte (L131-2) :	Objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	SRADDET en cours d'élaboration à l'échelle de la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon
		Schémas régionaux de cohérence écologique	SRCE Languedoc-Roussillon (Août 2015)
		Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services	A préciser
		Schémas régionaux des carrières	Non (juste départementaux)
Autres documents à respecter dans la conception du PLUi valant SCoT	Concernant l'Evaluation Environnementale	Elle contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré le plan, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur	
	Documents relatifs aux risques (Inondation / Incendie / ...)		Contrat de rivière Têt et Bourdigou / PAPI Têt
	Servitudes d'utilité publique		
	Documents relatifs à diverses thématiques (barrages,...)		Schéma départemental d'accueil des gens du voyage des PO 2013-2019 / 1 commune (Prades)

¹ Diagnostic de territoire / charte PNR Pyrénées catalanes

1 - La loi Montagne : assurer une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'espace montagnard

38 communes du territoire sont situées en zone de montagne. Aussi, il convient de **prendre appui sur les modalités d'application de la loi Montagne pour homogénéiser l'analyse de la structuration du territoire et notamment dans le cadre de :**

- . La définition de la Trame Verte et Bleue ;
- . L'analyse de la consommation d'espace ;
- . La lecture des typologies bâties ;
- . La dynamique touristique comme garant d'une attractivité territoriale.



Avec la sortie de Sournia et Campoussy de la Communauté de communes Conflent Canigó, ce sont 36 communes et non plus 38 qui sont soumises aux dispositions de la loi Montagne.

La loi Montagne pose le principe d'urbanisation en continuité de l'existant : bourg, village, hameau, groupe de constructions traditionnelles ou groupe d'habitations existantes. Les entités bâties, répondant à ces définitions et présentes sur le territoire Conflent Canigó, ont été identifiées.

A noter que tout ensemble répondant à la définition du **bourg** est reconnu comme tel, sans être repris dans le tableau ci-après (centralité urbaine et villageoise de toute commune). Dès lors qu'il est cité, une hésitation entre le bourg et le village était possible.

Communes	Entités	Caractérisation
Fontpédrouse	Prats Balaguer	Village
	Saint Thomas	Hameau
Canaveilles	Llar	Hameau
Thuès-Entre-Valls	Village du Bac	Village
	Village de l'Eglise	Hameau
Souanyas	Marians	Village
Olette	Evol	Village
	Thuir d'Evol	Groupe de constructions traditionnelles
Serdinya	Serdinya El Bac	Village
	Joncet El Sola	Village
	Joncet El Bac	Groupe de constructions traditionnelles
Escaro	Aytua	Village
Sahorre	Thorrent	Village
Conat	Betllans	Village
Mosset	La Carole	Hameau
	Brèze	Groupe de constructions traditionnelles
	Mas Bernard	Groupe de constructions traditionnelles
Arboussols	Marcevol	Hameau
Clara	Villerach	Village
Molitg-les-Bains	Thermes de Molitg	Village
	Route des bains	Groupe d'habitations existantes
Ria-Sirach	Llugols	Groupe de constructions traditionnelles
	Pont de Les Guilles	Groupe d'habitations existantes
	Sirach	Village
	Coste de Sirach	Groupe d'habitations existantes
Nyer	En	Groupe de constructions traditionnelles
Py	El Veinat	Hameau
	Est du Veinat	Groupe de constructions traditionnelles
	Est du village	Groupe d'habitations existantes
Villefranche-de-Conflent	Faubourg de Villefranche	Village
	RN116 (Garrigue d'en Potis)	Groupe d'habitations existantes
Fuilla	El Pont	Groupe de constructions traditionnelles
	Veinat d'Avall	Village
	Veinat del Mig	Bourg
	Veinat d'Amunt	Village
Fillols	Le Pla	Groupe d'habitations existantes
	Carrer A. Journet	Groupe de constructions traditionnelles
Corneilla-de-Conflent	Les Ascarines Nord	Groupe d'habitations existantes
	Les Ascarines Sud	Groupe d'habitations existantes
Campôme	Chemin du Moulin (à l'Est du bourg)	Groupe d'habitations existantes
Eus	Comes	Groupe de constructions traditionnelles
	Sant Vicenç	Groupe de constructions traditionnelles
	Rte de Marquixanes	Groupe d'habitations existantes
	Ouest du Correc de Sant Vicenç	Groupe d'habitations existantes
Baillestavy	Village	Bourg
	La Farga	Village

2 - Le SRADDET : un schéma de planification d'échelle régionale

Le SRADDET (ou **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**) fusionnera plusieurs schémas préexistants, dont : le schéma régional climat air énergie, le schéma régional transport/intermodalité, le plan régional de prévention et de gestion des déchets,...

L'actuel SRADDT intègre le territoire aux avant-pays pour lesquels il opte pour l'invention de nouveaux modèles de développement rural. Il met en exergue, sur ces territoires trois enjeux pour le territoire régional

- **Assurer les conditions d'un accueil démographique équilibré**
- **Inventer les nouveaux services collectifs**
- **Accroître la réciprocité économique entre l'espace urbain et les avant-pays**

Il convient d'optimiser la déclinaison réglementaire des enjeux du SRADDT (et du futur SRADDET) intégrant les orientations du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) et le Plan de Gestion du Risque d'inondation (PGRI).

3 - La charte du PNR Pyrénées Catalanes : un projet de développement durable pour un programme d'action commun²

28 communes de la Communauté de communes Conflent Canigó sont situées dans le périmètre du PNR Pyrénées Catalanes, qui constitue un outil de développement local intercommunal, fixant les différents axes répondant aux enjeux du territoire.

Les communes de Sournia et Campoussy n'intègrent pas ce périmètre. Aussi, après leur départ de l'intercommunalité, 28 des 45 communes de l'EPCI sont concernées par le PNR Pyrénées Catalanes.

La charte en est à sa deuxième génération, pour la période 2014-2026. Ses ambitions se déclinent sous plusieurs thématiques : l'aménagement du territoire (par la protection du paysage, du patrimoine naturel et de la culture), la contribution au développement économique, social et culturel (avec une augmentation de la qualité de vie des habitants), l'accueil, l'information, et l'éducation du public au rapport nature/culture, ainsi que des actions dans le monde de la recherche.

Le territoire du parc dispose d'une biodiversité remarquable, avec une forte densité de zones humides (plus de 1600 hectares) et 41% de superficies classées en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). La gestion équilibrée de l'espace et de l'eau est donc un enjeu des plus importants.

Autour de ce patrimoine naturel, du train jaune, des sites 'Vauban', de l'agriculture, du tourisme... la stratégie territoriale du PNR a été définie.

La charte détermine les enjeux qui doivent être pris en compte dans le périmètre de parc, et notamment :

- La maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'espace et les ressources ;
- La cohérence de l'urbanisation ;
- L'impact des résidences secondaires ;

² Au-delà, notons que le territoire des Corbières-Fenouillèdes est proposé au classement en tant que Parc Naturel Régional. Il se compose de 106 communes à cheval sur les départements de l'Aude et des Pyrénées orientales.

- La modernisation du modèle socio-économique du tourisme ;

Sur ce constat, la charte ambitionne la mise en place de mesures visant à une évolution harmonieuse du territoire, avec notamment : la préservation des richesses naturelles, la maîtrise de la consommation d'espaces, la régulation des déplacements et de la qualité d'urbanisation,...

Les communes signataires de la Charte PNR se sont engagées sur ces points à : optimiser leurs espaces déjà urbanisés (orientation de renouvellement urbain), phaser leurs extensions en tranches de 5 à 10 ans, limiter l'urbanisation le long des axes routiers, éviter les conurbations, éviter d'urbaniser les parcelles irriguées, maintenir (au mieux) ou réduire les zones AU (à urbaniser) et conserver les zones naturelles et agricoles, mobiliser des outils de lutte contre la pression foncière (EPF, PAEN...).

Ces éléments se déclinent en 3 vocations :

Vocation 1 - Un territoire engagé dans la protection et la gestion durable de ses espaces

Vocation 2 - Un territoire rassemblé pour développer un tourisme durable

Vocation 3 - Un territoire d'échanges pour le développement de la vie locale à partir des ressources humaines et patrimoniales

Ainsi, dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient d'optimiser la déclinaison réglementaire possible de ces vocations.

4 - Une démarche de projet adaptée au contexte institutionnel local : la démarche InterSCoT

Bordé par un périmètre de SCoT, intégrant 4 EPCI (Plaine du Roussillon), la Communauté de communes Conflent Canigó se trouve au cœur d'un espace de projets que le PLUi valant SCoT se doit d'intégrer.

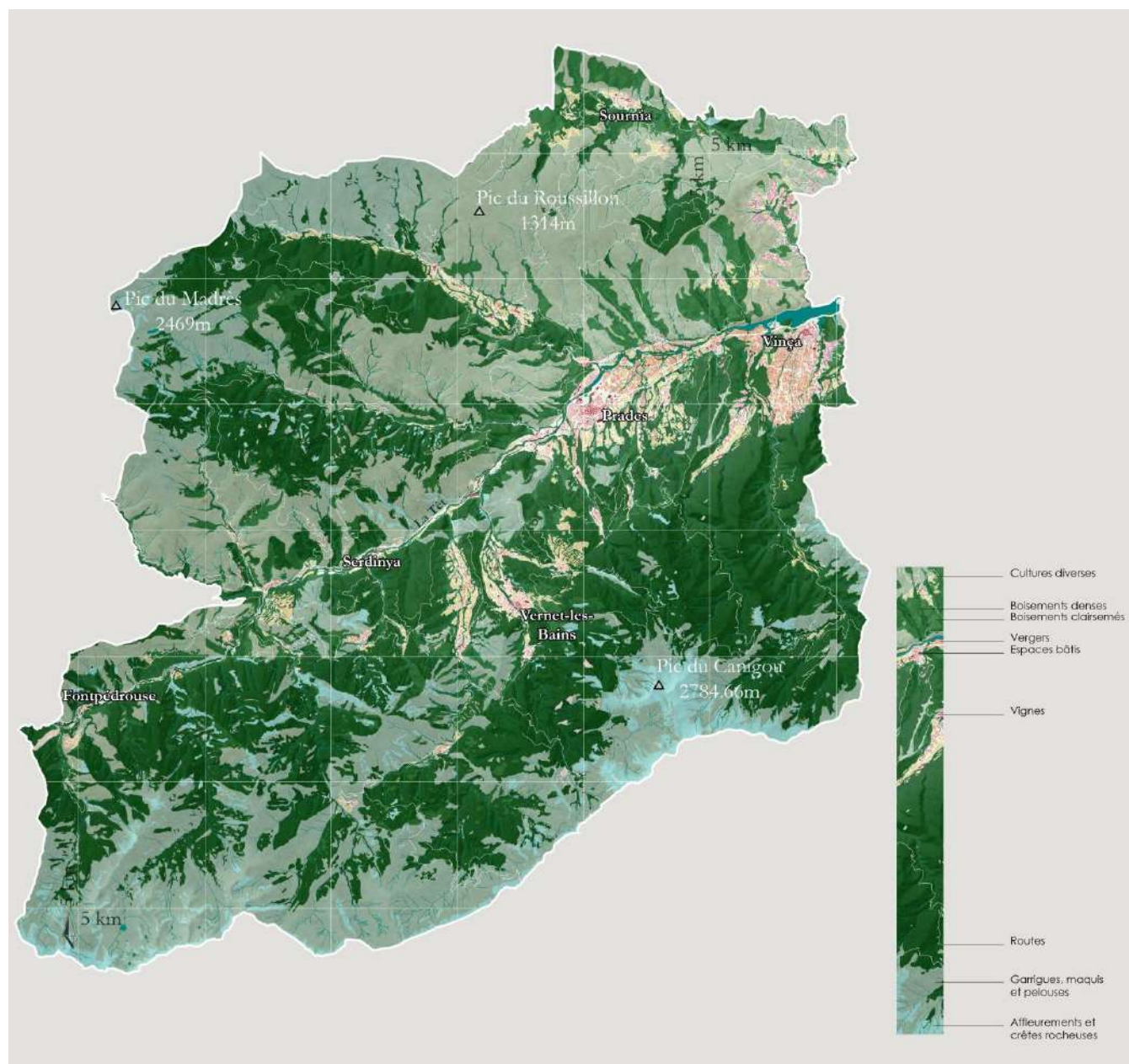
Plusieurs démarches intercommunales sont en cours :

- SCoT des Pyrénées Catalanes
- PLUi valant SCoT Pyrénées Cerdagne
- PLUi-H valant SCoT Pyrénées Audoises

Il est à noter que trois communes de la Communauté de Communes Conflent- Canigó sont concernées par ce périmètre d'étude du PNR Corbières-Fenouillèdes à savoir : Trévilach, Campoussy et Sournia

B// UN TERRITOIRE AFFIRMANT UNE STRUCTURATION GEOGRAPHIQUE, FONCTIONNELLE ET UN PAYSAGE SPECIFIQUE

1 - Situation géographique du territoire intercommunal



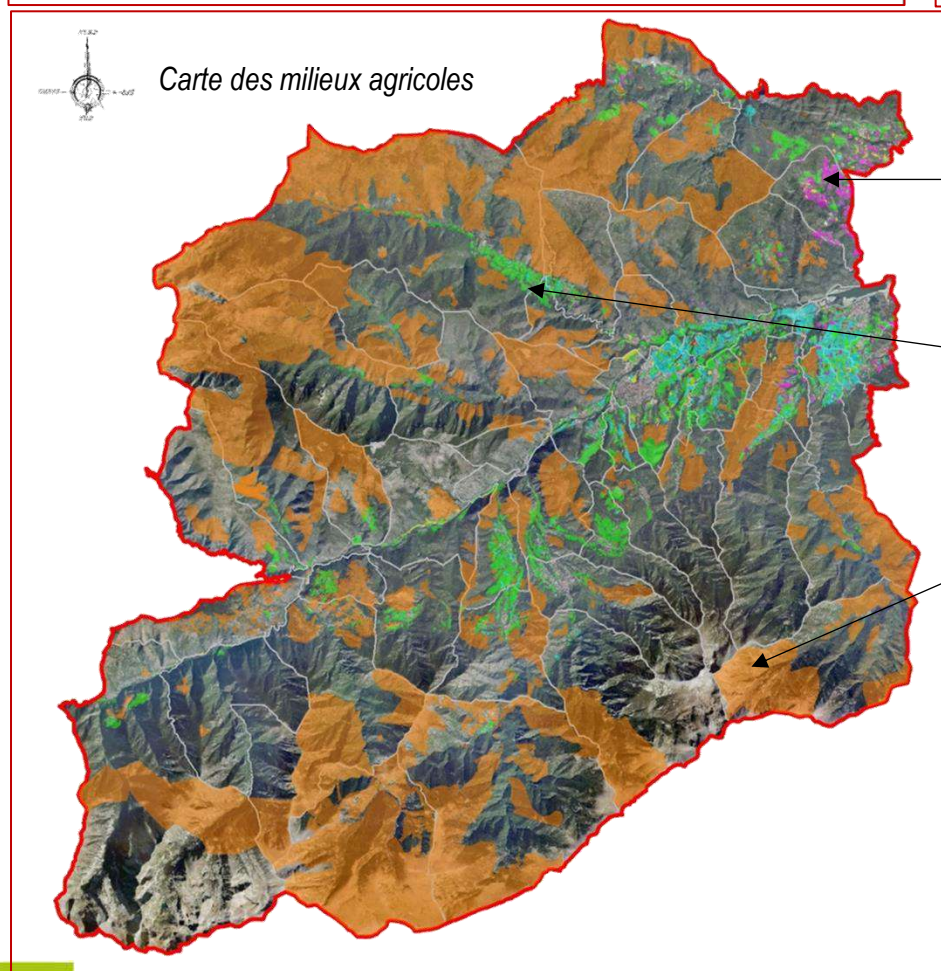
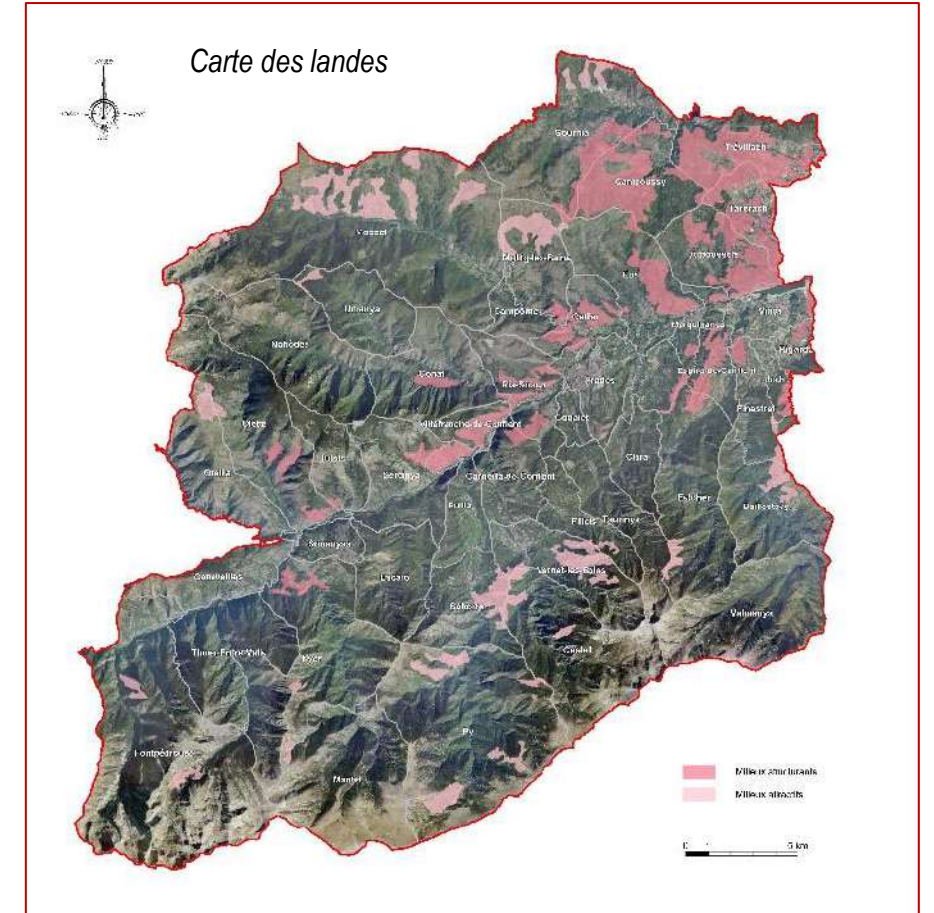
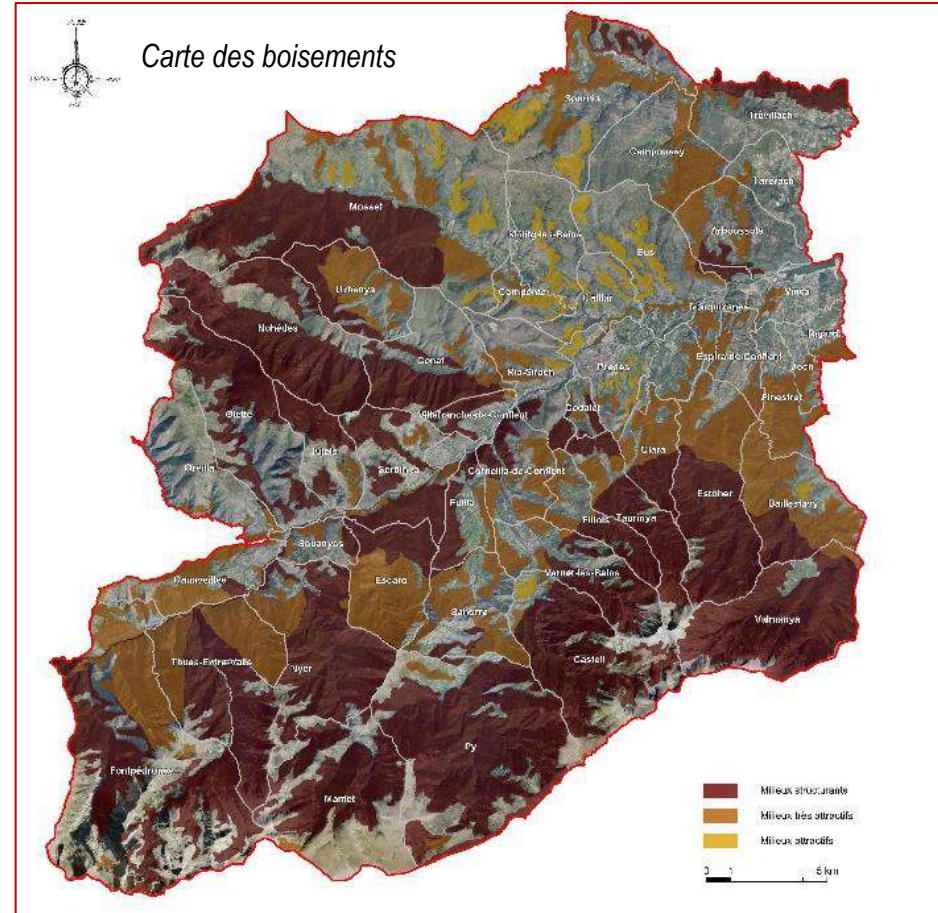
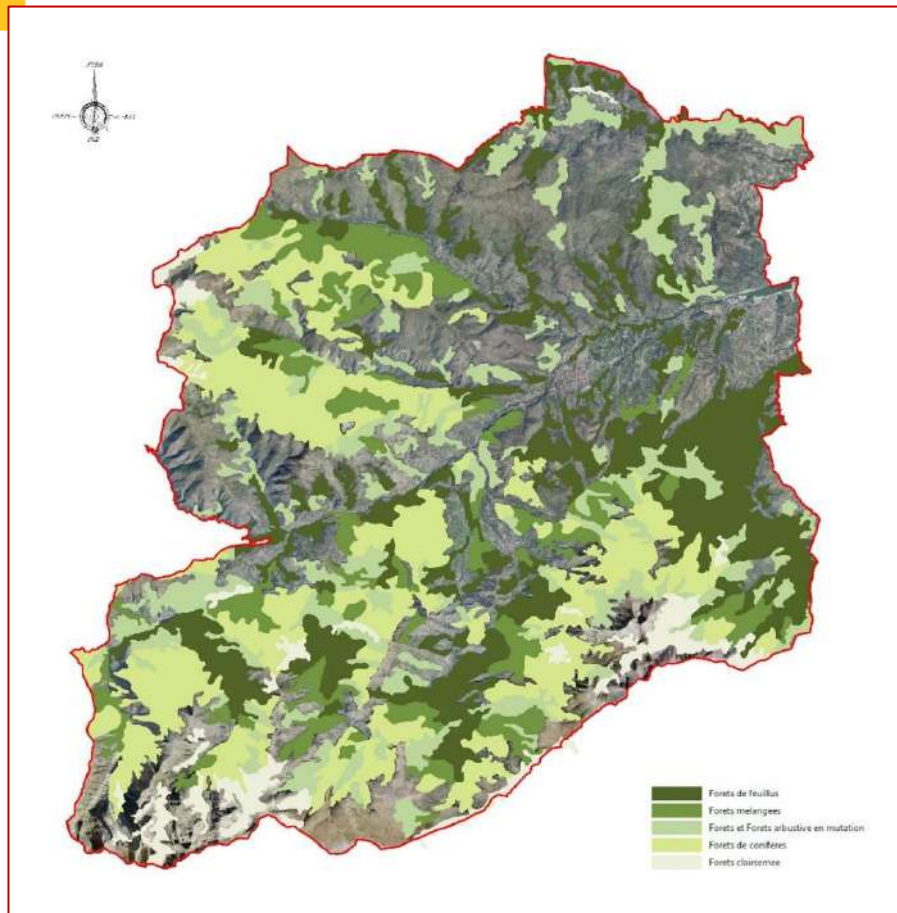
Carte des paysages et points de repère de la Communauté de communes

La Communauté de communes Conflent Canigó couvre une portion d'une région naturelle des Pyrénées-Orientales, territoire historique du Roussillon : le Conflent. Celui-ci correspond à la moyenne et haute vallée du fleuve côtier de la Têt, au cœur d'un territoire de confluence. Cette vallée débouche plus à l'Est dans la plaine du Ribéral avant de terminer sa course dans la mer méditerranée. Les sommets du Canigou et du Madres encadrent ce chevelu de fleuve, rivières et torrents et dominent tous deux l'ensemble du territoire, contraignant l'habitat et les cultures et offrant des points de vue remarquables. Au Nord de la Communauté de Communes, un plateau granitique surplombe la retenue de Vinça. Il est délimité à son extrémité septentrionale par la vallée de la Desix et les premiers contreforts du Fenouillèdes.

L'installation des populations a été contrainte par ces deux éléments essentiels de la géographie du Conflent : l'eau et le relief. Pour conserver les terres les plus propices aux cultures – espaces les plus plats, à proximité des cours d'eau – les fondations des villages furent placées aux pieds des versants ou sur des reliefs émergents. La partie la plus ample de la vallée de la Têt, entre Vinça et Ria-Sirach, concentre une grande partie des cultures, tout comme que les vallées du Cady, de la Castellane et de la Rotja. Cependant tous ces terrains subissent aujourd'hui une forte pression urbaine en raison des faibles contraintes de relief, au regard du reste du territoire. Les voies de communication (la RN116 et la voie ferrée) renforcent l'attractivité de cette partie du Conflent en rendant possible un accès aisé et rapide à Perpignan, préfecture du département. Les extensions urbaines, quartier résidentiels et zones industrielles ou commerciales, mitent peu à peu l'espace agricole en saisissant les opportunités foncières.

Occupation du sol : quelques données générales de cadrage

- Boisements : 476 km² ;
- Landes : 86 km² (dont une partie agricole « zones d'estives ») ;
- Milieux ouverts : 263 km² (dont une grande partie en zone agricole) ;
- Espaces agricoles : 305 km² ;
- Espaces artificialisés (urbanisation globale) : 19km².



- **Zones cultivées :**
Vergers, Vignes, Prairies, Cultures (jardins, céréales, ...), Serres
- **Terrains en friche**
- **Zones d'estives**
(RPG 2012 + photo-interprétation)

2 - La géologie comme élément de lecture du territoire³

Au-delà du paysage, l'une des premières clefs de lecture du fonctionnement territorial réside dans l'appréhension de son contexte géologique et de sa mise en relation avec les dynamiques en place.

Le territoire est marqué par l'héritage des différentes ères géologiques :

- L'ère primaire dans la moitié sud et ouest du territoire avec les Pyrénées (Massifs du Canigou et du Madrès) ;
- L'ère secondaire au nord aux limites du Fenouillèdes ;
- Les ères tertiaire et quaternaire dans les dépressions du Conflent et notamment la vallée de la Têt.

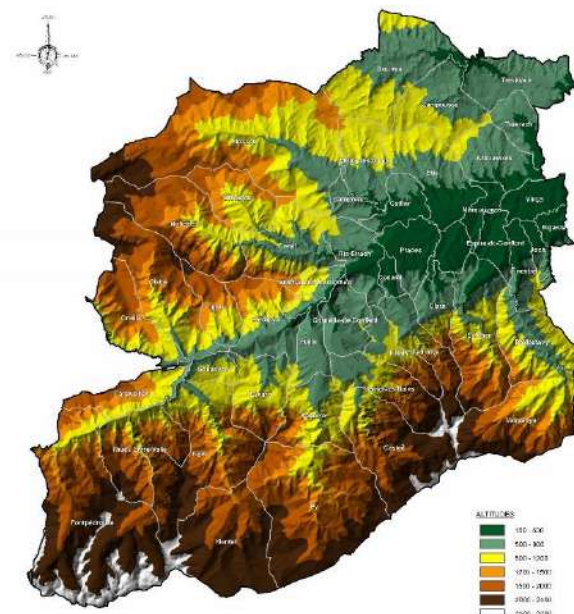
3 - Potentialité agricole du territoire

La caractérisation du potentiel agronomique du territoire a été réalisée sur la base de la méthodologie retenue par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'élaboration de la démarche Terra Rural de la Communauté de communes du Conflent⁴.

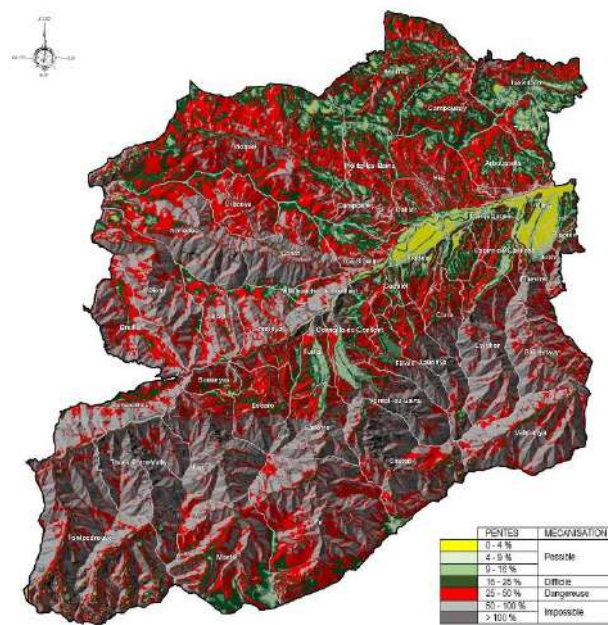
A noter qu'une nouvelle opération Terra Rural a été conduite en 2017⁵ sur l'ensemble de la Communauté de communes Conflent Canigó et en collaboration avec celle-ci, avec pour objectifs d'affiner la connaissance des espaces agricoles à enjeux, et de favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole en facilitant l'accès au foncier.

Les quatre paramètres retenus pour caractériser l'aptitude agronomique des zones sont :

- l'altitude : relief très marqué
- les pentes : facteur limitant pour la mécanisation
- l'irrigation ;
- l'Indice de Qualité des Sols.

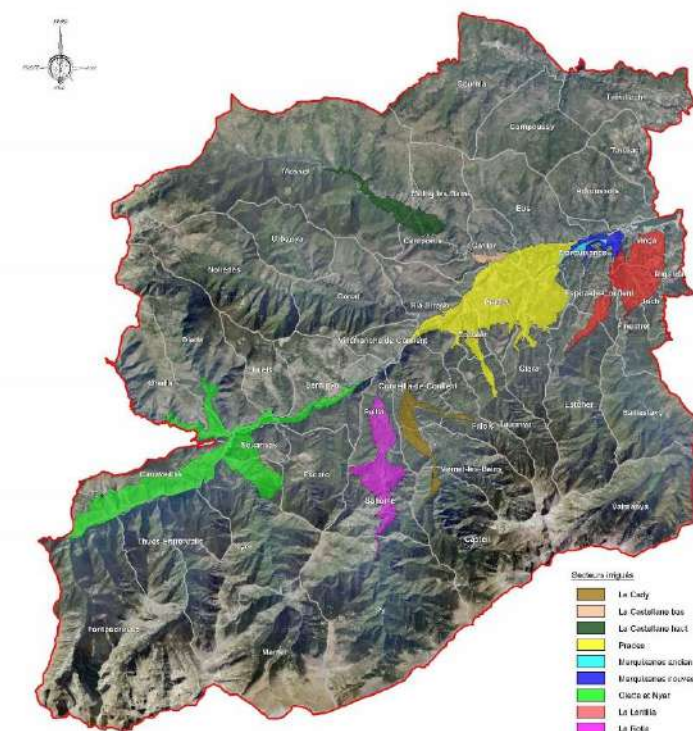


RELIEF DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

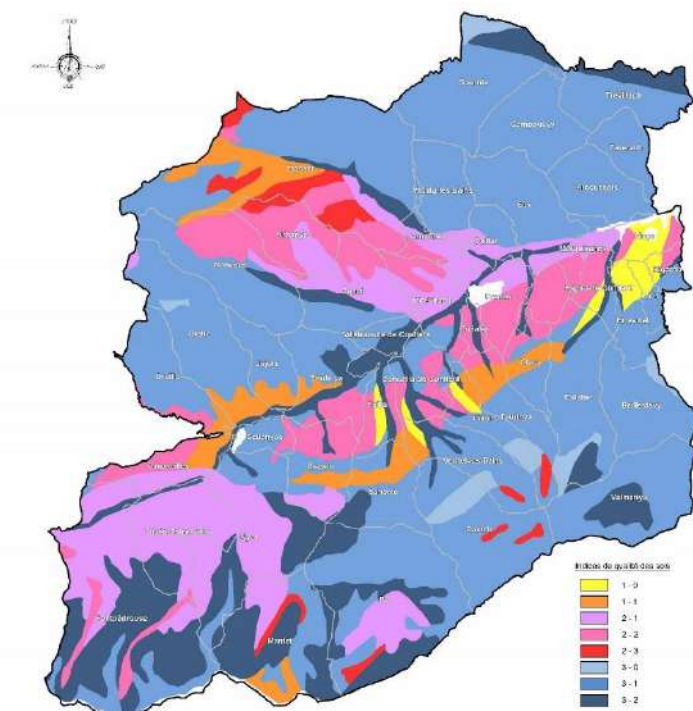


PENTE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

SECTEURS IRRIGUES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



INDICE DE QUALITE DES SOLS DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



³ Sources Atlas LR

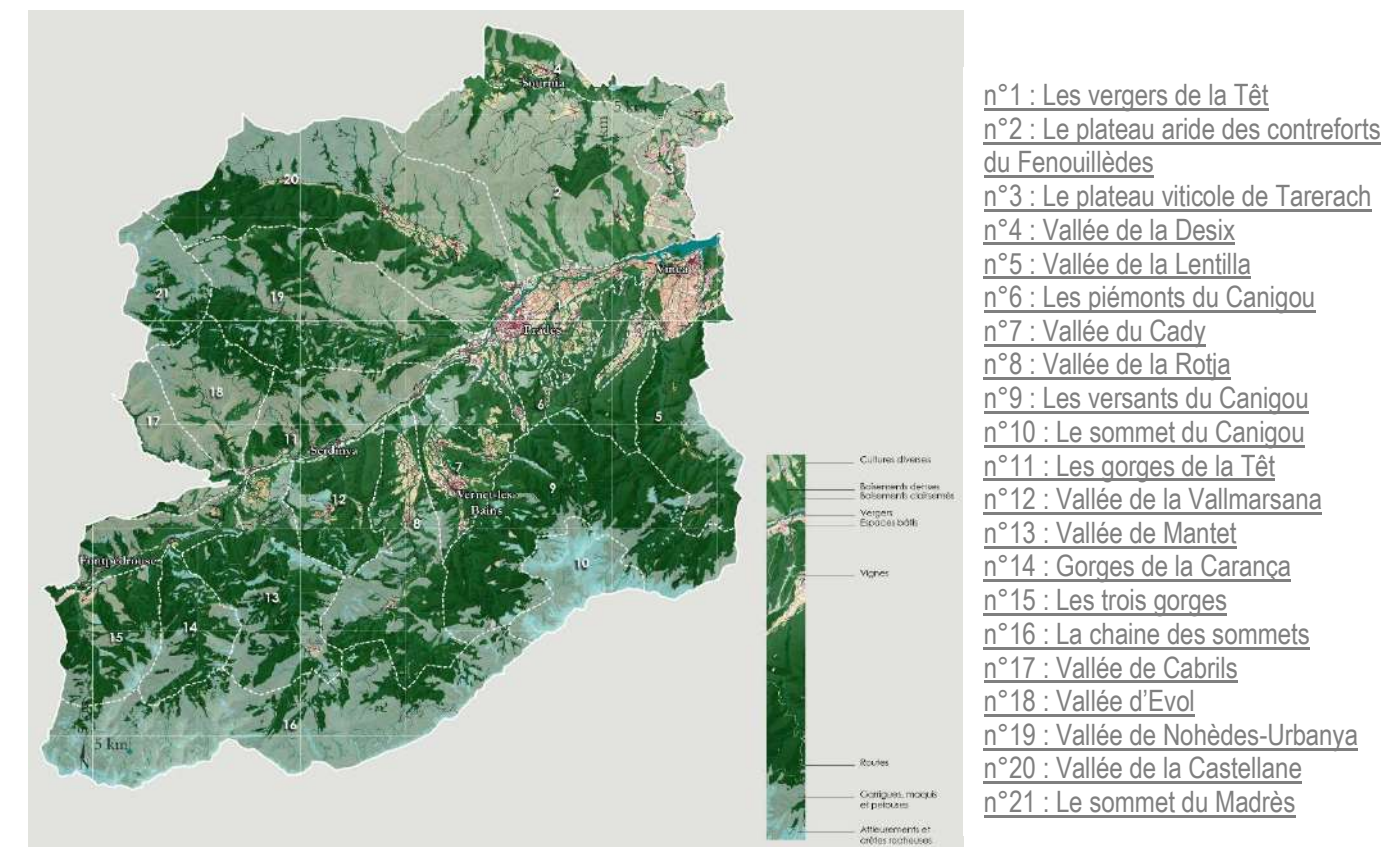
⁴ Etude de caractérisation d'espaces agricoles à enjeux et mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de projets de développement agricole – Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, SAFER. Mai 2015

⁵ <https://po.chambre-agriculture.fr/territoires/projets-de-territoires/terra-rural-conflent-canigo/>

4 - Les éléments caractéristiques du paysage local

a) Synthèse volet « paysage »⁶

Le territoire de la Communauté de communes possède une grande variété de paysages, ce qui a conduit à l'identification de 21 unités paysagères, marquées notamment par : le relief, les cours d'eau, l'agriculture et l'histoire.



Le paysage de la Communauté de communes n'est pas uniforme, et les enjeux relatifs aux dynamiques en place n'ont pas la même force selon l'unité paysagère dans laquelle on se place. Cependant certains se retrouvent sur l'ensemble du territoire et représentent les principaux enjeux paysagers à prendre en compte dans le devenir du Conflent :

L'encadrement de l'expansion urbaine afin de limiter son étalement et le mitage du territoire. Cet enjeu est particulièrement sensible à l'Est du territoire, dans les espaces agricoles sous pression, entre Vinça et Ria-Sirach, bien desservis, ainsi que dans une moindre mesure les vallées du Cady et de la Rotja. La banalisation des paysages du territoire qui résulte des dynamiques actuelles doit être enrayerée.

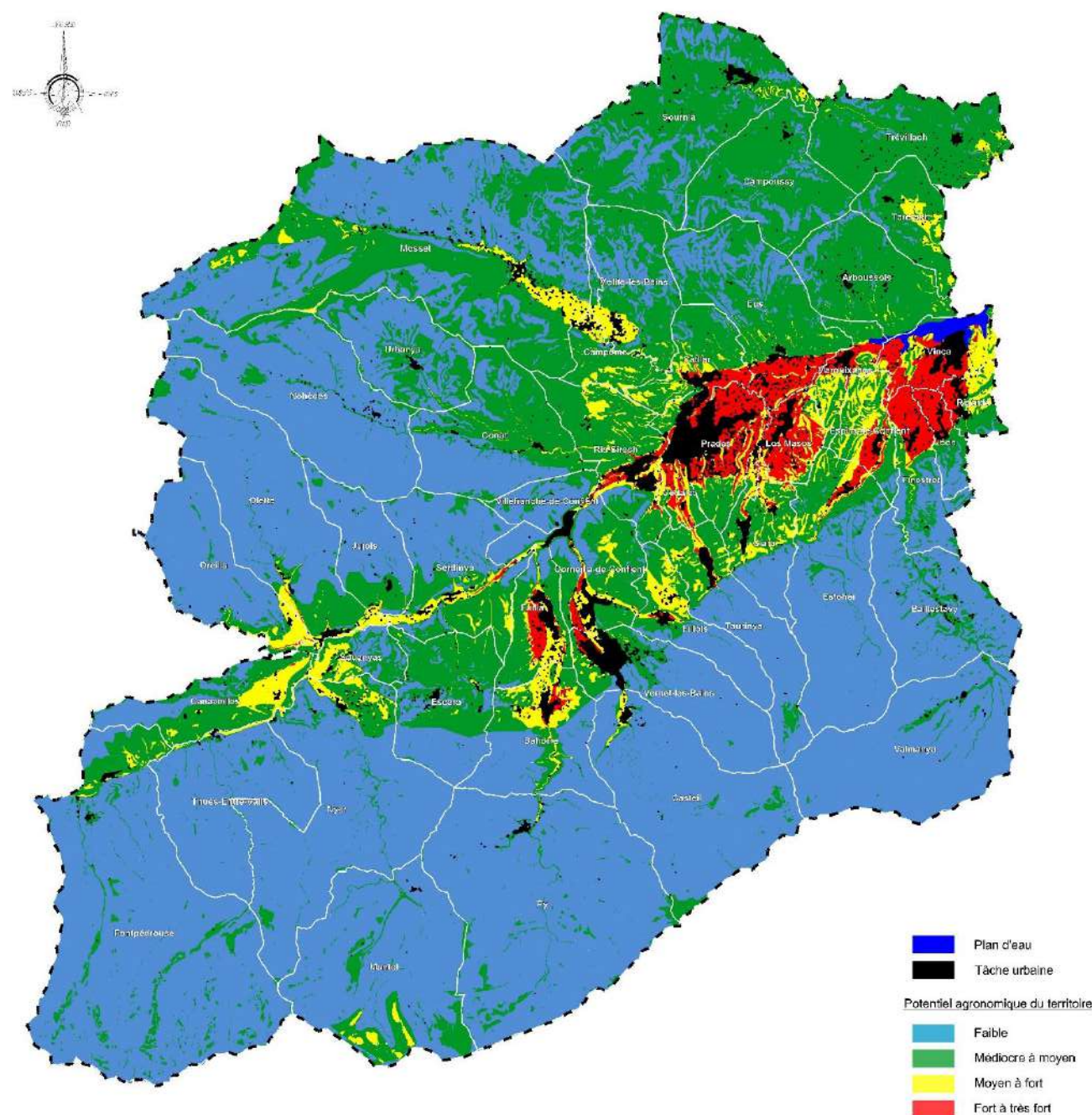
La préservation et la valorisation du système culturel local et de sa diversité, ainsi que du système paysager attenant. Entre vignobles, vergers, maraichages, prairies ou estives, le territoire dispose d'une variété de modes de culture qui engendre une diversité des paysages. Les systèmes d'irrigation, les linéaires de haie ou à contrario l'ouverture visuelle des vignobles sont autant d'élément paysager d'importance pour caractériser les paysages locaux. Il est donc d'une grande importance de conserver ces spécificités et de les valoriser.

La préservation des milieux écologiques sensibles, en particulier à proximité des espaces urbains. Les ripisylves sont notamment des milieux de grand intérêt. De par la position centrale des cours d'eau et la proximité des

La combinaison de ces quatre paramètres a permis la caractérisation du potentiel agronomique « brut ». A cela ont été superposés l'enveloppe urbaine constituée, ainsi que le plan d'eau du barrage de Vinça, afin de permettre l'identification des secteurs non artificialisés, pouvant potentiellement accueillir de l'activité agricole.

Les zones de fort à très fort potentiel agronomique disponibles représentent 2126 ha, celles de moyen à fort 3884 ha.

POTENTIEL AGRONOMIQUE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



⁶ Le volet « paysage » complet est intégré dans l'Etat initial de l'Environnement

centres urbains à proximité, elles sont soumises à pression. La préservation de ces milieux doit être un enjeu primordial au travers du Conflent, dont l'une des premières caractéristiques est la richesse de ses paysages et de son environnement.

La préservation et la valorisation du patrimoine local, qu'il soit reconnu officiellement par un classement ou une inscription, ou plus modeste. Le patrimoine local est un des éléments essentiels de l'attractivité du Conflent. Si les monuments les plus emblématiques bénéficient de protections réglementaires efficaces, la préservation de la qualité de leur environnement direct, notamment paysager, reste un enjeu essentiel. De plus, le patrimoine plus modeste, témoignant des manières de vivre et d'habiter, ne bénéficie que rarement de ces moyens de protection. Mais il doit être préservé et valorisé comme témoin de l'histoire du territoire et de ses paysages, notamment les patrimoines minier ou agricole.

Gérer la pression touristique sur les milieux et les paysages d'exceptions. L'attractivité des sites naturels exceptionnels présents dans le Conflent, notamment le pic du Canigou, entraîne une forte fréquentation qui peut exercer une pression dangereuse pour leur maintien. La gestion des flux de touristes et la protection des milieux les plus sensibles sont des enjeux importants à prendre en compte dans le cadre du développement du territoire. L'évolution de l'offre touristique ne devra pas se faire au détriment des qualités qui en font l'attractivité.

b) Éléments caractéristiques du paysage local permettant de révéler le socle de l'organisation du territoire

⇒ La typologie des entités bâties

Parmi les 21 unités paysagères identifiées précédemment, **15 sont « urbanisées / habitées » et représentent environ 72% du territoire intercommunal (604km²).** Elles présentent des morphologies urbaines spécifiques, guidées par les dominantes physiques et géographiques précitées. Il s'agit des unités suivantes :

De manière générale, l'évolution de l'urbanisation, et des modes d'habiter sur le territoire ont généré de **fortes disparités d'intensité** permettant d'identifier diverses périodes d'artificialisation et diverses formes urbaines. Notons que nous considérons les formes urbaines à travers cinq paramètres, que sont :

- **Le parcellaire** : C'est le résultat du découpage du sol en lots et en parcelles. Il porte la marque d'une histoire souvent complexe dont l'origine est le partage agricole, mais suivi de remaniements d'autant plus nombreux qu'on se situe dans une partie anciennement urbanisée.
- **L'îlot** : C'est un ensemble de parcelles délimité par des voies.
- **L'utilisation du sol** : L'usage définit des « ensembles fonctionnels » dans la ville (espaces industriels, tertiaires, de loisirs ou résidentiels).
- **Le plan** : C'est la forme structurée par la trame viaire (le tracé des voies) ou par le maillage.
- La **structure** ou le **tissu urbain** : c'est le mode d'organisation des éléments ci-dessus entre eux. Elle peut être continue, discontinue, plus ou moins dense...

A ces paramètres se surimpose l'empreinte de la géographie des lieux conditionnant les morphologies urbaines et imposant sur le territoire quatre types « d'ancrage » bâti et autant de formes extensives :

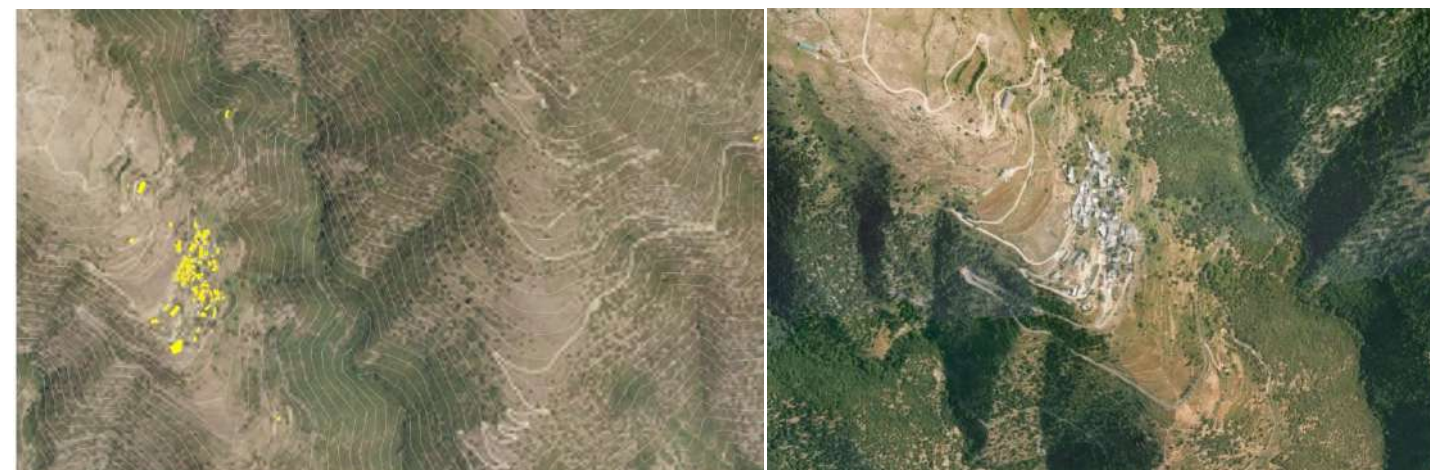
L'urbanisation concentrique de plaine : l'exemple du tissu aggloméré Pradéen



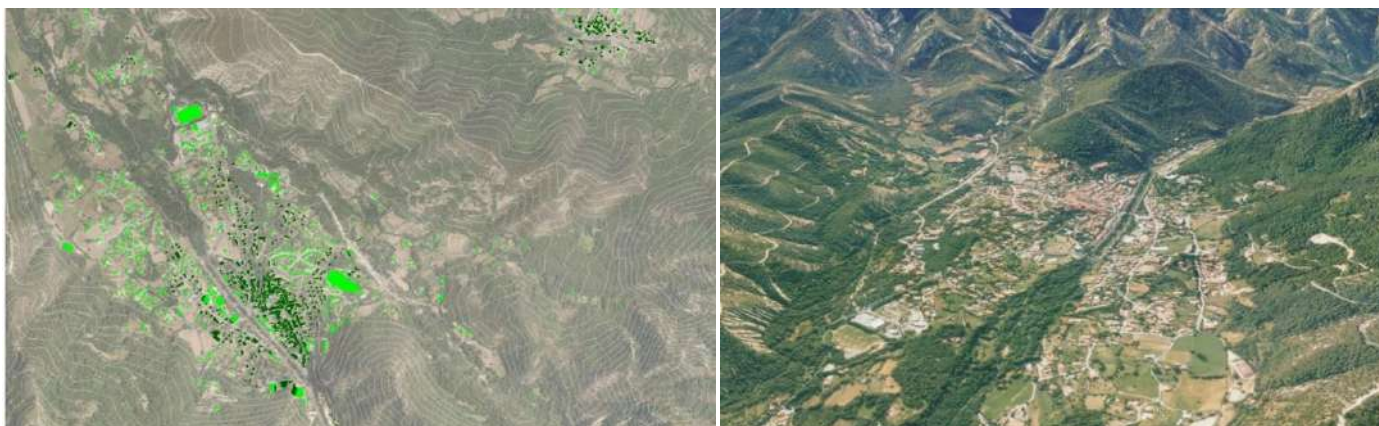
L'urbanisation linéaire de fond de vallée : l'exemple de Serdinya



L'urbanisation étagée de contrefort : l'exemple de Jujols



L'urbanisation perchée collinaire : l'exemple de Vernet-les-Bains



Jusqu'aux années 1950, l'urbanisation reste relativement **groupée autour de noyaux originels bien constitués**. Elle conserve une typologie dense, structurée en accord avec les sites (proximité de grandes unités paysagères et écologiques, relation avec les secteurs agri-naturels de proximité...). Ces formes urbaines sont peu consommatrices d'espaces et préservent les espaces environnants. En effet, l'ensemble des noyaux urbains et villageois historiques, mais aussi les hameaux et autres groupes de constructions traditionnelles, se caractérisent par une morphologie parcellaire dense de petite taille accompagnée d'un effet d'échelle qui le distingue du cadre de l'architecture voisine et courante des autres secteurs d'habitation.

Hors cas spécifiques de Villefranche de Conflent et de Vernet-les-Bains, au sein des principales entités bâties les formes urbaines dominantes sont le résultat de deux grands modes d'organisation : l'organisation spontanée qui caractérise la ville médiévale et le tissu géométrique de la ville classique.

Si au sein de ces centralités, l'îlot n'a pas de forme particulière et unique, la gestion du parcellaire permet, proche du cœur de ville, de libérer l'espace en faveur de l'espace public.

Le parcellaire est hétérogène et morcelé avec néanmoins une prédominance de petites parcelles étroites.

L'implantation du bâti se fait majoritairement en bordure de parcelle, et impose un tissu urbain dense et continu aux hauteurs maximales atteignant le R+4 avec les combles.

La commune de Corneilla-de-Conflent, dont le tissu dominant est associé à une morphologie villageoise, présente un tissu originel caractéristique de la ville médiévale, et une trame historique limitée, similaire aux morphologies précitées.

Un schéma spécifique s'impose sur la commune de Vernet-les-Bains où la trame classique inexistante ne génère aucune accroche entre l'urbanisation perchée originelle marquée par les logiques fonctionnelles et traditionnelles regroupant logements, étables et pailiers et l'urbanisme thermal de la fin du 19^{ème} siècle.

Toute autre entité bâtie, répond à des règles de composition associées au relief ou aux logiques défensives ou économiques (notamment en relation à l'agriculture et à l'activité minière) :

- Les îlots, guidés par la géographie des lieux, sont de taille variable et les voiries étroites et sinueuses, à l'échelle du piéton ;
- L'espace public s'est construit de manière spontanée, au fil du temps ;
- Le tissu urbain est très peu aéré et laisse peu de place à l'espace public qui se limite à des rues très étroites ;
- Les parcelles sont petites, laniérées et de taille assez homogène, témoignage de l'ancien parcellaire agricole.

A quelques exceptions géographiques près (Molitg-les-Bains, Campôme, Espira-de-Conflent), les fonds de vallées étroites et les contreforts pentus affichent systématiquement une composition au sein de laquelle :

- le bâti s'implante à l'alignement de la rue en règle générale et occupe toute la largeur de la parcelle.
- la densité de logements est assez élevée pour un îlot à dominante d'habitat individuel continu aux hauteurs moyennes se limitant au R+3 avec les combles.

Tout replat révélé notamment par la largeur de certaines vallées (du Cady et de la Rotja notamment) ou le relief étagé des contreforts dominants, impose un tissu bâti caractérisé par de plus faibles hauteurs (R+2 dominant au maximum), mais aussi :

- une typologie continue basse récurrente ;
- un bâti en léger retrait par rapport à la rue ;
- un parcellaire variable, souvent en lanière.

Notons que pour certaines des entités bâties précitées, la centralité urbaine et villageoise s'est progressivement structurée autour de plusieurs entités bâties originelles actuellement greffées aux marges des tissus contemporains « gommant » par la même leurs rôles et l'affirmation de leurs structures.

Si chacune des entités bâties du territoire, hors hameaux et groupes de constructions traditionnelles, révèle un modèle extensif plus ou moins important, jusqu'aux années 60, seules certaines d'entre elles présentent une trame « pensée » marquée par :

➤ L'urbanisme de faubourgs :

Le 19^{ème} siècle marque, sur certaines entités bâties de plaine, une période où la réglementation de l'espace urbain se systématise : alignements, usage des sols, densités et hauteurs des bâtiments sont développés.

La profondeur de l'îlot est formée par deux longueurs de parcelles et par la distance entre les deux voies.

Les angles sont traités de façon particulière avec des parcelles plus grandes.

Le parcellaire se découpe en lanières étroites et profondes, et ce découpage parcellaire induit une implantation mitoyenne du bâti, dont les hauteurs se réduisent au R+3 avec combles maximum.

L'implantation du bâti se fait majoritairement à l'alignement ou en léger retrait, et présente une densité de logements importante, logement majoritairement individuel.

➤ L'urbanisme thermal :

Le 19^{ème} siècle c'est aussi, de manière prégnante sur Vernet-les-Bains, ou plus ponctuelle sur Molitg-les-Bains, l'affirmation sur le territoire de la ville thermique s'inspirant des promenades de la ville hausmanienne, en reconstituant dans la villégiature des morceaux de la « vraie » ville aux axes bien marqués.

Sur le territoire, la station rejoint les schémas de la ville idéale via une création ex-nihilo évoluant davantage vers la cité-jardin. Sur Vernet-les-Bains, le développement du thermalisme a généré la construction de véritables quartiers sous l'emprise de la Société des Thermes. Grands hôtels, établissements de bains, parcs, villas ont été construits ou aménagés. La référence de construction est extra-régionale : « parisienne » pour les grands établissements (hôtel du Portugal, Casino...), sous l'impulsion de l'architecte danois Dorph Pettersen ; voire régionaliste (alsacienne, normande, basque...) pour certaines villas ou la laiterie.

Au-delà du bâti, la forme urbaine est elle-même imprégnée comme le percement du Boulevard Lambert Violet avec ses imposants murs de soutènement.

Cet urbanisme spécifique, lié à une activité, attire progressivement les phases d'urbanisation notamment suite à la reconstruction due à l'Aiguat de 40. Le bâti affiche dès lors plus d'entités collectives adaptées au système locatif.

Apparaît dès lors le modèle des années 60 marqué par une structure bâtie collective en barre dont les hauteurs maximales fluctuent entre le R+3 et le R+5.

Ces noyaux urbains originels qui présentent une richesse patrimoniale et des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel essentielles à l'affirmation architecturale du Conflent⁷, occupent **moins de 600 hectares** sur le territoire.

Se greffe à ce type de tissu une trame fonctionnelle et économique marquée par :

- **Des équipements collectifs de périphérie :**
 - Des volumes souvent importants, avec des hauteurs minimales équivalent au R+2, en retrait généralisé des voies ;
 - Des parcelles de grandes dimensions ;
 - Une emprise bâtie faible ;
 - Des besoins de stationnements importants ;
 - Une quasi-absence de mixité.
- **Des activités commerciales et productives (dont agricoles) :**
 - Des volumes importants, sur des parcelles dédiées, de grandes dimensions ;
 - Un tissu organisé, avec des règles qui l'ont formaté (hors exploitations agricoles) ;
 - Une localisation en périphérie des noyaux urbains ;
 - Une absence d'espace public et de mixité fonctionnelle ;
 - Une banalisation des paysages au sein desquels ces volumes s'implantent.

c) Fonctions et aires de vie

⇒ *Un bassin de vie au périmètre proche de celui de l'intercommunalité*

Le territoire se structure autour d'un bassin de vie polarisé par les trois communes de Prades, Vinça et Olette.

- Les deux communes de Fontpédrouse et de Thuès-entre-Valls sont intégrées au bassin de vie polarisé par Mont Louis et Saillagouse ;
- Les trois communes de Sournia, Trévillach et Tarerach sont intégrées au bassin de vie polarisé par Saint Paul de Fenouillet et Sournia.

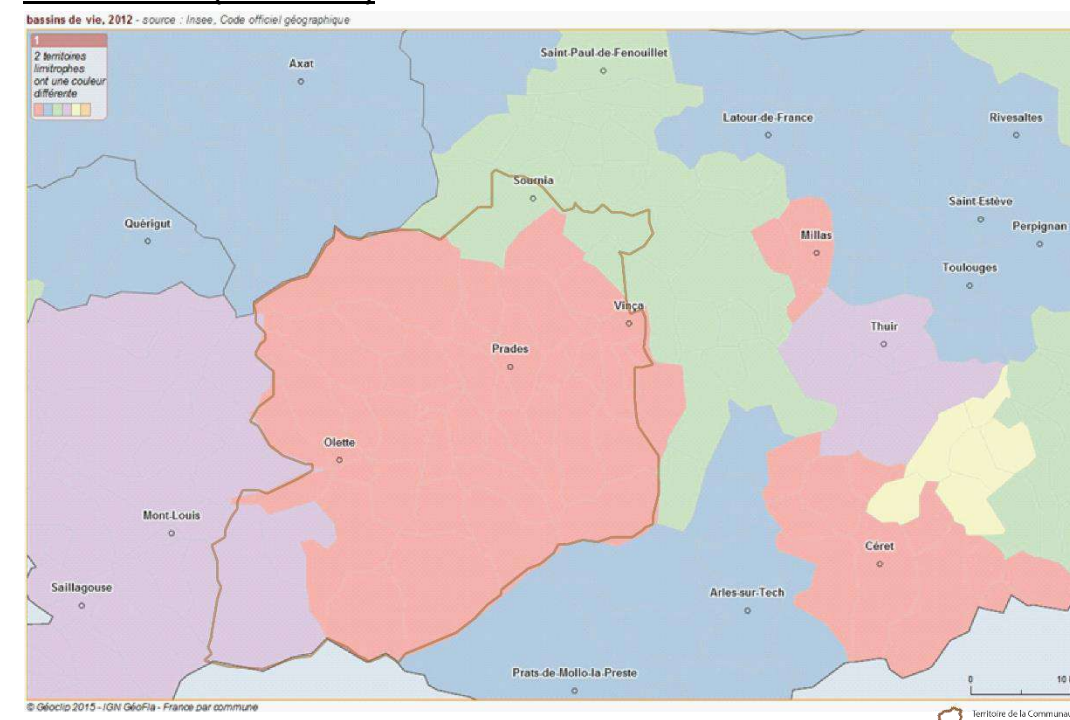
Toutefois, notons que le bassin de vie n'a de sens que dans l'effet de polarisation des « pôles de services intermédiaires » qu'il intègre. Ces derniers permettent de disposer d'une lecture plus fine du territoire associée à la définition de bassin de services intermédiaires défini par l'aire d'influence de ces communes.

Un bassin de service dispose d'au moins de 7 services intermédiaires sur la gamme retenue par l'INSEE pour définir les bassins de vie (présentés ci-dessus).

Ces éléments de précision révèlent la constitution :

- D'un bassin de service commun, dépassant les limites de la Communauté de communes, associé à l'imbrication des aires d'influence des pôles de Sournia, Prades et Olette. Ce dernier comprend notamment les deux communes de Fontpédrouse et Thuès-entre-Valls ;
- D'un bassin de service polarisé par Vinça correspondant aux marges sud de l'ancienne Communauté de communes Vinça Canigou (hors Estoher) ;
- De trois communes « multipolarisées », à savoir Casteil et Trévillach et Tarerach.

Bassins de vie (INSEE 2012)



Avec la sortie des communes de Sournia et Campoussy, le périmètre de l'EPCI se rapproche de celui du bassin de vie polarisé par Prades, Vinça et Olette. Campoussy est liée au bassin de vie polarisé par Sournia et Saint Paul de Fenouillet, tandis que Trévillach et Tarerach restent multipolarisées.

⇒ *Une petite aire urbaine à fort potentiel de polarisation*

Sur la base de la lecture des aires urbaines de l'INSEE, le Conflent comprend une « petite aire urbaine » polarisée par Prades. Elle correspond à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Ainsi, sur la base de ces critères, Prades rayonne sur un territoire de proximité affirmant la constitution :

- **D'un petit pôle urbain constitué par les communes « satellites » de Codalet, Ria Sirach, Catllar et Los Masos ;**
- D'une aire polarisée correspondant à la commune de Taurinya (s'apparentant à la seule commune « couronne » du petit pôle) et à un ensemble de 19 communes multipolarisées que sont :
 - A l'Ouest : Sordinya, Fuilla, Villefranche-de-Conflent, Corneilla-de-Conflent et Fillols ;
 - Au Nord / Nord-Est : Campôme, Molitg-les-Bains, Eus et Arboussols ;
 - A l'Est / Sud-Ouest : Marquixanes, Vinça, Rigarda, Joch, Finestret, Espira-de-Conflent, Baillestavy, Valmanya, Estoher et Clara.

Notons que cette multipolarisation est fortement liée à la relation avec le grand pôle perpignanais et sa grande couronne, mais aussi à des éléments de structuration de bassins de vie reposant notamment sur des dynamiques révélant une fragilisation progressive du territoire sous tendue notamment par :

- **La fragilité démographique, bien que 30 % des communes connaissent un taux de croissance supérieur à 2%. En effet, le territoire semble actuellement inscrit dans une dynamique périurbaine extérieure marquée sur ses franges Est et diffuse au sein de son territoire dans un rapport de**

⁷ Cf. fiches patrimoines et analyse patrimoniale

proximité à certaines polarités (Prades notamment). Cette dynamique, met en exergue une fragilisation des bourgs centres, fragilité accentuée par :

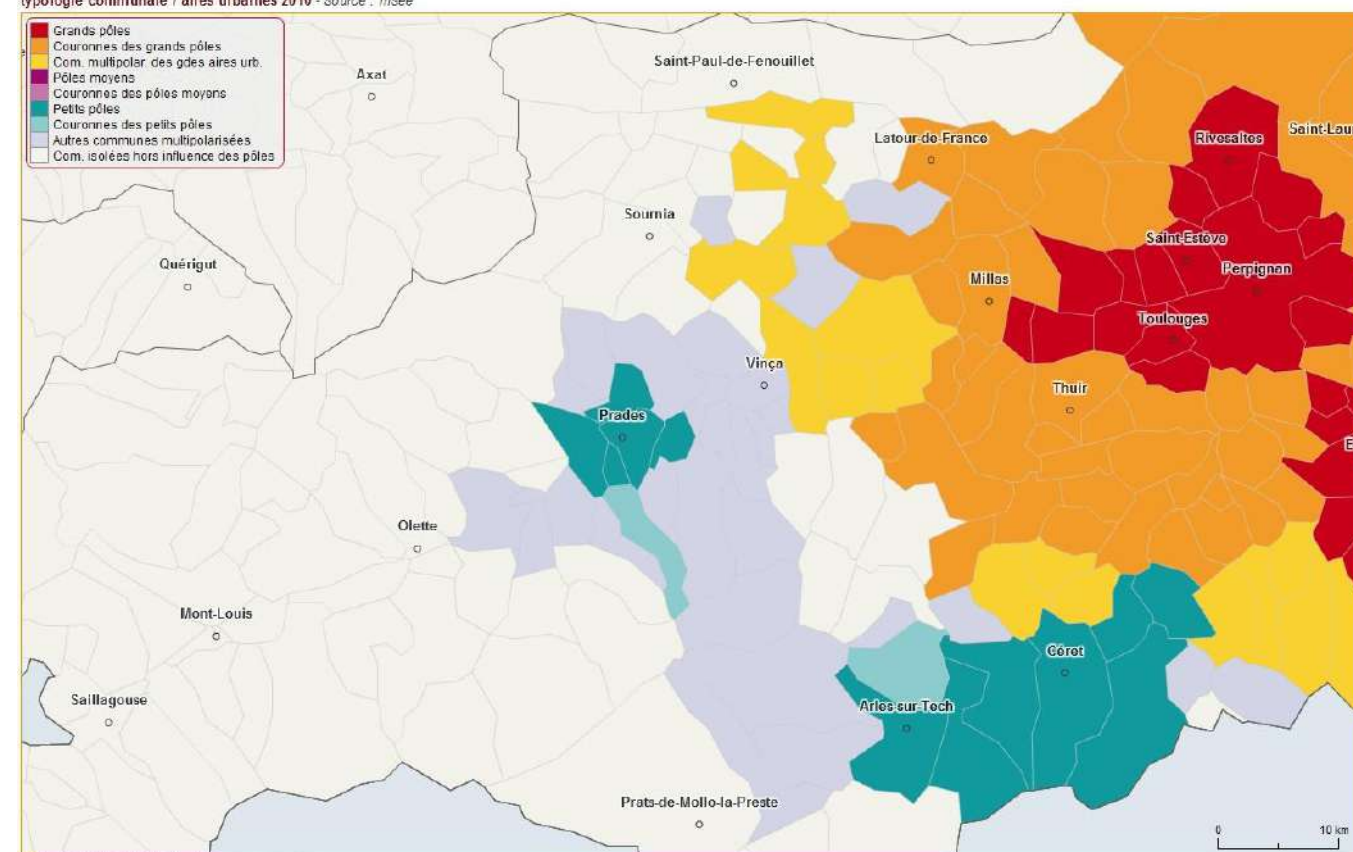
- Une population vieillissante et de nombreuses personnes vivant seules notamment en amont de la vallée ;
- Une part du chômage élevée et des revenus par ménages qui sont en moyenne faibles ;
- Des équipements et des services de proximité et intermédiaires majoritairement concentrés sur le pôle pradéen ;
- Un effet de sédentarisation marqué sur l'axe Vinça – Prades (+ de 60% de résidences principales constituant le parc résidentiel) ; doublé d'un fort taux de logements vacants, sur les secteurs les plus peuplés en aval de la vallée entre le pôle pradéen et Vinça ;
- Le dérèglement du marché de l'immobilier ;
- La saisonnalité de l'économie présentielle posant des problèmes de réponses en termes d'équipements et de services ;
- L'étalement urbain sur la partie aval de la Têt.

A ces premiers éléments de fonctionnement territoriaux se surimpose une armature économique révélant la complexité du Conflent. En effet, le territoire se structure économiquement autour :

- D'un axe dominant mettant en exergue, dans la continuité de la polarisation perpignanaise, une prédominance commerciale et un foncier agricole en perte de dynamisme ;
- De polarités touristiques motrices confortant certaines polarités urbaines et villageoises ;
- D'un maillage rural à dominante agricole au sein duquel l'élevage doit être préservé, dans son rapport à l'économie agricole et à la tenue des paysages ;
- De secteurs spécifiques à effet de micro-polarisation locale (Olette et Sournia notamment) ;
- D'une interdépendance avec des territoires de proximité sur ses marges Nord Est (relation Illoise affirmée) et Ouest (effet de polarisation externe du milieu montagnard et de la RN116 en direction de Mont Louis).

Aires urbaines (INSEE 2010)

typologie communale / aires urbaines 2010 - source : Insee



Concernant les communes de Sournia et Campoussy, elles ne sont pas directement sous l'influence d'un pôle, Sournia constituant une petite polarité locale. Ainsi, leur fonctionnement urbain étant relativement indépendant, le passage de 47 à 45 communes n'impacte pas l'organisation globale du territoire.

Les fonctions et les aires de vie : second élément de détermination de l'armature territoriale :

Ainsi, le fonctionnement du territoire révèle, en termes de services et d'équipements mais aussi d'emplois et, de manière élargie, d'attractivité économique, l'organisation suivante :

- Un pôle urbain structurant **constitué par la commune centre de Prades et ses communes « satellites » de Codalet, Ria Sirach, Catllar et Los Masos ;**
- Trois pôles relais de services à savoir Vinça, Olette et Sournia.

Avec le départ de la commune de Sournia de la Communauté de communes Conflent Canigó, le territoire ne compte plus trois pôles relais de services, mais seulement deux : Vinça et Olette.

Afin de préciser leur aire de polarisation, mais aussi l'organisation et la « mise en mouvement » quotidienne du territoire, il convient, complémentarément aux paramètres géographiques, de structurer l'armature territoriale de la Communauté de Communes autour de **l'analyse du potentiel fonctionnel de chaque commune.**

S'en suit l'identification d'une **armature fonctionnelle** révélant la présence de :

- **1 bourg centre structurant, Prades**, affichant un rayonnement affirmé sur la quasi-totalité de la Communauté de communes. Il réunit la quasi-totalité des équipements majeurs de superstructures et permet sur le territoire une offre d'équipements, de services et de commerces supérieure et diversifiée relevant à la fois des pratiques de consommation exceptionnelles, occasionnelles et quotidiennes.

Au-delà, il présente les fonctions résidentielles, modales et économiques d'une centralité d'échelle intercommunale.

- **4 villages satellites (Codalet, Ria-Sirach, Catllar et Los Masos)** ayant un rôle d'appui aux pôles structurants. Leurs relations ont permis de partager l'effort quant à l'accueil de population et de logements sur l'axe RN116. Cette relation vis-à-vis des pôles structurants est marquée par trois critères parfois cumulatifs :
 - Une proximité géographique voire morphologique ;
 - Des relations marquées par des flux de déplacements importants ;
 - Des liens fonctionnels associés notamment à l'effet de centralisation résidentielle.

Ces 5 entités révèlent la constitution d'un pôle structurant à l'échelle de la Communauté de communes.

- **4 bourgs centres d'échelle locale, Vinça, Vernet-les-Bains, Olette et Sournia** dont les fondements reposent sur le triptyque suivant :
 - au moins 30% des actifs du territoire qu'ils polarisent résident sur la commune ;
 - au moins 30% de la gamme d'équipements du territoire qu'ils polarisent se trouve sur la commune ;
 - au moins 30 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans la commune ou dans des communes attirées par celui-ci.

Avec le départ de la commune de Sournia de la Communauté de communes Conflent Canigó, le territoire ne compte plus quatre bourg centres d'échelle locale, mais seulement trois : Vinça, Vernet-les-Bains et Olette.

Ces polarités, correspondant pour partie aux pôles relais de services décrits ci-avant, jouent un rôle d'appui local au pôle structurant, en représentant pour la population qu'ils polarisent, une alternative en termes de distance/temps pour satisfaire les besoins hebdomadaires et du quotidien.



- **14 villages** présentant un niveau de services et/ou une offre économique spécifique (tourisme, santé, commerces de proximité) susceptible de garantir une dynamique endogène dans l'optique d'un maintien d'un niveau de services et de commerces nécessaires aux besoins du quotidien.

Il s'agit des communes de Corneilla-de-Conflent, Eus, Fillols, Fontpédrouse, Fuilla, Marquixanes, Molitg-les-Bains, Mosset, Nyer, Sahorre, Serdinya, Taurinya, Thuès-entre-Valls et Villefranche-de-Conflent.

L'ensemble des 5 bourgs principaux, s'affirmant comme des centralités territoriales, polarisent la globalité des communes du territoire, sur la base d'un découpage fonctionnel affirmant la constitution de « familles ».

Avec le départ de la commune de Sournia de la Communauté de communes Conflent Canigó, le territoire ne compte plus cinq bourgs, mais seulement quatre : Prades, Vinça, Vernet-les-Bains et Olette.

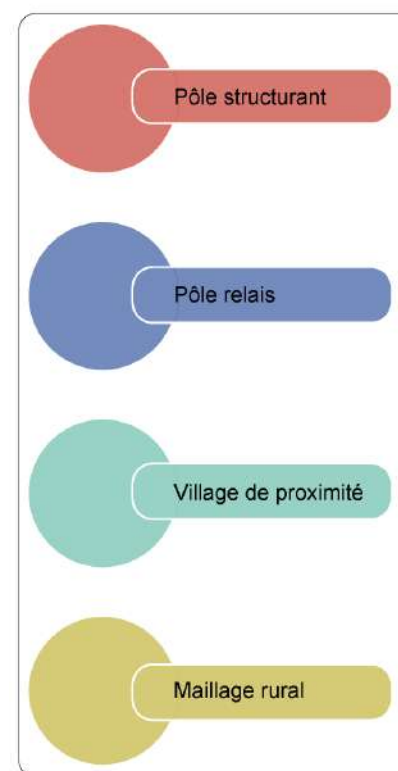
Une famille est composée d'un ensemble de communes réunies par les liens géographiques, paysagers et fonctionnels (démographiques, résidentiels et économiques notamment) évoqués précédemment. Elle crée entre ses membres une obligation de solidarité, censée atténuer la déconnexion de certaines communes à un système territorial (notamment aux services structurants d'un bassin de vie) et favoriser la participation de chacune au développement. Chaque famille est par conséquent liée à l'influence d'un bourg centre dont l'aire de fonctionnement a été confrontée, au-delà des réalités physiques et statistiques, à des pratiques quotidiennes structurantes.

Ce constat révèle dès lors, l'armature territoriale de la Communauté de Communes, reposant sur des liens géographiques, paysagers et fonctionnels et de manière spécifique sur :

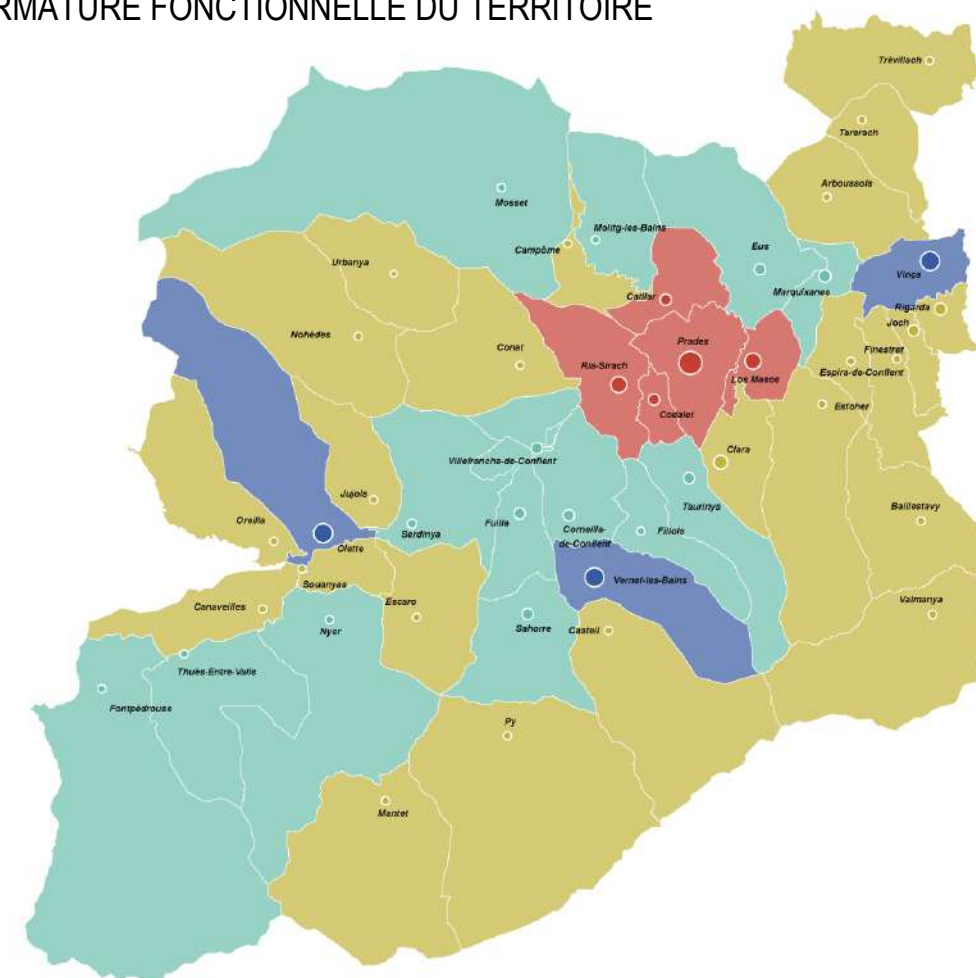
- Une typologie géographique et paysagère des entités bâties (conforme aux attentes de l'article L122-5 du code de l'urbanisme)⁸ – Cf. 4 cartes associées) ;**
- Une armature fonctionnelle (Cf. Carte armature fonctionnelle du territoire) ;**
- 5 aires de fonctionnement dénommées « familles » (Cf. Carte Familles de communes / aires de fonctionnement).**

Avec le départ des communes de Sournia et Campoussy de la Communauté de communes Conflent Canigó, le territoire ne compte plus cinq familles, mais seulement quatre.

ARMATURE FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE



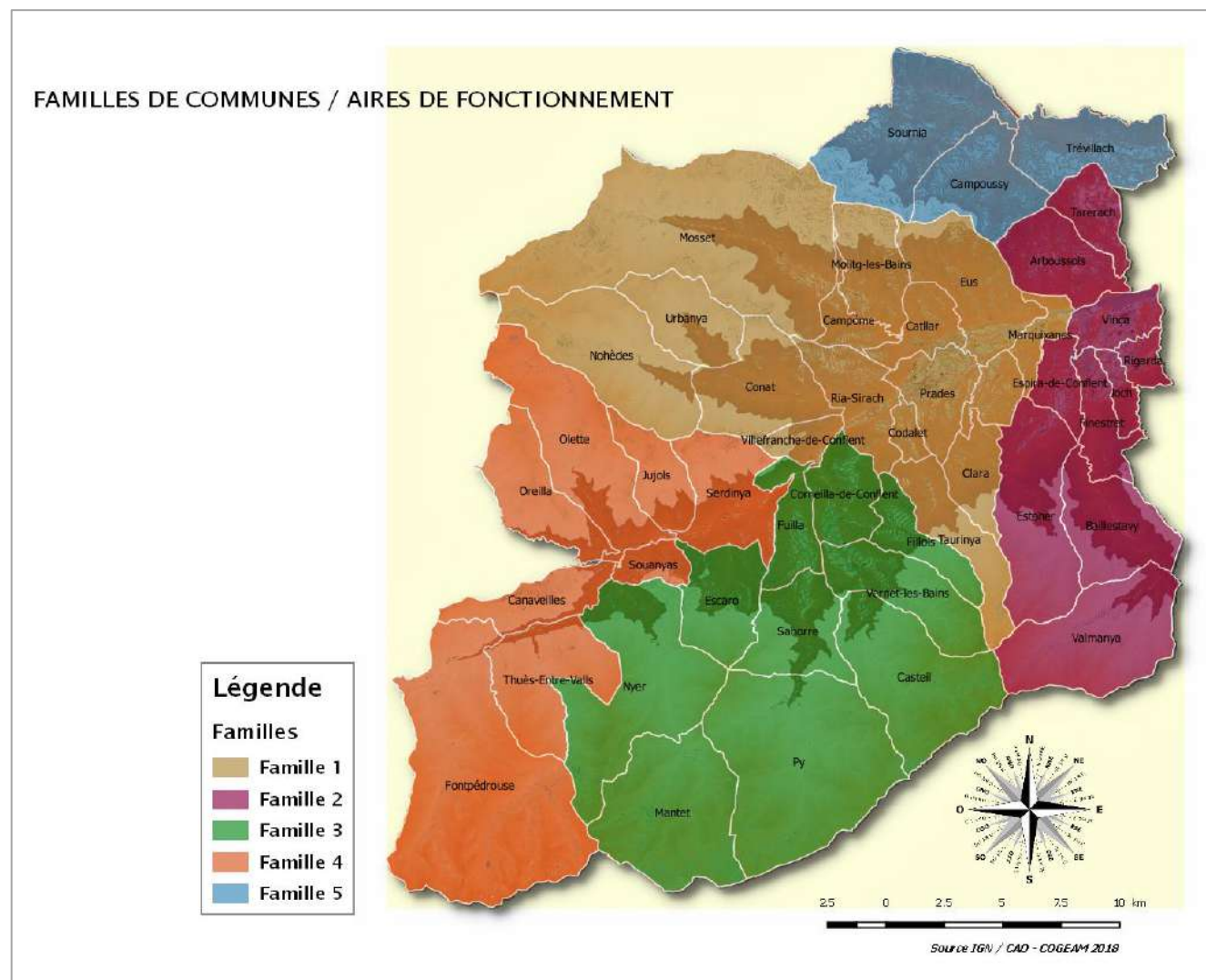
Sources : IGN / CAO COGEM 2019



⁸ Afin d'homogénéiser la lecture de l'ensemble des entités bâties du territoire et de tendre à terme vers un objectif commun de modération de la consommation d'espace, le diagnostic élargit l'analyse aux communes non soumises à la loi montagne.



5 - Conclusion / L'armature territoriale



L'armature ainsi définie permet au PLUi d'opter, dès son diagnostic, pour l'affirmation d'une plus grande « lisibilité » spatiale permettant à terme notamment de stopper le découplage grandissant entre capacité d'accueil et dynamique démographique observée. En effet, la quasi-totalité des communes aux fonctions structurantes et/ou intermédiaires affichent une perte de poids au profit d'un mitage progressif du territoire ne prenant appui que sur la fonction résidentielle.

L'objectif premier du présent document est par conséquent de donner l'ensemble des clefs de lecture du Conflent, afin à terme de permettre d'optimiser l'attractivité du territoire. Pour ce faire, l'armature territoriale doit permettre au diagnostic de poser les fondements :

- De la qualification des vocations de chaque « entité » du territoire ;
- De définition et de rééquilibrage entre le modèle urbain et rural conformément notamment au 1°a) de l'article L101-2 du Code de l'Urbanisme ;
- De l'encadrement de la capacité d'accueil du territoire conformément aux attentes du L122-8 du Code de l'Urbanisme ;
- D'une utilisation rationnelle du foncier support des perspectives de développement ;
- D'une répartition équilibrée et partagée des équipements et services pour garantir un niveau de proximité optimal pour les populations en place et à venir ;
- D'une stratégie de mobilité favorisant un fonctionnement en réseau renforçant l'accessibilité des zones d'accueil du territoire.

Avec le départ des communes de Sournia et Campoussy de la Communauté de communes Conflent Canigó, le territoire ne compte plus cinq familles, mais seulement quatre, polarisées par Prades, Vinça, Vernet-les-Bains et Olette.

La famille 5 n'existe plus : Sournia et Campoussy ne font plus partie de l'EPCI et la commune de Trévilach a été rattachée à la famille 2, polarisée par Vinça.

C// UN PATRIMOINE BATI SPECIFIQUE

1 - Synthèse globale « patrimoine »

Chaque commune ayant un caractère patrimonial marqué et abritant un édifice protégé au titre de la législation sur les monuments historiques a fait l'objet d'une "fiche patrimoine" joint en annexe du diagnostic.

Ces fiches sont organisées selon le plan suivant :

- Description de l'édifice protégé
- Périmètre de protection des 500m
- Analyse du contexte urbain et paysager de la commune abritant l'édifice
- Analyse du contexte architectural : description des formes architecturales dans le périmètre de protection (cette analyse permet d'établir des typologies)
- Aires de co-visibilités
- Enjeux et patrimoine
- Cartographie regroupant : vue aérienne, cadastre napoléonien, cadastre actuel
- Couverture photographique

Ces fiches dépassent le strict intérêt MH et sont transposables aux morphologies urbaines et architecturales des agglomérations dépourvues de monuments historiques.

Elles permettent de dresser des typologies urbaines et architecturales générales au Conflent.

a) Edifices protégés au titre de la législation des monuments historiques

Le Conflent compte 76 édifices protégés, parmi lesquels 25 classés Monuments Historiques (MH) et 51 Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Une concentration particulière se manifeste à Villefranche-de-Conflent avec 29 édifices protégés, 3 classés MH et 26 ISMH. Sur le reste du territoire se répartissent les 22 classés MH et 25 ISMH restants.

- Epoque représentées

La pertinence d'un classement par époques des édifices protégés est relative dans la mesure où un même édifice peut avoir fait l'objet de transformations et d'adjonctions diverses au cours de son existence. Néanmoins, des tendances peuvent être dégagées donnant un aperçu sinon du caractère de l'édifice, du moins de l'attention qui lui est portée.

Le monument historique protégé le plus ancien date du paléolithique (Campôme - Rocher gravé de Fornols Haut).

- **L'époque romane** (XI° - XII° siècle) est particulièrement bien représentée (38 édifices ou parties d'édifices), et est suivie de près par **l'époque gothique** (XIII° - XV° siècle) 34 édifices.
- **La Renaissance** (XVI° siècle) n'est que faiblement représentée avec 9 bâtiments.
- **L'époque Classique** (XVII° - XVIII° siècle) compte 14 ouvrages.

- La période **XIX°/XX° siècle**, peu représentée jusqu'à une date récente (pont Séjourné à Fontpédrouse 1907-1908, inscrit en 1994), a bénéficié ces dernières années de l'intégralité des nouvelles protections (Casino de Vernet-les-Bains, sites miniers de la Pinosa à Valmanya, monument aux morts de Prades).

Indépendamment de Villefranche-de-Conflent où la période gothique est très représentée, les époques, Renaissance et Classique consistent souvent à des interventions réalisées sur un édifice roman ou médiéval préexistant.

- Types d'édifices protégés

Parmi les édifices protégés, 38 ont un **caractère religieux** (églises, abbayes) et 34 un **caractère civil** dont une majorité se situe à Villefranche-de-Conflent (27 édifices). Les autres types d'édifices : architecture défensive, hospitalière, croix, etc. constituent le reste du contingent.

Ainsi, on constate qu'en dehors de Villefranche-de-Conflent, la majorité des édifices protégés a un caractère religieux (36 sur un total de 47).

b) Contexte des édifices protégés

Les édifices protégés se situent essentiellement dans un **contexte urbain** devenant ainsi des éléments de la morphologie urbaine.

L'édifice isolé dans le paysage est minoritaire. Outre le rocher gravé de Campôme, on compte quelques tours, églises ou chapelles à distance d'un hameau, ainsi que le pont Séjourné. Dans ce groupe on trouve également l'abbaye Saint-Michel de Cuxa et l'abbaye Saint-Martin du Canigou, édifices majeurs du patrimoine du Conflent et dont la recherche d'isolement est le paramètre primordial d'implantation.



Codalet – Saint-Michel-de-Cuxa

c) Localisation des édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques



d) Tableau de synthèse des édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques

			PROTECTION MH			EPOQUES						TYPE								CONTEXTE		LOCALISATION		
COMMUNE	NOM	DATATION	TOTAL	Classés	Inscrits	Romane	Gothique	Renaissance	Classique	XIX° s.	XX° s.	Civil	Religieux	Défensif	Hospitalier	Pont	Croix	Autres	Urbain	Isolé	Bourgs	Villages	Hameaux	
TOTAL			78	25	55	38	34	9	14	0	4	36	38	9	1	1	3	2	57	19	12	55	5	
TOTAL VILLEFRANCHE			29	3	26	7	18	4	5	0	0	27	2	2	1	0	0	0	28	1				
TOTAL hors VILLEFRANCHE			49	22	29	31	16	5	9	0	4	9	36	7	0	1	3	2	29	18				
Arboussols Marcevol	Ancien prieuré de Marcevol	XI° XII°	1		1	1							1										1	
Arboussols Marcevol	Eglise Notre-Dame des Escaliers de Marcevol	XI° XII°	1	1		1							1						1				1	
Campôme	Rocher gravé de Fornols Haut	Paléolithique	1	1								1						1		1				
Campoussy	Eglise Saint-Etienne	XV° XVIII°	1		1		1		1				1						1			1		
Casteil	Abbaye Saint-Martin-du-Canigou	XI° XII° XV°	1	1		1	1						1							1		1		
Catllar	Ancienne église Notre-Dame du Riquer	XII°	1	1		1							1						1			1		
Catllar	Eglise Saint-André	XI° XII° XVII°	1		1	1			1				1						1			1		
Codalet	Anciens remparts	XII° XV°	1		1	1	1							1					1			1		
Codalet	Ancienne abbaye de Saint-Michel de Cuxa ou Cuis	XII°	1	1		1							1							1		1		
Conat	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	XII°	1		1	1							1						1			1		
Corneilla-de-Conflent	Eglise Sainte-Marie	XI° XII°	1	1		1							1						1			1		
Corneilla-de-Conflent	Ancien château des Comtes de Conflent-Cerdagne	XI°	1		1	1						1		1					1			1		
Espira-de-Conflent	Eglise Sainte-Marie	XII° XV° XVI°	1	1		1	1	1					1						1			1		
Eus	Eglise Saint-Vincent-d'En-Haut	1° moitié XVIII°	1		1				1				1						1			1		
Eus	Eglise Saint-Vincent-d'En-Bas	XV°	1	1			1						1						1			1		
Fillols	Vestiges de l'ancienne église Saint-Pierre	XII°	1		1	1							1						1			1		
Fillols	Eglise Saint-Félix	XII° XVI°	1	1		1		1					1						1			1		
Fontpédrouse	Viaduc Séjourné	1907-1908	1	1	1						1	1				1				1				
Fuilla	Eglise Sainte-Eulalie	XI°	1	1		1							1						1			1		
Jujols	Eglise Saint-Julien et Sainte-Basilisse	XI° XII°	1		1	1							1							1		1		
Mosset	Chapelle de Corbiac	XIII° XVII°	1		1		1		1				1							1				
Nyer	Ancienne église Saint-Just et Saint-Pasteur d'En	XII°	1		1	1							1							1		1		
Nyer	Eglise Saint-Jacques	XI° XII°	1		1	1						1		1					1			1		
Nyer	Ancien château de la Roca d'Anyer	X° XV° XVI°	1		1	1	1	1					1							1				
Olette Evol	Eglise Saint-André d'Evol	XI°	1	1		1							1						1				1	
Olette Evol	Ruines du château d'Evol	XIII°	1		1		1					1		1						1			1	
Olette	Restes de la bastide	XIII°	1		1		1					1		1						1	1			
Prades	Maison Jourda (maison Jacomet)	XV° XVI°	1		1		1	1				1							1		1			
Prades	Eglise Saint-Pierre	XII° XVII° XVIII°	1	1		1			1				1						1		1			
Prades	Maison Jourda (maison Jacomet)	XV° XVI°	1		1		1	1				1							1		1			
Prades	Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	XX°	1		1						1							1	1		1			
Ria-Sirach	Eglise Saint-Clément de Sirach	XV° XVI° XVIII°	1		1		1	1	1				1						1			1		
Ria-Sirach	Eglise paroissiale Saint-Vincent de Ria	XI° XIV° XVII°	1		1	1	1		1				1						1			1		
Sahorre	Tour de Goa	XIII°	1		1		1							1						1				
Sahorre	Eglise Saint-Etienne	XII° XIV°	1	1		1	1						1						1			1		
Serdinya	Eglise paroissiale Saint-Côme-et-Damien	XI° XII° XVIII°	1		1	1			1				1						1			1		
Serdinya	Eglise Saint-Marcel du hameau de Flassa	XI°	1	1		1							1							1		1		
Soumia	Ancienne église Sainte-Félicité	X° XI°	1	1		1							1							1	1			
Soumia	Ruines de l'ancienne église Saint-Michel	X°	1	1		1							1							1	1			
Soumia	Eglise Saint-Laurent d'Arsa	XII°	1	1		1							1							1	1			

			PROTECTION MH			EPOQUES						TYPE							CONTEXTE		LOCALISATION		
COMMUNE	NOM	DATATION	TOTAL	Classés	Inscrits	Romane	Gothique	Renaissance	Classique	XIX° s.	XX° s.	Civil	Religieux	Défensif	Hospitalier	Pont	Croix	Autres	Urbain	Isolé	Bourgs	Villages	Hameaux
Tarerach	Eglise Saint-André	XII°	1		1	1							1						1			1	
Taurinya	Tour de Cours	XI° XII°	1		1	1							1	1						1		1	
Taurinya	Eglise Saint-Fructueux	XII°	1	1	1	1							1						1			1	
Valmanya	Site minier de la Pinouse, Roque Jalère, Manerots	XX°	1		1						1	1	1				1			1			1
Vernet les Bains	Casino	XX°	1		1						1	1	1				1		1		1		
Vinça	Eglise paroissiale Saint-Julien-et-Sainte-Baselisse	XVII° XVIII°	1	1					1				1				1		1		1		
Vinça	Croix de carrefour dite Croix Noell	XV°	1	1			1						1				1		1		1		
Vinça	Croix de cimetière	XV°	1	1			1						1				1		1		1		
Vinça	Eglise Saint-Pierre de Belloch	XII°	1		1	1							1							1	1		
Villefranche-de-Conflent	Maison Autié	XIV°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Bâtiment communal et enfeu de l'ancien cimetière	XVII° , XVIII°	1		1				1			1	1						1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Deixonne	XII°	1		1	1						1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Py Cécile	Moyen-Age	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Verges Pierre	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Tafanelli	XVIII°	1		1				1			1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Maury Emile	XIII° , XVI°	1		1		1	1				1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Masdeu	XIV°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Marty Joseph	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Marty Jacques	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Laporte	XIV° XVI°	1		1		1	1				1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison dite de l'Infante	XII°	1		1	1						1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison dite d'Inès de Llar	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Durand Raoul	XII°	1		1	1						1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Durand Henriette	XIII° , XVI°	1		1		1	1				1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Carreras	XII°	1		1	1						1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Berjoan Léon	Incertaine, fenêtre	1		1				1			1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Berjoan Pierre	XIII° XIV°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Alazet	Indéterminée	1		1							1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Verges Jacques	XIII°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison Verges Jacques	XIV°	1		1		1					1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Maison	XVI°	1		1			1				1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Remparts de la ville	XI° XV° XVII° XIX°	1	1		1	1		1			1		1					1			1	
Villefranche-de-Conflent	Ancien hôtel de ville	XI°XII°	1		1	1						1							1			1	
Villefranche-de-Conflent	Ancien hôpital	XIII°	1		1		1					1			1				1			1	
Villefranche-de-Conflent	Fort Libéria (également sur commune de Fuilla)	XVII° XIX°	1	1										1						1		1	
Villefranche-de-Conflent	Eglise Saint-Jacques	XII° XIII° XVII°	1	1		1	1		1				1						1			1	

e) Morphologies urbaines traditionnelles

Les morphologies urbaines expriment les facultés d'adaptation des hommes à des environnements spécifiques. En s'articulant avec le paysage, elles sont en capacité de le révéler en soulignant des traits de caractère et, d'une certaine manière, de participer à sa création. Cette aptitude à l'osmose et à la résonance, toujours en mouvement car la nature et la société se transforment, participe à ce qui fait patrimoine.

⇒ BOURGS ET VILLAGES⁹

Les formes urbaines des bourgs et villages sont majoritairement compactes et denses.

En parcourant le Conflent certaines formes urbaines marquent particulièrement le paysage par leurs capacités à "entrer en résonance" avec lui, en accompagnant et en révélant la topographie pour en faire un lieu emblématique du territoire. La morphologie affirmée du bâti et son organisation générale formant l'ensemble du village accompagne magistralement le paysage.

C'est le cas des **implantations sur les flancs d'un piton ou d'un éperon**, formant une composition pyramidale fréquemment couronnée par la masse imposante d'une église ou, plus rarement, un château qui crée un **point d'émergence**. Le bâti enveloppant le point d'émergence se présente comme une juxtaposition de petits parallélépipèdes rectangulaires composée d'un nombre limité de travées et d'étages, et couverte d'une toiture à deux pentes. L'ensemble se caractérise par une grande homogénéité de formes.

Ce type de configuration met en évidence la problématique de la **covisibilité du site** (qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments Historiques, qu'il soit majeur ou modeste) avec le paysage proche et lointain.

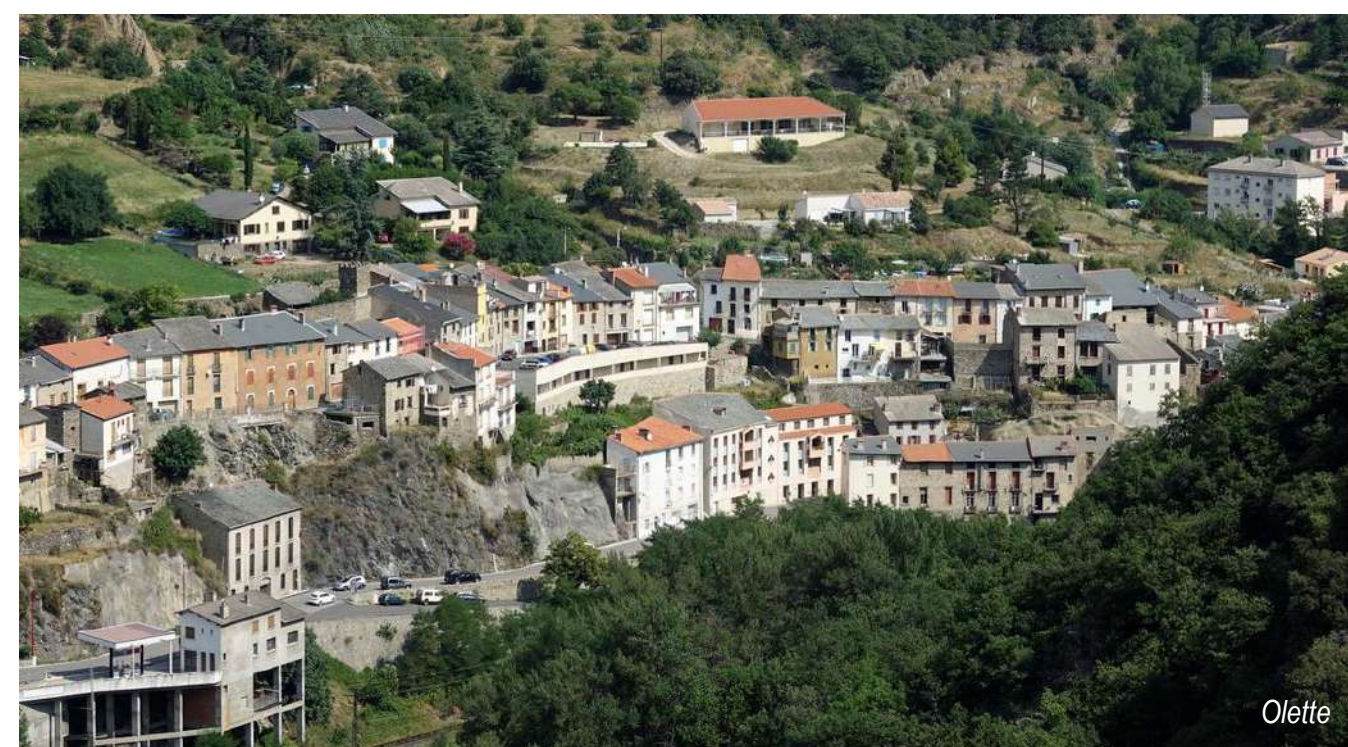


La notion de **point d'émergence** se trouve aussi pour des reliefs de moindre importance.



Ce principe de morphologie établit une hiérarchie entre l'élément émergent et son environnement bâti qui l'accompagne. L'introduction d'un bâtiment hors d'échelle altère définitivement la cohérence de la composition d'ensemble.

Un deuxième type d'implantation urbaine forme une **composition linéaire** dont les constructions s'organisent le long de mêmes **courbes de niveaux**. Le bâti, toujours très dense, forme des bandes parallèles et étagées le long de la pente. Située généralement sur des pentes marquées, la forme urbaine accompagne le fil linéaire de la route, lui aussi conditionné par la topographie.



⁹ Définition patrimoniale/historique et non au sens de la loi Montagne (Cf. page 10 du présent document)

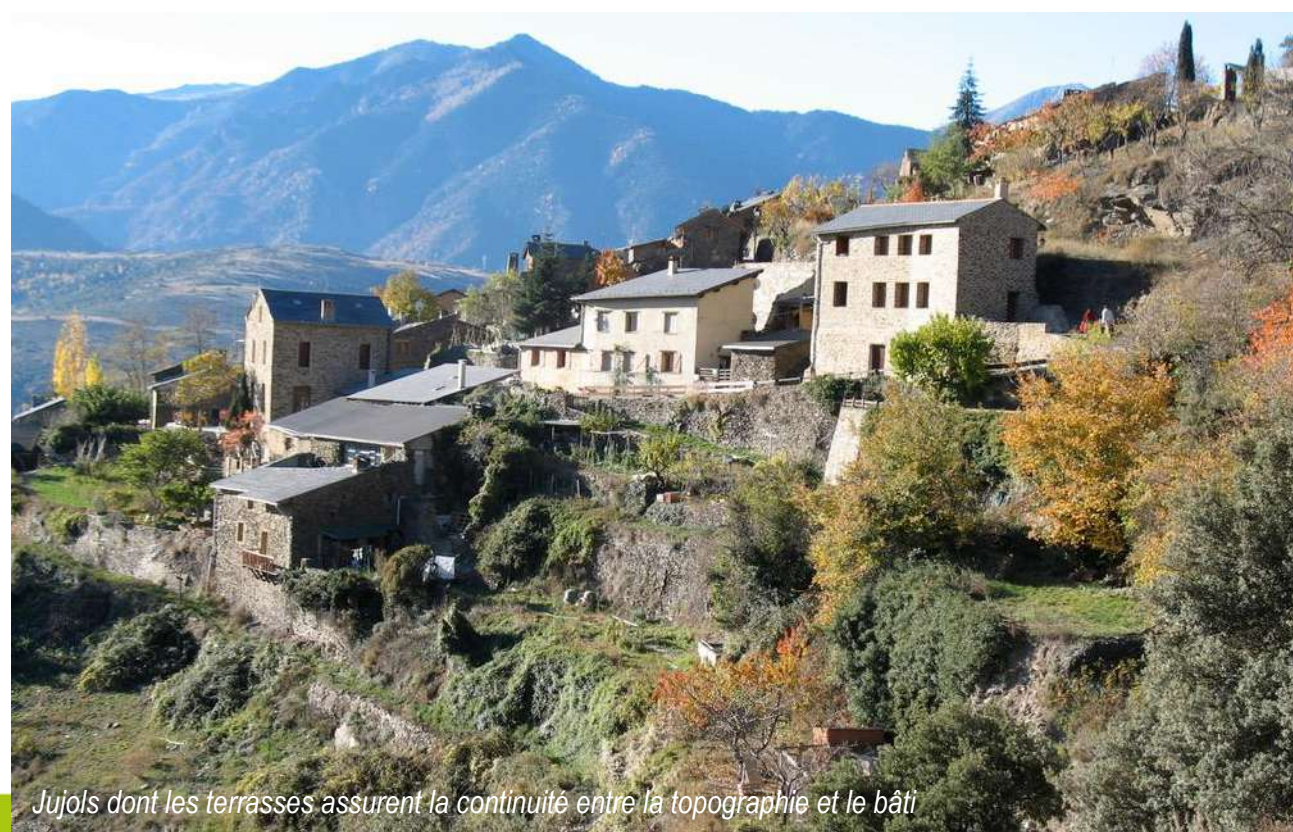
Lorsque le village est en fond de vallée, et proche d'un cours d'eau, ce développement est particulièrement visible depuis le versant faisant face au village alors que cette structuration n'est pas perceptible lorsqu'on traverse le village.

Il arrive qu'une partie du village se soit développée sur le versant d'en face créant ainsi un dialogue et des trouées visuelles entre les deux ensembles. Cette configuration met en évidence la fragilité réciproque du "voir et être vu".



Le même type de composition organisée selon les courbes de niveaux de manière **linéaire ou étagée** est également visible à flanc de montagne, bien au-dessus du fond de la vallée.

Effet de balcon avec vue panoramique est saisissant depuis le village mais surtout sa perception depuis le lointain affirme son ancrage dans le paysage, d'autant que des murs ménageant des jardins en terrasse accompagnent souvent sa configuration. Sol, murs des terrasses et bâti formant ainsi une continuité de formes et de matériaux donnant sa valeur au paysage.



Jujols dont les terrasses assurent la continuité entre la topographie et le bâti

Implantation sur des plateaux : La vue dégagée dans un paysage ouvert met en évidence l'organisation urbaine et ses limites avec les abords.



En plaine et en fond de vallée : Cette configuration met en évidence le conflit entre la cohérence morphologique d'un noyau ancien et l'étalement urbain débridé de la deuxième moitié du XX^e siècle qui conduit à une **altération globale du paysage**.

Avec des intensités variées, c'est le cas de nombreux bourgs et villages ainsi que de hameaux qui se trouvent aujourd'hui noyés dans un flot indifférencié de maisons individuelles. Le phénomène est aggravé par l'implantation de bâtiments de grandes surfaces dont la volumétrie est hors d'échelle et les teintes et textures étrangères au paysage préexistant.



Vue de Prades depuis Eus

Toutes ces variétés d'implantations avec la grande richesse et la diversité des points de vue qu'elles génèrent mettent l'accent sur la **sensibilité d'insertion des formes** du bâti dans un lieu, paramètre important de la valeur patrimoniale du territoire.



D'une manière générale, les **noyaux anciens des bourgs et villages** se caractérisent par une **composition** issue d'une adaptation à la topographie du lieu, qu'il soit un versant de relief, un méplat, un fond d'une gorge étroite, une vallée plus ouverte ou une plaine.

Leurs constantes morphologiques sont les suivantes : sinuosité des tracés, parcellaire enchevêtré et de faible taille, en lanière et irrégulier, densité et enchevêtrement du bâti même en cœur d'îlot, mitoyenneté et alignement sur les rues et ruelles, espaces publics aléatoires et "résiduels" des masses bâties.

A partir des noyaux anciens, des extensions progressives se dessinent au XIX^e siècle le long de nouvelles voies de communication. Ces faubourgs se densifient progressivement et deviennent des quartiers identifiables.

L'observation et l'analyse de ces paramètres figurent dans les fiches patrimoines des communes traitées.

Les formes originelles des bourgs et villages sont encore assez aisément lisibles et bien délimitées. Certaines sont restées inchangées, comme en témoignent les cadastres napoléoniens du début du XIX^e siècle.

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle des villas, généralement de condition bourgeoise ou accompagnant le thermalisme, s'implantent en périphérie proche des noyaux anciens principaux.

Un changement brutal apparaît à partir des années 1960 avec une extension urbaine anarchique et proliférante de maisons individuelles isolées sur leur parcelle au point d'absorber certains villages et hameaux.

Le cas de VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT est particulier dans la mesure où la ville médiévale est restée contenue dans ses remparts et où ses possibilités d'extensions sont limitées par la topographie (voir l'analyse spécifique).



¹⁰ Définition patrimoniale/historique et non au sens de la loi Montagne (Cf. page 10 du présent document)

⇒ HAMEAUX¹⁰

Comme pour de nombreux villages, mais ici avec une expression plus affirmée, les formes urbaines des hameaux se caractérisent par une **composition vernaculaire dominante** issue d'une adaptation à la topographie du lieu, qu'il soit un versant de relief, un méplat, un fond d'une gorge étroite, une vallée plus ouverte ou une plaine.

L'ensemble reste à une échelle réduite.

A priori, les hameaux se trouveront davantage dans les reliefs que dans les plaines où l'expansion agricole et urbaine les ont progressivement assimilés. Il en reste néanmoins des traces qui émergent du flot (La Sacristie).

Leurs morphologies peuvent être classées dans différents types qui peuvent également se combiner entre eux pour un même hameau.

Formes irrégulières

L'ensemble est ramassé mais le périmètre n'est pas assimilable à une forme géométrique précise. La composition intérieure suit le même principe. Les tracés sont curvilignes et sinueux.



Formes linéaires

C'est particulièrement le cas pour les hameaux implantés à flanc de versants pentus ou longeant un cours d'eau en fond de vallée encaissée. Cette forme urbaine est également liée à de la voirie principale qui elle-même est tributaire de la topographie.



Formes en grappe

Elles sont faites d'un ensemble de groupement de quelques constructions séparées par des espaces vides.



Formes diffuses

La forme du hameau est totalement diluée. Les constructions sont séparées les unes des autres à l'échelle de l'habitat.



Quelle que soit la forme de l'ensemble du hameau, la **densité** des surfaces construites peut être variable.

Densité forte

Les constructions sont serrées les unes contre les autres laissant peu de place aux espaces non construits, qu'ils soient publics ou privés. Il y a peu d'espaces vides. Ils se réduisent à des ruelles ou à des cours et petits jardins.

Densité moyenne

Des espaces apparaissent entre les constructions.

Densité faible

Les emprises bâties sont distendues, des vides importants séparent les constructions. Ils sont composés de jardins, de vergers ou de prairies.

Parcellaire

La forme et la taille des parcelles suivent le principe vernaculaire.

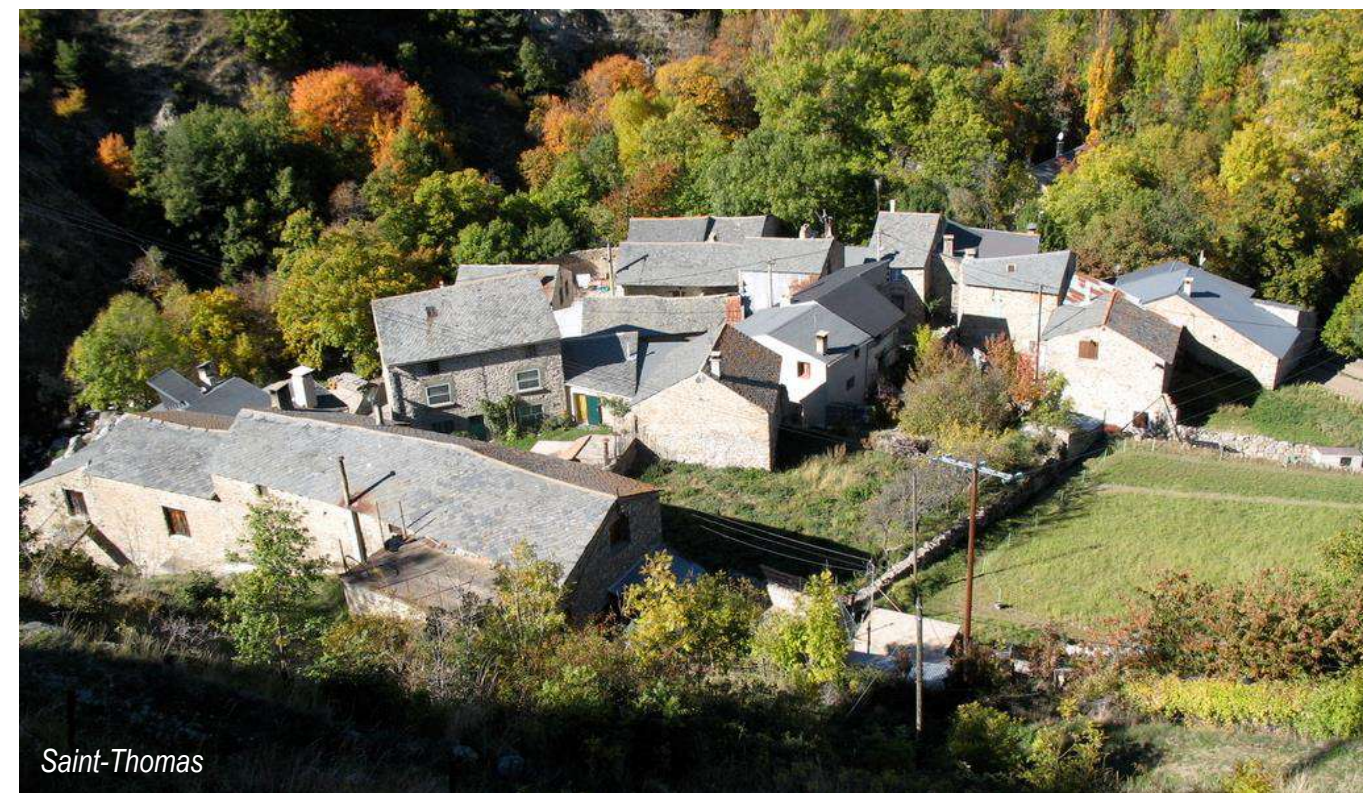
Elles sont généralement de formes très irrégulières (surtout dans le cas des hameaux de densité faible à moyenne : Marcevol, Llar, Marians, Prats-Balaguer, Thorren) et très imbriquées les unes dans les autres.

Lorsque le hameau est de forme linéaire avec les constructions en alignement le long de la voie, le parcellaire est plus ou moins perpendiculaire à la rue, mais pas systématiquement (Thermes de Molitg, Evol, Joncet).

Volumétrie générale

La physionomie générale du hameau fait foi de son insertion dans le paysage. Les paramètres dominants en sont :

- Les formes et orientations des toitures qui répondent à la topographie et à l'aléatoire ;
- La taille et la volumétrie des constructions dont l'élément de base est le parallélépipède rectangle avec ou sans volumes accolés de plus faible taille ;
- La gamme de matériaux utilisés en toiture et en façades. On parlera plus généralement de "textures", terme qui regroupe teinte et rugosité ;
- La liaison du bâti avec le terrain par des murs de clôture et des terrasses.





f) Morphologies architecturales

Au-delà de la liste des édifices protégés, les bourgs, villages et hameaux du Conflent comptent de nombreux bâtiments présentant un intérêt architectural et historique dont les caractéristiques, même modestes, accompagnent et participent à la valeur patrimoniale du territoire.

En termes d'insertion dans un paysage, les observations faites dans le chapitre concernant les monuments historiques protégés sont transposables dans le présent chapitre.

Nous parlerons ici avant tout des formes du bâti de l'architecture "commune" qui constitue le "fond architectural" des ensembles bâtis, ce qui n'exclut pas de mentionner des exemples d'architecture ou d'éléments d'architecture remarquables.

Les composantes de la morphologie du bâti sont : la volumétrie, la forme des toitures, la composition des façades, les teintes et textures des façades et toitures

Dans le Conflent, quelle que soit l'entité paysagère, on observe que les morphologies du bâti des bourgs et villages sont sensiblement similaires. Les variables sont généralement la taille de l'édifice, le nombre d'étages, le nombre de travées, les matériaux de construction et l'ornementation éventuelle.

C'est dans les bourgs et villages de plus forte importance que ces variables prennent un développement ou une fréquence plus importante (Prades, Vinça, Vernet-les-Bains, Marquixanes).



Sahorre

⇒ Volumétrie

Le volume type est constitué d'un parallélépipède rectangle coiffé d'une toiture à deux pentes. Les toitures sont parallèles aux rues et ruelles, donc généralement aux courbes de niveau selon la topographie en versant, en croupe ou en promontoire.

La toiture à une seule pente n'est pas rare et souvent (mais pas uniquement) associée à des ensembles urbains linéaires implantés sur de fortes pentes.

Il n'est pas non plus inhabituel que cette constante soit contrariée par l'émergence d'un pignon créant un rythme syncopé, particulièrement dans les hameaux où le vernaculaire domine et où les orientations de toitures peuvent être aléatoires.

La toiture à croupe est exceptionnelle dans le bâti ancien et réservée à des édifices édilitaires.

Dans les villages et hameaux, mais plus particulièrement dans ces derniers, des adjonctions ponctuelles et de faible taille peuvent se trouver accolées au volume principal ou ce dernier être creusé par des dispositions en porches avec ou sans escalier par exemple.



Baillestavy

⇒ Composition des façades

Dans les bourgs et villages, la **composition régulière en travées** domine largement. Les façades sont hautes et étroites, leur largeur est liée à un parcellaire étroit et à la topographie lorsque le bâti est sur la pente.

Dans les villages, le nombre de niveaux ne dépasse généralement pas le R+2. A Prades le R+4 n'est pas rare, particulièrement le long des axes majeurs.

Le nombre de travées est rarement supérieur à 2 ou 3, sauf dans les bourgs les plus importants comme Prades, dans la mesure où le terrain plat et le parcellaire moins contraint peuvent le permettre.

Les percements composant les travées sont des rectangles verticaux dont la proportion largeur/hauteur peut aller de 1 à 3.

Ce principe de percement est à moduler selon les étages, la taille et la hauteur des baies étant sensiblement plus réduites à partir du 2^e étage, voire réduites à des oculi au niveau du comble. Selon le statut ou l'usage de l'édifice, le



rez-de-chaussée reprend le même principe ou est percé d'une porte d'entrée décalée, d'une porte cochère en plein cintre ou d'une porte de grange qui a pour effet d'adoucir par un décalage la rigueur de l'ensemble.

En revanche, la composition de nombreuses façades a été altérée par des élargissements de baies dans les années 1950 et le percement de portes de garage ou de vitrines d'implantation et de taille inappropriées.



Indépendamment de Villefranche-de-Conflent qui a fait l'objet d'une étude spécifique, on trouve dans plusieurs villages des témoins de **percements anciens** s'étalant du moyen-âge au XVII^e ou XVIII^e siècle, sous la forme d'arc en plein cintre en pierre de taille ou de baies à traverse et meneau. Ces vestiges sont souvent en réserve d'un enduit couvrant d'éventuelles autres traces anciennes. Bien que non protégés, ces édifices présentent un caractère remarquable qu'il convient de conserver et de restaurer.



La **composition vernaculaire** repose sur le principe de l'aléatoire pouvant associer des ouvertures de tailles différentes disséminées sans régularité sur la façade selon des nécessités d'usages (entrée de remise, larges ouvertures sous comble pour le séchage du foin, ...).

Ce type de composition est un trait caractéristique des hameaux sans que la présence de compositions en travées régulières dans le même lieu soit exclue. Le principe inverse est valable pour les bourgs et villages dont certains îlots, en général périphériques, sont dominés par une composition vernaculaire.

Dans tous les cas la notion de **muralité** est importante. Dans le cas des compositions en travées le rapport vide/plein des trumeaux peut aller de 1 (notamment pour les façades à grand développement) à 3 pour les plus modestes. Dans le cas de la composition vernaculaire, la muralité reste dominante.



Les **façades sur rue** sont généralement des murs gouttereaux, c'est le principe dominant. Les pignons, percés ou non se trouvent plus généralement dans les hameaux ou des îlots modestes des bourgs et villages.



⇒ Teintes et textures

Pour les **couvertures**, on trouve dans le Conflent deux types de matériaux :

- Les lauzes ou les ardoises
- Les tuiles canal

Leur répartition géographique indique une prédominance de la lauze et de l'ardoise dans la partie Ouest du territoire où ce matériau est abondant. La tuile est utilisée sur toute la partie Est du Conflent, en continuité avec le Roussillon.

Entre ces deux zones, les villages d'Olette, Souanyas et Serdinya utilisent à part égale chacun de ces deux matériaux. Il est probable que le remplacement progressif de la lauze par la tuile ait été favorisé par la création de la ligne de chemin de fer du Train Jaune au début du XX^e siècle.



Olette

Concernant les **maçonneries**, les teintes et textures traditionnelles rencontrées dans le Conflent sont de natures suivantes :

- Pierres de taille

La pierre de taille apparente est réservée aux édifices majeurs, comme les églises, les fortifications ou les édifices affichant un certain prestige social. Dans des maçonneries de moellons, elle est utilisée pour la confection d'arcs ou d'encadrements de baies.



Villefranche-de-Conflent

- Moellons bruts

- Moellons rejointoyés plus ou moins grossièrement

- Moellons enduits à pierres vues

- Enduits à la chaux couvrant grossier et rugueux

Ces 5 types de parements se trouvent dans tous les bourgs, villages et hameaux, sans autres règles de répartition que l'usage ou le statut social. Selon les vallées ou les versants, les variantes de ces types sont à rechercher dans la géologie du lieu : schiste, granit, composite,...

- Enduit à la chaux taloché et teinté

Ce type se trouvera essentiellement dans les bourgs et villages ayant une certaine importance et dont la construction a un certain niveau social, mais aussi sur des bâtiments plus modestes.



Finestrel

- Enduit ciment gravé ou estampé brut ou peint

Cette technique a fait l'objet de nombreuses réalisations à la fin du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle.

Le thème le plus courant est le faux appareil de pierres de taille à la manière d'un bossage troué.

Un second thème consiste à graver ou estamper des motifs ornementaux à des emplacements particuliers des façades, frises en couronnement de façade, encadrements de baies, en soubassements, etc.

Ce type de décor n'est pas attaché à un lieu particulier, on le retrouvera aussi bien en plaine qu'en montagne, dans des bourgs comme dans des petits villages, sur des édifices voulant afficher un certain prestige.

Des cohabitations s'avèrent curieuses ainsi à Estoher où ce décor encadre une pierre de taille portant la date de 1611.

Certains de ces décors en ciment sont rehaussés de peinture.



Codalet

- Décors peints.

Les décors peints ne sont pas courants mais ils méritent d'être signalés. Ils concernent le XIX^e siècle et les années 1925-1930.

- Fausses coupes de pierres
- Motifs végétaux en frise
- Faux marbre



- Maçonnerie mixte à cayrou

Cette technique très utilisée dans les plaines du Roussillon est également présente dans le Conflent mais dans une plus faible mesure et dispersée sur le territoire.

Elle s'accompagne souvent d'un appareillage de moellons dont le rejointoiement est refiché de cassons de briques avec une volonté ornementale manifeste.



Les teintes et textures témoignent d'un savoir-faire et d'un patrimoine à préserver.

⇒ Conclusion sur les morphologies architecturales

Ainsi, nous pouvons constater que le Conflent se caractérise par une grande homogénéité des principes généraux de forme, de composition et de texture. Mais ce principe général est à tempérer par la diversité et les nombreuses nuances de traitement selon le lieu et l'usage du bâtiment. Cette diversité se combine à une forte cohabitation des genres au sein d'un même lieu. Des finitions particulièrement fines et ornées peuvent cohabiter avec des épidermes rugueux et rustiques.

Tous ces éléments et combinaisons participent à la qualité patrimoniale des territoires, à la fois homogène et diverse.

Les effets sur le paysage proche et lointain sont subtils et fragiles. Une masse hors d'échelle ou une teinte trop clinquante altère un ensemble.

g) CONCLUSION : Un territoire fragile

Même si les bourgs, villages et hameaux ont tous conservés leur morphologie urbaine et architecturale lisible et identifiable, le territoire du Conflent est d'une grande fragilité face un urbanisme manquant de maîtrise.

Les points de vulnérabilité observés sont les suivants :

- Altération de la valeur patrimoniale des paysages et des formes urbaines, en vues proches comme en vues éloignées, par un étalement urbain non maîtrisé.
- Apparition et développement de typologies architecturales sans relation avec les typologies anciennes traditionnelles alors que ces dernières représentent un vaste potentiel à la création architecturale contemporaine.

2 - Zoom « Villefranche-de-Conflent »

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT se distingue par la valeur exceptionnelle de son patrimoine militaire, urbain et architectural.

Son histoire et son architecture militaire s'étendent du moyen-âge au XVIII^e siècle avec la marque spécifique des ingénieurs militaires du XVII^e siècle, Saint-Hilaire et Vauban. Son architecture civile fortement marquée par le XIII^e - XV^e siècle a été préservée dans ses remparts épais. Le site se caractérise également par la qualité de son dialogue avec le paysage, tant d'un point de vue purement "pittoresque" que d'un point de vue militaire qui témoigne de l'intelligence d'une insertion paysagère.

Toutes ces raisons ont valu à VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT - avec 11 autres sites façonnés par Vauban - d'être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour répondre aux attentes de ce lieu remarquable, une étude particulière a été menée sur la ville forte. Ses objectifs sont de rassembler un ensemble aussi vaste que possible de connaissances cartographiques, historiques, architecturales et militaires ... afin de définir un cadre réglementaire prenant en compte toutes les facettes du site et leurs interconnexions dans le but de disposer des outils nécessaires à sa préservation et à sa mise en valeur.

Cf. diagnostic complet avec ses annexes « Patrimoine »

D// UNE ANALYSE DES DYNAMIQUES ET DE LA « MISE EN TENSION » DU TERRITOIRE

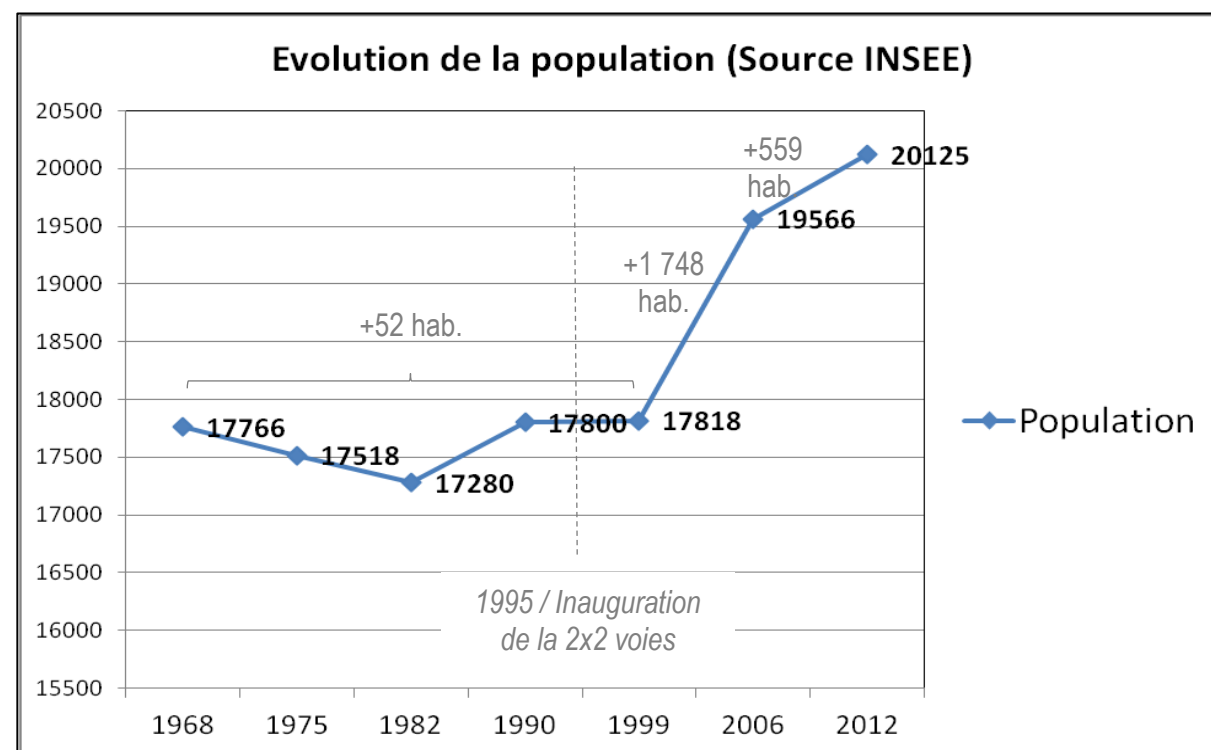
1 - Un territoire au croisement de plusieurs phénomènes démographiques

a) Une dynamique démographique fragile

Le territoire Conflent Canigó compte 20 125 habitants (INSEE 2012) répartis au sein de cinq familles de la façon suivante :

- Famille 1 (Prades) : 11 568 habitants (57,5% de la population) ;
- Famille 2 (Vinça) : 3 593 habitants (17,9% de la population) ;
- Famille 3 (Vernet-les-Bains) : 3 374 habitants (16,8% de la population) ;
- Famille 4 (Olette) : 916 habitants (4,6% de la population) ;
- Famille 5 (Sournia) : 674 habitants (3,3% de la population).

⇒ Une croissance positive à l'échelle du PLUi



Selon les dernières données INSEE disponibles, la Communauté de communes Conflent Canigó compte 20 850 habitants en 2016, soit 725 habitants de plus qu'en 2012.

Le départ des communes de Sournia (497 habitants en 2016) et Campoussy (38 habitants en 2016) de l'EPCI porte la population du territoire intercommunal à 20 315 habitants, répartis comme tel (suppression de la famille 5 et intégration de Trévilach à la famille 2) :

- Famille 1 (Prades) : 12 125 habitants (59,7% de la population) ;

- Famille 2 (Vinça) : 3 917 habitants (19,3% de la population) ;
- Famille 3 (Vernet-les-Bains) : 3 358 habitants (16,5% de la population) ;
- Famille 4 (Olette) : 915 habitants (4,5% de la population).

Le nombre d'habitants sur le territoire Conflent Canigó a été relativement constant de 1968 à 1999, avant de connaître une croissance plus importante à partir des années 2000.

Avec un taux de croissance annuel moyen de 0,94% entre 1999 et 2012, la population est passée de 17 818 à 20 125 habitants. Cette période peut être décomposée en deux temps puisque de 1999 à 2006, le nombre d'habitants a connu sa plus forte augmentation (+1 748 habitants, soit une augmentation de 9,81%), avant de progresser plus modérément entre 2006 et 2012 (+559 habitants, soit une augmentation de 2,86%).

La tendance actuelle repose donc sur une croissance mesurée révélant une faible attractivité territoriale, qui soutient tout de même une croissance démographique positive inégalement répartie sur le territoire.

Ce constat est confirmé par les dernières données INSEE qui révèlent un taux de croissance annuel moyen de 0,93% entre 1999 et 2016, à l'échelle des 47 communes.

Sans les communes de Sournia et Campoussy, la population de la Communauté de communes Conflent Canigó en 1999 aurait été de 17 416 habitants (contre 17 818 pour les 47 communes), portant ainsi le taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2016 à 0,91%.

⇒ De fortes disparités internes

Sur la période récemment observée (2006-2012), le taux de croissance est positif à l'échelle du PLUi (0,47%), mais environ 40% des communes affichent une croissance négative, contre moins de 20% sur une période plus longue allant de 1999 à 2012.

Un nombre important de communes du territoire perd donc de la population depuis 2006. C'est le cas notamment des communes de Nyer, Villefranche-de-Conflent, ou Jujols, dont les taux de croissance sont respectivement de -1,94%, -0,57% et -3,99%.

A l'inverse, des communes ont connu une forte croissance, à l'instar d'Escaro (5,51%), Finestret (5,3%), Los Masos (5,58%), Mantet (6,71%), Rigarda (11,09%), ou Valmanya (8,48%).

Le taux de croissance annuel moyen est de 0,89% entre 2012 et 2016, et de 0,64% entre 2006 et 2016. L'accueil de population sur le territoire reste modéré bien qu'il soit plus soutenu sur la dernière période analysée (2012-2016). De fortes disparités persistent sur le territoire mais les communes ayant connu un accueil important tendent vers une croissance moindre :

- Escaro passe de 5,51% entre 2006 et 2012 à -2,37% entre 2012 et 2016
- Finestret passe de 5,3% entre 2006 et 2012 à -2,48% entre 2012 et 2016
- Los Masos passe de 5,58% entre 2006 et 2012 à 1,65% entre 2012 et 2016
- Mantet passe de 6,71% entre 2006 et 2012 à 0% entre 2012 et 2016
- Rigarda passe de 11,09% entre 2006 et 2012 à 2,98% entre 2012 et 2016
- Valmanya passe de 8,48% entre 2006 et 2012 à -5,56% entre 2012 et 2016

A l'échelle réduite des 45 communes, on enregistre une croissance annuelle moyenne de 0,61% pour la période 2006-2016, avec également une attractivité plus marquée sur le pas de temps 2012-2016 (0,92% contre 0,41% entre 2006 et 2012). Un tiers des communes a perdu de la population entre 2006 et 2016.

Sur la base d'un croisement de ces données brutes avec une lecture de l'organisation du territoire, le diagnostic révèle une croissance des marges « périurbaines » et/ou rurales du territoire, au détriment (hors Vinça) des polarités urbaines et villageoises comprenant entre 9 618 habitants en 1999 (soit 53,98% de la population totale), 10 100 habitants en 2012 (soit 50,19% de la population totale) **et 10 420 habitants en 2016 (soit 49,98% de la population totale avec 47 communes) / 9 923 habitants en 2016 (soit 48.85% de la population totale avec 45 communes)** :

• Prades :	5 800 habitants en 1999, soit 32,55 % de la population totale
	5 851 habitants en 2012, soit 29,1% de la population totale
	6 153 habitants en 2016, soit 29.5% de la population totale (47 communes)
	6 153 habitants en 2016, soit 30.3% de la population totale (45 communes)
• Vinça :	1 666 habitants en 1999, soit 9,35% de la population totale
	1 947 habitants en 2012, soit 9,7% de la population totale
	2 040 habitants en 2016, soit 9.8% de la population totale (47 communes)
	2 040 habitants en 2016, soit 10% de la population totale (45 communes)
• Vernet-les-Bains :	1 440 habitants en 1999, soit 8,08% de la population totale
	1 415 habitants en 2012, soit 7 % de la population totale
	1 359 habitants en 2016, soit 6.5% de la population totale (47 communes)
	1 359 habitants en 2016, soit 6.7% de la population totale (45 communes)
• Olette :	345 habitants en 1999, soit 1,94% de la population totale
	393 habitants en 2012, soit 2% de la population totale
	371 habitants en 2016, soit 1.8% de la population totale (47 communes)
	371 habitants en 2016, soit 1.8% de la population totale (45 communes)
• Sournia :	367 habitants en 1999, soit 2,06% de la population totale
	494 habitants en 2012, soit 2,5% de la population totale
	497 habitants en 2016, soit 2.4% de la population totale (47 communes)

Ainsi, il convient de rééquilibrer le contexte démographique afin de soutenir le dynamisme urbain et villageois des polarités, garantes des principales fonctions du territoire (Cf. partie suivante relative aux équipements)

Sous-territoires	Communes	Nombre d'habitants 1999	Part dans la population totale 1999	Nombre d'habitants 2006	Part dans la population totale 2006	Nombre d'habitants 2012	Part dans la population totale 2012	Nombre d'habitants supplémentaires entre 1999 et 2006	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2006 et 2012	Nombre d'habitants supplémentaires entre 1999 et 2012	Taux de croissance annuel moyen 1999/2006	Part dans la croissance totale 1999/2006	Taux de croissance annuel moyen 2006/2012	Part dans la croissance totale 2006/2012	Taux de croissance annuel moyen 1999/2012	Part dans la croissance totale 1999/2012
1	Campôme	106	0,59%	106	0,54%	113	0,56%	0	7	7	0,00%	0,00%	1,07	1,25%	0,49	0,30%
	Caillat	639	3,59%	687	3,51%	716	3,56%	48	29	77	7,5%	2,75%	0,69	5,19%	0,88	3,34%
	Clara	161	0,90%	233	1,19%	243	1,21%	72	10	82	4,5%	4,11%	0,70	1,79%	3,22	3,55%
	Codaret	389	2,01%	387	1,98%	360	1,76%	28	-27	1	-0,07%	-0,08%	-1,20	-4,83%	0,02	0,04%
	Conat	45	0,25%	51	0,26%	55	0,27%	6	4	10	1,3%	0,34%	1,27	0,72%	1,56	0,45%
	Eus	375	2,10%	398	2,03%	403	2,00%	23	5	28	0,6%	0,35%	0,21	0,09%	0,56	0,21%
	Los Masos	562	3,15%	641	3,28%	888	4,41%	79	247	326	1,4%	4,53%	5,58	14,19%	3,58	14,11%
	Marquixanes	397	2,23%	517	2,69%	548	2,72%	130	21	151	3,3%	7,44%	0,65	3,76%	2,51	6,55%
	Molig-les-Bains	207	1,16%	211	1,06%	212	1,05%	4	1	5	0,2%	0,23%	0,06	0,18%	0,18	0,21%
	Mosset	293	1,64%	302	1,54%	290	1,45%	9	-12	-3	-0,4%	-0,51%	-0,67	-2,15%	-0,08	-0,13%
	Nohèdes	62	0,35%	70	0,36%	65	0,32%	8	-5	3	1,3%	0,46%	-1,23	-0,89%	0,36	0,13%
	Prades	5000	32,55%	6211	31,79%	5851	29,07%	421	-370	51	-1,01%	-24,08%	-1,02	-66,18%	0,07	2,21%
	Ria-Sirach	1126	6,32%	1169	5,97%	1157	5,91%	43	88	131	3,8%	11,74%	1,22	15,74%	0,85	5,68%
	Taurinya	307	1,72%	316	1,62%	329	1,63%	9	13	22	0,3%	0,51%	0,67	2,33%	0,53	0,95%
	Urbanya	28	0,16%	57	0,29%	9	0,04%	29	-48	-19	10,69%	1,66%	-26,48	-8,59%	-8,36	-0,82%
	Villefranche-de-Conflent	215	1,26%	237	1,21%	219	1,14%	12	-8	4	0,7%	0,69%	-1,43%	-0,57	0,14	0,17%
	Total/Moyenne	10692	60,01%	11613	59,35%	11568	57,48%	921	-45	876	1,19%	52,69%	-0,06	-8,05%	0,61	37,97%
2	Arboussols	95	0,53%	103	0,51%	101	0,50%	8	-2	6	0,4%	0,46%	-0,33	-0,36%	0,47	0,26%
	Baillastay	58	0,33%	87	0,44%	103	0,51%	29	16	45	5,9%	1,66%	2,85	2,66%	4,52	1,95%
	Espira-de-Conflent	125	0,70%	175	0,89%	169	0,84%	50	-6	44	4,2%	2,86%	-0,58	-1,07%	2,35	1,94%
	Esther	134	0,75%	152	0,78%	153	0,76%	18	1	19	1,3%	1,09%	0,11	0,18%	1,03	0,82%
	Finestret	135	0,76%	146	0,75%	199	0,99%	11	53	64	1,1%	0,63%	5,30	9,46%	3,03	2,77%
	Joch	146	0,82%	205	1,05%	246	1,23%	59	41	100	4,3%	7,33%	3,09	7,33%	4,09	4,33%
	Rigarda	219	1,23%	307	1,57%	577	2,87%	88	270	358	4,9%	13,03%	11,09	41,30%	7,74	15,32%
	Tararach	38	0,21%	55	0,28%	54	0,27%	17	-1	16	5,4%	0,97%	-0,31	-0,18%	2,74	0,69%
	Valmanya	18	0,10%	27	0,14%	44	0,22%	9	17	26	5,9%	3,04%	8,48	3,04%	7,12	1,13%
	Vinça	1666	9,35%	1833	9,37%	1947	9,67%	167	114	281	1,37%	9,55%	1,01	20,89%	1,21	12,18%
	Total/Moyenne	2634	14,78%	3090	15,79%	3593	17,85%	456	503	959	2,31%	25,09%	2,55	39,88%	2,42	41,97%
3	Canail	130	0,73%	126	0,64%	129	0,64%	-4	3	-1	-0,4%	-0,23%	0,39	0,54%	-0,06	-0,43%
	Comella-de-Conflent	426	2,39%	467	2,39%	485	2,31%	41	-2	39	1,32%	2,35%	-0,07	-0,36%	0,68	1,69%
	Escaro	84	0,47%	87	0,44%	120	0,60%	3	33	36	0,50%	0,17%	5,51	5,90%	2,78	1,56%
	Filiols	141	0,79%	150	0,77%	169	0,84%	9	19	28	0,89%	0,51%	2,01	3,40%	1,40	1,21%
	Fuilla	329	1,85%	360	1,84%	430	2,14%	31	70	101	1,29%	1,77%	3,01	4,00%	2,08	4,36%
	Mantet	17	0,10%	21	0,11%	31	0,15%	4	10	14	3,06%	0,23%	6,71	1,79%	4,73	0,61%
	Nyer	108	0,61%	180	0,92%	160	0,80%	72	-20	52	7,57%	4,12%	-1,94	-3,58%	3,07	2,25%
	Py	107	0,60%	117	0,60%	91	0,45%	10	-26	-16	1,28%	0,57%	-1,10	-4,65%	-1,24	-0,69%
	Sahorre	347	1,95%	359	1,83%	364	1,81%	12	5	17	0,49%	0,69%	0,23	0,89%	0,37	0,74%
	Vernet-les-Bains	1440	8,08%	1488	7,61%	1413	7,03%	48	-73	-25	2,75%	2,75%	-0,83	-13,06%	-0,13	-1,06%
	Total/Moyenne	3129	17,56%	3355	17,15%	3374	16,77%	226	19	245	1,00%	12,93%	0,09	3,40%	0,58	10,62%
4	Canaveilles	58	0,33%	50	0,24%	48	0,24%	-8	-2	-10	-0,4%	-0,46%	-0,68	-0,46%	-1,45	-0,43%
	Fontpédrouse	123	0,69%	118	0,60%	133	0,66%	-5	15	10	-0,59%	-0,29%	2,01	2,68%	0,60	0,43%
	Jupils	43	0,24%	60	0,31%	47	0,23%	17	-13	4	4,07%	0,97%	-1,99	-2,33%	0,69	0,17%
	Olette	345	1,94%	407	2,06%	393	1,95%	62	-14	48	2,39%	3,55%	-0,58	-2,50%	1,01	2,06%
	Orellia	15	0,08%	15	0,08%	13	0,06%	0	-2	-2	0,00%	0,00%	-2,36	-0,36%	-1,09	-0,09%
	Serdinya	233	1,31%	225	1,15%	207	1,03%	-8	-18	-26	-0,50%	-0,46%	-1,38	-3,22%	-0,91	-1,13%
	Souanyas	27	0,15%	35	0,18%	44	0,22%	8	9	17	3,78%	0,46%	3,89	1,61%	3,83	0,74%
	Thüez-Entre-Valls	41	0,23%	36	0,18%	31	0,15%	-5	-5	-10	-1,24%	-0,29%	-2,46	-0,89%	-2,13	-0,43%
	Total/Moyenne	885	4,97%	946	4,83%	916	4,55%	61	-30	31	0,96%	3,48%	-0,54	-5,37%	0,27	1,34%
5	Campoussy	35	0,20%	41	0,21%	46	0,23%	6	5	11	2,9%	0,34%	1,94	0,95%	2,12	0,44%
	Sournia	567	2,06%	414	2,12%	484	2,45%	47	80	127	1,74%	2,69%	2,99	4,43%	2,31	5,50%
	Treuilach	76	0,43%	107	0,55%	134	0,67%	31	27	58	5,01%	1,77%	3,82	4,33%	4,46	2,51%
	Total/Moyenne	478	2,68%	562	2,87%	674	3,35%	84	112	196	2,34%	4,81%	3,08	20,04%	2,68	8,50%
TOTAL FLUI Conflent Canigó		17818	100,00%	19566	100,00%	20125	100,00%	1748	559	2307	1,35%	100,00%	0,47	100,00%	0,84	100,00%

⇒ Une nouvelle ossature « subie » à maîtriser

L'analyse des évolutions démographiques à l'échelle des familles révèle des tendances très marquées, à savoir :

- **Une croissance hétérogène sur le territoire**, avec une faible croissance des familles 1 (Prades), 3 (Vernet-les-Bains) et 4 (Olette), tandis que la croissance est très importante sur les familles 2 (Vinça) et 5 (Sournia) entre 1999 et 2012.

Cette tendance s'accroît fortement sur la période 2006/2012 puisque les familles 1 et 4 enregistrent des taux de croissance négatifs (respectivement -0,06% et -0,54%), la famille 3 quant à lui a un taux de croissance de 0,09% ce qui est positif mais plus faible que sur la période 1999/2012 (0,58%), et pour finir, à l'inverse, les familles 2 et 5 de la frange Est ont un taux de croissance plus élevé sur la période récente (respectivement 2,55% et 3,08%).

Sur le pas de temps 2006-2016, et à l'échelle des 45 communes, la croissance est très faible pour les familles 1 (Prades) avec 0,43% et 3 (Vernet-les-Bains) avec 0,01%, et négative pour la famille 4 (Olette) avec -0,33%. A l'inverse, la famille 3 enregistre un taux de croissance annuel moyen de 2,05%.

Ce constat s'inscrit en continuité de l'analyse précédente, avec une attractivité marquée de la frange Est du territoire.

- Dès lors, **une participation disparate des familles à la croissance du Conflent**, avec une distinction selon le laps de temps considéré, comme en témoignent les cartes ci-contre.

La part dans la croissance totale est différente d'une famille à l'autre, mais une certaine hiérarchie se structure. L'observation de la période 1999/2012 permet d'identifier deux familles « porteuses », la famille 1 (Prades) et la famille 2 (Vinça). Ils représentent chacun environ 40% de la croissance totale, étant précisé que même si la famille 1 (Prades) contient la ville-centre du Conflent, Prades, il participe de manière légèrement moins prononcée à la croissance du territoire que la famille 2 (Vinça).

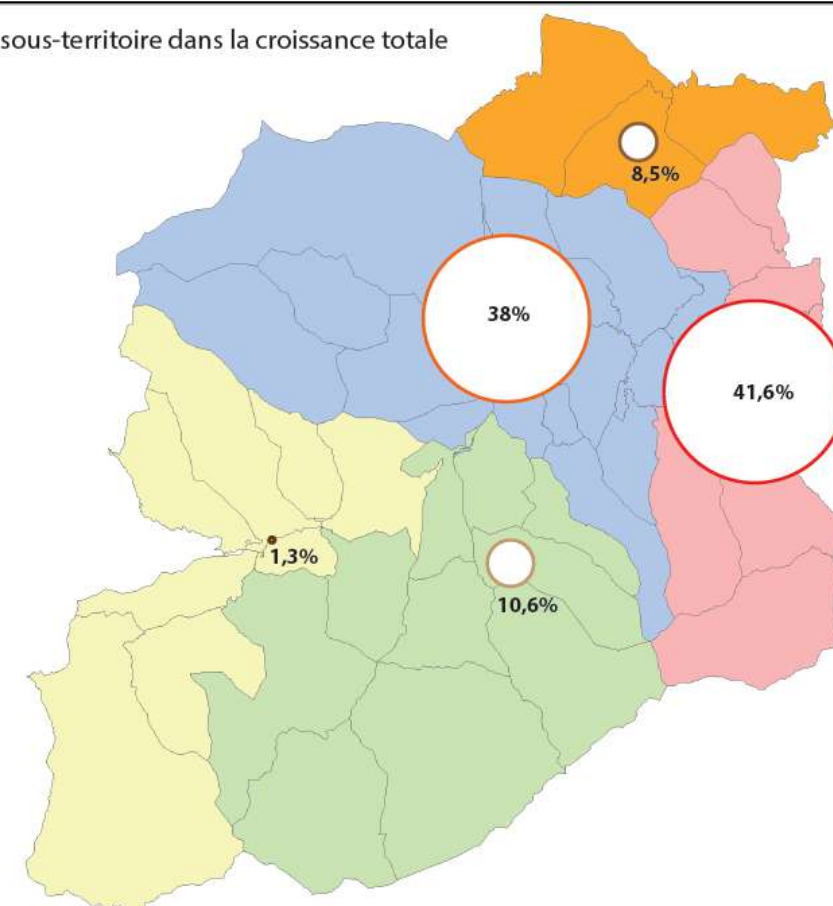
Toujours sur le même intervalle (1999/2012), les familles 3 (Vernet-les-Bains) et 5 (Sournia) contribuent à hauteur d'environ 20% à la croissance totale. Le poids de la famille 5 (Sournia) est intéressant dans la mesure où même si cette famille ne compte que 3 communes, il représente 8,5% de la croissance du territoire. A titre comparatif, la famille 4 (Olette) est composée de 8 communes mais ne participe qu'à 1,3% à la croissance totale.

Pour autant, cette répartition ne ressort pas de l'étude de la période plus récente 2006/2012. En effet, le poids démographique de la famille 2 (Vinça) est considérable puisqu'il représente à lui seul près de 90% de la croissance de l'ensemble du territoire. Ainsi, seulement 10 communes, des 47 formant le Conflent Canigó, portent presque la totalité de la croissance du territoire.

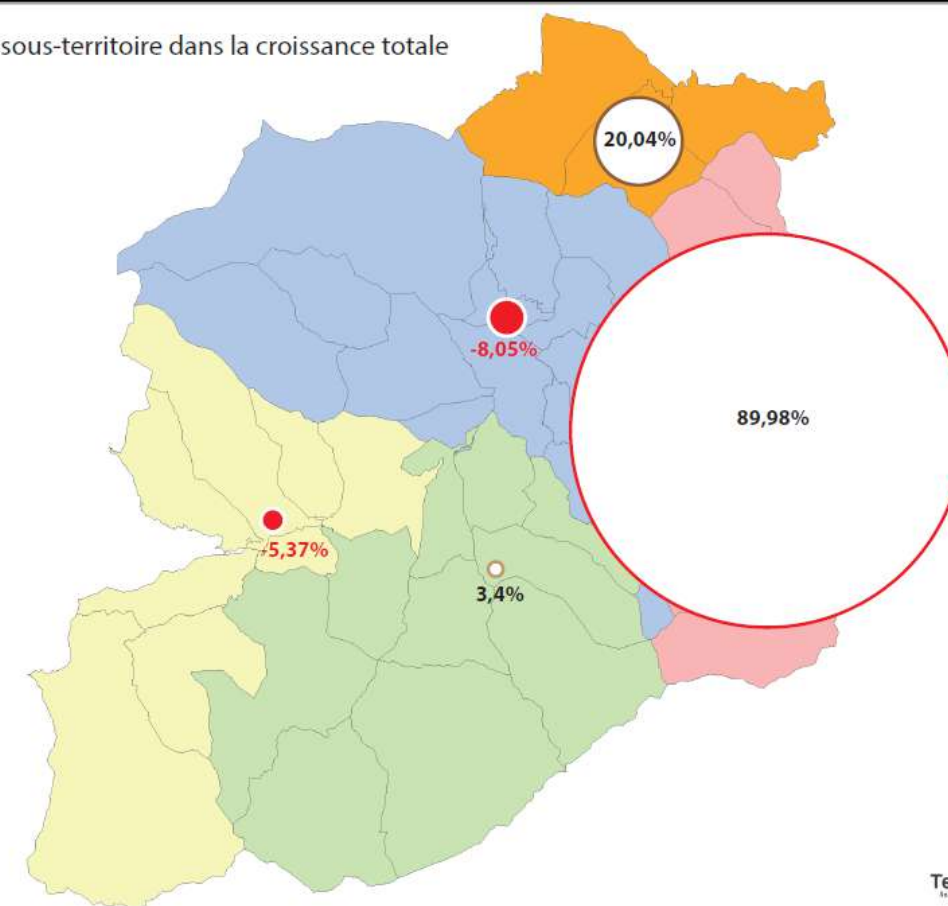
Ce constat met en exergue l'attractivité très forte de la frange Est du territoire. Attractivité qui est d'ailleurs confirmée par la part significative dans la croissance totale de la famille 5 (Sournia), à savoir plus de 20% avec seulement 3 communes.

A l'inverse, il est intéressant de souligner que la famille 1 (Prades), qui regroupe le plus de communes (16 communes), est celle qui participe le moins (-8,05%) à la croissance du territoire, suivi de près par la famille 4 (Olette) avec une participation négative de -5,37%.

Part de chaque sous-territoire dans la croissance totale (1999-2012)



Part de chaque sous-territoire dans la croissance totale (2006-2012)



Le passage de 47 à 45 communes et les dernières données chiffrées disponibles permettent de relativiser ce constat, dans la mesure où :

- La part de la famille 1 (Prades) dans la croissance totale 2012-2016 est de 76.30%
- La part de la famille 2 (Vinça) dans la croissance totale 2012-2016 est de 26.03%
- La part de la famille 3 (Vernet-les-Bains) dans la croissance totale 2012-2016 est de -2.19%
- La part de la famille 4 (Olette) dans la croissance totale 2012-2016 est de -0.14

Ainsi, un certain rééquilibrage des dynamiques semble se mettre en place sur le territoire, avec toujours deux pôles porteurs, les familles 1 (Prades) et 2 (Vinça), mais un poids beaucoup plus important et cohérent de la famille 1 (Prades) qui contient la ville-centre du Conflent, Prades, et qui regroupe le plus de communes. Les familles 3 (Vernet-les-Bains) et 4 (Olette) soutiennent le moins à la croissance du territoire, avec une participation négative.

- **Un questionnement concernant le rôle des centralités** puisqu’à l’exception des familles 2 (Vinça) et 5 (Sournia), dont les communes-centres n’ont pas perdu d’habitants, chaque centralité a vu sa population diminuer entre 2006 et 2012.

Familles	Centralités	Nombre d'habitants supplémentaires entre 1999 et 2012	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2006 et 2012
1	Prades	51	-370
2	Vinça	281	114
3	Vernet-les-Bains	-25	-73
4	Olette	48	-14
5	Sournia	127	27

Ainsi, d’un point de vue démographique, la qualification des communes dites structurantes du territoire peut éventuellement être remise en cause. Cela est vrai à l’échelle des familles, mais également à celle du PLUi.

L’exemple symptomatique étant celui de Prades, ville-centre regroupant 29,1% de la population du territoire, dont le nombre d’habitants tend à diminuer fortement (taux de croissance 2006-2012 : -1,02%, soit -370 habitants), ce qui n’est pas le cas de Vinça (9,7 % de la population du territoire), dont le taux de croissance est sensiblement identique entre 1999 et 2012 (1,21%), et entre 2006 et 2012 (1,01%).

Il résulte de ce qui précède, qu’une nouvelle organisation territoriale semble se dessiner, d’autant plus que le poids des communes limitrophes des centralités prend de l’ampleur.

Entre 2012 et 2016, Prades a gagné 302 habitants et Vinça 93. Vernet-les-Bains en a perdu 56 et Olette 22. A l’instar de l’évolution à l’échelle des familles, un rééquilibrage du poids démographique des centralités semble s’opérer. Prades joue son rôle de ville-centre en s’affirmant comme l’entité principale d’accueil. Vinça reste attractive malgré une modération de sa croissance. A contrario, les centralités de Vernet-les-Bains et d’Olette continuent de perdre des habitants.

- **Des communes « satellites » ayant un rôle démographique prépondérant** : un même phénomène se retrouve notamment sur les familles 1 (Prades) et 2 (Vinça) pour lesquels les communes satellites des pôles structurants ont vu leurs poids démographiques augmenter significativement sur une période récente.

C’est le cas par exemple de la commune de Los Masos qui a accueilli 247 habitants entre 2006 et 2012. Idem pour Rigarda dont le taux de croissance a atteint 11,09% au cours de la même période.

Ces évolutions résultent d’une forte demande qui a été satisfaite via la construction de lotissements parfois en totale déconnection avec la commune d’origine, à l’image de Rigarda. Le village originel, très enclavé, ne permettait pas d’extension, la solution a donc été la construction de logements en marge du village. La majeure partie de cette sorte de « village annexe » ne fonctionne/ne vit d’ailleurs pas avec le village primaire, mais avec la commune de Vinça, tout aussi proche et offrant les services attendus par la population nouvelle. Il en est de même sur de nombreuses communes du territoire (Catllar/Prades, Fuilla/Sahorre,...).

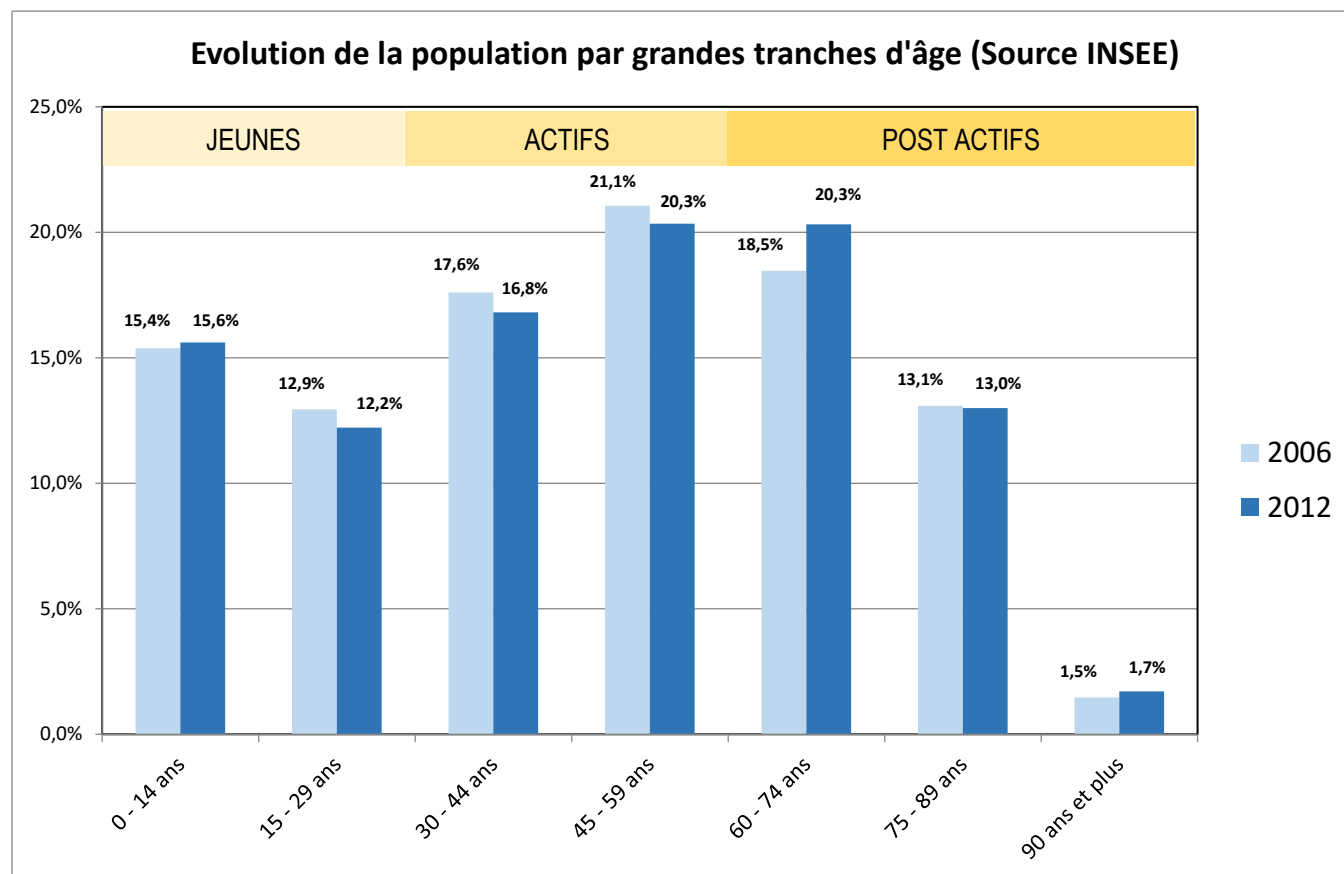
Cet accueil « périphérique » de population invite à s’interroger sur le rôle et la fonction de chaque commune au sein du territoire intercommunal, afin d’affirmer une armature territoriale souhaitée et cohérente (capacité d’accueil, équipements,...), et non subie.

Le rôle démographique des communes « satellites » reste important sur la période 2012-2016, avec notamment : Los Masos participant à 8.22% de la croissance du territoire (+60 habitants), Catllar participant à 7.12% de la croissance du territoire (+52 habitants), et Rigarda participant à 9.86% de la croissance du territoire (+72 habitants).



b) Une structure de la population classique des milieux périurbains et ruraux

⇒ Une population vieillissante



La tranche d'âge 45-74 ans est la plus représentée sur le territoire, malgré une diminution du nombre des 45-59 ans entre 2006 et 2012. Avec 35% de plus de 60 ans et plus de la moitié (55,3%) de plus de 45 ans, la population du PLUi peut être considérée comme majoritairement âgée.

Cette tendance se confirme sur la période 2006-2012, dans la mesure où la tranche d'âge ayant la plus augmenté est celle des 60-74 ans, qui est passée de 3 613 à 4 088 habitants, soit une augmentation de plus de 13%. A contrario, la tranche des 15-44 ans a manifestement diminué, passant de 5 976 à 5 841 habitants, soit une diminution de 2,26%. Bien que la part des 0-14 ans ait légèrement augmenté en passant de 15,4% à 15,6% (cette tranche comptait 3 008 habitants en 2006 et 3 141 en 2012), elle a donc connu une augmentation de 4,39%, ces évolutions traduisent un certain vieillissement de la population, phénomène qui n'est pas propre à la Communauté de Communes Conflent Canigó puisqu'il se constate également au niveau national (l'âge moyen de la population française qui était de 39,2 ans en 2004 est estimé à 41 ans en 2016).

En effet, en représentant 18% de la population française en 2014, les plus de 65 ans ont vu leur part progresser de 3,4 points en vingt ans. A l'inverse, la part des moins de 20 ans a diminué de 2,1 points sur la même période (24,6% de la population française en 2014).

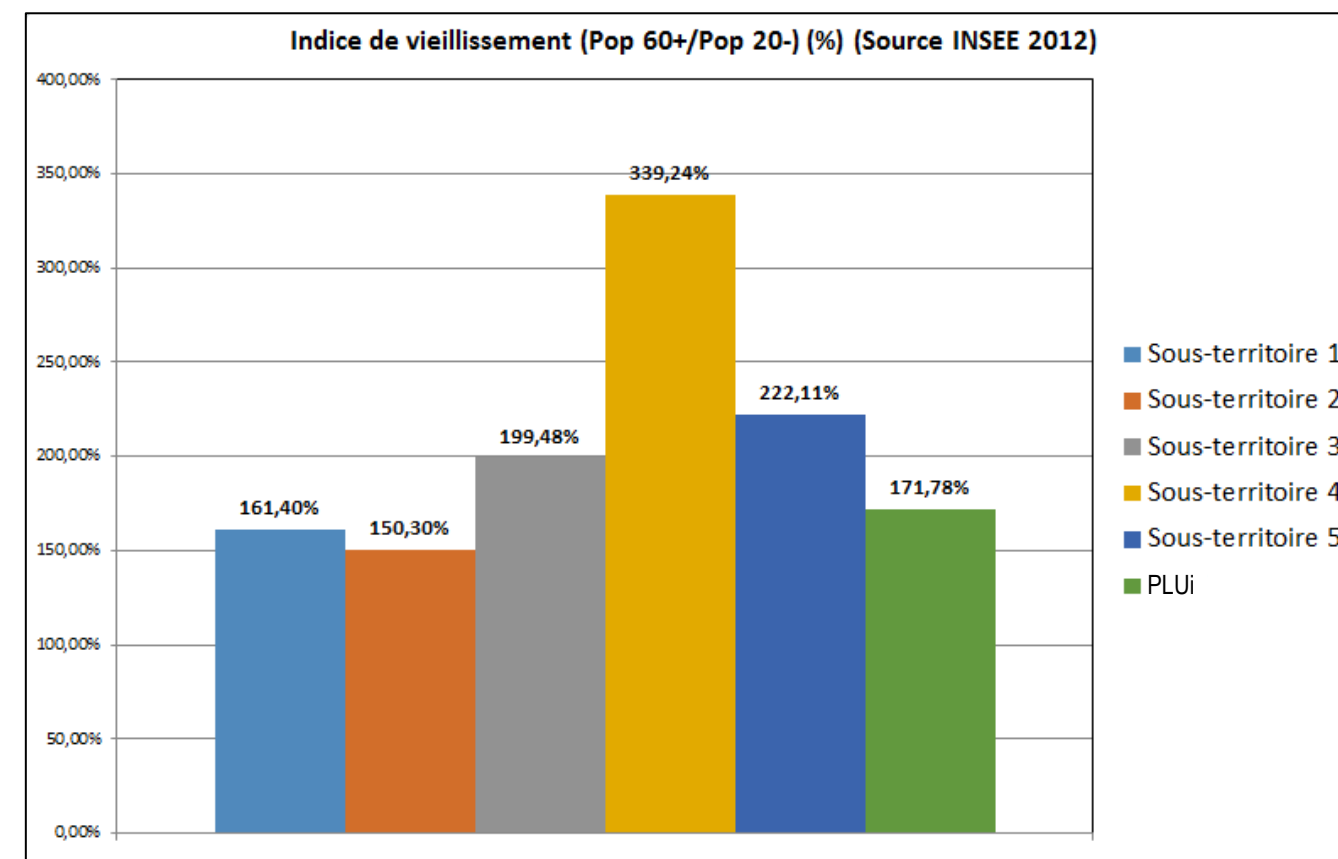
En 2016, la tranche d'âge 60-74 ans est la plus représentée sur le territoire et c'est également celle qui a le plus augmenté. Cela s'inscrit en continuité des tendances observées jusque-là. On note également une diminution de la part des personnes ayant moins de 45 ans : 43,2% en 2016, contre 44,6% en 2012.

Pour autant, l'indice de vieillissement du territoire (172%) est nettement plus élevé que ceux du Département (132%) et de la Région (117%). Il s'agit du rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Etant particulièrement accentué sur le territoire d'étude, le phénomène de vieillissement de la population a des conséquences sur son fonctionnement et son dynamisme. En effet, le vieillissement de la population :

- Implique de nouveaux besoins (équipements, services,...)
- Impacte l'évolution des catégories socioprofessionnelles (augmentation du nombre de retraités de plus de 25% entre 1999 et 2012)
- Met en exergue une baisse inéluctable du nombre de personnes pas ménages, impactant le dynamisme résidentiel territorial

A l'échelle des familles, l'indice de vieillissement est particulièrement élevé sur la famille 4 (Olette) comme le met en avant le graphique ci-dessous (plus de 3 personnes de plus de 60 ans pour une personne de moins de 20 ans).

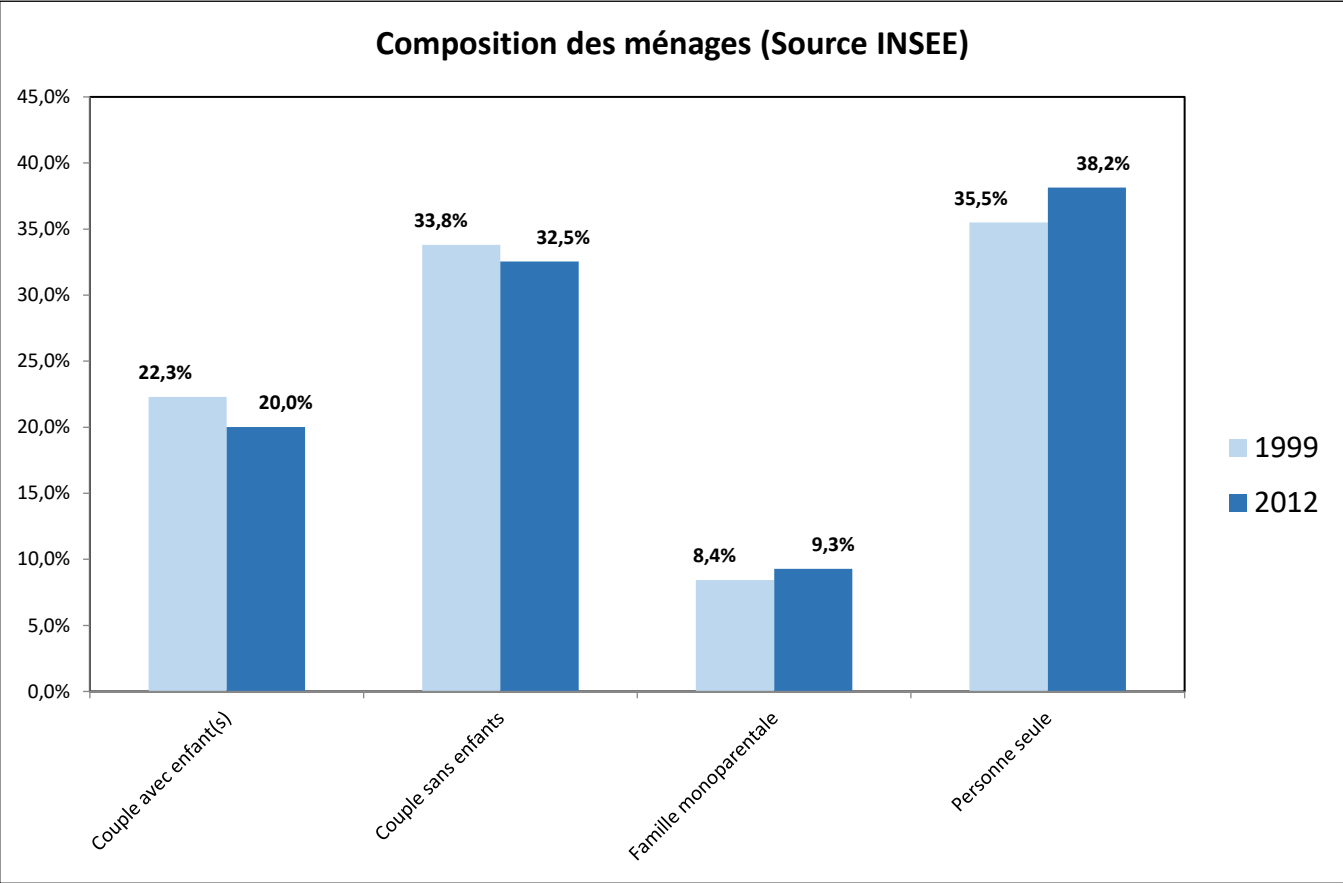


⇒ Une décohabitation des ménages impliquant une diminution de leur taille

L'évolution des structures familiales présentes sur le territoire montre qu'il y a une augmentation des ménages composés d'une seule personne (38,2% des ménages en 2012 contre 35,5% en 1999) et de familles monoparentales (9,3% des ménages en 2012 contre 8,4% en 1999). A contrario, la part des couples avec ou sans enfant(s) a diminué.

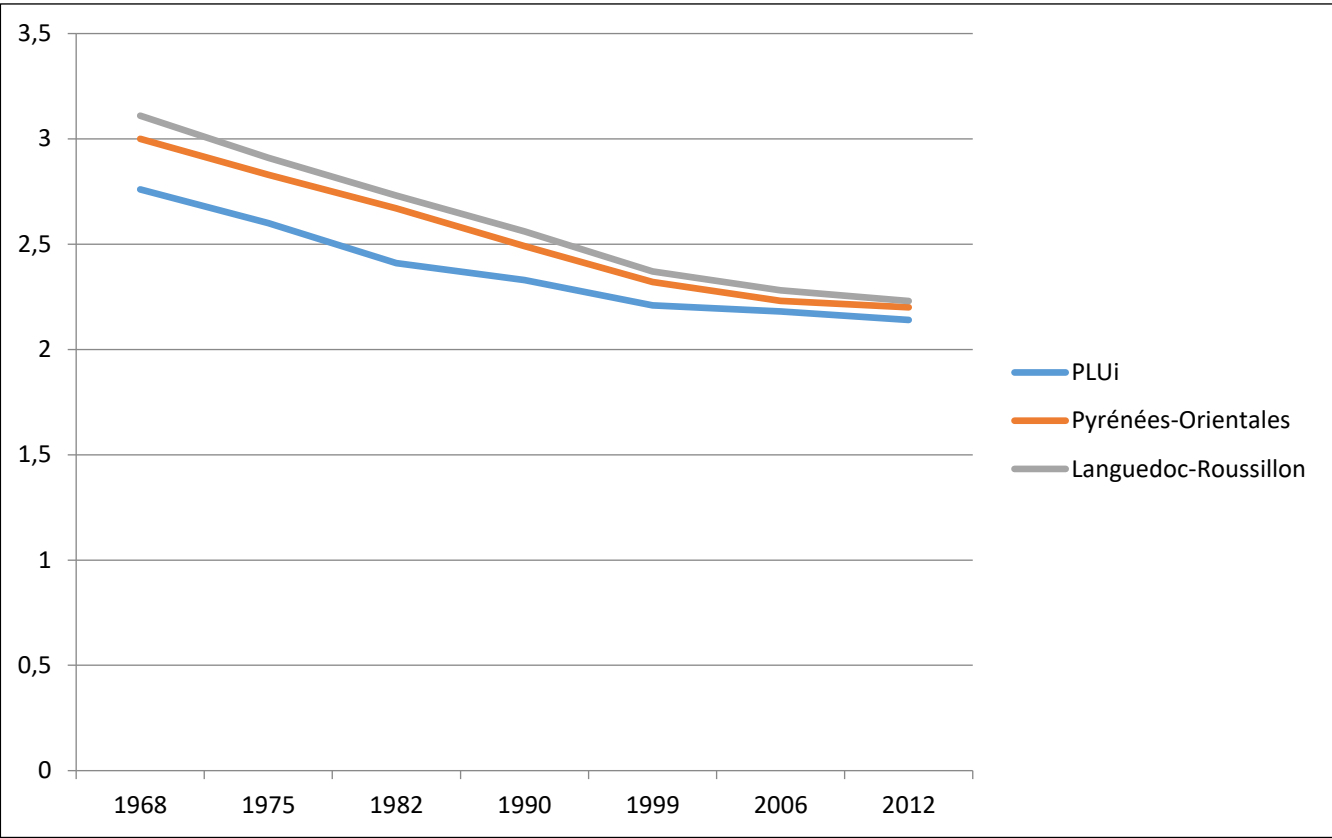
5,5% en 1999) et de familles monoparentales (9,3% des ménages en 2012 contre 8,4% en 1999). A contrario, la part des couples avec ou sans enfant(s) a diminué.

Ces tendances ne sont pas propres au Conflent, puisqu'elles s'expliquent en partie par des phénomènes communs à l'ensemble du territoire national : vieillissement de la population (entraînant une augmentation des personnes seules et des couples sans enfant) et augmentation des divorces et par voie de conséquence des familles monoparentales.



Ce constat se poursuit, puisqu'en 2016, les personnes seules représentent 39.5%, les couples sans enfant 30.5%, les couples avec enfant 19.3% et les familles monoparentales 8.6%.

La manifestation de ces phénomènes impacte directement la taille des ménages, qui diminue en conséquence.

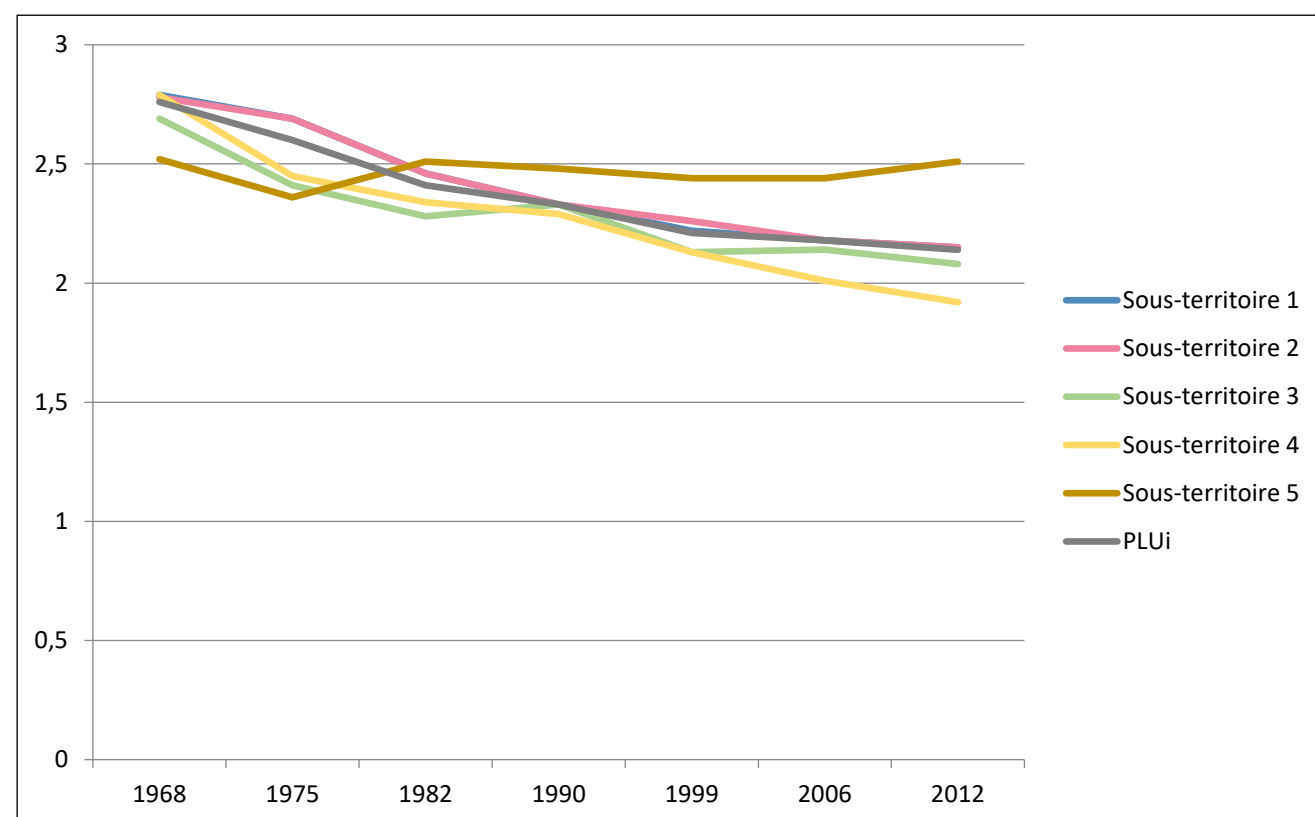


La taille moyenne des ménages du territoire du PLUi connaît une diminution en passant de 2,21 à 2,14 personnes par ménage entre 1999 et 2012. Elle est donc sensiblement inférieure aux données départementale (2,2 personnes par ménage en moyenne en 2012), régionale (2,23 personnes par ménage en moyenne en 2012) et nationale (2,26 personnes par ménage en moyenne en 2012).

En 2016, la taille moyenne des ménages de la Communauté de communes Conflent Canigó est passée à 2 personnes par ménage.

A l'instar du vieillissement de la population, la famille 4 (Olette) se distingue concernant la taille moyenne des ménages puisque c'est la seule famille où cette dernière est inférieure à 2 personnes par ménage (1,91 personnes par ménage). A l'inverse, la famille 5 (Sournia) compte en moyenne 2,51 personnes par ménage.

Le départ des communes de Sournia et Campoussy de l'EPCI réduit nécessairement la taille moyenne des ménages du territoire intercommunal. En effet, la taille des ménages de ces communes, constituant en grande partie l'ancienne famille 5, se distinguait du reste du territoire.



Cette diminution de la taille des ménages est en corrélation directe avec les besoins en termes de logements.

Ainsi, il convient :

- D'optimiser l'attractivité des jeunes ménages afin notamment de limiter la dépendance fonctionnelle et territoriale de la Communauté de communes et/ou d'une grande partie de familles
- D'adapter des besoins (logements, équipements, aménagements)

Sous-territoires	Communes	Taille moyenne des ménages			Evolution 1999/2012
		1999	2006	2012	
1	Campôme	2,41	2,21	2,17	-0,24
	Catllar	2,16	2,09	2,04	-0,12
	Clara	2,24	2,57	2,4	0,16
	Codalet	2,22	2,15	2,05	-0,17
	Conet	1,88	2,17	2,29	0,41
	Eus	1,99	2,02	1,92	-0,07
	Los Masos	2,78	2,58	2,7	-0,08
	Marquixanes	2,68	2,72	2,65	-0,03
	Molitg-les-Bains	2,16	2,2	1,92	-0,24
	Mosset	2,09	1,97	2,06	-0,03
	Nohèdes	1,94	2,22	2,03	0,09
	Prades	2,18	2,15	2,1	-0,08
	Ria-Sirach	2,27	2,14	2,18	-0,09
	Taurinya	2,48	2,34	2,35	-0,13
	Urbanya	2,33	2,35	1,38	-0,95
	Villefranche-de-Conflent	1,81	1,7	1,85	0,04
	Total/Moyenne	2,22	2,18	2,16	-0,06
2	Arboussols	2,38	1,8	1,72	-0,66
	Bailletavy	2,23	2,36	2,1	-0,13
	Espira-de-Conflent	2,23	2,08	2,09	-0,14
	Estover	2,23	2,26	2,01	-0,22
	Finestret	1,88	2,1	2,18	0,30
	Joch	2,43	2,35	2,31	-0,12
	Rigarda	2,19	2,52	2,55	0,36
	Tarerasch	2,38	2,04	1,69	-0,69
	Valmanya	2,25	2,19	2,69	0,44
	Vinça	2,3	2,22	2,1	-0,20
	Total/Moyenne	2,26	2,22	2,16	-0,10
3	Castell	3,25	2,65	2,11	-1,14
	Corneille-de-Conflent	2,27	2,25	2,13	-0,14
	Escaro	1,91	1,98	2,09	0,18
	Filols	1,86	1,88	1,92	0,06
	Fulla	2,42	2,37	2,34	-0,08
	Mantet	1,42	1,75	2,5	1,08
	Nyer	2,08	3,28	3,13	1,05
	Py	2,06	2,25	1,58	-0,48
	Sahorre	2,12	2,06	2,01	-0,11
	Vernet-les-Bains	2,05	2,02	1,96	-0,09
	Total/Moyenne	2,13	2,15	2,06	-0,07
4	Cenavilles	2,42	2,04	2	-0,42
	Fontpédrouse	2,2	1,87	1,98	-0,22
	Jujols	2,15	2,32	1,84	-0,31
	Olette	2,05	2,09	1,93	-0,12
	Orellis	1,88	1,25	1,63	-0,25
	Serdinya	2,24	1,97	1,91	-0,33
	Souanyes	1,69	1,8	1,57	-0,12
	Thuès-Entre-Valls	2,05	1,8	2	-0,05
	Total/Moyenne	2,13	2	1,91	-0,22
5	Campoussy	1,75	2,04	1,96	0,21
	Sournia	2,62	2,65	2,72	0,10
	Trévillech	2,11	1,98	2,09	-0,02
	Total/Moyenne	2,44	2,44	2,51	0,07
	TOTAL PLUi Conflent Canigó	2,21	2,18	2,14	-0,07

Sous-territoires	Communes	Population 0-14 ans			Population 15-29 ans			Population 30-44 ans			Population 45-59 ans			Population 60-74 ans			Population 75-89 ans			Population 90 ans et plus		
		2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012	2006	2012	Population supplémentaire entre 2006 et 2012
1	Campôme	16	14	-2	11	15	4	18	18	0	28	29	1	13	19	6	20	17	-3	0	1	1
	Catllar	86	101	15	72	61	-11	111	110	-1	176	164	-12	151	169	18	82	103	21	9	10	1
	Clara	45	44	-2	19	38	20	51	42	-9	60	62	2	39	44	4	18	14	-3	2	0	-2
	Codolat	47	41	-6	45	36	-9	65	55	-10	78	73	-5	93	99	6	52	52	0	7	4	-3
	Conat	7	8	1	7	5	-2	5	14	9	16	12	-4	11	11	0	6	5	-1	0	0	0
	Eus	43	40	-4	34	47	12	69	65	-4	99	91	-8	100	80	-19	51	76	25	2	4	2
	Los Masos	107	171	64	106	129	23	155	209	54	144	179	35	90	137	47	36	56	20	3	8	5
	Marquixanes	113	103	-11	63	70	8	133	112	-21	116	122	5	58	96	38	41	40	-1	3	5	2
	Molitg-les-Bains	28	24	-4	25	35	11	29	28	-1	48	41	-6	43	45	3	38	34	-4	2	5	3
	Mosset	43	46	3	28	31	4	66	64	-2	64	66	2	69	49	-20	28	31	4	5	2	-3
	Nohèdes	15	8	-7	5	15	10	17	12	-5	21	16	-5	11	13	2	2	1	-1	0	0	0
	Prades	1039	934	-105	928	804	-124	999	867	-132	1133	1109	-24	1108	1075	-33	894	928	34	120	135	15
	Ria-Sirach	196	221	25	134	150	16	214	223	9	272	261	-11	212	260	48	130	130	0	11	12	1
	Taurinya	69	64	-5	38	49	11	70	73	3	70	70	0	47	52	5	24	19	-5	0	2	2
	Urbanys	7	0	-7	3	1	-2	8	2	-6	15	1	-14	16	3	-13	7	2	-5	0	0	0
	Villefranche-de-Conflent	31	41	10	30	26	-4	45	46	1	49	49	0	32	40	8	46	20	-26	5	8	3
	Total/Moyenne	1892	1858	-34	1546	1512	-34	2054	1939	-115	2387	2344	-43	2091	2192	100	1474	1529	54	169	195	26
2	Arbousols	11	11	0	7	11	4	12	10	-2	29	25	-3	27	30	4	12	12	-1	5	2	-3
	Baillèstavy	14	20	6	16	8	-8	20	20	0	19	20	0	16	27	12	3	9	6	0	0	0
	Espira-de-Conflent	23	28	5	27	15	-12	31	38	7	40	38	-2	31	31	0	21	17	-4	2	0	-2
	Estohèr	21	25	4	17	11	-6	30	29	-1	38	39	1	35	35	0	13	13	0	0	1	1
	Finestret	30	38	9	20	23	2	35	36	1	20	41	21	29	46	17	9	13	4	3	1	-2
	Joch	42	48	6	24	21	-2	49	61	12	48	45	-3	24	47	23	20	19	-1	0	5	5
	Rigarda	66	139	73	39	68	29	61	143	82	74	116	42	37	82	45	31	26	-4	0	3	3
	Tarérach	7	10	3	2	3	1	13	8	-5	14	6	-8	13	21	8	6	6	0	1	0	-1
	Valmanya	6	6	0	2	7	5	4	7	3	5	9	4	5	11	6	4	3	-1	0	0	0
	Vinça	262	269	7	245	259	14	308	304	-4	329	369	40	361	444	83	289	248	-41	39	54	15
	Total/Moyenne	481	594	113	398	425	27	561	656	95	616	710	93	575	775	199	408	367	-41	50	66	16
3	Castell	14	13	0	8	12	4	30	22	-7	36	39	2	25	31	6	12	10	-2	1	3	2
	Corneilla-de-Conflent	72	78	6	74	72	-2	91	78	-13	100	85	-15	72	99	27	55	50	-5	2	2	0
	Escaro	9	21	12	15	19	4	16	22	6	29	28	-1	13	25	12	4	5	1	1	1	0
	Fillols	24	26	2	13	13	0	34	37	3	36	35	-1	23	42	19	19	15	-4	1	1	0
	Fulla	65	78	13	44	45	1	70	77	7	64	81	17	78	95	17	37	52	15	1	1	0
	Mantet	1	3	2	5	8	3	4	4	0	11	11	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
	Nyer	13	10	-3	10	14	4	17	15	-2	46	36	-10	37	34	-3	54	45	-9	4	7	3
	Py	19	10	-10	22	5	-17	22	16	-6	17	22	4	18	23	5	16	14	-3	2	2	0
	Sahorre	51	57	7	55	44	-10	51	64	14	98	98	-1	54	56	3	47	44	-2	5	0	-3
	Vernet-les-Bains	180	170	-10	165	139	-27	213	176	-37	334	271	-63	330	362	32	235	259	24	31	39	8
	Total/Moyenne	448	466	18	410	371	-39	547	511	-35	773	706	-67	650	771	120	478	493	15	48	56	8
4	Canaveilles	7	11	4	11	1	-10	6	9	3	15	10	-5	9	13	4	1	4	3	0	0	0
	Fontpédrouse	12	18	6	17	12	-4	14	19	5	31	31	0	31	35	5	14	15	2	1	3	2
	Jujols	14	4	-10	3	8	5	19	11	-8	16	9	-7	5	12	7	2	2	0	0	0	0
	Olette	60	53	-7	59	33	-26	76	62	-13	89	82	-7	74	93	19	46	67	22	4	3	-1
	Oreilla	2	1	-1	0	0	0	2	1	-1	5	4	-1	2	5	3	4	2	-2	0	0	0
	Serdinya	30	22	-7	23	25	3	32	20	-11	55	56	1	45	44	-1	37	35	-2	4	4	0
	Souanyas	3	8	5	1	0	-1	3	3	0	8	9	1	9	11	2	12	12	0	0	1	1
	Thuès-Entre-Valls	3	5	2	1	1	0	10	5	-5	4	4	0	8	10	2	10	7	-3	0	0	0
	Total/Moyenne	130	121	-9	115	81	-34	162	130	-31	223	205	-18	183	223	40	125	144	20	9	11	2
5	Campoussy	5	12	7	8	4	-4	6	9	3	13	15	2	7	5	-2	2	2	0	0	0	0
	Sournia	40	68	28	46	55	9	93	110	17	88	93	5	81	94	13	59	64	5	7	11	4
	Tréviach	13	22	9	9	10	1	22	28	6	20	22	2	25	29	4	15	18	3	3	5	2
	Total/Moyenne	58	101	44	63	69	7	121	146	25	121	129	8	113	128	14	76	84	8	10	16	6
TOTAL PLUi Conflent Canigó		3009	3141	132	2532	2459	-74	3445	3383	-62	4121	4093	-27	3613	4088	475	2561	2617	56	286	344	58



c) Un équilibre difficile à trouver entre évolution de la structure de la population et niveau d'équipements et de services

⇒ Equipements de santé : un accès aux soins inégal

Le département des Pyrénées-Orientales, peu étendu et montagneux, se caractérise par une forte concentration de la population sur la plaine du Roussillon et une population des plus âgées de France. Ces caractéristiques se retrouvent de manière marquée au sein du Conflent avec une densité de population faible et vieillissante, 35% de la population âgée de plus de 60 ans et plus de 55% de plus de 45 ans.

L'indice de vieillissement du territoire (171,78%) est nettement plus élevé que celui du Département (132,48%) et de la Région (117,57%).

Les caractéristiques typologiques de la population de la Communauté de Communes appellent un certain nombre de constats et impliquent un fonctionnement et des attentes spécifiques :

- Accroissement du nombre de personnes fragiles car âgées :
- Développement de maladies chroniques invalidantes ; augmentation de la pénibilité des travailleurs du milieu médical
- Passage d'une organisation du système de santé tourné vers les établissements hospitaliers à un modèle tourné vers l'accompagnement à domicile

Pour apporter une réponse adaptée, la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées est indispensable. Le maintien à domicile, la possibilité de marcher au sens de se balader et non uniquement au sens du déplacement et la notion d'autonomie sont des éléments récurrents de plusieurs enquêtes et études auprès des intéressés.

Ces éléments posent ainsi les questions transversales de l'adaptabilité du parc de logement, des caractéristiques économiques et des possibilités d'emploi en résultant mais aussi de l'adaptation des équipements de santé sur le territoire.

Les équipements existants :

Le réseau gérontologique du Conflent est identifié comme une force départementale mais l'offre de soin libérale et sa répartition inégale fragilise l'accès aux soins.

La Communauté de Communes et la MSA Grand Sud assurent la coordination territoriale avec la mise en œuvre d'un projet Pays de Santé qui œuvre pour la lutte contre la désertification médicale.

Le Réseau de Santé Gérontologique du Conflent (RSGC) existe depuis 2008. Il assure la coordination des soins auprès de la personne âgée fragile. Il organise également des actions collectives destinées aux professionnels de santé avec des formations pluridisciplinaires, et d'autres destinées aux patients (prévention des chutes, ateliers mémoire, nutritionnelle, ...)

Les professionnels de santé du Conflent ont travaillé sur un projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Prades, pour répondre à la baisse et au vieillissement de la population médicale. Son objectif est de développer un exercice partagé pluridisciplinaire et de motiver ainsi l'installation de jeunes médecins. Le projet a reçu la labellisation de l'Agence Régionale de Santé en 2012.

Le territoire est également équipé de plusieurs Centres Communaux d'Action Sociale - CCAS présents sur les communes de Prades, Olette et Vinça. Il est à noter que plusieurs communes disposent de CCAS inactifs. Ces établissements interviennent dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sur le territoire, les CCAS orientent principalement leurs actions en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales.

La répartition et la typologie des équipements de santé sur le territoire identifie clairement Prades comme le pôle de santé principal du territoire avec la présence de :

- Plusieurs équipements de santé de la catégorie supérieure :
 - 1 hôpital et 1 clinique exerçant des soins de court, moyen ou long séjours en médecine et en chirurgie. Le centre hospitalier de Prades est impliqué dans le Réseau de Santé Gérontologique du Conflent. Il emploie davantage de médecins généralistes que de praticiens hospitaliers. Par conséquent, le lien est fort entre l'hôpital et le secteur libéral. La clinique Saint Michel, dispose d'un service d'urgences et de plateaux spécialisés et complète l'offre de santé.
 - 1 cardiologue et 1 ophtalmologiste.
- Des équipements et professionnels de santé de la catégorie intermédiaire dont une maison de retraite, des sages-femmes, des orthophonistes, des pédicures podologues, un laboratoire d'analyses et de biologie médicales ainsi que plusieurs établissements ambulanciers.
- Des équipements et professionnels de santé de proximité et notamment plusieurs médecins généralistes, une maison médicale, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des pharmacies... Le nombre de médecins généralistes est passé de 9 en 2011 à 7 en 2015 pour une population en légère baisse à l'échelle de la famille (-45 hbs entre 2006 et 2012). Cela pose le problème du maintien d'un nombre de médecins généralistes pour assurer les soins de premiers secours.

La commune de Ria Sirach, satellite pradéen, accueille quelques professionnels de santé qui complètent l'offre de Prades (médecin généraliste, infirmiers pharmacie, ambulances, ophtalmologiste). Moliyg-les-Bains dispose d'une offre de santé de par sa caractéristique de village thermal. Un médecin généraliste est installé sur la commune. Marquixanes et Los Masos disposent de structures adaptées pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Vernet-les-bains apparaît comme une polarité orientée vers le tourisme médical avec son établissement thermal (équipement de la gamme supérieure). On note également sur la commune la présence d'un EHPAD de 52 places et de plusieurs professionnels libéraux appartenant aux trois familles d'équipements définies par l'INSEE (proximité, intermédiaire et supérieure). La commune a connu le départ de deux médecins généralistes entre 2011 et 2015. On note l'installation de quelques professionnels de santé libéraux sur la commune de Fuilla (infirmier et orthophoniste).

L'indice de vieillissement est particulièrement élevé sur la famille 4 (Olette). Plus de 3 personnes ont plus de 60 ans pour une personne de moins de 20 ans. La zone de patientèle d'Olette fait partie des zones déficitaires en médecine générale identifiées par la Mission Régionale de Santé. On trouve néanmoins un centre médical (médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute) et une pharmacie sur la commune.

L'offre de santé de l'ensemble de la famille est regroupée à Vinça. La commune est dotée d'un centre médical, d'une maison de retraite (74 places en hébergement permanent) et d'une pharmacie. Plusieurs professionnels libéraux sont également installés sur la commune (sage-femme, infirmier, dentiste, kinésithérapeute, pédicure podologue).

L'offre de santé est constituée par les équipements présents sur la commune de Sournia : une maison de retraite d'une capacité de 50 places en hébergement permanent, une pharmacie et un médecin généraliste. Sournia est également équipé d'un ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail). Cette structure médico-sociale permet l'accès à une vie professionnelle pour les personnes handicapées dans l'incapacité d'exercer une activité en atelier protégé ou dans le secteur ordinaire. Par la suite les travailleurs handicapés qui ont développé des capacités suffisantes quittent l'établissement et accèdent au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé (Entreprise Adaptée).

L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 104 places réparties sur 3 sites dont Sournia.

Ainsi, il s'agit de maintenir l'offre de soin y compris dans les familles les plus fragiles.



Une accessibilité globalement bonne

La majeure partie du territoire offre des services de soin accessibles en moins de 15 min. Certaines zones éloignées des pôles disposent néanmoins d'un temps d'accès aux soins plus long.

Dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient de :

- **Rapprocher les services de soin des parties les plus reculées du territoire**
- **Rationaliser les implantations de ces services**

Une offre de soin à mettre en relation avec les caractéristiques de la population

- **Une tendance au vieillissement**
- **Une population précaire**

Dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient de :

- **D'adapter les équipements à la typologie, aux besoins et moyens des habitants, tout en mettant en perspective ceux-ci avec les objectifs d'accueil souhaités par le territoire ;**
- **D'adapter les logements (PMR,...).**

⇒ *Equipements scolaires : un lien direct avec les tendances démographiques et une importante polarisation des communes*

Une tendance à la polarisation et au regroupement des écoles maternelles et primaires

Les écoles maternelles et primaires peuvent pour la plupart être qualifiées de petites écoles rurales. Elles dynamisent la vie de village et participent à l'attraction des communes sur lesquelles elles sont implantées pour les actifs. On peut assister dans certains villages à l'installation de familles en difficulté trouvant des facilités de logement (famille, maisons anciennes, logements HLM,...). L'accentuation du phénomène peut aboutir dans un terme plus ou moins proche à un phénomène de périurbanisation avec les mêmes types de problèmes.

Le territoire est également le lieu de développement d'écoles privées alternatives hors contrat ou sous contrat : La Bressola à Prades (école bilingue français/catalan) ou plus récemment le projet Les Lucioles à Marquixanes (école associative à pédagogie active et coopérative).

Pour répondre aux besoins des actifs en matière de solutions de garde d'enfants, le territoire dispose de quatre haltes garderies ou crèches sur les communes de Prades, Catllar, Ria Sirach et Vernet-les-Bains. Ces équipements sont complétés par un réseau d'assistantes maternelles.

Les effectifs des écoles du territoire suivent les tendances socio-démographiques et mettent en exergue les caractéristiques d'une population vieillissante.

La commune de Prades concentre quatre écoles primaires, un ensemble scolaire, un collège et un lycée général, technologique et professionnel récemment réhabilité.

La plupart des communes de la famille 1 dispose d'un établissement scolaire maternelle/primaire. Seules les communes de Eus et Codalet sont polarisées par Prades. Les autres communes de la famille ont leur propre école ou sont polarisées par des communes géographiquement plus proches. Les effectifs des écoles suivent globalement les tendances démographiques de la famille. On constate un phénomène de report vers les communes satellites de Prades qui accueillent davantage d'enfants que le pôle sur les dernières périodes scolaires alors que la tendance générale est à la baisse.

Les communes de Prades, Ria Sirach, Los Masos, Catllar et Mosset offrent diverses activités pendant les vacances scolaires via leurs centres de loisirs ou centre aéré. Le PIJ (Point Information Jeunesse) de Prades vient compléter

l'offre en faveur des jeunes de 12 à 25 ans sur deux volets : animation/prévention pour les 12-16 ans et information/orientation pour les 16-25 ans. Le PIJ met également à disposition des ordinateurs ainsi que des installations et des jeux : babyfoot, ping-pong, jeux de sociétés, cartes, télévision, console de jeux.

La famille vernetoise ne dispose pas d'équipements scolaires intermédiaires ou supérieurs recensés par l'INSEE. Les communes ont leur propre école, sont organisées en groupement ou sont polarisées par des communes voisines. Vernet-les-Bains et Sahorre disposent d'un centre de loisirs.

Les équipements scolaires dont disposent la famille d'Olette sont des établissements primaires polarisés ou non par les communes voisines qui n'appartiennent pas forcément à la même famille (Serdinya). Les effectifs des écoles d'Olette et de Fontpédrouse sont en baisse constante depuis 2011 alors que les effectifs du groupement Serdinya/Villefranche/Corneilla se maintiennent.

La commune d'Olette met à disposition de ses jeunes un centre aéré et une maison des Jeunes.

L'ensemble des communes de la famille de Vinça est polarisé par la commune de Vinça qui dispose également d'un centre de loisirs. Un nouveau groupe scolaire est à l'étude. Il y est prévu la réalisation d'une école maternelle (effectif maximal : 140 enfants), d'une école élémentaire (effectif maximal : 250 enfants), d'une cantine (effectif maximal : 200 enfants) et d'un espace pour l'accueil périscolaire (effectif maximal : 80 enfants).

Sur les dix dernières périodes scolaires (2006-2016), l'école de Vinça a accueilli en moyenne 98 élèves en maternelle et 180 au niveau élémentaire. Le programme du futur groupe scolaire estime ainsi un besoin d'environ 3 classes supplémentaires pour l'école élémentaire et de 2 classes supplémentaires au niveau maternel.

Sournia dispose d'une école de trois classes, qui polarise Campoussy, ainsi que d'un centre de loisirs. La commune de Trévilach est rattachée à l'école d'Ille-sur-Têt.

Une offre de formation post bac réduite et concentrée sur Prades

En matière de formation post bac, le territoire propose : deux CAP au lycée Charles Renouvier de Prades et des formations en bureautique, gestion, vente, hygiène propreté et services à la personne assurées par un organisme de formation privé (CAP au BTS).

Prades disposait d'un centre de formation pour adultes (AFPA) qui a récemment fermé ses portes. La commune offre cependant l'accès à un DAEU : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires dont les cours du soir sont dispensés au Lido. Ainsi des salariés, des demandeurs d'emploi, n'ayant pas obtenu le baccalauréat peuvent tenter de décrocher un diplôme équivalent délivré par l'Université de Perpignan.

Vernet-les-bains dispose néanmoins d'une école hôtelière et d'un restaurant d'application (CAP) accueillant des jeunes en difficulté sociale.

A Olette, une association propose des formations à distance destinées d'un public éloigné de l'emploi afin de permettre l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Ainsi, il convient d'assurer :

- **Le maintien des petites écoles rurales pour atténuer la tendance au vieillissement de la population ;**
- **L'adaptation des équipements aux perspectives d'accueil démographique ;**
- **La mise en adéquation de l'offre de formation et les perspectives d'emploi du territoire.**



⇒ Sports, loisirs et culture : une implantation homogène mais peu diversifiée

Equipements sportifs et de loisirs

La très grande majorité des communes de la Communauté de communes dispose d'équipements de proximité de type boulodrome et aire de jeu. L'offre est complétée par :

- Des terrains multisports ou des terrains de grands jeux sur près de la moitié des communes (47%)
- Le plan d'eau de la Bastide où est pratiqué la pêche (Olette)
- L'espace de baignade aménagé de Vinça
- Le zoo de Casteil
- Le mur d'escalade de Casteil
- Le casino de Vernet-les-Bains
- Plusieurs centres équestres (Prades, Sournia, Taurinya...)

On dénombre peu d'équipements au rayonnement intercommunal. Prades, Vinça et Vernet-les-Bains sont équipées de halle des sports. Prades et Vernet-les-bains disposent également d'une piscine (celle de Prades n'étant pas couverte).

Sur Prades, l'offre est complétée par les équipements des établissements scolaires nécessaires à la pratique de l'EPS.

Si cette offre semble de prime abord peu diversifiée, elle est complétée par les politiques que peuvent développer certaines communes au-delà de la simple gestion/mise à disposition d'équipements.

On peut ainsi distinguer trois domaines d'intervention de la collectivité :

- Construction, gestion et mise à disposition des équipements sportifs
- Le soutien : essentiellement orienté vers les associations sportives, il prend la forme de subventions ou de mise à disposition de personnel et/ou de matériel.
- L'animation, la promotion, les manifestations : les communes participent activement à l'organisation des manifestations sportives, le plus souvent avec les associations concernées.

Ainsi, il convient de diversifier l'offre par une approche intercommunale des équipements sportifs tout en soutenant une politique d'animation des équipements

Equipements culturels

L'offre culturelle participe pleinement au développement local mais aussi à l'image du territoire en lui conférant une identité forte et un dynamisme. Grâce à l'existence d'équipements culturels et à de nombreuses manifestations organisées par un tissu associatif relativement dense et/ou par des collectivités dynamiques, le territoire dispose d'un panel d'activités culturelles et artistiques.

Prades est équipée d'un cinéma autour duquel plusieurs animations s'organisent. Quelques manifestations d'ampleur animent le territoire tels que le festival du grand violoncelliste Pau Casals, le spectacle de la troupe Opéra Mosset, les cinés rencontres de Prades, l'université Catalane d'été et permettent un rayonnement du territoire au-delà de ses limites.

Toutes les communes du territoire disposent d'une salle des fêtes exceptée la commune de Rigarda. La plupart ont une capacité restreinte et sont peu adaptées à la programmation de véritables spectacles. Près de 60% des communes ont une bibliothèque et trois d'entre-elles sont équipées de médiathèques (Prades, Ria Sirach et Villefranche-de-Conflent).

Plusieurs musées sont répartis sur la Communauté de Communes, principalement sur les pôles (Prades, Vernet-les-Bains, Olette et Sournia) mais aussi sur Mosset et Escaro.

⇒ Les services publics

Gendarmerie

Les gendarmeries sont situées sur les pôles principaux ou secondaires de la Communauté de Communes (Prades, Vinça, Vernet-les-Bains et Olette). Seul la famille 5 (Sournia) est rattachée à une gendarmerie hors territoire.

Centres des Impôts et Trésoreries

Il existe un centre des impôts à Prades, qui est également trésorerie principale. La commune de Vinça dispose également d'une trésorerie principale.

Agence Nationale pour l'Emploi

Il existe une unique Agence Nationale pour l'Emploi sur le territoire, elle est située à Prades et dispose de locaux neufs. Elle polarise l'ensemble de la Communauté de communes Conflent Canigó.

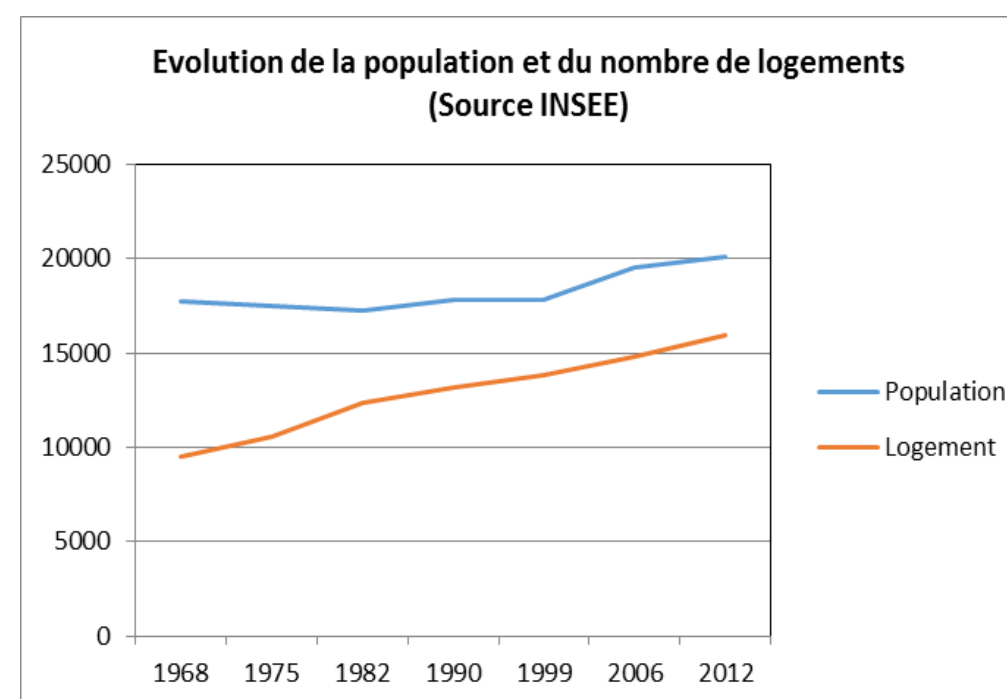
Les postes ou agences postales

40% des communes de l'EPCI disposent d'un bureau de poste ou d'une agence postale (5 bureaux de poste – 14 agences postales).

2 - Un parc immobilier progressivement inadapté aux changements démographiques

a) Un parc vieillissant malgré une dynamique constructive constante

⇒ Un nombre de logements en hausse



La croissance du parc immobilier sur le territoire de la communauté de communes Conflent Canigó est constante depuis 1968, et la baisse du nombre de personnes par ménage évoquée précédemment explique en partie ce constat et participe au point mort de construction du parc résidentiel.

A l'échelle des 47 communes, le nombre de logements passe de 15 950 en 2012 à 16 407 en 2016, soit +457 logements en 4 ans (environ 115 logements en moyenne par an).

A l'échelle des 45 communes, le nombre de logements passe de 15 543 en 2012 à 15 996 en 2016, soit +453 logements en 4 ans (environ 114 logements en moyenne par an).

Le point mort de construction sert à connaître, sur un territoire et une période donnés, le nombre de logements à produire pour maintenir la population, en tenant compte de l'évolution de la taille des ménages, de l'occupation du parc et de son renouvellement. Il permet de mieux évaluer les besoins en logements d'un territoire pour l'avenir.

Il peut se calculer avec précision pour la période 1999-2012, en se basant sur un ou des scénarios d'évolution des trois variables qui le constituent :

- Desserrement des ménages
- Occupation du parc
- Renouvellement

Ainsi, sur la période 1999-2012, il a été nécessaire de construire **environ 103,9 logements par an pour assurer le maintien de la population**, sur une moyenne d'environ 186,83 logements construits par an. Sur ces 186,83 logements, **82,93 seulement ont eu un « effet démographique »** (ce qui correspond à un taux de croissance de 0,94% par an, en comptant les 77 logements réinvestis par an).

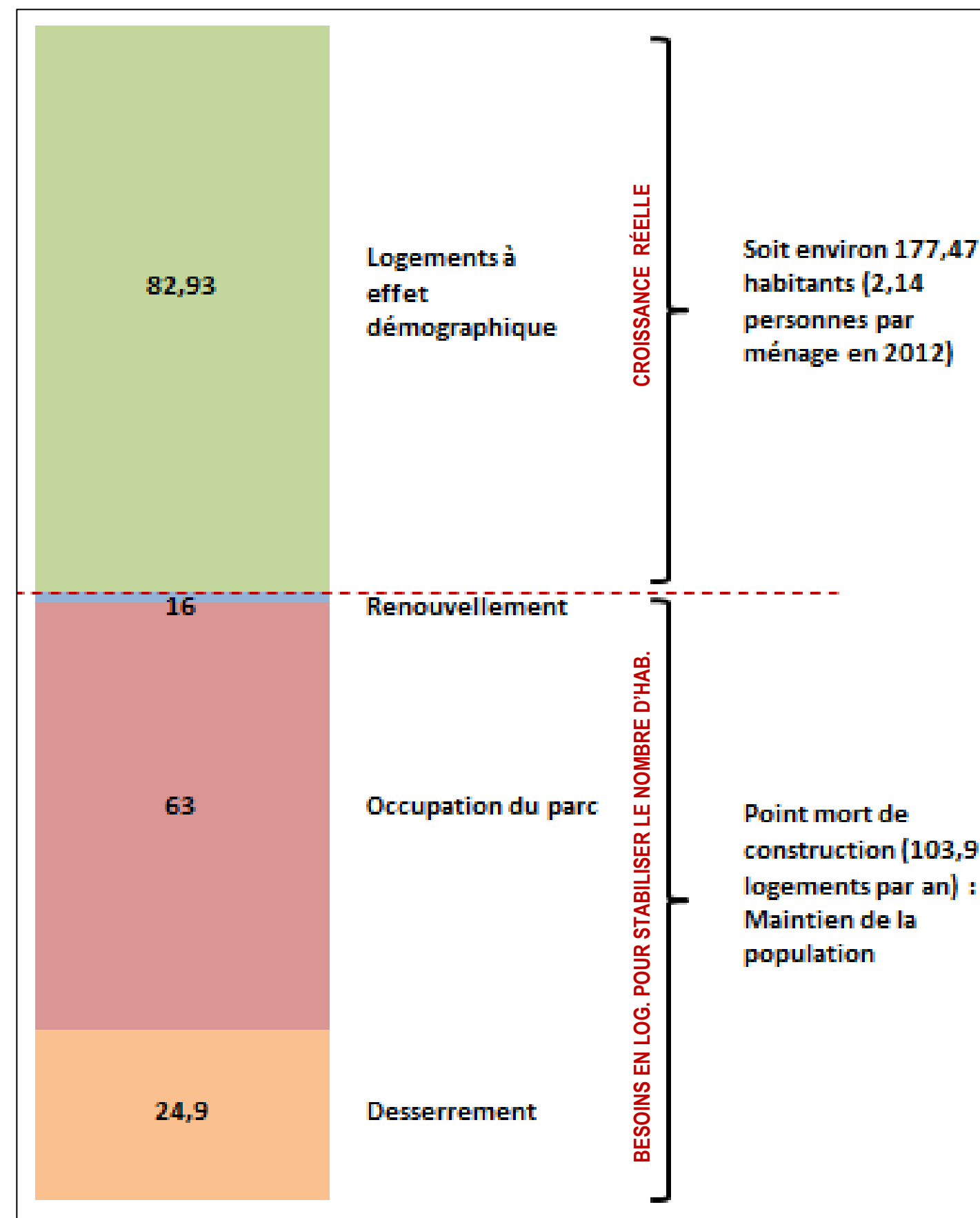
Le graphique ci-contre montre justement la composition de la production de logements sur la période 1999-2012 à l'échelle du territoire Conflent Canigó qui, pour révéler une croissance réelle, impose une part conséquente liée à la stabilisation des dynamiques démographiques.

A titre comparatif, sur le pas de temps 2006-2016, environ 172 logements par an ont permis de maintenir la population, sur une moyenne d'environ 236 logements construits par an. Sur ces 236 logements, 64 seulement ont eu un « effet démographique » (ce qui correspond à un taux de croissance de 0,64%).

Le nombre de logements participant au point mort de construction est plus important que sur la période 1999-2012 dans la mesure où sur la dernière période la taille moyenne de ménages a continué de diminuer pour atteindre 2 personnes par ménage en 2016, et tant le nombre de résidences secondaires, que celui de logements vacants, a augmenté.

A l'échelle des 45 communes, sur le pas de temps 2006-2016, environ 166 logements par an ont permis de maintenir la population, sur une moyenne d'environ 226 logements construits par an. Sur ces 226 logements, 60 seulement ont eu un « effet démographique » (ce qui correspond à un taux de croissance de 0,61%).

Le passage de 47 à 45 communes ne remet pas en cause les grandes tendances révélées à travers l'étude du point mort démographique.



Sur le pas de temps 2006-2016, et à l'échelle des 45 communes réparties désormais en 4 familles, l'analyse du point mort de construction révèle :

- La famille 1 (Prades) est marquée par un desserrement significatif des ménages ;
- La famille 2 (Vinça) est marquée par une part importante de logements à effet démographique ;
- La famille 3 (Vernet-les-Bains) est marquée par peu de logements ayant un effet démographique et une occupation du parc qui évolue peu ;
- La famille 4 (Olette) est marquée par une perte de population, l'ensemble des logements produits sert donc au maintien de la population en place.

Ainsi, il convient d'anticiper les mutations à venir afin de déterminer un horizon démographique différenciant l'impact du point mort constructif et la part du parc à construire à effet démographique. En effet, de très fortes disparités apparaissent entre une frange Est (famille 2) dont le développement de son parc résidentiel est soutenu par un effet démographique très important, et la quasi-totalité du reste du territoire, marqué par une dynamique résidentielle interne structurée autour :

- . de la baisse du nombre de personnes par ménages (desserrement) ;
- . et/ou l'augmentation de la part des résidences secondaires et des logements vacants (occupation).

Seules trois communes du territoire ont vu leur nombre de logements diminuer entre 1999 et 2012. Il s'agit des communes de Campoussy, Olette et Taurinya. Phénomène pouvant s'expliquer par le changement de destination de certains logements, par la fusion de plusieurs petits logements en un seul grand logement, ou par la destruction de certains bâtiments.

Ces exemples étant marginaux, chaque famille a vu son nombre de logements augmenter entre 1999 et 2012, comme le montre le tableau ci-dessous. Cette augmentation s'est faite de manière proportionnée, la répartition du nombre de logements entre les familles n'a donc que très peu évoluée entre 1999 et 2012.

A l'échelle de la Communauté de communes, si le nombre de résidences secondaires a augmenté entre 1999 et 2012 (4 060 contre 4 495), leur représentativité au sein du parc résidentiel a diminué, passant de 29,38% en 1999 à 28,18% en 2012. La part des résidences principales qui représente 58,98% des logements en 2012, est plus élevée qu'en 1999 (58,69%). Cette donnée nous permet de mettre en exergue un phénomène de sédentarisation positif.

A noter que le parc de certaines communes est constitué presque uniquement de résidences secondaires, à l'image d'Urbanya (89 résidences secondaires et seulement 7 résidences principales en 2012), ou encore d'Oreilla (39 résidences secondaires pour 8 résidences principales).

A l'échelle des familles, il est intéressant de relever que la part des résidences principales est égale ou inférieure à 50% pour les familles 3 (Vernet-les-Bains), 4 (Olette) et 5 (Sournia), alors qu'elle affiche des taux plus importants sur les familles 1 (Prades) et 2 (Vinça). Ces derniers disposent d'une majorité de résidences principales et ont vu le nombre de leurs résidences secondaires augmenter mais la part de ces dernières dans l'ensemble des logements a diminué depuis 1999 : la famille 1 (Prades) comptait 21,53% de résidences secondaires en 1999, contre 20,23 en 2012, et la famille 2 (Vinça) 30,5% en 1999 et seulement 25,15% en 2012.

En 2016, sur le territoire composé de 45 communes réparties en 4 familles, on compte 15 996 logements, avec 61% de résidences principales, 28% de résidences secondaires et 11% de logements vacants. Des disparités existent au sein des familles : la part des résidences secondaires est plus importante dans les familles 3 et 4 que dans les familles 1 et 2. Il y a plus de résidences secondaires que de résidences principales dans la famille 4 (51% contre 40%).

Ainsi, il convient d'anticiper l'impact des résidences secondaires sur la capacité d'accueil des familles de l'armature.

Sous-territoires	Communes	Logements				Résidences principales				Résidences secondaires			
		Nombre de logements 1999	Part des logements 1999	Nombre de logements 2012	Part des logements 2012	Nombre de résidences principales 1999	Part dans les logements 1999	Nombre de résidences principales 2012	Part dans les logements 2012	Nombre de résidences secondaires 1999	Part dans les logements 1999	Nombre de résidences secondaires 2012	Part dans les logements 2012
1	Campoussy	134	0,97	152	0,95	48	34,33	52	34,21	71	52,09	96	63,18
	Canigou	400	2,89	451	2,83	298	74,50	347	76,94	65	16,25	83	18,40
	Chéra	142	1,03	179	1,12	72	50,70	102	56,55	54	38,03	72	40,02
	Conflent	193	1,40	235	1,47	162	83,94	178	75,85	25	12,95	28	12,07
	Couat	74	0,54	79	0,50	20	27,03	26	32,91	6	8,06	51	63,29
	Est	288	2,08	323	2,02	187	64,93	209	64,75	80	27,78	94	29,01
	Los Masos	263	1,90	397	2,49	202	76,81	334	84,22	132	10,17	40	11,20
	Malpica	238	1,71	327	2,05	150	63,56	211	64,38	61	4,87	76	19,44
	Mollet-les-Bains	356	2,58	387	2,43	31	27,25	109	28,26	12	0,96	259	72,75
	Moussy	379	2,74	382	2,39	342	37,47	344	37,57	2	0,12	215	59,92
	Nothel	79	0,57	80	0,50	34	43,04	38	41,25	3	0,08	37	46,84
	Prades	3395	24,57	3875	24,29	2678	78,88	2786	71,90	108	6,33	256	6,60
	Ros-Souch	650	4,70	790	4,95	494	76,00	579	73,29	85	6,55	114	17,54
	Taurinya	253	1,83	248	1,54	125	49,41	141	57,32	16	1,33	118	33,74
2	Urbanya	91	0,66	96	0,60	7	14,29	7	7,64	89	84,62	89	92,36
	Vernet-les-Bains	223	1,61	233	1,46	128	57,50	123	52,67	44	19,73	84	27,38
	Vernet-les-Bains	7158	51,79	8232	51,81	4846	67,72	5300	65,36	1541	21,53	1666	20,23
	Vernet-les-Bains	74	0,54	106	0,67	41	54,40	56	54,40	33	44,59	47	43,74
	Vernet-les-Bains	75	0,54	88	0,55	26	34,67	48	54,95	46	61,33	40	45,05
	Vernet-les-Bains	117	0,85	166	1,04	58	49,57	80	48,29	22	1,71	68	41,37
	Vernet-les-Bains	128	0,93	137	0,86	72	55,55	112	52,55	61	46,15	59	43,07
	Vernet-les-Bains	169	1,22	197	1,23	90	46,88	90	45,84	21	1,63	94	47,87
	Vernet-les-Bains	116	0,84	172	1,08	56	48,35	108	62,68	46	3,51	52	29,10
	Vernet-les-Bains	148	1,08	293	1,83	144	97,79	226	77,06	36	24,16	40	13,68
	Vernet-les-Bains	39	0,28	49	0,31	18	46,15	29	59,19	11	0,85	19	38,78
	Vernet-les-Bains	58	0,42	58	0,37	9	15,52	17	29,79	8	7,91	35	59,94
	Vernet-les-Bains	1062	7,54	1296	8,13	736	70,63	929	71,62	133	12,83	192	14,84
	Vernet-les-Bains	1967	14,24	2581	16,06	1180	59,99	1856	64,66	478	36,70	644	25,15
3	Vernet-les-Bains	109	0,79	115	0,72	42	38,53	56	49,07	14	1,11	37	32,17
	Vernet-les-Bains	378	2,72	400	2,51	24	6,34	217	54,12	29	2,20	141	35,28
	Vernet-les-Bains	106	0,77	141	0,88	35	32,98	59	42,24	18	1,42	73	51,91
	Vernet-les-Bains	163	1,18	192	1,20	79	48,47	96	50,13	17	1,31	83	43,57
	Vernet-les-Bains	239	1,73	286	1,79	138	57,74	183	63,93	45	3,45	74	26,01
	Vernet-les-Bains	40	0,29	45	0,28	9	22,50	12	27,31	3	0,26	31	68,28
	Vernet-les-Bains	113	0,82	128	0,80	49	43,36	52	40,68	3	0,23	65	50,84
	Vernet-les-Bains	140	1,01	148	0,93	52	37,14	52	35,08	0	-0,01	81	57,86
	Vernet-les-Bains	341	2,47	362	2,27	164	48,09	179	49,38	15	1,12	160	44,22
	Vernet-les-Bains	1516	10,97	1636	10,26	708	46,57	720	43,98	14	1,04	612	37,43
	Vernet-les-Bains	3143	22,75	3452	21,64	1468	46,71	1626	47,09	138	12,14	1371	39,73
	Vernet-les-Bains	57	0,41	58	0,36	22	38,60	24	41,38	2	0,15	26	44,83
	Vernet-les-Bains	239	1,73	265	1,66	76	32,20	71	26,89	14	1,09	147	55,49
	Vernet-les-Bains	48	0,35	68	0,43	20	41,67	25	35,89	5	0,35	43	62,71
	Vernet-les-Bains	391	2,76	377	2,36	171	44,38	199	52,77	28	2,16	145	38,42
4	Vernet-les-Bains	41	0,30	47	0,29	6	14,63	8	17,02	39	94,37	39	82,98
	Vernet-les-Bains	221	1,60	245	1,54	112	50,65	112	45,73	9	0,70	112	46,51
	Vernet-les-Bains	34	0,25	45	0,28	11	32,35	23	51,11	16	0,54	21	46,67
	Vernet-les-Bains	62	0,45	65	0,41	3	4,84	15	23,90	5	-0,15	31	50,00
	Vernet-les-Bains	1083	7,84	1170	7,33	478	44,10	477	40,79	58	4,49	577	49,32
	Vernet-les-Bains	85	0,61	84	0,40	17	20,12	23	27,61	6	0,50	44	63,58
	Vernet-les-Bains	320	2,32	344	2,16	142	44,38	181	52,65	39	3,04	164	40,13
	Vernet-les-Bains	84	0,61	136	0,86	38	45,24	64	50,79	29	2,20	58	46,03
	Vernet-les-Bains	469	3,39	535	3,35	269	57,36	269	50,76	72	5,54	237	44,35
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
5	Vernet-les-Bains	85	0,61	84	0,40	17	20,12	23	27,61	6	0,50	44	63,58
	Vernet-les-Bains	320	2,32	344	2,16	142	44,38	181	52,65	39	3,04	164	40,13
	Vernet-les-Bains	84	0,61	136	0,86	38	45,24	64	50,79	29	2,20	58	46,03
	Vernet-les-Bains	469	3,39	535	3,35	269	57,36	269	50,76	72	5,54	237	44,35
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18
	Vernet-les-Bains	13815	100,00	13950	100,00	8110	58,69	5408	58,98	1296	100,00	4496	28,18

⇒ Un état du parc à surveiller

Sur le territoire d'étude, environ un tiers du parc a été construit avant 1946 et la moitié entre 1946 et 1990, le parc est donc aujourd'hui vieillissant, particulièrement en ce qui concerne les appartements, comme le fait ressortir le graphique ci-dessus.

Notons la surreprésentativité des maisons (12 489 maisons en 2012 contre 3 461 appartements), ces dernières étant plus récentes que les appartements. En effet, près d'un quart des maisons a été construit après 1991, contre seulement 11,5% d'appartements. Cette donnée met en exergue l'étroite relation entre croissance démographique et absence de diversité du parc résidentiel.

Il résulte de la comparaison de l'ancienneté du parc des différents familles, que les familles 3 (Vernet-les-Bains) et 4 (Olette) disposent d'un parc d'appartements plus ancien que celui des autres familles. Cette configuration se retrouve aussi concernant les habitations individuelles, mais l'ancienneté du parc de maisons de la famille 4 (Olette) est encore plus marquée (plus de 55% des maisons ont été construites avant 1946).

En 2016, les maisons individuelles sont toujours majoritairement représentées avec 79% du parc (21% d'appartements). 11% du parc a été bâti après 2006.

Sous-territoires	Communes	Nombre de logements		Maisons				Appartements			
		1999	2012	1999	Part dans les logements 1999	2012	Part dans les logements 2012	1999	Part dans les logements 1999	2012	Part dans les logements 2012
1	Campôme	134	152	134	100,00	132	86,84	0	0,00	20	13,16
	Catllar	400	451	355	88,75	411	91,12	40	10,00	39	8,63
	Ciars	142	179	140	98,59	164	91,60	2	1,41	6	3,42
	Codalet	193	235	171	88,60	202	86,07	19	9,84	30	12,78
	Conat	74	79	69	93,24	69	87,34	3	4,05	10	12,66
	Eus	288	323	286	99,31	305	94,53	0	0,00	17	5,24
	Los Masos	263	397	260	98,86	376	94,82	0	0,00	20	5,12
	Marquixanes	236	327	220	93,22	298	91,08	4	1,69	28	8,52
	Molitg-les-Bains	356	387	165	46,35	218	56,29	108	30,34	159	40,98
	Mosset	379	382	343	90,50	352	92,15	20	5,28	29	7,65
	Nohèdes	79	80	69	87,34	75	93,75	4	5,06	5	6,25
	Prades	3395	3875	2037	60,00	2385	61,55	1212	35,70	1484	38,29
	Ria-Sirach	650	790	562	86,46	656	83,04	77	11,85	133	16,84
	Taurinya	253	246	236	93,28	235	95,53	0	0,00	11	4,47
	Urbanys	91	96	91	100,00	96	99,62	0	0,00	0	0,00
	Villefranche-de-Conflent	223	233	102	45,74	107	45,95	104	46,64	125	53,87
	Total/Moyenne	7156	8232	5240	73,23	6081	73,87	1593	22,26	2116	25,71
2	Arboussols	74	106	73	98,65	96	90,27	0	0,00	6	5,54
	Bailliestavy	75	88	70	93,33	80	91,22	5	6,67	7	7,97
	Espère-de-Conflent	117	166	102	87,18	156	94,22	11	9,40	9	5,49
	Estohér	128	137	120	93,75	130	94,89	4	3,13	6	4,38
	Finestret	169	197	140	82,84	180	91,30	13	7,69	14	7,33
	Joch	116	172	108	93,10	158	92,07	2	1,72	12	6,87
	Rigarda	149	293	143	95,97	282	96,37	4	2,68	11	3,61
	Tarérach	39	49	38	97,44	46	93,88	0	0,00	1	2,04
	Valmanya	58	58	38	65,52	41	70,21	16	27,59	17	29,23
	Vinça	1042	1296	911	87,43	1082	83,46	105	10,08	210	16,22
	Total/Moyenne	1967	2561	1743	88,61	2251	87,88	160	8,13	293	11,44
3	Casteil	109	115	68	62,39	102	88,84	33	30,28	13	11,12
	Corneilla-de-Conflent	376	400	262	69,68	345	86,20	109	28,99	55	13,62
	Escaro	106	141	96	90,57	134	95,15	6	5,66	6	4,37
	Fillols	163	192	152	93,25	172	89,81	9	5,52	19	9,93
	Fuilla	239	286	204	85,36	259	90,59	26	10,88	14	5,06
	Mantet	40	45	38	95,00	40	88,11	0	0,00	3	6,68
	Nyer	113	128	109	96,46	124	96,94	0	0,00	2	1,54
	Py	140	148	136	97,14	144	97,40	0	0,00	4	2,65
	Sahorre	341	362	307	90,03	317	87,68	30	8,80	42	11,57
	Vernet-les-Bains	1516	1636	725	47,82	921	56,29	767	50,59	709	43,33
	Total/Moyenne	3143	3452	2097	66,72	2558	74,10	980	31,18	867	25,10
4	Canaveilles	57	58	55	96,49	57	98,28	2	3,51	0	0,00
	Fontpédrouse	239	265	209	87,45	240	90,73	21	8,79	24	9,19
	Jujols	48	68	47	97,92	64	93,67	0	0,00	3	4,49
	Olette	381	377	293	76,90	287	76,10	81	21,26	89	23,53
	Oreilla	41	47	40	97,56	46	97,87	0	0,00	1	2,13
	Serdinya	221	245	207	93,67	222	90,58	12	5,43	16	6,40
	Souanyas	34	45	33	97,06	40	88,89	0	0,00	4	8,89
	Thuès-Entre-Valls	62	65	54	87,10	57	87,89	4	6,45	5	7,46
	Total/Moyenne	1083	1170	938	86,61	1013	86,59	120	11,08	142	12,11
5	Campoussy	65	64	62	95,38	63	97,69	0	0,00	0	0,00
	Sournia	320	344	257	80,31	301	87,37	51	15,94	41	11,94
	Tréviach	84	126	84	100,00	123	97,62	0	0,00	2	1,59
	Total/Moyenne	469	535	403	85,93	487	91,03	51	10,87	43	8,07
TOTAL PLUi Conflent Canigó		13818	15950	10421	75,42	12390	77,68	2904	21,02	3461	21,70

Parallèlement au vieillissement du parc immobilier, qui à terme peut déboucher sur des problèmes d'insalubrité, la question de la vacance est importante puisqu'elle influence directement le point mort constructif (Cf. partie précédente).

En effet, le nombre de logements vacants a augmenté entre 1999 et 2012 (+400 environ), tout comme leur part dans l'ensemble des logements, passant de 11,93% à 12,83%. A l'échelle nationale, la part des logements vacants est de 7,56%, ce qui est nettement inférieur à la situation du territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó.

Ce phénomène de vacance mérite une attention particulière puisqu'il est accentué sur certaines communes (la part des logements vacants représente 18,76% sur Casteil, 17,62% sur Fontpédrouse, 16,2% sur Marquixanes, 13,75% sur Nohèdes, 21,5% sur Prades, 13,42% sur Ria-Sirach, 18,59% sur Vernet-les-Bains, 19,95% sur Villefranche-de-Conflent, et 13,54% sur Vinça). Ainsi, en 2012, la part de logements vacants représente, comme le montre le tableau ci-après, entre 5,39% et 14,41% du parc résidentiel des familles.

Bien qu'il y ait des disparités entre les communes, les familles 3 (Vernet-les-Bains), 4 (Olette) et 5 (Sournia) ont réduit le nombre de leurs logements vacants entre 1999 et 2012, à la différence des familles 1 (Prades) et 2 (Vinça).

En 2016, les logements vacants représentent 11% du parc de l'intercommunalité. Cette part, plus faible qu'en 2012, reste importante. La famille 3 (Vernet-les-Bains) a le taux de vacance le plus important : 12% de son parc est constitué de logements vacants.

Ainsi, il convient de mettre en œuvre des outils de réduction de la vacance et anticiper l'impact d'une réduction de la vacance sur les dynamiques constructives à venir

Sous-territoires	Communes	Nombre de logements		Nombre de logements vacants			
		1999	2012	1999	Part dans les logements 1999	2012	Part dans les logements 2012
1	Campôme	134	152	17	12,69	4	2,63
	Catllar	400	451	37	9,25	21	4,66
	Clara	142	179	16	11,27	6	3,43
	Codelet	193	233	6	3,11	28	12,07
	Conat	74	79	3	4,03	3	3,80
	Eus	288	323	21	7,29	20	6,24
	Los Masos	263	397	21	7,98	18	4,58
	Marquixanes	236	327	10	4,24	33	16,20
	Molitg-les-Bains	356	387	0	0,00	4	1,06
	Mosset	379	382	22	5,80	10	2,51
	Nohèdes	79	80	8	10,13	11	13,75
	Prades	3395	3875	302	14,79	833	21,50
	Ria-Sirach	650	790	42	6,46	106	13,42
	Taurinya	253	246	10	3,95	22	8,94
	Urbanya	91	96	1	1,10	0	0,00
	Villefranche-de-Conflent	223	233	53	23,77	46	19,95
	Total/Moyenne	7136	8232	769	10,75	1186	14,41
2	Arboussols	74	106	0	0,00	2	1,86
	Baillastavy	73	88	3	4,00	0	0,00
	Espira-de-Conflent	117	166	3	4,27	17	10,34
	Estohier	128	137	7	5,47	6	4,38
	Finestret	169	197	37	21,89	12	6,19
	Joch	116	172	2	1,72	14	8,22
	Rigarda	149	293	12	8,05	27	9,26
	Torresch	39	49	2	5,13	1	2,04
	Valmanya	58	58	3	5,17	6	10,27
	Vinça	1042	1296	116	11,13	176	13,54
	Total/Moyenne	1967	2561	187	9,51	261	10,19
3	Casteil	109	115	28	25,69	22	18,76
	Corneilla-de-Conflent	376	400	55	14,63	42	10,61
	Escaro	106	141	4	3,77	8	5,85
	Fillols	163	192	7	4,29	12	6,30
	Fuilla	239	286	28	11,72	29	10,06
	Mantet	40	43	4	10,00	2	4,41
	Nyer	113	128	17	15,04	11	8,47
	Py	140	148	7	5,00	2	1,31
	Sahorre	341	362	57	16,72	23	6,39
	Vernet-les-Bains	1516	1636	288	19,00	304	18,59
	Total/Moyenne	3143	3452	495	15,75	455	13,18
4	Canaveilles	57	58	1	1,75	8	13,79
	Fontpédrouse	239	265	49	20,50	47	17,62
	Jujols	48	68	5	10,42	1	1,39
	Olette	381	377	76	19,95	33	8,81
	Oreilla	41	47	3	7,32	0	0,00
	Serdinya	221	243	15	6,79	21	8,57
	Souanyas	34	45	2	5,88	1	2,22
	Thuès-Entre-Valls	62	65	11	17,74	5	7,46
	Total/Moyenne	1083	1170	162	14,96	116	9,88
5	Campoussy	65	64	4	6,15	0	0,00
	Sournia	320	344	14	4,38	25	7,22
	Trévilach	84	126	17	20,24	4	3,17
	Total/Moyenne	469	533	35	7,46	29	5,39
	TOTAL PLU Conflent Canigó	13818	15950	1648	11,93	2047	12,83

b) Une faible mobilité résidentielle

⇒ Un emménagement ancien des ménages

L'étude de l'ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale révèle une mobilité résidentielle peu élevée. En effet, presque la moitié des ménages réside dans son logement actuel depuis plus de 10 ans (48%).

Le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de retraités renforcent cette donnée puisque, à titre d'exemple, la mobilité résidentielle liée aux obligations professionnelles est de plus en plus réduite.

En 2016, 48.6% des ménages habitaient leur résidence principale depuis 10 ans ou plus et 13.3% depuis moins de 2 ans. Ce constat confirme ce qui a été observé sur une période plus récente et atteste d'une faible mobilité résidentielle.

⇒ Une majorité de propriétaires

Les habitants du territoire sont majoritairement propriétaires et cette tendance se consolide progressivement. Une telle répartition propriétaires/locataires entretient les pratiques impliquant une faible mobilité résidentielle.

En 2016, la proportion de propriétaires prend encore plus d'ampleur en passant à 65.8% (contre 62.38% en 1999 et 63.86% en 2012).

Sous-territoires	Communes	Nombre de logements		Population		Locataires				Appartements			
		1999	2012	1999	2012	1999	Part dans la population 1999	2012	Part dans la population 2012	1999	Part dans les logements 1999	2012	Part dans les logements 2012
1	Campôme	134	152	106	113	5	4,72	7	6,19	0	0,00	20	13,16
	Catllar	400	451	639	716	54	8,45	68	9,50	40	10,00	39	8,63
	Clara	142	179	161	243	16	9,94	15	6,17	2	1,41	6	3,42
	Codalet	193	235	359	360	23	6,41	29	8,06	19	9,84	30	12,78
	Conat	74	79	45	55	2	4,44	7	12,73	3	4,05	10	12,66
	Eus	288	323	375	403	40	10,67	44	10,92	0	0,00	17	5,24
	Los Masos	263	397	562	888	35	6,23	58	6,53	0	0,00	20	5,12
	Marquixanes	236	327	397	548	43	10,83	92	16,79	4	1,69	28	8,52
	Molitg-les-Bains	356	387	207	212	13	6,28	19	8,96	108	30,34	159	40,98
	Mosset	379	382	293	290	28	9,56	38	13,10	20	5,28	29	7,65
	Nohèdes	79	80	62	65	10	16,13	9	13,85	4	5,06	5	6,25
	Prades	3395	3875	5800	5851	1064	18,34	1157	19,77	1212	35,70	1484	38,29
	Ria-Sirach	650	790	1126	1257	116	10,30	149	11,85	77	11,85	133	16,84
	Taurinya	253	246	307	329	34	11,07	29	8,81	0	0,00	11	4,47
	Urbanya	91	96	28	9	2	7,14	1	11,11	0	0,00	0	0,00
	Villefranche-de-Conflent	223	233	225	229	64	28,44	61	26,64	104	46,64	125	53,87
	Total/Moyenne	7156	8232	10692	11568	1549	14,49	1783	15,41	1593	22,26	2116	25,71
2	Arboussols	74	106	95	101	9	9,47	9	8,91	0	0,00	6	5,54
	Baillastavy	75	88	58	103	2	3,45	10	9,71	5	6,67	7	7,97
	Espira-de-Conflent	117	166	125	169	7	5,60	12	7,10	11	9,40	9	5,49
	Estohér	128	137	134	153	9	6,72	11	7,19	4	3,13	6	4,38
	Finestret	169	197	135	199	15	11,11	21	10,55	13	7,69	14	7,33
	Joch	116	172	146	246	12	8,22	19	7,72	2	1,72	12	6,87
	Rigarda	149	293	219	577	26	11,87	38	6,59	4	2,68	11	3,61
	Tarérach	39	49	38	54	0	0,00	3	5,56	0	0,00	1	2,04
	Valmanya	58	58	18	44	1	5,56	1	2,27	16	27,59	17	29,23
	Vinça	1042	1296	1666	1947	164	9,84	256	13,15	105	10,08	210	16,22
	Total/Moyenne	1967	2561	2634	3593	245	9,30	380	10,58	160	8,13	293	11,44
3	Castell	109	115	130	129	14	10,77	19	14,73	33	30,28	13	11,12
	Corneilla-de-Conflent	376	400	426	465	49	11,50	60	12,90	109	28,99	55	13,62
	Escaro	106	141	84	120	9	10,71	12	10,00	6	5,66	6	4,37
	Fillols	163	192	141	169	23	16,31	32	18,93	9	5,52	19	9,93
	Fuilla	239	286	329	430	19	5,78	31	7,21	26	10,88	14	5,06
	Mantet	40	45	17	31	1	5,88	3	9,68	0	0,00	3	6,68
	Nyer	113	128	108	160	7	6,48	6	3,75	0	0,00	2	1,54
	Py	140	148	107	91	5	4,67	13	14,29	0	0,00	4	2,65
	Sahorre	341	362	347	364	27	7,78	45	12,36	30	8,80	42	11,57
	Vernet-les-Bains	1516	1636	1440	1415	219	15,21	210	14,84	767	50,59	709	43,33
	Total/Moyenne	3143	3452	3129	3374	373	11,92	431	12,77	980	31,18	867	25,10
4	Canaveilles	57	58	58	48	2	3,45	1	2,08	2	3,51	0	0,00
	Fontpédrouse	239	265	123	133	13	10,57	19	14,29	21	8,79	24	9,19
	Jujols	48	68	43	47	7	16,28	6	12,77	0	0,00	3	4,49
	Olette	381	377	345	393	48	13,91	56	14,25	81	21,26	89	23,53
	Oreilla	41	47	15	13	1	6,67	1	7,69	0	0,00	1	2,13
	Serdinya	221	245	233	207	23	9,87	24	11,59	12	5,43	16	6,40
	Souanyas	34	45	27	44	3	11,11	6	13,64	0	0,00	4	8,89
	Thuès-Entre-Valls	62	65	41	31	6	14,63	4	12,90	4	6,45	5	7,46
	Total/Moyenne	1083	1170	885	916	103	11,64	117	12,77	120	11,08	142	12,11
5	Campoussy	65	64	35	46	4	11,43	9	19,57	0	0,00	0	0,00
	Sournia	320	344	367	494	34	9,26	46	9,31	51	15,94	41	11,94
	Tréviach	84	126	76	134	2	2,63	4	2,99	0	0,00	2	1,59
	Total/Moyenne	469	535	478	674	40	8,37	59	8,75	51	10,87	43	8,07
TOTAL PLU Conflent Canigó		13818	15950	17818	20125	2310	12,96	2770	13,76	2904	21,02	3461	21,70

c) Une typologie d'habitats peu variée

Caractéristiques du parc immobilier						
	Nombre de logements					
	1999	%	2006	%	2012	%
Parc total	13818	100	14800,31	100	15950	100
Utilisation des logements						
Résidences principales	8110	58,69	8994,6	60,77	9407,63	58,98
Résidences secondaires	4060	29,38	4545,07	30,71	4495,5	28,18
Logements vacants	1648	11,93	1260,64	8,52	2046,87	12,83
Type de construction						
Maisons	10421	75,42	11350,88	76,69	12393,36	77,7
Appartements	2904	21,02	3322,42	22,45	3460,85	21,7
Taille des logements						
1 pièce	202	2,49	219,35	2,44	215,83	2,29
2 pièces	697	8,59	764,04	8,49	834,4	8,87
3 pièces	1948	24,02	2048,62	22,78	2081,9	22,13
4 pièces	2614	32,23	2627,85	29,22	2763,28	29,37
5 pièces ou plus	2649	32,66	3334,74	37,07	3512,23	37,33

En 2016, le parc total est composé de 16 407 logements avec 60.4% de résidences principales, 28.6% de résidences secondaires et 11% de logements vacants. Les logements sont composés à 77.5% de maisons et 21.5% d'appartements. Ils sont globalement grands, avec : 37.1% de logements ayant 5 pièces ou plus, 29.2% ayant 4 pièces, 22.1% ayant 3 pièces, 9% ayant 2 pièces et 2.6% ayant 1 pièce.

A l'échelle des 45 communes, la répartition du parc est similaire avec 15 996 logements en 2016 dont 61% de résidences principales, 28% de résidences secondaires et 11% de logements vacants.

⇒ Une surreprésentation des logements individuels

Comme évoqué précédemment, le territoire Conflent Canigó compte plus de maisons que d'appartements en 2012 puisque ces derniers ne représentent que 21,7% des logements du territoire (contre 22,45% en 2006).

La part d'appartements est encore plus faible en 2016, avec 21.5% des logements.

Le vieillissement de la population et la décohabitation des ménages supposent une augmentation des besoins en petits logements et en appartements, mais paradoxalement les communes proposant le plus d'appartements sont aussi celles qui ont perdu récemment de la population. C'est notamment le cas de Molières-les-Bains, dont le parc résidentiel se compose en 2012 de 41 % d'appartements, alors qu'elle n'a accueilli qu'une seule personne entre 2006 et 2012 (46.2% d'appartements en 2016). Etant précisé que la majorité des logements de la commune est constituée de résidences secondaires (67.5% en 2016) en lien avec la station thermale.

Le contraste est encore plus significatif pour les communes de Prades, Vernet-les-Bains et Villefranche-de-Conflent, dont les parts d'appartements sont respectivement de 38,3%, 43,3% et 53,9%, tandis qu'elles perdent de la population en enregistrant un taux de croissance négatif sur la période 2006-2012.

Le graphique ci-contre met en avant l'évolution de la part d'appartements de chaque famille. Si les familles 1 (Prades) et 2 (Vinça) ont vu leurs parts d'appartements augmenter depuis 1999, leur représentativité demeure très faible sur la famille 2 (Vinça), à l'instar des familles 4 (Olette) et 5 (Sournia). Seules les familles 1 (Prades) et 3 (Vernet-les-

Bains) ont environ un quart de leur parc de logements constitué d'appartements, les autres familles en ont seulement entre 8 et 12%.

Ainsi, il convient de

- Permettre une diversification des typologies résidentielles sur les communes les plus attractives ;
- Guider la capacité d'accueil vers les communes proposant cette diversification.

⇒ Des tailles de logements inadaptées à la demande

L'offre en logements est peu diversifiée sur le territoire. La plupart des logements sont considérés comme grands (4 pièces ou plus) et cette tendance s'est consolidée au fil des années : en 1999, 64,89% des logements ont 4 pièces ou plus, et en 2012 ces derniers représentent 66,7%.

En 2016, cette part est de 66.3%, ce qui est moindre qu'en 2012 mais reste très important.

Cela révèle une inadéquation entre l'offre et la demande dans la mesure où, tandis que la taille des ménages diminue et que le phénomène de vieillissement de la population se développe, il y a peu et de moins en moins de petits logements. Cela révèle une trajectoire résidentielle incomplète.

S'il y a peu de différences entre les familles, notons toutefois que la part des logements ayant 3 pièces ou moins est la plus élevée (40,8) sur la famille 3 (Vernet-les-Bains), à l'inverse de la famille 2 (Vinça), n'en disposant que de 27,9%.

Ainsi, il convient de :

- Adapter la taille des logements aux dynamiques en place et projetées ;
- Recréer des trajectoires résidentielles complètes.

⇒ Un manque récurrent de logements sociaux

Le pourcentage de logements sociaux sur le PLUi est de 4,2%, ce qui est relativement faible. Néanmoins, on constate une progression du nombre de logements sociaux entre 1999 et 2012, comme en témoignent les cartes de la page suivante. Un peu plus de 30% des communes proposent des logements sociaux en 2012.

En 2016, 4.7% des logements sont des logements sociaux. Le nombre et la part des logements sociaux sont en augmentation mais ils restent relativement faibles.

Le parc de logements des centralités de chaque famille met en exergue d'importantes disparités en termes de représentativité des logements sociaux (7,2% pour Prades, 4% pour Vinça, 1% pour Vernet-les-Bains, 15,2% pour Olette et 10% pour Sournia). Toutefois, notons qu'à l'exception de la famille 3 (Vernet-les-Bains), tous les familles ont vu leur part de logements sociaux augmenter entre 1999 et 2012.

Pour autant, les données chiffrées à l'échelle des familles méritent d'être relativisées dans la mesure où seules 15 communes sur les 47 du territoire sont équipées de logements sociaux. Ainsi par exemple, dans la famille 2 (Vinça), seule la commune de Vinça est dotée de logements sociaux.

⇒ Des besoins en logements sociaux en relation avec les revenus de la population

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de leur construction :

- **Les PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- **Les PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
- **Les PLS** (Prêt Locatif Social) et **les PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

Les logements sociaux sont attribués sous certaines conditions de ressources, fixées en fonction des critères suivants :

- Les financements obtenus par le bailleur lors de la construction ou la rénovation du logement concerné ;
- La localisation du logement souhaité ;
- La composition du foyer.

Les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au sein du foyer.

Les plafonds de ressources varient selon le type de logement social, mais également selon la composition du ménage, comme le montre le tableau ci-dessous (données applicables au 1^{er} janvier 2016).

La mise en relation des revenus médians des habitants du territoire avec les conditions de ressources ouvrant l'accès à un logement social montre que de nombreux ménages peuvent y prétendre, or l'offre n'est pas en adéquation avec ce constat.

3 - Une mise en mouvement du territoire structurée autour de l'axe Nord-Est / Sud-Ouest

a) Un territoire relativement isolé traversé par la RN 116

Comme évoqué dans le premier chapitre, le territoire du Conflent Canigó se trouve entre le littoral méditerranéen et Perpignan, et les stations de ski, l'Espagne et Andorre. Il se situe à proximité des grands axes de communication mais en reste à la marge puisque les infrastructures structurantes, de type autoroutes, le contournent.

Sa situation rend nécessaires les échanges avec l'extérieur et sa situation géographique lui permet de bénéficier du rayonnement du pôle perpignanaise élargi.

A l'échelle du territoire d'études, l'organisation du réseau routier est assez claire et repose sur l'axe fort imposé par la Route Nationale 116 qui permet aux habitants de profiter des services offerts par l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes et l'A9.

Elle traverse le territoire du Nord-Est au Sud-Ouest et constitue le point de départ de plusieurs routes départementales, desservant les communes en marge de l'axe.

La géographie des lieux ne permet pas une desserte de grande ampleur sur tout le territoire, d'où la présence importante de routes ou chemins communaux. Ces derniers sont d'ailleurs parfois difficilement praticables sans véhicule adapté, isolant les villages et/ou hameaux les plus en retrait. Cela implique des échanges limités au sein du territoire et fragilise également son attractivité, notamment économique, et son intégration dans le territoire plus vaste. Ainsi, une telle structuration restreint nécessairement les échanges au sein du territoire, et favorise a contrario sa traversée. Cette notion de « territoire de passage » est accentuée par la proximité immédiate de Perpignan, de

l'Espagne et des stations pyrénéennes, qui captent l'essentiel des automobilistes, pratiquant alors le territoire de la Communauté de communes uniquement pour se déplacer d'un point à un autre.

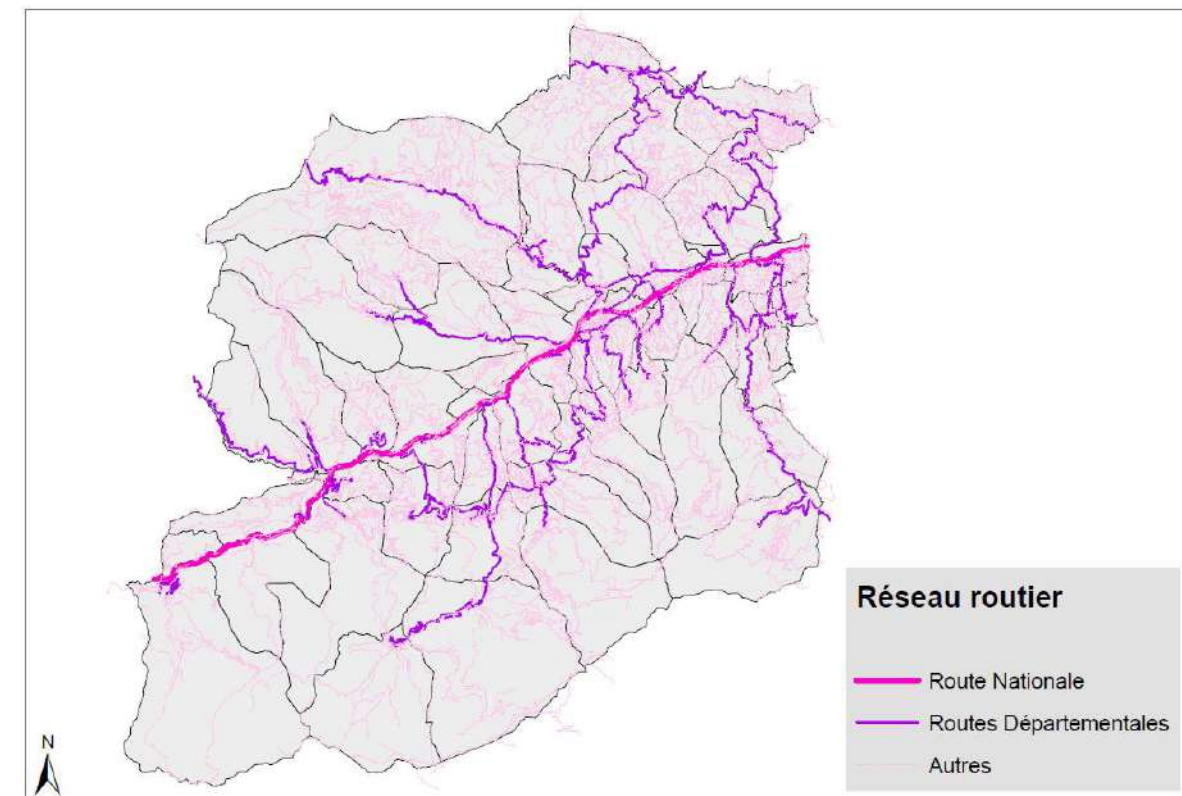
Pour autant, cette caractéristique mérite d'être nuancée eu égard au trafic routier observé. En effet, le territoire est traversé chaque jour, mais de manière différente selon les secteurs : on compte entre 10 000 et 20 000 véhicules par jour entre Vinça et Ria, et entre 5 000 et 10 000 par jour sur le segment Ouest de la RN 116. La frange Est du territoire semble donc générer plus de flux que la frange Ouest.

Concernant les poids lourds, le trafic est homogène sur l'ensemble du territoire mais très important (entre 300 et 750 poids lourds par jour), ce qui peut poser des difficultés notamment lorsque le calibrage des voies ne permet pas une mixité des usages sécurisée.



Le contexte naturel et les richesses patrimoniales du territoire génèrent une attractivité touristique certaine. Le territoire est ainsi fréquenté par les habitants, les gens de passage, ainsi que les usagers réguliers ou occasionnels.

L'appréhension de la fréquentation touristique est alors essentielle. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site traite justement de cette problématique à travers le plan de circulation du massif du Canigó et le Plan de paysage Massif du Canigó. Ce dernier identifie un enjeu lié à la cohérence entre découverte et pratique du territoire. Il fixe notamment des objectifs de qualité paysagère concernant le massif tendant à favoriser la diversité des usages sur les zones à forte fréquentation pour assurer la tranquillité des sites, et à gérer l'accueil du public et les conditions de fréquentation du massif. Une action transversale ressort de cela : « permettre une meilleure répartition des flux au sein du territoire pour améliorer la découverte de la Destination Canigó dans le respect de l'esprit des lieux » (signalétique, répartition des flux, limitation de la présence de la voiture, mobilités douces,...).



Outre la fréquentation, l'état du réseau routier n'est pas étranger à la dangerosité des routes. Aussi, une opération de sécurisation de la RN 116, initiée par le secrétaire d'Etat au Transport en 2008, s'est achevée en 2013¹¹. Afin d'améliorer et de sécuriser la RN 116 entre Prades et Bourg-Madame, plusieurs actions ont été réalisées, à savoir :

- Mise en place de protections contre les chutes de blocs ;
- Aménagement d'aires de chaînage et meilleure information des usagers ;
- Réparation des ponts et des murs de soutènement ;
- Réparation des chaussées.

Ces démarches devraient se poursuivre dans les prochaines années, avec notamment la réparation d'ouvrages d'art, des chaussées et l'entretien courant de la RN 116, réduisant par conséquent l'insécurité, la dégradation des routes, et donc par voie de conséquence les risques d'accidents.

Ainsi, il convient de :

- **Dynamiser le territoire en captant les individus qui le traversent (mise en avant des atouts touristiques, stimulation de l'économie locale,...) / Accompagner la fréquentation touristique du territoire ;**
- **Encourager la sécurisation des routes (entretien, calibrage,...) ;**
- **Aménager le partage de la voirie.**

b) Une offre ferroviaire hétérogène sur le territoire

Le réseau ferré traverse le territoire en suivant l'axe Nord-Est / Sud-Ouest de la RN 116, et en proposant de nombreux points d'arrêts (Cf. carte de la page suivante) :

La ligne permet de relier efficacement les communes situées entre Vinça et Villefranche-de-Conflent, mais également cette moitié Est du territoire à Perpignan. En effet, 8 trains allers/retours circulent quotidiennement entre Villefranche-de-Conflent et Perpignan, en passant par Ria-Sirach, Prades, Marquixanes et Vinça. Cette cadence est adaptée aux trajets quotidiens de la population active, d'autant plus que le temps de trajet est sensiblement le même qu'en voiture (environ 45 minutes de trajet entre Prades et Perpignan). L'offre de billets à 1 euro mise en place est également un véritable atout.

Ce dynamisme ne se retrouve pas à l'Ouest du territoire où l'accent est mis sur le tourisme avec le « Train Jaune ». Élément phare du patrimoine (tout comme la ligne elle-même), il circule toute l'année entre les gares de Villefranche-Vernet-les-Bains et Latour-de-Carol. 4 allers/retours sont effectués par jour entre Villefranche/Vernet-les-Bains et Font-Romeu/Odeillo-Via ou Latour-de-Carol/Enveitg (5 l'été), en passant par Serdinya (2 haltes), Olette, Nyer (2 haltes), Thuès-entre-Valls et Fontpédrouse. Sa vitesse est limitée du fait des courbes et du fort dénivelé de la ligne, ce qui n'est pas adapté à des déplacements quotidiens mais permet de découvrir des paysages remarquables de façon attractive.



¹¹ Cf. Dossier de presse du Comité de suivi de la RN 116 du 17 octobre 2016 / Préfet des Pyrénées Orientales

c) Des transports collectifs peu adaptés aux déplacements quotidiens

La dispersion des logements et/ou l'isolement géographique de certaines communes et/ou hameaux (Cf. chapitre sur l'analyse de la consommation d'espaces) rend complexe la mise en place d'un système de transports publics performant. Cette difficulté est parfois renforcée par la faible densité de population, d'où la mise en place d'un service de transport public à la demande.

Le transport à la demande (adapté aux personnes en situation de handicap ou non) est une solution présentant des avantages, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, mais elle demande une logistique souvent trop contraignante pour des trajets quotidiens.

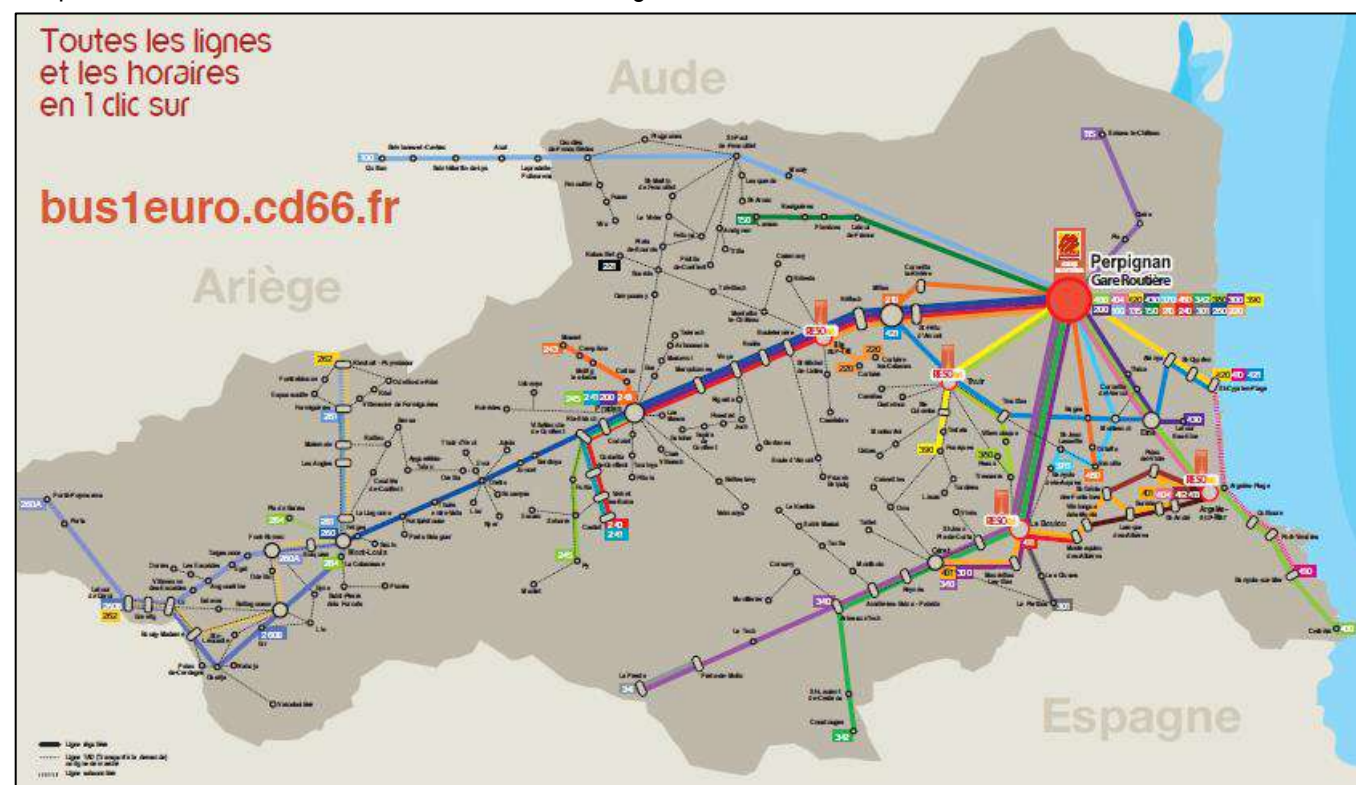
Ainsi, le réseau de bus départemental (page ci-après) couvre l'ensemble des communes du territoire d'étude, mais de façon très inégale, notamment en termes :

- de services (lignes régulières, lignes saisonnières, transport à la demande)
- de cadencement

La différence de temps de trajet entre les transports en commun et la voiture individuelle n'est pas ici rédhibitoire à l'usage du bus, mais le très faible cadencement de la ligne empêche la population active des communes concernées d'emprunter quotidiennement ce moyen de transport.

La ligne 260 Mont Louis/.../Fontpédrouse/Thuès/Olette/Serdinya/Villefranche-de-Conflent/Ria/Prades/.../Perpignan quant à elle offre quatre allers-retours semaine (un aller de plus le vendredi et le samedi et un aller-retour de moins le dimanche) avec des horaires adaptés aux déplacements domicile/travail.

En considérant l'ensemble des lignes reliant Prades à Perpignan, treize allers-retours sont possibles tous les jours, ce qui renforce nécessairement les liens et les échanges.



Tant les lignes régulières, que le transport à la demande, sont accessibles pour un tarif attractif d'un euro. Pour autant, ce système impose une organisation et du temps (fréquence des services, correspondance entre transport à la demande et lignes régulières,...), qui freinent certains utilisateurs.

Ainsi, en 2012, seulement 2,90% des habitants de la Communauté de communes se déplacent en transports en commun, contre 3,53% dans les Pyrénées-Orientales et 5,4% dans le Languedoc-Roussillon.

En 2016, la part des usagers des transports en commun a augmenté pour atteindre 3.2% en 2016 à l'échelle du territoire intercommunal. Malgré cette évolution, l'utilisation des transports en commun reste modeste.

Ainsi, il convient de :

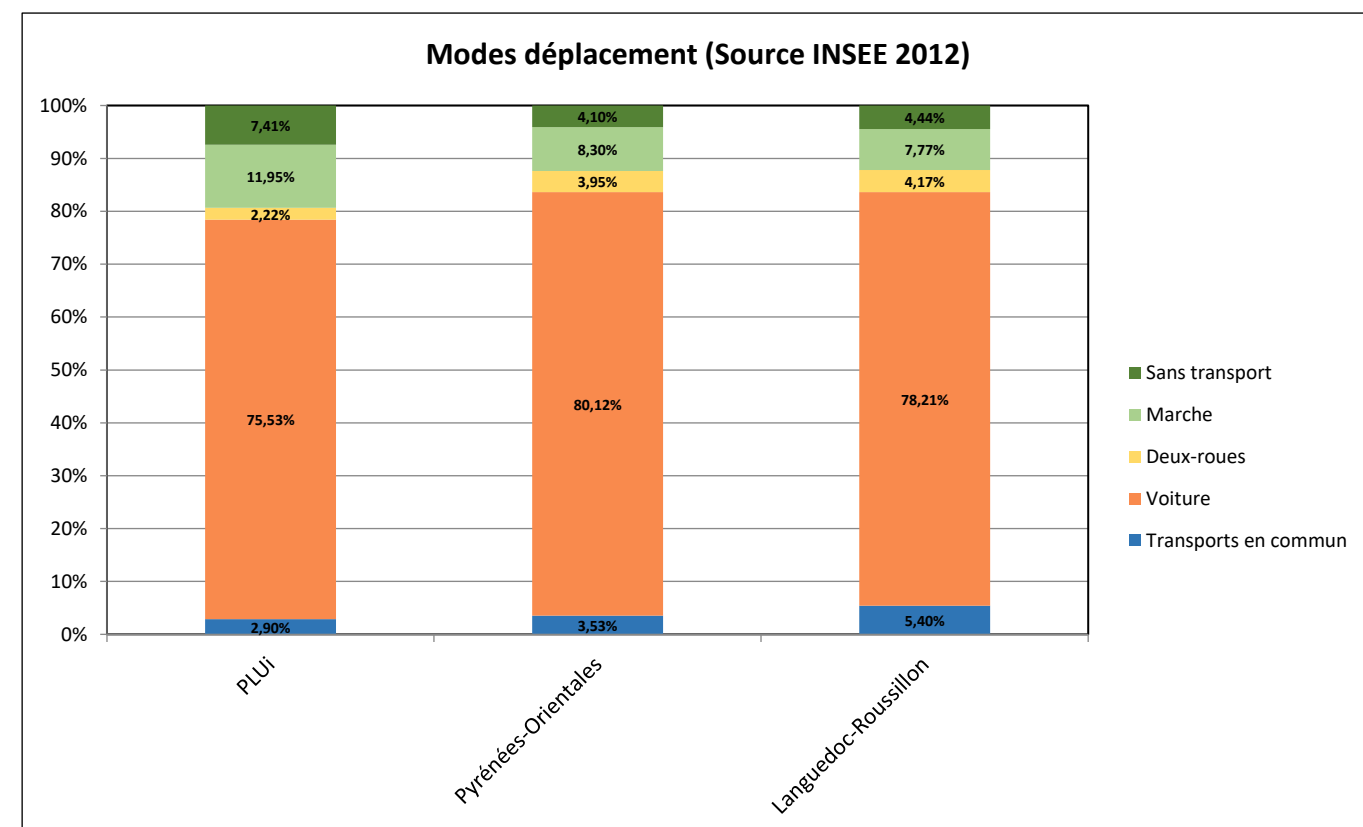
- Remettre en adéquation l'offre en transports collectifs avec l'accueil de la population (population active notamment) ;
- Adapter le cadencement des lignes aux besoins de la population active (favoriser l'accès à l'emploi) ;
- Maintenir et développer le TAD et le TAD adapté afin d'accompagner le vieillissement de la population et de réduire l'isolement (favoriser l'accès aux services) ;
- Renforcer l'impact du service assuré par le TER Train Jaune ;
- Développer une urbanisation en lien avec une offre en transports collectifs quand cela est possible.

d) Des distances impliquant une absence d'alternative satisfaisante à l'utilisation de la voiture

La difficulté à disposer d'un réseau de transports collectifs performant du fait de la dispersion des points à desservir et de la faible densité de population, associée au vaste territoire de la Communauté de communes et aux distances qui séparent les communes, influence nécessairement la façon dont les habitants se déplacent.

a. La place prépondérante de la voiture dans les modes de déplacements

Comme la plupart des territoires ruraux, la place de la voiture est prédominante sur la Communauté de communes, comme en témoigne le graphique ci-dessous.



Le mode de déplacement le plus utilisé sur le territoire du PLUi est la voiture, avec une part de plus de 75%. La comparaison avec des échelles plus étendues est intéressante dans la mesure où la voiture est moins utilisée sur la Communauté de communes (75,53%) qu'au niveau départemental (80,12%) ou régional (78,21%). Pour autant, les « non-conducteurs » ne se tournent pas vers les transports en commun ou les deux-roues, dont l'attractivité reste très marginale avec des parts (respectivement 2,90% et 2,22%) inférieures à celles des Pyrénées-Orientales (3,53% et 3,95%) et du Languedoc-Roussillon (5,4% et 4,17%). La très faible utilisation des deux-roues peut s'expliquer par l'absence d'aménagement spécifique engendrant un véritable manque de sécurité, et/ou par les distances parfois trop importantes entre la commune de résidence et le pôle le plus proche. Outre les personnes n'ayant pas de moyen de transport (7,41%), beaucoup optent pour la marche (11,95% de la population). Ce constat met en exergue l'isolement d'une partie de la population avec pour corolaire des problématiques d'accessibilité aux emplois, aux services et aux équipements.

La répartition des modes de déplacement observée à l'échelle du territoire du PLUi est sensiblement la même sur l'ensemble des familles, à l'exception de la famille 5 (Sournia) dont la part des déplacements effectués en voiture est bien moindre (seulement 52,44% contre par exemple 79,59% pour la famille 2 (Vinça)). Sur cette même famille, plus de 45% des habitants ne se déplacent pas, ou le font via la marche à pied. Pour autant, ces données méritent d'être relativisées dans la mesure où cette famille ne rassemble que trois communes, dont le pôle sournianais, lequel est suffisamment équipé pour subvenir aux besoins fréquents des habitants. Les nécessités de déplacements sur de longues distances sont alors réduites. A l'exception de la famille 5 (Sournia), l'ensemble des familles utilise donc très fortement la voiture pour se déplacer. Ce constat doit être mis en relation avec l'éloignement géographique entre les communes d'une part et la polarité dont elles sont les plus proches d'autre part et qui offre notamment les premiers services et équipements de proximité.

En 2016, la part des déplacements en voiture augmente pour atteindre 76.4% (contre 75.53% en 2012). La sortie de Sournia de l'intercommunalité renforce la place prépondérante de la voiture dans les modes de déplacements.

⇒ Des temps de déplacements¹² justifiant l'usage fort de la voiture

La localisation des pôles générateurs de déplacements engendre une forte dépendance à l'automobile au regard de leur position géographique. Cela est d'autant plus vrai que certains familles sont sous l'influence de territoires voisins des Hauts Cantons, de Perpignan ou encore des Fenouillèdes, notamment en termes d'emplois.

Ainsi, l'analyse suivante met en exergue les distances et les temps de déplacements des trajets effectués sur le territoire (ces deux paramètres sont indissociables dans un contexte très marqué par le relief). Elle permet de comparer des temps de déplacements de référence adaptés à des trajets quotidiens et à des aires d'attractivité économique, ici 30 minutes et 15 minutes en voiture. Afin d'avoir une vision complète de la mobilité du territoire, un « zoom » est également fait sur l'accessibilité des centralités à pied, en considérant un isochrone de 12 minutes à partir du centre-ville de chaque polarité (durée jugée acceptable pour des déplacements pédestres quotidiens).

Dans un souci de clarté et pour identifier les éventuelles difficultés, l'étude se structure en plusieurs niveaux :

- Lien entre les communes du territoire et le pôle structurant de Prades ;
- Lien entre les communes d'une même famille et leur polarité ;
- Lien entre les polarités et les territoires voisins.

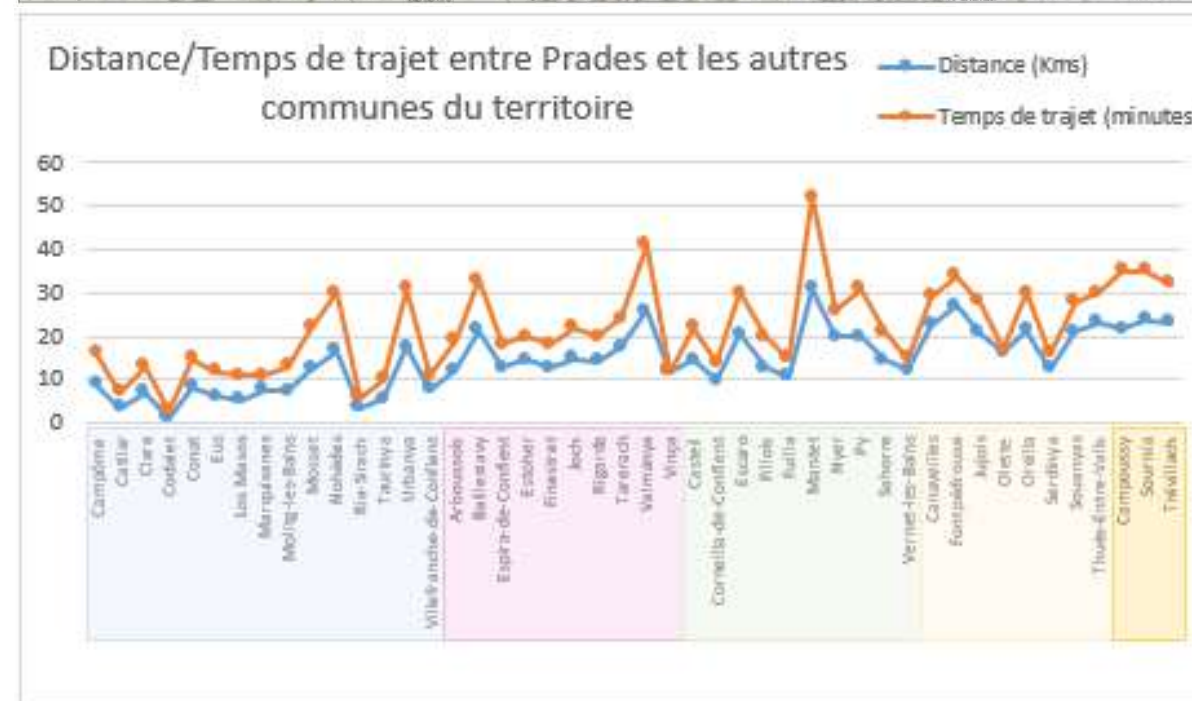
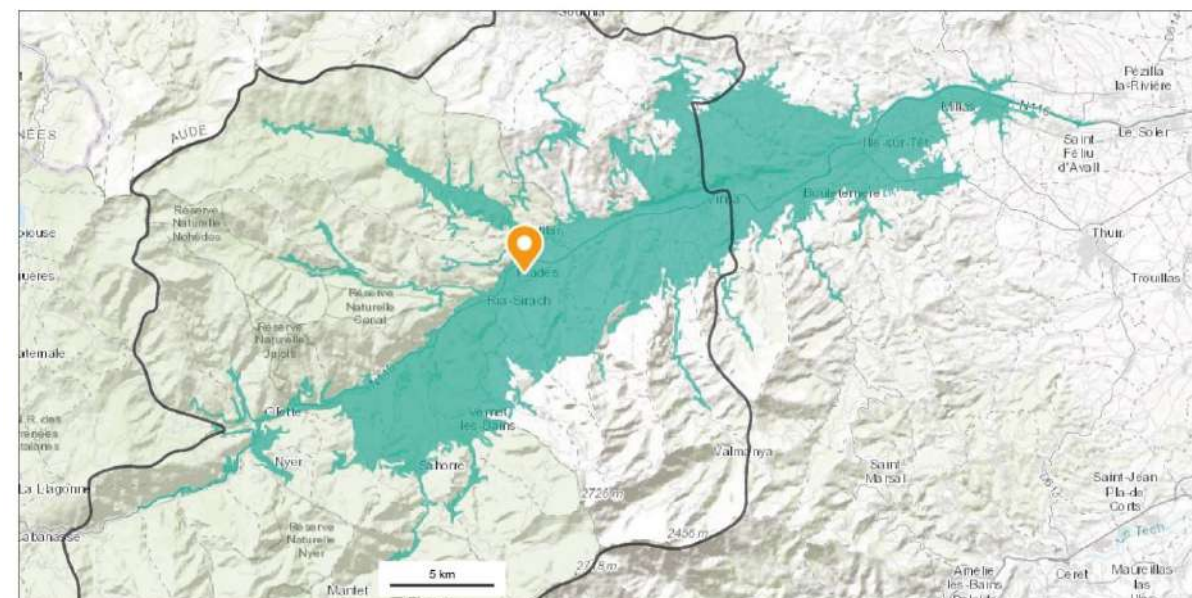
Lien entre les communes du territoire et le pôle structurant de Prades

Comme cela a été évoqué précédemment, Prades est la commune la plus équipée au sens large sur le territoire. Outre les communes de sa famille, elle polarise également les autres communes du territoire, notamment lorsqu'il s'agit de compléter l'offre des pôles relais (Vinça, Vernet-les-Bains, Olette et Sournia).

La situation géographique quasi centrale de la commune de Prades sur le territoire facilite son rayonnement. La majorité des habitants des communes du territoire (hors polarités bâties montagnardes) peuvent s'y rendre en moins de 30 minutes¹³, comme en témoignent les illustrations suivantes.

géoportail

30 min en voiture de Prades



¹² Les chiffres ci-après sont estimés suite au croisement de plusieurs bases, notamment Mappy et ViaMichelin.

¹³ Durée jugée acceptable pour accéder aux équipements, aux commerces, aux services...dès lors que l'offre du pôle relais le plus proche n'est pas suffisante.

Notons que des communes extérieures à la famille 1 (Prades) sont plus proches spatialement et temporellement de Prades que certaines communes appartenant à cette famille. Par exemple, Prades est plus proche de Corneilla-de-Conflent (moins de 10 kms pour 14 minutes de trajet) que de Nohèdes (près de 17 kms pour 30 minutes de trajet).

Concernant les pôles relais, à l'exception de Vinça, ils sont tous à plus d'un quart d'heure de la ville centre :

- Prades/Vinça : 11,9 kms pour 12 minutes
- Prades/Vernet-les-Bains : 12,2 kms pour 15 minutes
- Prades/Olette : 16,4 kms pour 17 minutes
- Prades/Sournia : 23,8 kms pour 35 minutes

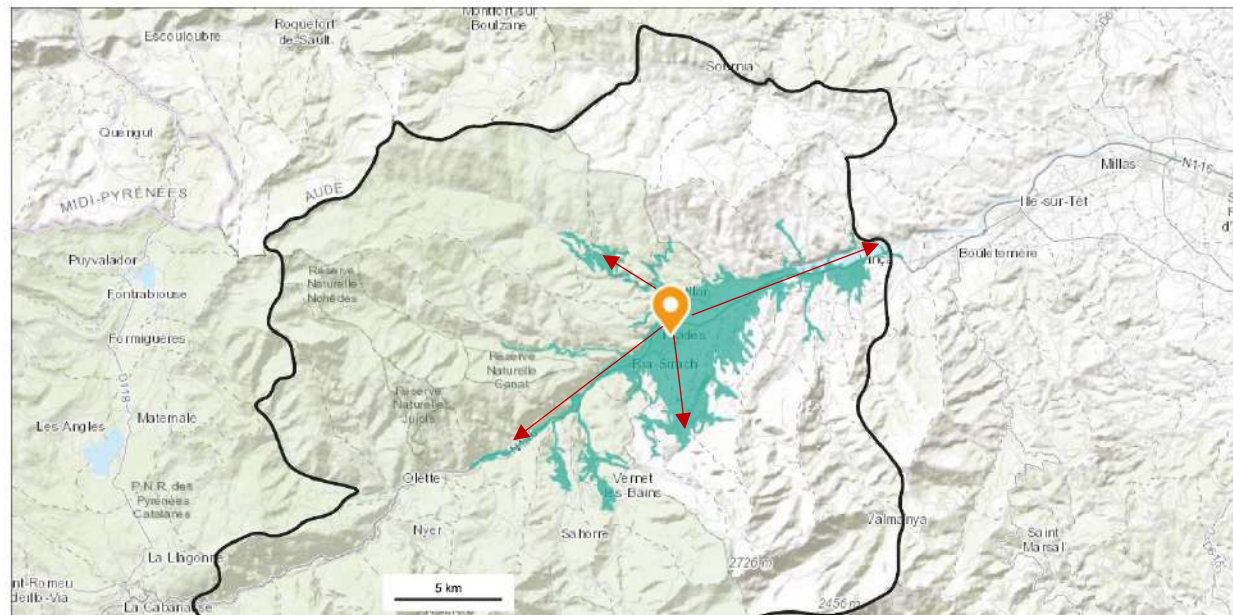
Ce constat a vocation à évoluer dans la mesure où le contournement routier de la commune de Marquixanes est acté, permettant ainsi de relier Vinça à Prades en un peu moins de 5 minutes. Cet aménagement renforcera les liens entre la frange Est et le reste du territoire, et rapprochera de facto Prades et le pôle perpignanais.

Ainsi, il s'agit de :

- **Affirmer la nécessité de réduire les temps de déplacement entre Prades et l'Est du territoire Intercommunal ;**
- **Organiser l'intermodalité en prenant appui sur la ville centre de Prades ;**
- **Limiter l'accès tout voiture sur la centralité pradéenne notamment hors de son « aire de polarisation » sud.**

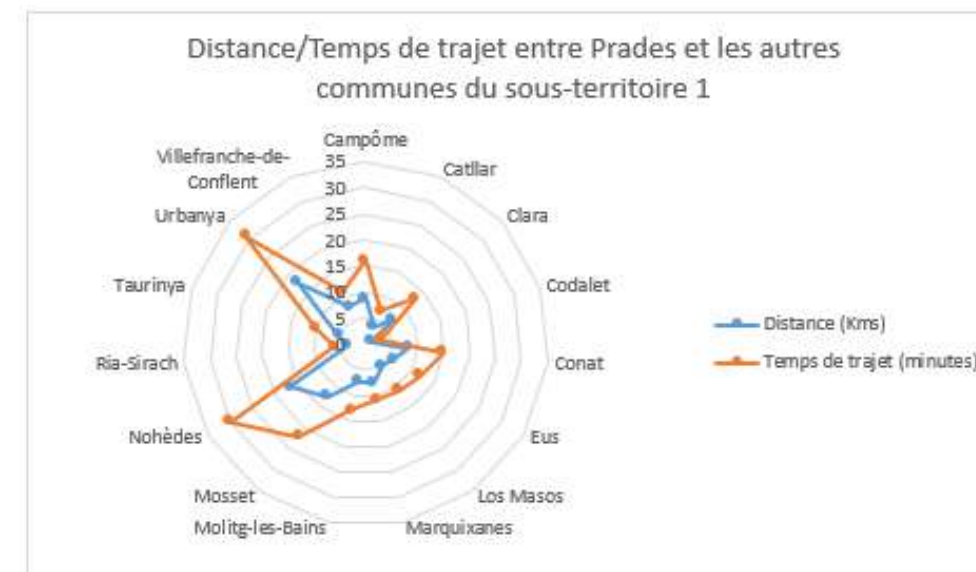
géoportail

15 min en voiture de Prades



Lien entre les communes d'un même famille et leur polarité / Lien entre les polarités et les territoires voisins

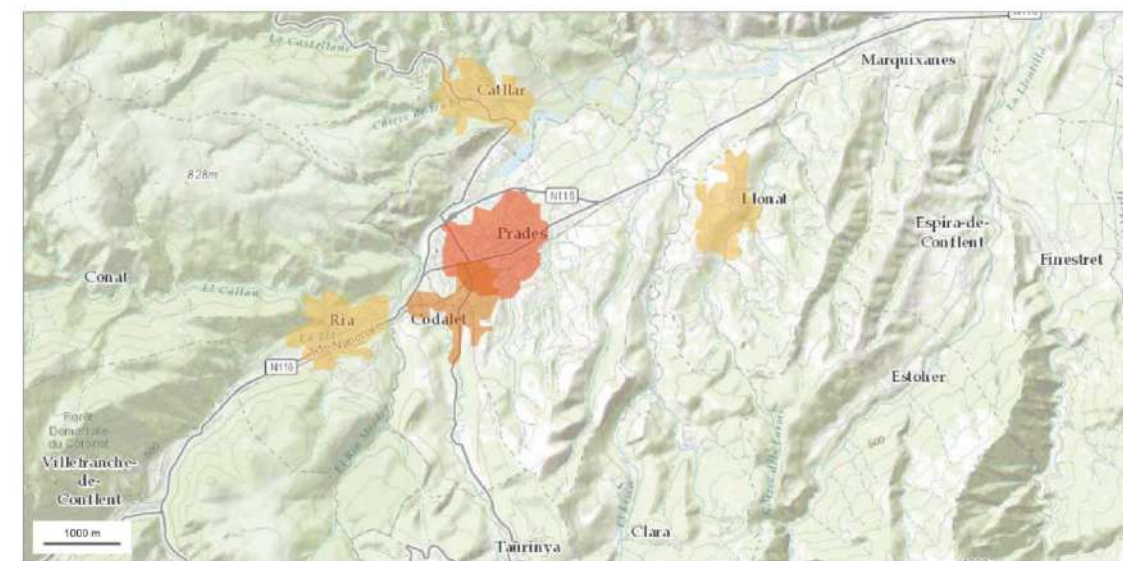
Toujours concernant la commune de Prades, les communes de sa famille la rejoignent en moins de 30 minutes, à l'exception de Nohèdes et d'Urbanya (seules communes se situant à plus de 15 kms).



Prades est entourée de communes très proches géographiquement avec lesquelles elle fonctionne. Leur urbanisation tend à former un pôle urbain à organiser. Ce pôle est composé de Prades, Catllar, Codalet, Los Masos et Ria-Sirach. La carte ci-dessous, représentant des isochrones de 12 minutes à pied autour du centre de chaque commune, montre bien la proximité et les interactions qu'il peut y avoir entre elles. Cela est d'autant plus vrai pour les communes de Prades et de Codalet entre lesquelles il n'y a pas de rupture d'urbanisation.

géoportail

12 min à pied de chaque commune composant le pôle urbain



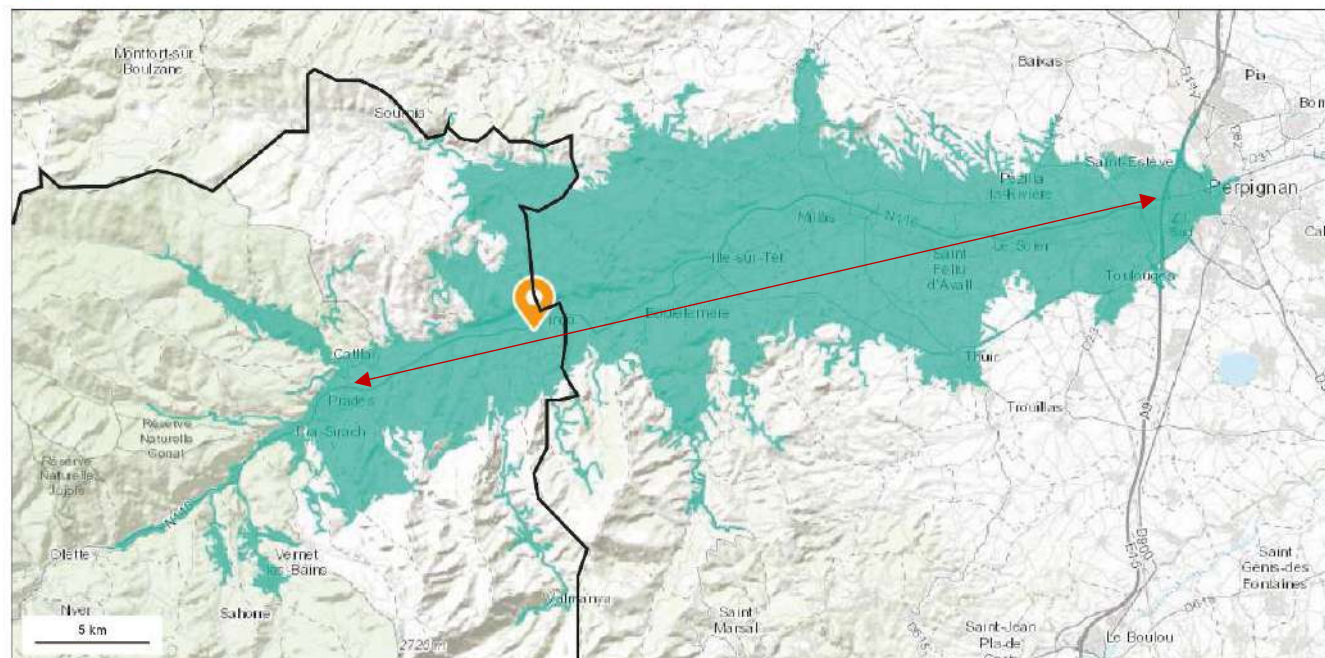
Ainsi, il convient de :

- **Organiser la mobilité douce sur le « système aggloméré » Prades Codalet Catllar ;**
- **Tendre vers une connexion douce élargie reliant Prades, Codalet et Ria par Sirach.**

Concernant la famille 2 (Vinça), l'isochrone ci-après montre bien les liens entretenus entre la frange Est du territoire et l'extérieur. Ceci peut être le support d'une attractivité renforcée.

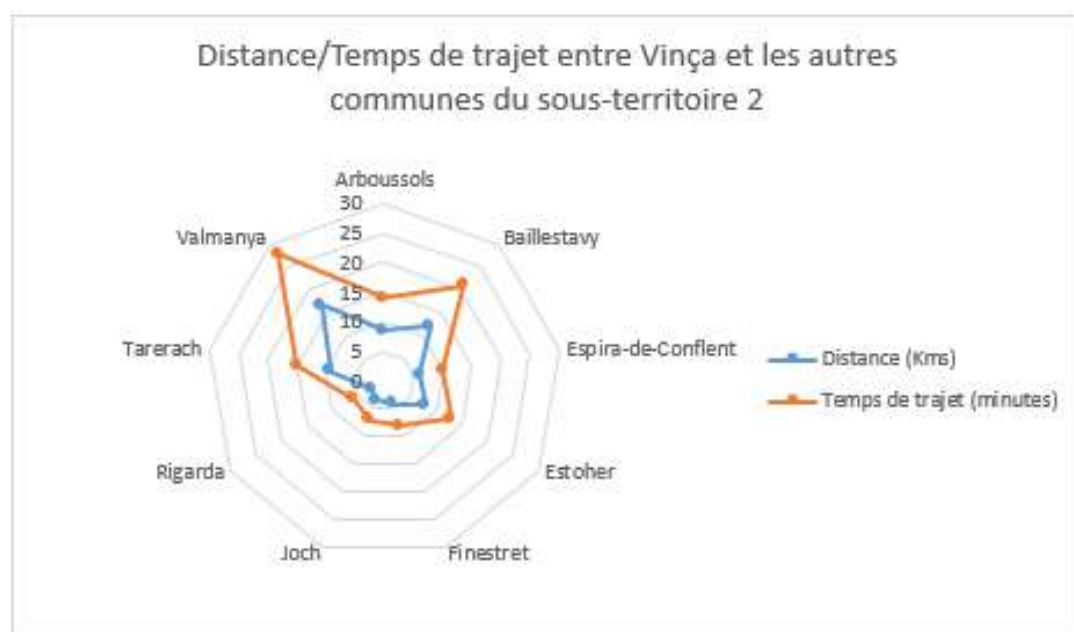
géoportail

30 min en voiture de Vinça



Ainsi, il convient de valoriser l'attractivité du pôle de Vinça en prenant appui notamment sur son accessibilité routière optimale.

A l'échelle de la famille, seules les communes de Baillestavy et de Valmanya se situent à plus de 10 kms et à plus de 20 minutes du pôle Vinçanais, rendant ce dernier très accessible pour les habitants de la famille.

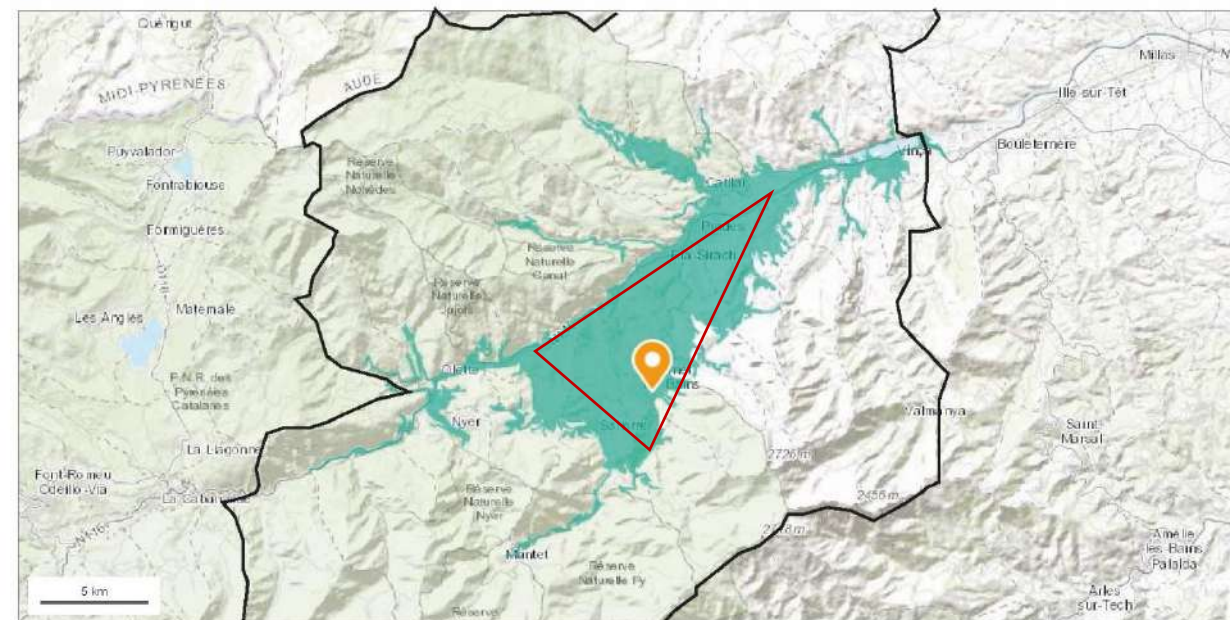


Ainsi, il convient d'optimiser les relations entre le pôle de Vinça et les villages de Rigarda et Joch via une mise en relation modale de ces communes.

Au sein de la famille 3 (Vernet-les-Bains), la surface pouvant être parcourue en moins de 30 minutes en voiture en partant de Vernet-les-Bains dépasse les frontières théoriques de la famille et met en exergue la polarisation des contreforts du Canigou.

géoportail

30 min en voiture de Vernet



géoportail

15 min en voiture de Vernet

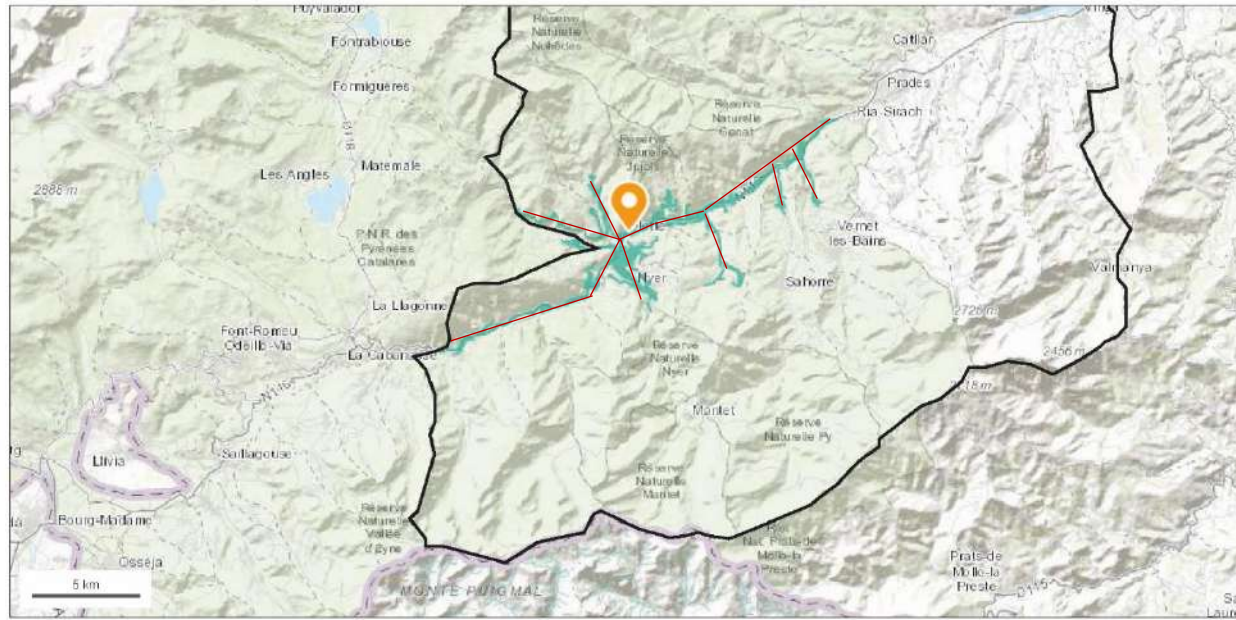


Ainsi, il convient d'affirmer le pôle de Vernet-les-Bains comme centralité touristique en prenant appui sur son accessibilité intra territoriale, tout en assurant son rôle de centralité fonctionnelle en confortant son rôle irrigateur sur l'ensemble des vallées adjacentes

L'analyse des temps de déplacements sur la famille 4 (Olette) révèle que le pôle Olettois est accessible par la plupart des habitants des autres communes de la famille en environ 10 minutes. Seule la commune de Fontpédrouse est légèrement plus éloignée. Cette proximité est primordiale notamment sur cette frange Ouest du territoire où le relief très marqué limite les déplacements ou les allonge.

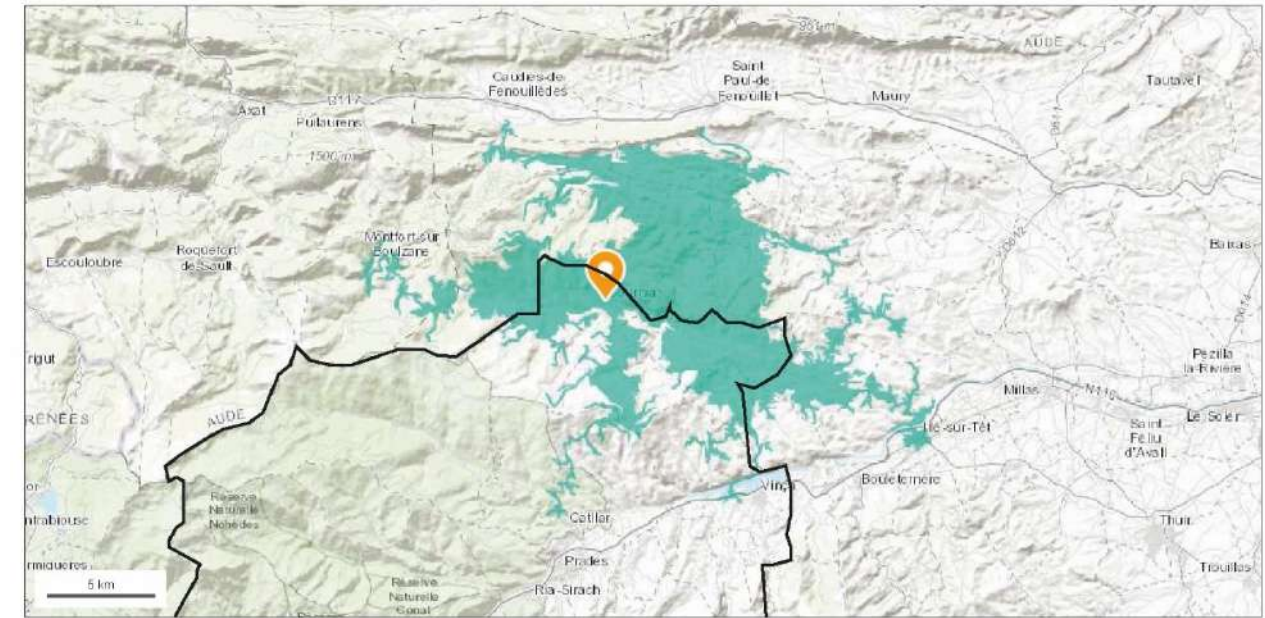
géoportail

15 min en voiture de Olette



géoportail

30 min en voiture de Sournia

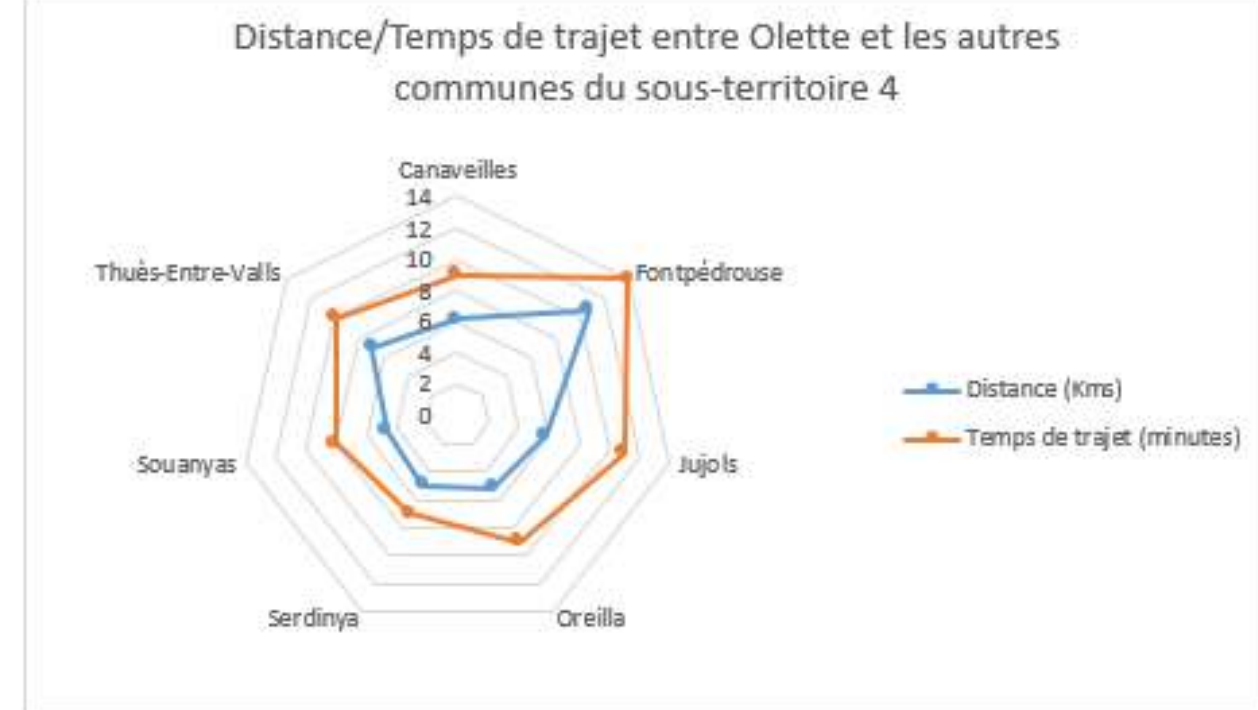


Ainsi, il convient de conforter la polarité de Sournia en optimisant son potentiel d'accessibilité sur les marges Nord et au-delà du territoire intercommunal.

Ces distances et temps de déplacements, associés à la complexité à mettre en place des systèmes collectifs efficaces et à faire évoluer les habitudes de déplacements, entraînent une dépendance importante à la voiture individuelle. Il apparaît aujourd'hui nécessaire pour les habitants de la Communauté de communes de posséder une voiture (Cf. partie suivante relative au stationnement).

De manière générale, il convient dans le cadre du PLUi valant SCoT de :

- Faire du principe de mobilité une plus-value en termes d'attractivité économique
- Valoriser l'usage de la voiture en développant les initiatives solidaires comme le covoiturage
- Conforter le rôle des centralités (accueil de population, emplois, équipements, commerces, services) afin de rapprocher l'offre de la demande et ainsi :
 - Limiter les besoins en déplacements (question de l'impact environnemental)
 - Réduire l'isolement des personnes âgées / Éviter la marginalisation des habitants ne disposant pas de véhicule
 - Générer des systèmes de transports collectifs permettant de concurrencer l'usage de la voiture individuelle et ainsi favoriser la mobilité de la population notamment sur l'axe structurant Prades Vinça
- Favoriser le report modal des véhicules motorisés « classiques » vers les modes dits durables



Ainsi, il s'agit de conforter l'offre de proximité du pôle Olettois afin de maintenir son potentiel attractif sur les contreforts montagnards et les marges Ouest de la RN116.



e) Un contexte amplifiant le rôle essentiel du stationnement

Le stationnement des véhicules est une problématique complexe qui répond à plusieurs enjeux parfois antagonistes et dont l'impact sur l'attractivité d'un territoire est important.

Le diagnostic ci-après basera son analyse sur trois composantes principales du stationnement :

- Le stationnement en tant que composante de la mobilité
- Le stationnement en tant qu'élément d'attractivité et de développement économique
- Le stationnement en tant que composante de l'espace urbain

⇒ Une prédominance de l'automobile sur le territoire

La voiture est prédominante sur les territoires ruraux. La Communauté de Communes Conflent Canigó n'échappe pas à la règle. Le monde rural est souvent contraint par la difficulté à disposer d'un réseau de transports collectifs performant du fait de la dispersion des points à desservir et de la faible densité de population. Ce constat engendre des problématiques d'accessibilité aux services ou à l'emploi pour les habitants ne disposant pas de véhicules et pose la question de l'impact environnemental.

De plus, la localisation des pôles générateurs de déplacements implique une forte dépendance à l'automobile au regard de leur position géographique. Certaines sous famille sont sous l'influence de territoires voisins des Hauts Cantons, de Perpignan ou encore des Fenouillèdes

Pour se rendre vers l'ensemble des équipements, il apparaît aujourd'hui nécessaire pour les habitants de la Communauté de Communes de posséder une voiture. En effet 83% des ménages possède au moins une voiture et l'analyse des moyens de transport utilisés pour se rendre en travail révèle que 75.4% des actifs utilisent un véhicule particulier (source : INSEE, RP2013).

La part des ménages possédant au moins une voiture est quasiment identique à celle du département des Pyrénées-Orientales : 83.5% en 2013 pour le département. On aurait pu s'attendre à ce que le taux de motorisation des communes composant la Communauté de communes soit plus important compte tenu de l'armature du territoire et de sa desserte. Les coûts associés à l'utilisation de la voiture particulière constituent probablement un élément de réponse au regard du niveau de vie des habitants.

Si pour se rendre vers l'ensemble des équipements de la Communauté de Communes, il apparaît aujourd'hui nécessaire de posséder une voiture, le taux de motorisation (part des ménages possédant au moins une voiture) des habitants de la Communauté de Communes est plus élevé que celui du pôle pradéen (73.10%) qui centralise les activités et les équipements et dont la proportion des personnes ayant plus de 65 ans est forte.

En 2016, le taux d'équipement automobile des ménages sur le territoire intercommunal a augmenté depuis 2013, pour atteindre 83.8%. De la même manière, 76.4% des actifs se rendent au travail en voiture (contre 75.4% en 2013).

⇒ Le parc de stationnement privé

Une utilisation importante de la voiture particulière...

A l'échelle de la Communauté de communes, 83.1% des ménages disposent d'au moins une voiture. Les familles qui se distinguent sont : celle de Vinça avec une moyenne de 87.6% et celle de Vernet-les-Bains avec une moyenne de 85.1%.

Nombre de ménages équipés / nombre de véhicules par ménage

	Nombre de ménages (résidences principales)	Part des ménages ayant au moins une voiture	Part des ménages ayant une seule voiture (en%)	Part des ménages ayant deux voitures ou plus (en%)
Famille 1 Prades	5400	81.0%	48.4%	32.5%
Famille 2 Vinça	1703	87.6%	47.1%	40.5%
Famille 3 Vernet-les-Bains	1629	85.1%	50.2%	34.9%
Famille 4 Olette	482	83.0%	55.4%	27,8%
Famille 5 Sournia	277	84.1%	51.6%	32.1%
Total PLUi	9492	83.1%	49.0%	34.1%

Source INSEE 2013

Un nombre de véhicules plus important dans les communes polarisées par Perpignan et dans les communes les plus reculées. Une utilisation de la voiture plus réduite dans les pôles.

Les petites communes les plus reculées, telles que Nohèdes et Urbanya, ont un taux de motorisation supérieur à 90%.

Les communes de la famille 2 (Vinça) ont toutes des taux de motorisation supérieurs à 90% à l'exception de Vinça qui, comme Prades, constitue un pôle à l'échelle de sa famille (82.2% des ménages ont au moins un véhicule à Vinça).

Les communes telles que Finestret, Joch, Rigarda et Tarerach ont connu une forte croissance ces dernières années grâce à un coût du foncier, attractif pour les actifs de l'aire urbaine Perpignanaise prêts à se déplacer en véhicule particulier pour se rendre à leur travail.

Les communes de la famille 3 (Vernet-les-Bains) ont toutes des taux de motorisation supérieurs à 86% à l'exception de Vernet-les-Bains, pôle de proximité (81.6% des ménages ont au moins un véhicule) et de Nyer dont le taux de motorisation est le plus faible de la Communauté de Communes : 61.0%. A noter qu'à Mantet, tous les ménages disposaient d'au moins un véhicule en 2013.

Pour les communes de la famille 4 (Olette), le bilan est plus mitigé. Jujols se distingue : tous les ménages ont au moins un véhicule et 45.8% en ont même au moins deux. Alors que 75% des ménages d'Oreilla et 70.8% des ménages de Souanyas ont à minima un véhicule.

Les villages de la vallée de la Têt, marqués par l'axe structurant de la RN116, bien desservi par le bus à 1 euro, ont les taux de motorisation les plus faibles de la Communauté de communes.



Les communes de la famille 3 ont un taux de motorisation élevé du fait de leur situation excentrée. A Campoussy, tous les ménages ont au moins un véhicule. Par contre, à Sournia, le taux de motorisation n'est que de 80% car de nombreux actifs travaillent sur la commune.

...mais un parc de logement peu équipé en places de stationnement

Parc de stationnement privé et nombre de véhicules par ménage

	Nombre de ménages (résidences principales)	Part des ménages ayant au moins une place de parking	Part des ménages ayant au moins une voiture	Part des ménages ayant une seule voiture (en%)	Part des ménages ayant deux voitures ou plus (en%)
Famille 1 Prades	5400	64.7%	81.0%	48.4%	32.5%
Famille 2 Vinça	1703	67.8%	87.6%	47.1%	40.5%
Famille 3 Vernet-les-Bains	1629	64.3%	85.1%	50.2%	34.9%
Famille 4 Olette	482	42.7%	83.0%	55.4%	27,8%
Famille 5 Sournia	277	49,8%	84.1%	51.6%	32.1%
Total PLUi	9492	63.6%	83.1%	49.0%	34.1%
Source INSEE 2013					

Sur l'ensemble des ménages de la Communauté de communes, le rapport entre ménages équipés d'une place de stationnement et nombre de ménages disposant d'au moins une voiture est de 1.31. Pour la famille 4 (Olette), le taux est de 1.94 et pour la famille 5 (Sournia) de 1.69.

63.6% des ménages disposent d'au moins une place de stationnement à l'échelle de l'EPCI.

En 2016, seulement 62.7% des ménages disposent d'au moins une place de stationnement. L'écart entre le nombre de voitures sur le territoire et le nombre de places de stationnement privées se creuse.

Sans pouvoir précisément quantifier le déficit de places de stationnement privé du parc de logement et donc le report sur l'espace public, il apparaît un manque important au regard de l'écart entre le nombre minimal de places de stationnement présentes dans les logements et le nombre de véhicules dont disposent les ménages (un ratio supérieur à 1 signifiant un déficit en stationnement).

Un parc de logements sous équipé en places de stationnement en particulier dans les communes sans document d'urbanisme ou ayant connu un faible développement

Dans de nombreuses communes le rapport ménages équipés d'une place de stationnement / nombre de ménages disposant d'au moins une voiture est supérieur à 2. Deux familles se distinguent : ceux d'Olette (1.94) et de Sournia (1.69) dont une majorité de communes ne disposent pas de documents d'urbanisme de type POS ou PLU. En effet, les communes en RNU, mais aussi en Carte Communale ont connu une extension urbaine faible à modérée et ces documents d'urbanisme en vigueur n'ont pas posé d'obligation en matière de réalisation de stationnement par

logement. L'enveloppe urbaine autour des centre-anciens est limitée et le vieux noyau resserré, avec peu de jardins. La réalisation d'espaces de stationnement, dans le volume bâti ou non, est souvent compliquée.

Nombre de ménages équipés d'une place de stationnement / nombre de véhicules par ménage

	Ménages équipés d'une place de stationnement (résidences principales)	Ménages avec au moins une voiture	Rapport Nombre de ménages disposant d'au moins une voiture / ménages équipés d'une place de stationnement
Famille 1 Prades	3493	4374	1.25
Famille 2 Vinça	1155	1492	1.29
Famille 3 Vernet-les-Bains	1047	1387	1.32
Famille 4 Olette	206	400	1.94
Famille 5 Sournia	138	233	1.69
Total PLUi	6039	7885	1.31
Source INSEE 2013			

Le stationnement privé ne permet pas d'absorber le nombre de véhicules des ménages. Le surplus de véhicules est donc soit stationné sur des emplacements publics prévus à cet effet, soit sur des espaces dont la vocation n'est pas d'accueillir des véhicules, ce qui bien souvent occasionne des gênes, notamment pour la circulation des piétons.

- Ainsi, il convient de :
- Encourager la mutualisation des aires de stationnement ;
 - Adapter les règles de stationnement sur l'espace privatif ;
 - Limiter l'usage des véhicules particuliers et favoriser le report multimodal ;
 - Adapter l'offre de stationnement public pour pallier les manques du parc de logement existant.

⇒ Le parc de stationnement public

Le stationnement réglementé

Sur le territoire de la Communauté de communes, le stationnement réglementé se limite à la mise en place de zones bleues dans les centres-villes de Prades et de Vernet-les-Bains, et à du stationnement payant autour des sites touristiques de Villefranche-de-Conflent et de Thuès-entre-Valls (accès aux gorges de la Carança).

La commune de Vernet-les-Bains a mis en service les places bleues en juillet 2016 sur l'axe commerçant : boulevard Clémenceau, place de la République, avenue des Thermes. 30 places de stationnement sont concernées. Prades a expérimenté ce système plus tôt, en 2010. L'avenue du Général de Gaulle, la Place de Catalogne, la Place de la République, la Mairie annexe, la rue Victor Hugo (La Poste), l'Allée Arago et le parking Gelcen sont concernés. Cela représente 117 places de stationnement.

Le stationnement réglementé a permis d'augmenter le taux de rotation des véhicules en des lieux stratégiques en faveur des commerces des centres-villes de ces deux communes.

L'offre de stationnement sur le territoire est donc essentiellement gratuite et la mise en place de stationnement réglementé permet de générer des rotations suffisantes dans les centralités commerçantes.



Une offre en stationnement public globalement suffisante pour la population permanente

L'offre de stationnement sur le territoire de la Communauté de communes est globalement suffisante en nombre pour les besoins de la population permanente.

Le ratio mis en place compare le nombre de véhicules de la population permanente avec le nombre de places de stationnement publiques recensées sur la commune. Le résultat, bien qu'approximatif car l'INSEE ne comptabilise pas avec précision le nombre de places de stationnement privé par ménage, permet de mettre en évidence certains manques et tendances par commune.

Pour la famille 1 (Prades), les communes de Catllar, Codalet et Taurinya sont les communes qui manqueraient le plus de places de stationnement publiques susceptibles de combler le déficit en stationnement privé (ratio supérieur à 1.5).

A contrario, les communes touristiques d'Eus et de Villefranche-de-Conflent n'en manquent pas.

Pour la famille 2 (Vinça), la commune de Finestret semble connaître un déficit important en places de stationnement.

Pour la famille 3 (Vernet-les-Bains), la commune de Corneilla-de-Conflent semble connaître un déficit important en places de stationnement (ratio supérieur à 1.5).

Pour la famille 4, seule la commune d'Olette semble manquer encore de places de stationnement malgré les efforts accomplis ces dernières années en termes d'aménagement de parkings publics.

Pour la famille 5, seule la commune de Sournia semble connaître un déficit en places de stationnement.

Une offre en stationnement public globalement suffisante mais à nuancer

Ce sont surtout les centre-anciens qui sont confrontés au manque de places de stationnement :

- Certaines communes s'en accommodent : Eus, Villefranche-de-Conflent, Jujols...Leurs parkings périphériques et leurs petites poches de stationnement internes sont suffisantes pour combler le manque et les habitants n'ont pas d'autre choix que de les utiliser, l'étroitesse des rues ne permettant pas le stationnement sur la voie publique.
- Mais pour la plupart des villages des poches de stationnement devront être trouvées afin de répondre aux besoins de la population ne pouvant être comblés sur les parcelles privées.
- Prades mène depuis quelques années une politique en matière de stationnement, avec la création ou l'agrandissement de nombreux parkings en centre-ville, mais aussi par sa politique de reconversion de commerces désaffectés qui donne lieu à la création de garages.

Le territoire du Conflent est fortement marqué par le tourisme et en premier lieu par une proportion relativement importante de résidences secondaires. Celles-ci représentent en 2013, près de 30% des logements de l'ensemble du parc de logements. Lors des périodes d'affluence, la problématique du stationnement est plus marquée et il devient difficile de garer son véhicule.

Les places de stationnement sont aussi affectées aux visiteurs : les touristes et la clientèle des commerces et services.

- Les commerces ont besoin de places de stationnement de proximité. La ville de Prades a connu des changements importants en ce sens (mise en place de zones bleues, créations de parkings...).
- Les services tels que les établissements scolaires peuvent générer des problématiques en termes de stationnement et de circulation à certaines heures de la journée : là aussi, la ville de Prades y a remédié récemment en créant deux parkings autour des écoles maternelles et primaires (137 places créées).
- L'activité touristique demande un potentiel en stationnement qui est souvent disproportionné par rapport à la taille des villages. Si pour certains villages, les parkings servent la nuit aux habitants (Eus, Villefranche-de-Conflent, Casteil, Nohèdes...) d'autres ne sont utilisés que dans la journée tel le parking des gorges de la

Carança à Thuès les Bains. La mutualisation des places de stationnement pour différents usages semble être pertinente et efficace. Elle pourrait être développée sur certains sites.

- Les loisirs et les animations annuelles peuvent faire émerger un besoin en parcs de stationnement de grande capacité qui ne servent finalement que de manière très occasionnelle : cas des stationnements de Fuilla et Sahorre pour la « Fête de la pomme ». Une réflexion sur la mutualisation des espaces nécessaires est à envisager.

Le stationnement réservé (GIG-GIC – livraisons...)

Les parkings de plus de 50 places étant rares, sur le territoire de la Communauté de Communes, on recense peu de places pour les GIG-GIC (la réglementation prévoit 2 % de l'ensemble des emplacements matérialisés sur le domaine public de chaque zone de stationnement). De plus, toutes les voies et parkings desservant des établissements recevant du public (ERP) n'en sont pas équipés.

Les places réservées aux livraisons ne sont pas nombreuses sur la Communauté de Communes. On en dénombre 3 sur Prades qui semblent satisfaire le besoin.

Le stationnement pour véhicules hybrides ou électriques

En 2016, aucun parking n'est équipé pour permettre la recharge de véhicules électriques.

Le SYDEEL s'est récemment inscrit dans une démarche collective pour les véhicules hybrides et électriques et les vélos. Celle-ci a pour objectif de développer un aménagement concerté du territoire des Pyrénées-Orientales en matière d'infrastructures de charge à destination des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Un schéma de déploiement cohérent est en cours d'élaboration, et 80 communes du département sont pressenties pour accueillir un total de 100 bornes de recharge à l'horizon 2017.

Le Sydeel 66 (Syndicat Départemental d'Electricité) avec le concours de l'ADEME, a initié la démarche de mise en place de bornes électriques sur au moins 6 communes de la Communauté de communes : Prades, Vinça, Vernet-les-Bains, Olette, Mosset et Villefranche de Conflent (d'autres communes devraient être ajoutées à cette liste en 2017).

Cette démarche prend forme puisqu'en 2019 les communes de Vinça, Prades, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Olette, Sournia et Mosset sont dotées de bornes de recharge.

Ainsi, dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient de :

- Limiter les nuisances dues au stationnement gênant notamment dans les centres-villes ;
- Faciliter le stationnement servant l'activité économique d'une centralité ;
- Permettre un partage de la voirie et intégrer les aires de stationnement en tant que composantes de l'espace public de voirie ;
- Anticiper le stationnement de véhicules électriques ;
- Adapter l'offre de stationnement aux vocations dominantes de l'espace urbain et villageois ;
- Opter pour une stratégie sectorisée du stationnement notamment sur les secteurs touristiques.

A ce jour, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes n'a pas mis en place de démarche spécifique pour l'installation de bornes électriques. Mais la mise en place d'une borne électrique est envisagée sur le parking des locaux du PNR.



4 - Analyse des dynamiques économiques

a) La dynamique économique, vecteur de réussite territoriale

⇒ Atouts et faiblesses du Conflent Canigó au regard de sa situation géographique

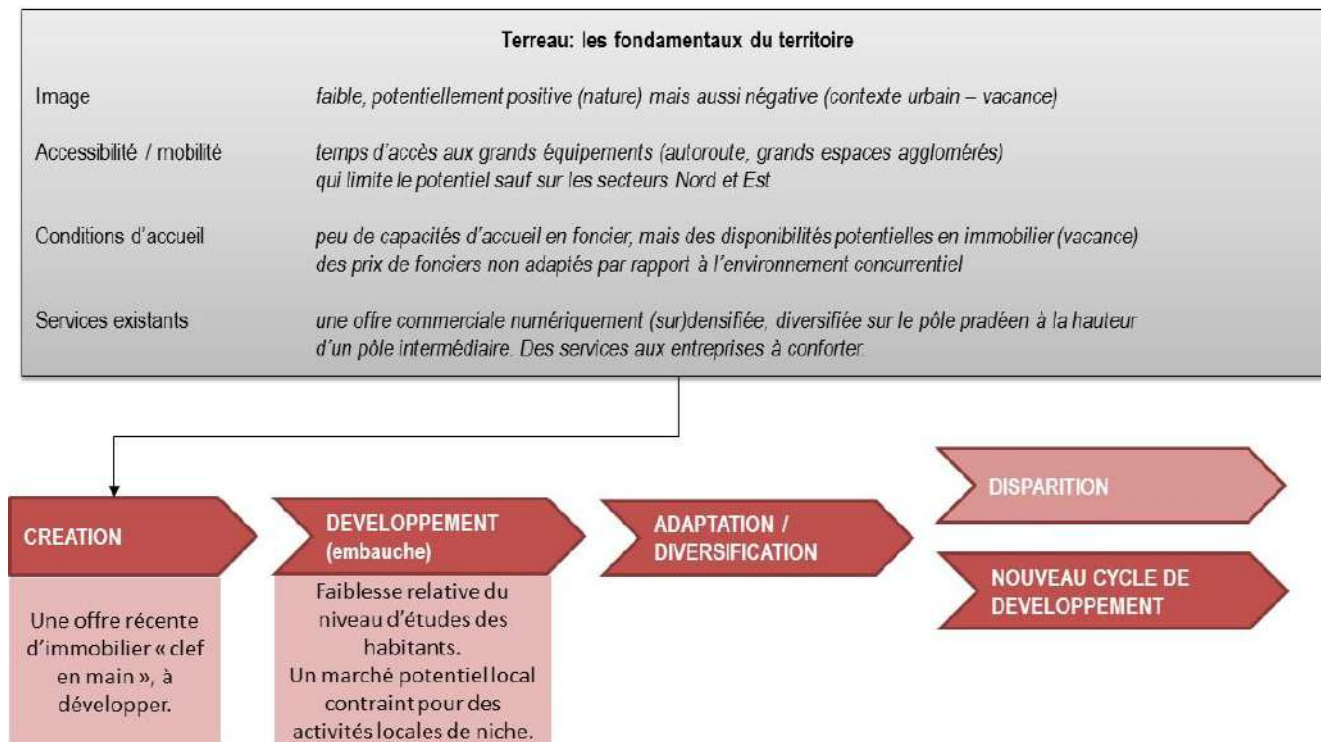
Le développement économique d'un territoire est aujourd'hui influencé par de très nombreux facteurs, endogènes et exogènes (contexte concurrentiel, conjoncture économique régionale et mondiale, mutation générale des modes de vie, créativité de l'innovation technique).

Face aux enjeux d'un monde économique en pleine transformation, et qui connaît un cycle de recomposition profonde des modèles économiques, que l'on pourrait de manière indicative poser de 2001 à 2030 environ, il convient de ne pas oublier de s'appuyer sur les fondamentaux, à savoir la géographie du territoire.

Le Conflent Canigó dispose en la matière d'atouts structurels (le patrimoine naturel et architectural), mais aussi de faiblesses.

Critères principaux	Atouts	Faiblesses
L'évolution du marché local	Une démographie en croissance, faisant augmenter le marché théorique local.	Des potentiels de marché fragmentés en plusieurs aires de polarisation, impliquant une faiblesse des marchés de directe proximité.
L'attractivité du territoire	Un cadre de vie exceptionnel lié au paysage et à l'environnement. Le thermalisme.	Une identité restant à affirmer par rapport aux territoires voisins.
La mobilité	Un territoire de passage entre la côte et la haute montagne. Une desserte TER.	Un éloignement des grands axes routiers nationaux et internationaux.
La mutation des modes de vie / des comportements.		Une desserte numérique moyenne. Des services peu développés.

Plus particulièrement, par rapport aux critères d'implantations et au cycle de développement des entreprises, le territoire présente des atouts non négligeables, mais aussi des faiblesses qui limitent son attractivité potentielle :



Derrière cette vision d'ensemble, l'économie est le fruit d'une multitude de facteurs et la somme de situations individuelles d'entreprises, d'hommes et de femmes très différenciées. Néanmoins, il est possible d'analyser la situation globale autour de quatre grands univers économiques :

- **L'agriculture**, dont le potentiel est d'abord fondamentalement lié aux caractéristiques naturelles du territoire.
- **L'économie de proximité**, qui correspond pour l'essentiel au commerce de détail, et dont la dynamique est surtout liée aux évolutions sociodémographiques locales et aux phénomènes de concurrences internes et externes au territoire, matériels et immatériels
- **L'économie locale**, dont le rayon d'action est plus large, incluant généralement les territoires limitrophes, avec une prise en particulier de l'artisanat (en dehors de cas particuliers à large rayonnement), des services (dont les services à la personne). Ce niveau économique est dépendant de la dynamique du territoire, mais aussi des dynamiques des territoires environnants, notamment le territoire de l'agglomération perpignanaise.
- **L'économie de rayonnement**, avec un champ d'influence par définition non fini (si ce n'est l'échelle mondiale), avec une focalisation sur l'économie de production en particulier, même si cela peut aussi concerner des activités de services à haute valeur ajoutée.

⇒ Une forte densité d'établissements, qui se pérennisent

Le territoire accueille, en 2015, **1.515 entreprises pour 2.224 établissements**. Cela correspond, par rapport au nombre d'actifs habitants le territoire, à une forte densité : 290 établissements pour 1.000 actifs, contre 186 à l'échelle nationale, 258 à l'échelle départementale ou 234 à l'échelle régionale.



La période récente (2009-2014) montre néanmoins une forte chute du rythme de création d'entreprises nouvelles (le nombre de créations par an est passé sur la période de 330 à 210, avec de fortes variations en fonction des années), mais une progression du nombre d'entreprises, sur la période, similaire aux constats moyens. Ainsi, le nombre d'entreprises a progressé de 23% sur la période 2009-2014, alors que cette progression est en moyenne de 25% en France. Cela signifie que les établissements existants et/ou nouvellement créés ont **une meilleure viabilité que la moyenne**, viabilité qui est un problème de fond en France, où les taux de créations sont très élevés, mais où le développement est plus difficile.



⇒ Une économie marquée par le poids de l'agriculture et l'importance des services

L'analyse de la répartition des établissements en fonction de ces profils économiques montre que les dynamiques à l'échelle du territoire Conflent Canigó sont légèrement différentes à celles du département puisque l'agriculture tient une place plus importante sur le territoire Conflent Canigó. L'économie locale est également légèrement mieux représentée sur le territoire que sur le reste du département. En revanche, l'économie de proximité est proportionnellement très en dessous des moyennes départementales et régionales, ce qui ne signifie pas pour autant que l'offre soit quantitativement faible compte tenu de la forte densité.

Notons également que le quart des établissements correspondent à des artisans à l'échelle du territoire Conflent Canigó ; ce taux moyen est conforme aux moyennes usuelles alors que l'on aurait pu croire que le tissu artisanal soit proportionnellement plus développé sur le territoire.

Décliné par familles d'activités, on note, au-delà de l'importance de l'agriculture dans les établissements présents sur le territoire, une faiblesse des services aux entreprises, qui semble néanmoins une caractéristique commune avec la situation départementale.

	France	Département	CA Perpignan	Capcir Haut Conflent	Conflent
Nb d'établissements	5772532	48193	25657	1349	2224
AGRICULTURE	11%	14%	9%	5%	19%
COMMERCE	23%	25%	27%	27%	22%
CONSTRUCTION	10%	12%	12%	9%	11%
ENSEIGNEMENT	4%	3%	3%	19%	4%
INDUSTRIE	6%	6%	6%	5%	7%
SANTE SOCIAL	9%	10%	11%	6%	9%
SERVICES	34%	28%	31%	27%	27%
TRANSPORTS	2%	2%	2%	1%	1%

Famille d'activité à la présence un peu plus faible

Famille d'activité à la présence plus forte

⇒ Une dynamique insuffisamment génératrice d'emplois pour soutenir la dynamique démographique

Le territoire accueille environ 9.500 ménages pour 20.250 habitants. Parmi ces 20.250 habitants, 7.725 sont des actifs. Cette proportion souligne deux phénomènes :

- Un phénomène de vieillissement, puisque l'on dénombre 7.100 retraités, à comparer aux 7.725 actifs,
- Un taux d'actifs inférieur à la moyenne chez les 15-64 ans : 66%

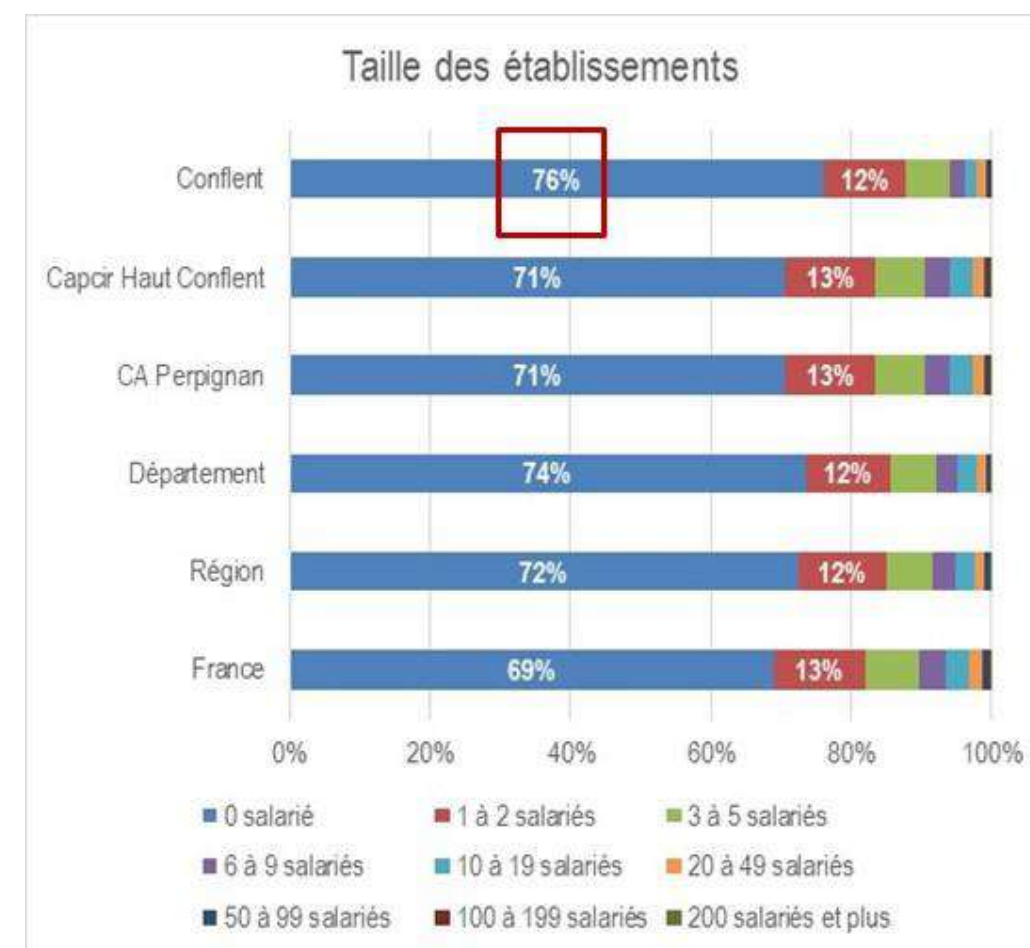
Parallèlement, les 2.224 établissements présents sur le territoire ne génèrent « que » 5.900 emplois au lieu de travail : ainsi, le ratio emplois au lieu de travail / actifs ressort à 76% seulement, contre 86% à l'échelle nationale, 82% à l'échelle départementale. Cela signifie que les flux pendulaires sortants sont proportionnellement importants et que le territoire présente un déficit pour soutenir sa démographie, d'au moins 500 emplois.

Notons également que la proportion de cadres est très limitée (230), ce qui est cohérent avec la taille des entreprises et la forte proportion d'actifs non-salariés.

Ainsi, ce « déficit » d'emplois est fondamentalement lié à la taille des entreprises et à la faiblesse de l'emploi salarié :

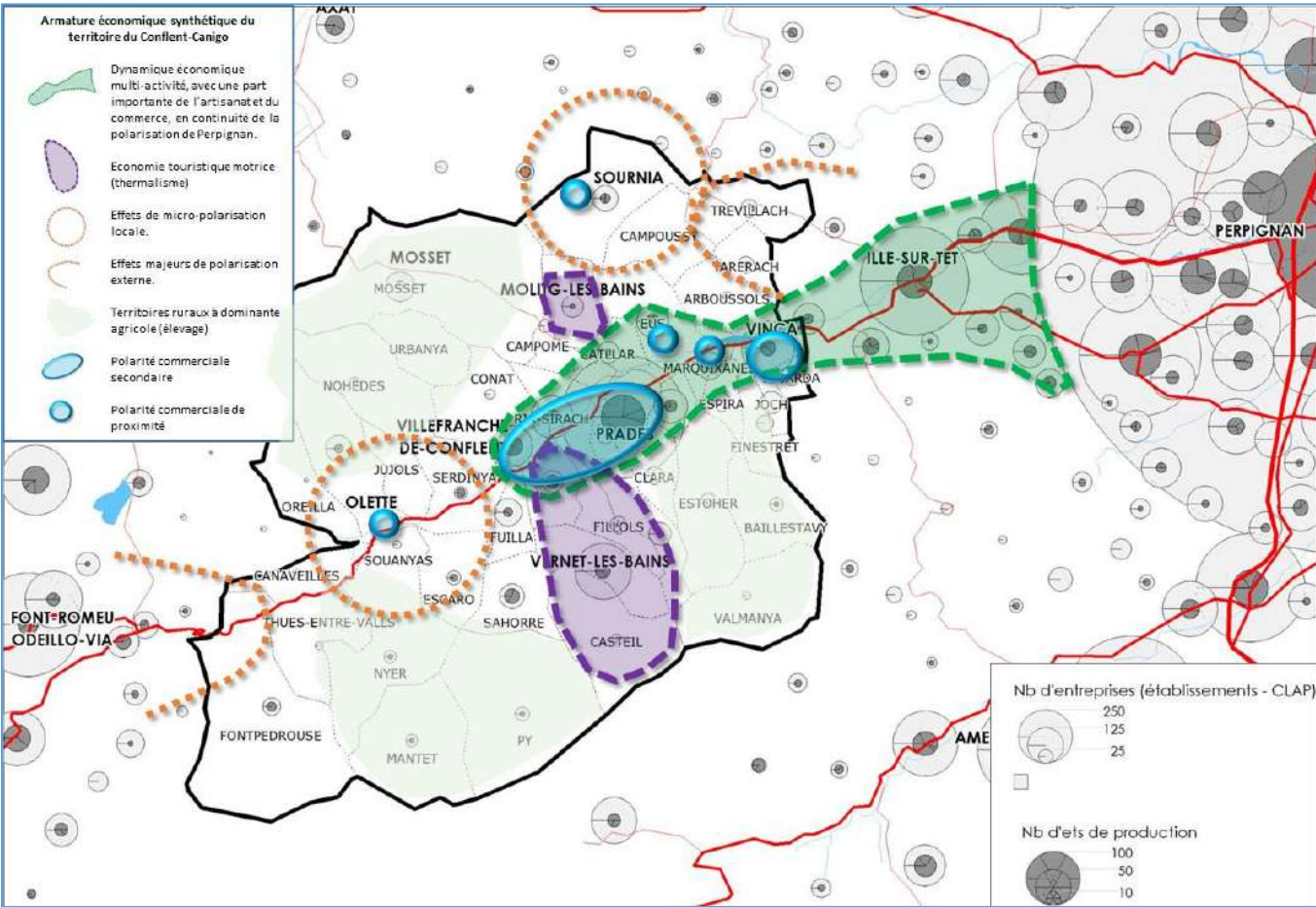
- 76% des établissements n'ont pas de salariés.
- un quart des emplois du territoire sont non salarié (contre 11% en moyenne nationale).
- 19 établissements de plus de 50 salariés concentrent un quart des emplois.
- 59% de l'emploi salarié sur le territoire est lié aux établissements publics et parapublics (43% de l'emploi total).

Si l'emploi non salarié, individuel, est certainement appelé à se développer en France comme partout dans le monde, surtout avec des mutations profondes apportées par les modes de relations entre les personnes (passage rapide des communautés locales aux réseaux sans frontières et demain aux interactions individuelles multiples dans le cadre de réseau virtuels, grâce à la technologie blockchains – cf schéma ci-dessous), la structuration de l'emploi, du point de vue territorial nécessite aussi la présence d'entreprises avec des salariés, pour attirer / retenir une population diversifiée.



⇒ Une situation économique géographiquement différenciée

La mobilité est un point essentiel qui explique les dynamiques économiques locales et de rayonnement, mais aussi de proximité pour les commerces en dehors de la réponse aux besoins courants. Ainsi, lorsque l'on observe géographiquement la localisation des établissements et de leurs spécificités, on note que les temps optiums d'accès ont une forte incidence sur la structuration économique du territoire.

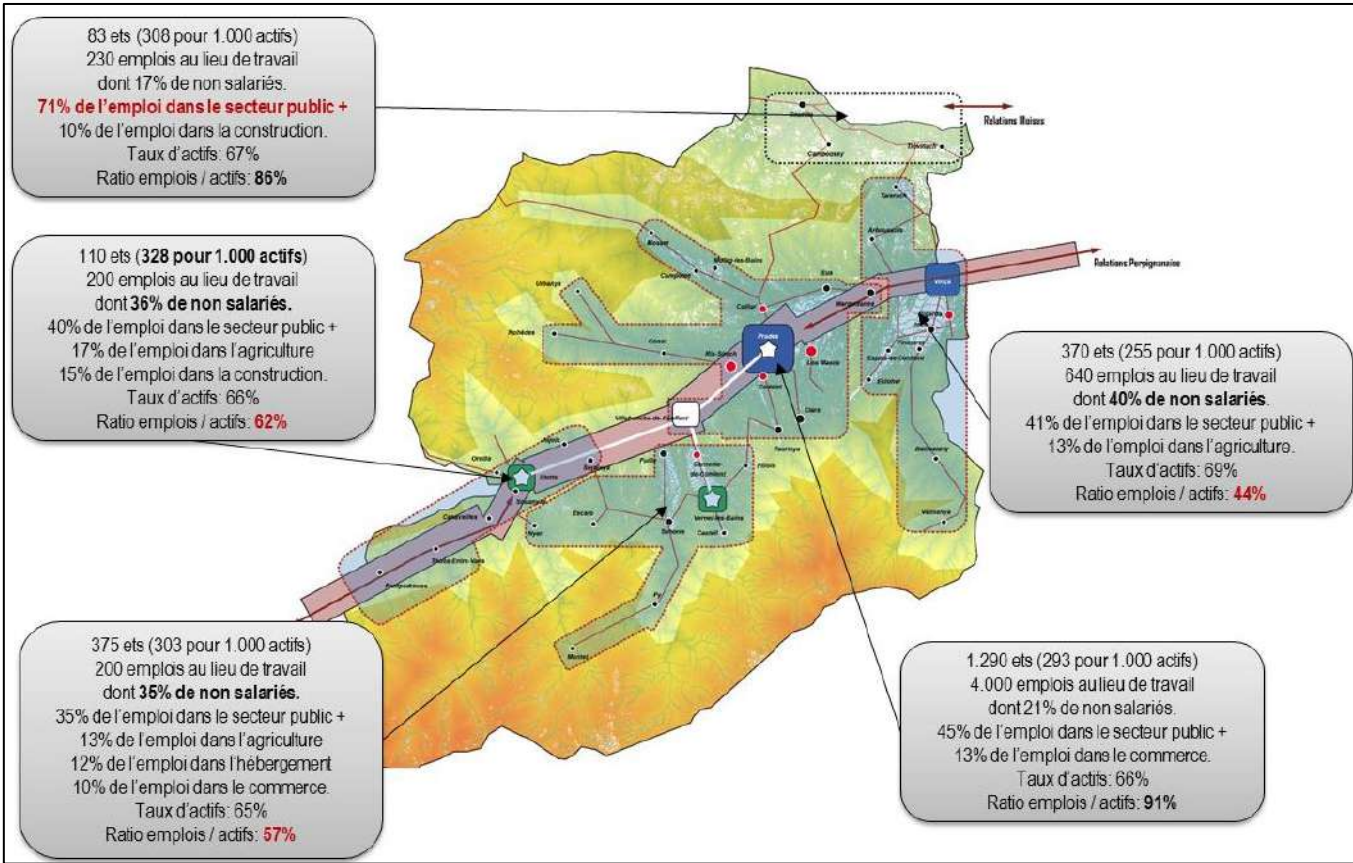


En particulier, les seuils de 20 minutes (pour le commerce répondant aux besoins courants) et de 30 minutes de déplacement (pour l'économie locale d'une manière plus générale, sont-ils importants).

Temps optimum d'accès en minutes (source: Mappy)	Vinça	Olette	Vernet les Bains	Sour-nia	Ile sur Têt	Perpi-gnan (centre)	Perpi-gnan (aéroport)	Font Romeu
Prades	12	17	15	35	18	33	35	50
Vinça		25	21	31	10	25	26	58
Olette			16	50	32	46	47	33
Vernet les Bains				47	31	44	46	49
Sournia					28	53	54	82
Ile sur Têt						18	20	28
Perpignan (centre)							6	48
Perpignan (aéroport)								48

Ainsi, l'observation des indicateurs économiques et d'emplois en fonction des 5 grands sous-ensembles territoriaux montre des écarts très importants, avec :

- un secteur Est très marqué par un faible ratio emplois / actifs avec un risque de « communes dortoirs », les habitants actifs se dirigeant vers l'Est pour trouver de l'emploi, une densité un peu plus faible d'emploi, et très lié aux emplois non-salariés.
- le pôle pradéen qui, contrairement aux constats usuels, ne génère pas plus d'emplois qu'il n'accueille d'habitants actifs.
- le Nord du territoire, autour de Sournia, présente une situation plus équilibrée mais avec une domination de l'emploi public et parapublic.
- l'Est du territoire présente un ratio emplois / actifs fragile, mais avec une assez bonne diversité.
- le Sud du territoire présente également un ratio emplois / actifs fragile, alors qu'il constitue un point d'appui majeur pour le tourisme du territoire, et même si l'hébergement est pourvoyeur d'emplois sur ce secteur.



Il convient également de noter que le secteur de la construction se concentre plus particulièrement (en emplois) sur les aires les plus proches des marchés potentiels externes au territoire.

Sur ce point, et si l'on fait l'exercice d'identifier les potentiels en ménages et en entreprises sur un rayon de 30 minutes de déplacement, pour les entreprises de l'économie locale de manière globale, on note que :

- Positionnées sur le pôle pradéen, le potentiel clients global est de l'ordre de 20.000 ménages et de moins de 3.000 entreprises ;
- Positionnées sur Vinça, le potentiel clients global est de l'ordre de 90.000 ménages et 15.000 entreprises.



⇒ Une politique structurante déjà engagée

Le schéma de développement économique du territoire a permis, à court et moyen terme, de porter des actions structurantes, notamment sur le pôle pradéen avec le projet INICI, qui propose des locaux avec des services partagés.

⇒ Indicateurs de synthèse par commune

Sous-territoires	Communes	Nombre de personnes de 15 à 64 ans 2013	Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans 2013	Taux population active	Nombre d'emplois au lieu de travail 2013	Nombre d'emplois au lieu de travail ramené à la population actives	Nombre d'agriculteurs exploitants au lieu de travail 2013	Nombre d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise au lieu de travail 2013	Nombre de cadres et prof. intellectuelles sup. au lieu de travail 2013	Nombre de professions intermédiaires au lieu de travail 2013	Nombre d'employés au lieu de travail 2013	Nombre d'ouvriers au lieu de travail 2013
1	Campôme	68	44	66%	13	29%	0	0	8	5	0	0
	Catllar	398	276	69%	97	35%	0	16	16	24	17	25
	Clara	157	111	71%	14	12%	0	5	5	4	0	0
	Codalet	182	127	70%	40	31%	8	4	4	14	5	5
	Conat	33	23	68%	36	157%	12	4	0	12	0	8
	Eus	207	167	81%	76	45%	15	10	15	5	21	9
	Los Masos	602	362	60%	117	32%	0	12	8	35	50	12
	Marquixanes	29	21	74%	17	80%	9	0	4	0	4	0
	Molitg-les-Bains	124	90	72%	76	85%	14	0	0	9	35	18
	Mosset	186	139	75%	85	61%	19	18	24	14	5	5
	Nohèdes	49	37	75%	30	80%	12	0	0	9	4	4
	Prades	3176	2055	65%	2941	143%	33	232	339	839	1130	368
	Ria-Sirach	766	520	68%	213	41%	16	45	4	53	62	33
	Taurinya	212	156	73%	88	57%	0	28	0	8	20	32
	Urbanya	10	5	48%	5	100%	5	0	0	0	0	0
	Villefranche-de-Conflent	133	102	77%	182	178%	0	44	0	49	54	35
	Total/Moyenne	6332	4234	67%	4027	95%	143	418	427	1079	1406	555
2	Arboussols	59	43	73%	19	43%	0	0	5	5	5	5
	Bailestavy	63	43	68%	36	84%	12	8	0	0	4	12
	Espira-de-Conflent	103	76	74%	20	27%	8	8	0	0	4	0
	Estoher	91	61	67%	32	53%	8	12	0	4	4	4
	Finestret	115	81	70%	24	29%	5	0	0	0	10	8
	Joch	160	117	73%	18	16%	0	5	5	0	5	4
	Rigarda	405	289	71%	69	24%	12	16	0	12	16	13
	Tarerach	29	16	57%	4	25%	4	0	0	0	0	0
	Valmanya	23	13	55%	0	0%	0	0	0	0	0	0
	Vinça	1094	758	69%	432	57%	13	90	37	97	153	42
	Total/Moyenne	2141	1497	70%	654	44%	62	139	46	118	201	88
3	Casteil	93	62	67%	40	65%	4	16	0	8	8	4
	Corneilla-de-Conflent	273	187	68%	34	18%	10	5	0	5	4	10
	Escaro	80	52	65%	8	16%	4	4	0	0	0	0
	Fillols	106	70	65%	44	63%	4	16	8	12	4	0
	Fuilla	255	154	60%	64	42%	20	16	0	16	8	4
	Mantet	348	183	52%	110	60%	5	0	0	44	31	30
	Nyer	101	32	32%	57	178%	5	0	5	19	26	4
	Py	54	38	69%	40	108%	27	0	0	8	5	0
	Sahorre	234	156	67%	48	31%	4	16	4	4	8	12
	Vernet-les-Bains	697	455	65%	343	75%	5	56	27	74	123	57
	Total/Moyenne	2242	1 387	62%	789	57%	88	130	44	190	217	121
4	Canaveilles	26	14	55%	17	116%	8	5	4	0	0	0
	Fontpédrouse	72	53	73%	24	46%	0	5	0	0	19	0
	Jujols	34	29	85%	19	64%	10	0	0	9	0	0
	Olette	215	148	69%	86	58%	0	14	0	12	38	22
	Oreilla	8	2	25%	5	247%	0	0	5	0	0	0
	Serdinya	118	79	67%	14	17%	0	5	0	0	9	0
	Souanyas	18	9	53%	13	141%	9	0	0	0	4	0
	Thuès-Entre-Valls	14	9	64%	28	307%	0	4	0	0	15	9
	Total/Moyenne	504	344	68%	205	60%	27	32	9	21	85	31
5	Campoussy	39	14	34%	0	0%	0	0	0	0	0	0
	Sournia	305	193	63%	233	121%	4	16	18	39	91	64
	Tréviach	76	57	75%	4	7%	0	4	0	0	0	0
	Total/Moyenne	421	264	63%	237	90%	4	21	18	39	91	64
	TOTAL PLUI Conflent Canigó	11640	7725	66%	5912	77%	325	739	544	1447	1999	858



b) Diagnostic technico-économique des activités agricoles

L'activité agricole est une des composantes économiques importantes sur le territoire de la Communauté de communes. En plus de représenter des emplois, elle permet de gérer le foncier en termes d'environnement, de paysage, de ressources, ...

Le diagnostic technico-économique se fonde sur l'analyse, pour le périmètre de la Communauté de communes Conflent Canigó, et à l'échelle de chacun des familles définies et validés par les comités de suivi, de quatre éléments de référence de l'agriculture :

- la Surface Agricole Utile (SAU) ;
- les agriculteurs et les exploitations ;
- les emplois : le poids économique de l'agriculture ;
- les productions agricoles.

Cette analyse se base sur les données issues du Recensement Général Agricole (RGA) le plus récent datant de 2010. Ce dernier recense l'ensemble des exploitations agricoles sur le territoire français.

Pour être considérée dans le RGA 2010, une exploitation agricole doit remplir trois critères :

- avoir une activité agricole ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre ou dépasser un certain seuil de superficie, en production ou en nombre d'animaux.

L'activité agricole est une activité de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, qui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU). Elle peut être aussi une activité de mise à disposition de superficie en pacage collectif qui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

La gestion courante et indépendante de toute unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune, présume de l'indépendance de gestion.

Le seuil est, soit une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 1,40 hectare, soit une superficie de culture spécialisée de 20 ares, soit une activité de production (unité qui possède 1 vache ou 6 brebis mères ou qui a produit 10 000 œufs ou une tonne de champignons au cours de la campagne 2009-2010).

⇒ A l'échelle du territoire intercommunal

Exploitation et surfaces exploitées

L'activité agricole du territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó est un secteur d'activité économique important. 451 exploitations agricoles sont recensées en 2010 sur le territoire, dont 312 ont leur siège d'exploitation sur le périmètre de la Communauté de communes.

L'analyse des données des RGA 2010 et 2000 traduit une perte du tiers des structures recensées, avec la disparition de 139 exploitations au cours de cette période. Cet élément traduit une chute de l'entrepreneuriat agricole sur le territoire.

La superficie agricole utile en 2010 est de 14952 ha sur le périmètre, enregistrant une baisse de 865 ha depuis le RGA 2000, soit une légère perte de 5 % de SAU. La superficie agricole utile sur la Communauté de communes Conflent Canigó représente 18 % de surface totale du territoire.

Sous-territoires	Communes	Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	Travail des exploitations en unité de travail annuel	Superficie agricole utilisée en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	Orientation technico-économique de la commune
1 (Prades)	Campôme	3	4	206	111	Polyculture et polyélevage
	Catllar	5	7	266	98	Fruits et autres cultures permanentes
	Clara	4	3	156	24	Polyculture et polyélevage
	Codalet	4	5	89	22	Fruits et autres cultures permanentes
	Conat	6	8	450	72	Polyculture et polyélevage
	Eus	17	39	1185	491	Fruits et autres cultures permanentes
	Los Masos	15	24	142	677	Polyculture et polyélevage
	Marquixanes	11	11	27	2	Fruits et autres cultures permanentes
	Molitg-les-Bains	8	10	141	90	Polyculture et polyélevage
	Mosset	16	23	1178	660	Bovins viande
	Nohèdes	6	7	645	115	Autres herbivores
	Prades	16	21	86	18	Fruits et autres cultures permanentes
	Ria-Sirach	10	12	754	120	Fruits et autres cultures permanentes
	Taurinya	2	2	36	22	Ovins et caprins
	Urbanya	2	5	418	79	Polyculture et polyélevage
	Villefranche-de-Conflent	1	2	24	11	Ovins et caprins
	Total	126	183	5803	2612	
2 (Vinça)	Arboussols	4	nd	nd	nd	Granivores mixtes
	Bailletavy	13	10	1228	201	Autres herbivores
	Espira-de-Conflent	12	10	514	26	Fruits et autres cultures permanentes
	Estoher	4	nd	nd	nd	Polyculture et polyélevage
	Finestret	9	7	22	0	Fruits et autres cultures permanentes
	Joch	11	13	144	10	Fruits et autres cultures permanentes
	Rigarda	9	8	744	0	Fruits et autres cultures permanentes
	Tarerach	10	19	187	0	Viticulture (appellation et autre)
	Valmanya	2	2	294	38	Ovins et caprins
	Vinça	22	37	322	1	Fruits et autres cultures permanentes
	Total	96	106	3455	276	
3 (Vernet-les-Bains)	Casteil	3	3	9	2	Fruits et autres cultures permanentes
	Corneilla-de-Conflent	5	5	132	47	Fruits et autres cultures permanentes
	Escaro	4	5	341	27	Polyculture et polyélevage
	Fillols	3	3	102	75	Polyculture et polyélevage
	Fuilla	11	14	317	200	Polyculture et polyélevage
	Mantet	6	11	719	247	Autres herbivores
	Nyer	2	2	15	67	Ovins et caprins
	Py	6	10	583	177	Autres herbivores
	Sahorre	14	18	354	300	Polyculture et polyélevage
	Vernet-les-Bains	6	9	480	267	Bovins viande
	Total	60	80	3052	1409	
4 (Olette)	Canaveilles	0	0	0	0	
	Fontpédrouse	0	0	0	0	
	Jujols	3	3	424	109	Polyculture et polyélevage
	Olette	3	4	3	50	Ovins et caprins
	Oreilla	0	0	0	0	
	Serdinya	3	9	575	133	Granivores mixtes
	Souanyas	4	4	58	213	Bovins viande
	Thuès-Entre-Valls	0	0	0	0	
	Total	13	20	1060	505	
5 (Sournia)	Campoussy	2	2	260	70	Polyculture et polyélevage
	Sournia	7	10	1294	377	Bovins viande
	Tréviach	8	5	28	54	Polyculture et polyélevage
	Total	17	17	1582	501	
	TOTAL PLUi Conflent Canigó	312	406	14952	5303	

Les principales orientations des exploitations qui se développent sur le territoire sont :

- Polyculture et polyélevage, sur l'ensemble du périmètre.
- Fruits et autres cultures permanente, dans la partie aval de la vallée de la Têt, et dans les vallées adjacentes de la Lentilla, de la Castellane, du Cady et de la Rotja.
- Elevage, sur l'ensemble du périmètre.
- Viticulture, sur la commune de Tarerach plus particulièrement.

Cette distribution est directement liée au climat, à la topographie et à la nature des sols qui sont variés sur le territoire.

On notera qu'en 2010, la majorité des cultures correspondent à des cultures fourragères et des superficies toujours en herbe, traduisant une orientation importante du territoire vers l'élevage.

D'ailleurs, le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 5303 en 2010, contre 5702 au RGA 2000, ce qui traduit un certain maintien de l'élevage de gros bétail sur le territoire, avec même un accroissement sur certains familles.

L'arboriculture et l'élevage sont les piliers de l'économie agricole du territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó.



Photo : Vergers dans la Vallée de la Têt à l'interface Vinça-Marquixanes (CRBE)

L'élevage, la base de la dynamique agricole sur les piémonts et en montagne :

Ce chapitre s'appuie de l'étude réalisée dans le cadre de l'élaboration de la démarche Terra Rural de la Communauté de communes du Conflent¹⁴.

Les structures d'élevage se caractérisent pour la plupart par des systèmes d'exploitation extensifs s'appuyant essentiellement sur l'utilisation de parcours, qui se traduit, notamment, par une importante superficie d'estives et de landes déclarées au RPG¹⁵ 2012, soit 31 423 ha sur l'ensemble du territoire.

La ressource est à 90 % d'origine pastorale, alors que seuls 10 % proviennent des prairies de fauche situées en fond de vallée, situation entraînant une absence d'autonomie fourragère pour la majorité de ces exploitations.

¹⁴ Etude de caractérisation d'espaces agricoles à enjeux et mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de projets de développement agricole – Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, SAFER. Mai 2015.

Une nouvelle opération Terra Rural a été conduite en 2017 sur l'ensemble de la Communauté de communes Conflent Canigó et en collaboration avec celle-ci, avec pour objectifs d'affiner la connaissance des espaces agricoles à enjeux, et de favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole en facilitant l'accès au foncier.

Ainsi, en période de sécheresse, le fonctionnement des exploitations est fragilisé par la pénurie de ressources fourragères, la hausse des prix du fourrage et le manque de surfaces supplémentaires de prairies se fait ressentir.

La préservation des prairies de fauches et la remise en culture des terrains à fort potentiel agronomique apparaissent donc indispensables pour conforter et pérenniser l'activité d'élevage, d'autant plus lorsqu'il s'agit de terres irriguées permettant d'augmenter le potentiel fourrager.

Ces actions passent par la mise en place d'outils permettant de préserver et de maîtriser ces terres agricoles face à une pression urbaine grandissante, et plus particulièrement en fond de vallées (Têt, Castellane, Cady et Rotja).

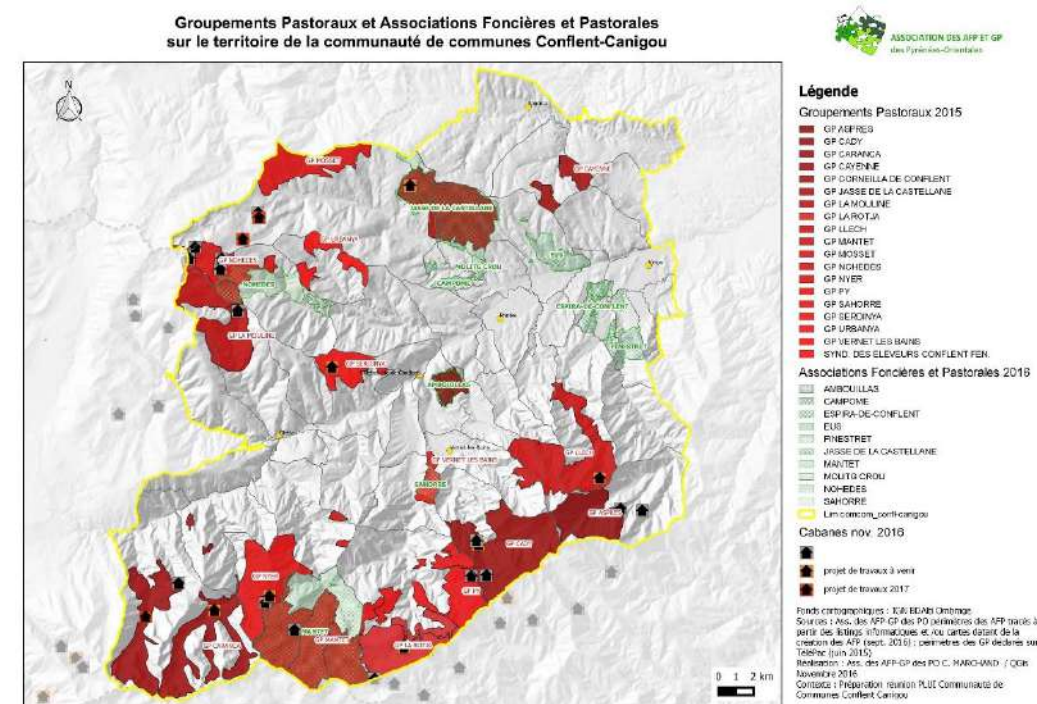
La présence d'une filière élevage dynamique se traduit également par la présence de nombreux Groupements Pastoraux et Associations Foncières et Pastorales sur le territoire, comme l'illustre la carte en page suivante, qui nous a gracieusement été fournie par l'Association des AFP et GP des Pyrénées-Orientales.

Le Groupement pastoral (GP) est une structure collective d'éleveurs qui leur permet de grouper leurs troupeaux pour exploiter et entretenir ensemble un espace pastoral.

Les Associations foncières pastorales (AFP) sont constituées de propriétaires (communes, particuliers ou autres) qui choisissent de regrouper leurs terrains pour en assurer ensemble, ou en attribuer à un tiers (un GP par exemple), la gestion et la mise en valeur agro-pastorale (exploitation, entretien, aménagement, etc.).

L'AFP est un outil adapté à l'organisation et à la reconquête pastorale de territoires de montagne ou d'économie pastorale extensive affectés par la déprise ou morcelés par un foncier d'une grande complexité.

Il apparaît important de soutenir ces structures au travers des leviers d'actions disponibles au sein du PLUi, mais également de permettre les aménagements nécessaires à leur pérennisation et notamment les cabanes pastorales au travers du zonage et du règlement d'urbanisme à venir.



¹⁵ Registre Parcellaire Graphique

La Coopérative Catalane des Eleveurs (CCE) se localise à Err et regroupe plus de 200 éleveurs pour l'ensemble des productions : bovins ovins, porcins et équins.

La filière élevage de bovin viande se caractérise par l'élevage de races rustiques Aubrac et Gasconnes, avec une volonté de la coopérative de développer des démarches qualités destinées aux circuits courts.

La CCE commercialise les productions et a engagé des démarches de qualité, avec notamment la Rosée des Pyrénées Catalanes (veau alimenté par lait maternel et pâturage uniquement), mais aussi le Vedell des Pyrénées Catalanes, le Primeur, etc. Les autres veaux des exploitations seront exportés pour l'engraissement.

Une filiale de la CCE, Saveur des Pays Catalans commercialise les produits de la coopérative par livraison aux particuliers sous forme de caissettes.

En 2015, la production de viande des éleveurs des Pyrénées-Orientales représente 1300 tonnes, alors que la consommation départementale de viande s'élève à 27000 tonnes et la capacité d'abattage du nouvel abattoir¹⁶ à 3500 tonnes. Les débouchés de la filière sont donc bien présents.

Face à ce constat, un Plan Viande 66 a été engagé basés sur trois axes : la création de nouvelles exploitations, la contribution de la volaille au Plan viande et les besoins spécifiques aux éleveurs en vente directe. Sur le territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó, l'augmentation du cheptel ne peut être envisagée qu'au travers de la maîtrise du foncier avec la reconquête de terres agricoles délaissées ou sous-exploitées, et l'amélioration de la ressource fourragère des éleveurs.

Les producteurs réalisent généralement la transformation des produits (fromagers, terrines, conserves, etc.) directement. Ils écoulent relativement bien leurs productions localement, plus particulièrement sur le marché des producteurs de Prades le samedi matin.

La fréquentation touristique du territoire est un élément clé pour le bon écoulement des produits et représente un potentiel important.

L'arboriculture, une filière de fond de vallée et de piémont en pleine mutation :

Deux grandes familles de vergers sont identifiables sur le territoire :

- les pêches et nectarines sur la grande plaine de Prades à Vinça et les piémonts alentours ;
- les pommiers dans les vallées adjacentes notamment du Cady et de la Rotja.

L'explosion de la filière « pêche » sur la plaine de la Têt a eu lieu au début des années 70, avec le développement de l'irrigation localisée (goutte à goutte et micro-jet) et l'arrivée de variétés de nectarines d'origine américaine.

Ainsi, les vergers de pêcheurs et de nectarines ont en partie remplacés le maraîchage de plein champ, la vigne, les cultures fourragères et l'élevage, d'autant que la mise en pression des canaux a permis d'optimiser la gestion de l'eau et d'améliorer les performances des vergers.

De plus, les conditions locales (climat, nature des sols, ...) ont permis de planter des variétés à maturité tardive, créant une nouveauté au niveau européen, avec une mise sur le marché en août, après la majorité des récoltes « classiques », d'où un certain succès.

Tous ces facteurs ont entraîné une spécialisation des exploitations vers la production de pêches et de nectarines tendant vers une monoculture sur le territoire à la fin des années 90.

¹⁶ Le nouvel abattoir se localise sur le site de Torremila à proximité de l'aéroport de Perpignan.

Sur cette période d'une trentaine d'années, les différentes coopératives présentent sur le secteur pradéen ont engagé un processus de fusions-absorption qui aboutit à la fin des années 80 à la consolidation de la coopérative la Paysanne des vergers pradéens, outil plus à même de répondre au développement des grandes et moyennes surfaces au détriment des circuits grossistes et capable de se positionner à l'export.

Au cours des années 2000, une succession de crises du marché de la pêche et de la nectarine tardive, accentuées par des accidents climatiques (gel, grêle, orages) ont touché les exploitations qui ont engagés pour certaines une diversification de leur production fruitière en plantant des vergers de pommiers, d'abricotiers, d'oliviers, ...

La sharka, maladie à virus des arbres fruitiers de la famille des prunus présente dans le département depuis 1992, s'est répandue à partir de 2010, entraînant des arrachages massifs de vergers.

Ainsi, des prairies, des cultures de plein champ et de l'élevage sont réapparues en mosaïque avec les vergers non contaminés ou replantés.

Depuis une vingtaine d'années, les zones de piémont ont vu apparaître et se développer des exploitations axées sur le maraîchage en Agriculture Biologique qui valorisent leur production en circuits courts. Cette tendance s'est accentuée ces dernières années.¹⁷

La filière arboricole est bien organisée avec des groupements de producteurs pour optimiser les débouchés commerciaux ; mais doit faire face à des années difficiles et une concurrence sur les marchés d'écoulement. Cette filière traite d'importants volumes destinés aux marchés national et international.

La coopérative TERANEO qui a absorbé la coopérative la Paysanne, est l'acteur principal du territoire et regroupe la plupart des producteurs locaux de fruits. Elle assure le conditionnement de la production de pommes et la production en AB. Elle porte un projet de spécialisation « pommes du Terroir » autour de 3 variétés sélectionnées et souhaite accompagner les coopérateurs désireux de se lancer dans la filière de pommes. Elle met également en place une politique sur le volet foncier dans l'objectif de sécuriser la surface de production en recherchant et acquérant des parcelles. Elle soutient les adhérents faces aux problèmes de rentabilité qu'ils peuvent rencontrer ou lors de reprise d'exploitation.

D'importants producteurs-expéditeurs sont également présents.

Certains producteurs réalisent directement la transformation des produits (jus de fruit, cidre, confitures, etc.). Ils écoulent relativement bien leurs productions localement, sur les exploitations même (stands en bord de route, ...) ou les marchés de producteurs.

¹⁷ Etude de caractérisation d'espaces agricoles à enjeux et mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de projets de développement agricole – Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, SAFER. Mai 2015.



Le poids économique de l'agriculture

En matière d'emplois agricoles, la Communauté de communes Conflent Canigou enregistrait en 2010, 406 UTA (Unité de Travail Annuel), avec une baisse du tiers par rapport aux données du RGA 2000.

Le nombre d'actifs agricoles permanents sur le territoire en 2010 était de 358 personnes, contre 639 en 2000.

Les dynamiques récentes montrent une légère amélioration de l'emploi lié à l'agriculture. A l'échelle des 45 communes, on compte environ 410 emplois en 2013 pour 320 agriculteurs exploitants.

A noter, l'installation très récente de la champignonnière de la Maison Vialade sur le site de la Bastide à Olette (famille 4), en lieu et place de l'ancienne usine Pechiney. Cette unité de production industrielle de champignons de Paris devrait générer à terme 50 à 60 emplois.

Classes d'âge de la population agricole :

Au-delà du secret statistique, cette donnée traduit le fait que la pyramide des âges de la population agricole en exercice sur le territoire intercommunal en 2010 traduit une proportion majoritaire d'exploitants de plus de 50 ans.

Age du chef d'exploitation ou du premier coexploitant	Exploitations				
	Ensemble	Moins de 40 ans	40 à moins de 50 ans	50 à moins de 60 ans	60 ans ou plus
Sous-territoire 1 (Prades)	121	3	7	28	22
Sous-territoire 2 (Vinça)	86	20	5	23	14
Sous-territoire 3 (Vernet-les-Bains)	58	7	0	9	0
Sous-territoire 4 (Olette)	13	0	0	0	0
Sous-territoire 5 (Sournia)	15	0	0	5	3
Total PLUi Conflent Canigó	293	30	12	65	39

⇒ Activité agricole par famille

L'activité agricole de la famille 1 est variée :

- La partie Est concerne la vallée de la Têt qui abrite une grande variété de cultures, avec du maraichage, des prairies, quelques vignes et d'autres vergers ainsi qu'une certaine proportion de friches agricoles.
- Dans la vallée de la Castellane, le fond de vallée accueille des prairies et des vergers, ainsi que quelques cultures maraîchères ; en s'éloignant du cours d'eau, ce sont les pâturages qui se développent dans les creux des reliefs.
- Dans les vallées de Nohèdes et Urbanya, le relief très marqué limite l'exploitation agricole aux terrains les plus plats, soit les fonds de vallée et les alentours de Conat.

126 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sont recensées en 2010, soit 40,4 % des exploitations de la Communauté de communes.

La superficie agricole utilisée en 2010 est de 5803 ha sur ce secteur, ce qui représente 38,8 % de la SAU du territoire intercommunal.

Cette superficie est en légère baisse entre 2000 et 2010 avec une perte de 3 % (- 178 ha).

Les principales familles d'exploitation qui se développent sur le territoire sont :

- Polyculture et polyélevage.
- Fruits et autres cultures permanente.
- Elevage.

En 2010, la quasi-totalité des cultures au sein de la famille 1 correspondent à des cultures fourragères et des superficies toujours en herbe.

La part des vergers représente le deuxième type de culture en superficie.

Le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 2612 en 2010, contre 2250 au RGA 2000, soit un accroissement de 16 % du cheptel.

En matière d'emplois agricoles, la famille 1 enregistrait en 2010, 183 UTA (45 % des UTA de l'intercommunalité), avec une baisse du tiers par rapport aux données du RGA 2000.

Le nombre d'actifs agricoles permanents sur la famille 1 en 2010 était de 155 personnes, contre 248 en 2000.

L'âge de la population agricole en exercice en 2010 est majoritairement supérieur à 50 ans.

L'activité agricole de la famille 2 est variée :

- La partie Sud de cette entité concerne la vallée de la Têt qui abrite une grande variété de cultures, avec du maraichage, des prairies, quelques vignes et d'autres vergers ainsi qu'une certaine proportion de friches agricoles.
- En raison de l'aridité, il n'existe que peu de terres cultivées sur le plateau de Roupidère, celles-ci se concentrant autour des villages. L'agriculture locale est majoritairement tournée vers l'élevage, avec une dominante de prairies et pâturage sur le secteur d'Arboussols. Bien qu'implanté sur un socle similaire, le plateau de Tarerach abrite une agriculture orientée vers la viticulture.
- Le fond de la vallée de la Lentilla est très restreint et contraint les possibilités d'exploitation agricole. Les quelques champs se concentrent autour de Baillestavy, et de manière plus limitée autour de Valmanya. On distingue également des vestiges de terrasses, témoignant d'une organisation agricole passée plus importante et d'une exploitation profitant des versants.

En 2010, la famille 2 abritait 96 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation dans ce périmètre, soit 30,8 % des exploitations de la Communauté de communes.

La superficie agricole utilisée en 2010 est de 3455 ha sur ce secteur, ce qui représente 23,1 % de la SAU du territoire intercommunal.

La SAU est en forte augmentation entre 2000 et 2010 avec un gain de près de la moitié en superficie (+ 1133 ha).

Les principales familles d'exploitation qui se développent sur le territoire sont :

- Fruits et autres cultures permanente.
- Elevage.
- Polyculture et polyélevage.
- Viticulture.

En 2010, la majorité des cultures au sein de la famille 2 correspond à des cultures fourragères et des superficies toujours en herbe. Les superficies de vergers et de vignes sont relativement équivalentes sur ce secteur.

Le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 276 en 2010, contre 462 au RGA 2000, soit une baisse de 40 % du cheptel.

En matière d'emplois agricoles, la famille 2 enregistrait en 2010, 106 UTA (26,1 % des UTA de l'intercommunalité), avec une baisse de près de 60 % par rapport aux données du RGA 2000.

Le nombre d'actifs agricoles permanents sur la famille 2 en 2010 était de 92 personnes, contre 205 en 2000.

L'âge de la population agricole en exercice en 2010 est majoritairement supérieur à 50 ans, avec cependant une population de moins de 40 ans supérieure à celle de plus de 60 ans.



L'activité agricole de la famille 3 est dominée par l'arboriculture et l'élevage :

- Le fond de la vallée du Cady possède une certaine ampleur, ce qui a permis l'implantation de cultures de part et d'autre de la rivière, dominées par des prairies et des vergers de pommiers notamment.
- Dans sa partie aval, la largeur du fond de vallée de la Rotja a permis une mise en culture des terres, avec une nette domination des vergers de pommiers. La partie amont de la vallée abrite une agriculture orientée sur l'élevage.
- Dans les vallées d'Escaro, les quelques parcelles cultivées sont situées autour du village et du hameau d'Aytua.
- Dans la vallée de Mantet, compte tenu de la difficulté d'exploiter les sols, l'agriculture au cœur de la vallée est assez rare aujourd'hui, mais une activité axée sur l'élevage reste présente, d'où les prairies s'y développant.

60 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sont recensées en 2010 au sein de la famille 3, soit 19,2 % des exploitations de la Communauté de communes.

La superficie agricole utilisée en 2010 est de 3052 ha sur ce secteur, ce qui représente 20,4 % de la SAU du territoire intercommunal. Sur cette famille la SAU a augmenté de près de 71 % entre 2000 et 2010 (+ 1262 ha).

Les principales familles d'exploitation qui se développent sur le territoire sont :

- Polyculture et polyélevage.
- Elevage.
- Fruits et autres cultures permanente.

En 2010, les cultures fourragères et les superficies toujours en herbe constituent les types de cultures prépondérantes de la famille 3.

Le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 1409 en 2010, contre 1332 au RGA 2000, soit une légère augmentation du cheptel.

En matière d'emplois agricoles, la famille 3 enregistrait en 2010, 80 UTA (18 % des UTA de l'intercommunalité), avec une stabilité par rapport aux données du RGA 2000 (86 UTA recensées).

Le nombre d'actifs agricoles permanents sur la famille 1 en 2010 était de 82 personnes, contre 120 en 2000.

L'âge de la population agricole en exercice en 2010 est équilibré entre les moins de 40 ans et les exploitants de 50 à 60 ans.

L'activité agricole de la famille 4 est très restreinte par le relief contraignant :

- Très contraint par le relief encaissé, la partie amont de la vallée de la Têt sur le territoire de Conflent Canigó, n'abrite que quelques terres cultivées se concentrent à proximité des villages, alternant des vergers, des cultures maraîchères ou des prairies.
- La partie aval de la vallée de Mantet, aux alentours de Souanyas, accueille un plateau dominant la confluence entre la rivière de Mantet et la Têt, support d'une activité agricole orientée sur l'élevage.
- Dans la vallée d'Evol, contraints par le relief, les espaces cultivés se concentrent autour des villages d'Oreilla et d'Evol.

13 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sont recensées en 2010 au sein de la famille 4, soit 4,2 % des exploitations de la Communauté de communes.

La superficie agricole utilisée en 2010 est de 1060 ha sur ce secteur, ce qui représente 7,1 % de la SAU du territoire intercommunal. Sur cette famille, la SAU a considérablement chuté entre 2000 et 2010, avec une perte de superficie de près de 78 % (- 3710 ha).

Les principales familles d'exploitation qui se développent sur le territoire sont :

- Elevage.
- Polyculture et polyélevage.

Le RGA 2010 ne comprend pas de données concernant la typologie des cultures présentes sur la famille 4.

Le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 505 en 2010, contre 1327 au RGA 2000, soit une chute de 62 % du cheptel.

En matière d'emplois agricoles, la famille 4 enregistrait en 2010, 20 UTA (5 % des UTA de l'intercommunalité), avec une baisse du tiers par rapport aux données du RGA 2000. Le nombre d'actifs agricoles permanents sur la famille 4 en 2010 était de 14 personnes, contre 26 en 2000.

Aucune donnée n'est disponible (secret statistique) sur l'âge de la population agricole exerçant en 2010 sur cette famille.

L'activité agricole de la famille 5 est axée sur la polyculture et l'élevage :

- Dans la vallée de la Desix, le fond de vallée à proximité de Sournia abrite des prairies, support d'une activité tournée vers l'élevage.
- Sur le secteur de Campoussy, en raison de l'aridité, il n'existe que peu de terres cultivées, celles-ci se concentrant autour du village.
- Sur la partie Nord du plateau de Roupidère, les alentours du village de Tarerach accueillent un vignoble adapté aux conditions locales.

17 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sont recensées en 2010 au sein de la famille 5, soit 5,4 % des exploitations de la Communauté de communes.

La superficie agricole utilisée en 2010 est de 1582 ha sur ce secteur, ce qui représente 10,6 % de la SAU du territoire intercommunal. Sur cette famille la SAU a augmenté de près de 66 % entre 2000 et 2010 (+ 628 ha).

Les principales familles d'exploitation qui se développent sur le territoire sont :

- Polyculture et polyélevage.
- Elevage.

En 2010, près de la globalité des cultures au sein de la famille 5 correspondent à des superficies toujours en herbe.

Le cheptel, en unité de gros bétail, tous aliments, était de 501 en 2010, contre 331 au RGA 2000, soit un accroissement de 51 % du cheptel.

En matière d'emplois agricoles, la famille 5 enregistrait en 2010, 17 UTA (4 % des UTA de l'intercommunalité), avec une baisse de presque la moitié par rapport aux données du RGA 2000.

Le nombre d'actifs agricoles permanents sur la famille 5 en 2010 était de 15 personnes, contre 40 en 2000.

Sur cette famille, l'âge de la population agricole en exercice en 2010 est majoritairement supérieur à 50 ans.



⇒ SYNTHÈSE ET ENJEUX

- Une baisse généralisée du nombre d'exploitations
- De fortes disparités internes dans l'évolution de la SAU
- Une tendance d'évolution de la population agricole à la baisse

Ainsi, dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient de :

- **Conserver les terres agricoles, en priorisant les secteurs présentant les contraintes les plus faibles en termes d'exploitabilité : nature des sols, topographie, périmètres irrigués,...**
- **Optimiser l'accueil de jeunes agriculteurs afin d'inverser la tendance d'évolution de la population agricole et la rajeunir, le tout pour pérenniser l'activité agricole sur le territoire intercommunal.**

c) Un maillage commercial reflète des conditions de mobilité sur le territoire, avec un effet de polarisation modéré

⇒ De l'incidence des caractéristiques sociodémographiques de la population sur le potentiel commercial

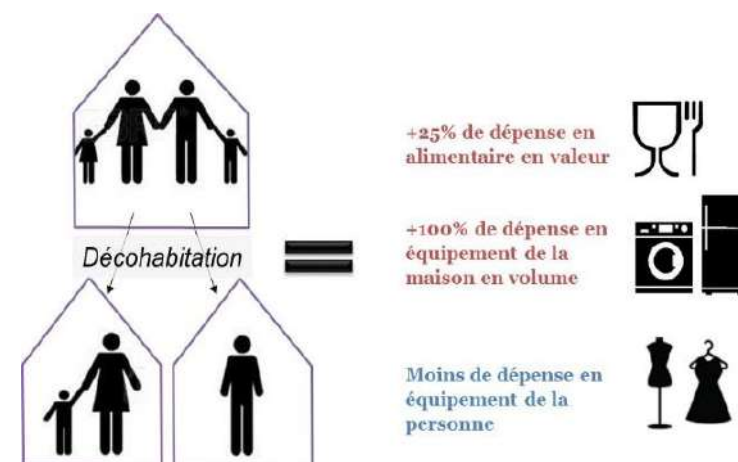
L'évaluation du marché sur lequel les commerces d'un territoire peuvent attirer leur clientèle constitue une clef pour identifier les possibilités de développement commercial de ce territoire. Elle dépend des caractéristiques sociodémographiques du territoire, de sa zone d'influence et de leur dynamique. La densité d'habitants, et l'évolution quantitative du nombre d'habitants et plus encore du nombre de ménages (le ménage constituant le point d'entrée de la dépense vers les commerces) constituent donc une base. Mais deux indicateurs, et leurs évolutions, sont également essentiels pour appréhender le « besoin » ou le « potentiel commercial » d'un territoire :

- **La structuration des ménages en fonction de leur type** : ce critère constitue de plus en plus un élément de différenciation dans la consommation des ménages, dans une société où le modèle de la famille n'a plus grand-chose à voir avec celui des années 70, qui a prévalu à l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme jusqu'à la loi SRU.
- **La catégorie socio-professionnelle et le niveau de revenus des ménages**, avec des incidences tant sur le niveau de consommation que sur les modes de consommation.

Le territoire Conflent Canigó compte en 2013, 9 508 ménages pour 20 254 habitants (Insee 2013) ; l'évolution du nombre de ménage sur les 14 dernières années s'est faite plus rapidement (+17%) que l'évolution de la population (+14%), ce qui souligne un phénomène de desserrement des ménages, qui reste néanmoins pour l'instant modéré, mais ne doit pas être sous-estimé avec un vieillissement progressif de la population.

Or ce phénomène de desserrement des ménages a généré sur cette période une croissance de marché plus rapide pour les besoins courants (alimentaires et dépenses du quotidien) que l'évolution du nombre d'habitants.

En effet, lorsqu'un couple se sépare et qu'il constitue alors deux ménages, le niveau de dépense en alimentaire augmente de près de 25% à 30 %, l'équipement de la maison double en volume notamment pour l'électrodomestique puisqu'il faut équiper deux logements. En revanche, les dépenses en équipement de la personne tendent à diminuer puisque que les ménages sont contraints à des arbitrages dans leurs budgets.



La part des ménages composés d'une seule personne ou encore la part des ménages retraités sont aussi des indicateurs sociodémographiques influençant le potentiel commercial. A l'échelle du territoire Conflent Canigó ces indicateurs sont largement plus élevés que les moyennes nationales ce qui entraîne des besoins spécifiques en matière de services de proximité. D'autant plus, que le taux de motorisation de la population est élevé sur le territoire et favorise une forte mobilité.

⇒ Un marché théorique en progression, mais segmenté géographiquement, au regard des temps d'accès aux différents pôles

Les caractéristiques des ménages du territoire amènent à évaluer le potentiel de consommation local à environ 148 M€ pour les dépenses au sens strict (dont 53 M€ en alimentaire), auxquels s'ajoutent 22,8 M€ de dépenses potentiels liés à l'attractivité touristique. Il convient néanmoins de préciser que les résidences secondaires, au nombre de 4.500 soit 22.500 lits touristiques « théoriques » représentent autour de 80% de ce potentiel supplémentaire.

L'évolution de la sociologie et du nombre de ménages, sur la période 1999 – 2013 a généré une augmentation de l'ordre de 25 M€ pour les dépenses au sens strict (hors inflation et hors évolution du pouvoir d'achat) :

Dans un contexte de forte évolution des comportements et concepts commerciaux, il apparaît néanmoins nécessaire de faire évoluer la notion de demande commerciale, en particulier en termes de nomenclature. Ainsi, les mutations de comportements d'achats, pour ne pas dire la « révolution » commerciale en cours, peuvent s'analyser autour de quatre grandes familles de « besoins » :

- **Les besoins courants**, représentant des dépenses quotidiennes ou hebdomadaires, et pour lesquels le maillage du territoire est une réponse importante. Le territoire Conflent Canigó a connu dans les années 2000, le confortement de la position des grandes surfaces, ce phénomène risque dans les années à venir d'évoluer puisque les comportements d'achats de dirigent vers des formats de distribution multi-supports.
- **Les dépenses d'investissement**, qui s'inscrivent dans la durée avec une assez faible fréquence d'achat, dont l'offre nécessite de fait une large zone de chalandise. Avec un constat à la baisse des grands formats de distribution vers des formats spécialisés, la notion de services et du « sur mesure » plus que la vente de produits sera favorable à des formats plus courts.
- **Les achats désirs**, tournant beaucoup autour de l'individu, et pour lesquels le niveau de consommation peut être très variable, tant en fonction des caractéristiques sociodémographiques que dans le temps. Les concepts se tournent rapidement vers la vente à distance avec un enjeu potentiel pour le territoire autour du tourisme.



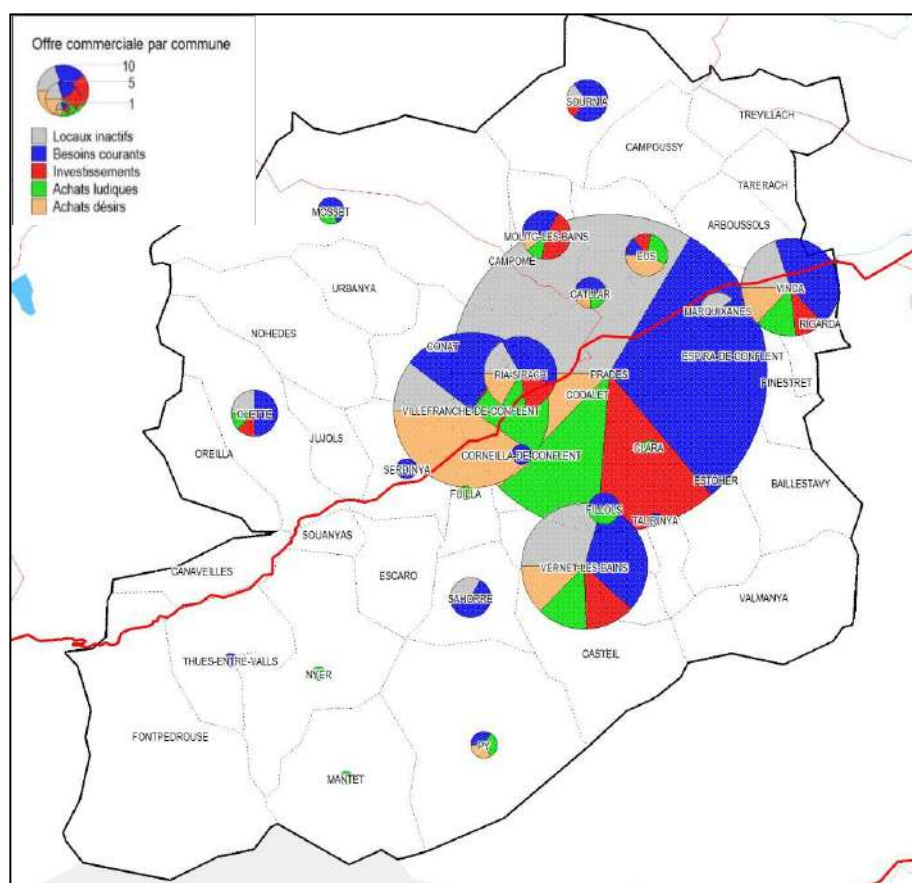
- **Les achats ludiques**, pour lesquels la vente à distance prend une part de plus en plus importante, mais qui s'inscrivent aussi dans une démarche non contrainte de dépenses, en mixité avec la logique de loisirs.

⇒ *Une très forte densité commerciale au regard du nombre d'habitants, même s'il convient de prendre en compte l'apport du tourisme*

D'après le recensement de l'offre commerciale réalisé en juin 2016 par le cabinet PIVADIS, le territoire Conflent Canigó compte 33 sites commerciaux composés de 467 locaux commerciaux dont 348 commerces et services en activité. S'y ajoutent des établissements isolés. Cela représente 1 local pour 43 habitants, soit une densité qui correspond à celle que l'on constaterait sur une agglomération attractive de l'ordre de 20.000 habitants, mais avec un rayonnement sur au moins 50.000 habitants.

Près de 50 % des cellules commerciales se situent sur la commune de Prades, 14% sur Villefranche-de-Conflent et 10% sur Vernet-les-Bains.

Localisation des locaux commerciaux sur le territoire (source : relevés terrain PIVADIS)



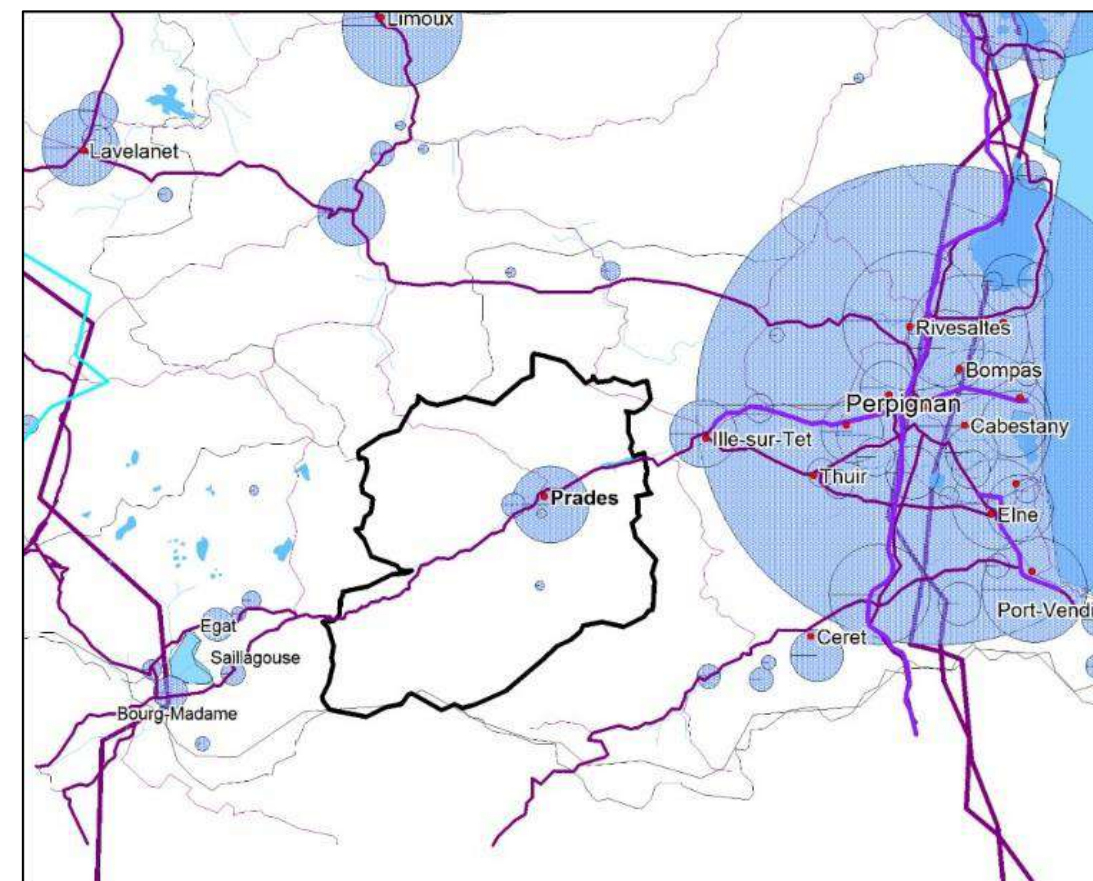
En matière de surface commerciale, le territoire dispose de près de 36 500 m² de surface de vente (hors hôtellerie et activité cycle auto) dont 30 000 m² de surface de vente active soit environ 1 800 m² pour 1 000 habitants très au-dessus des moyennes nationales (hors urbain) autour de 1 400 m².

Les Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) ainsi que les Grandes et Moyennes Surfaces spécialisées (GMS) regroupent 15 000 m² de surface de vente. 5 Grandes Surfaces alimentaires sont répertoriées sur le territoire soit 7 950 m² de surface de vente. La densité en Grandes Surfaces Alimentaires est également très au-dessus du besoin

principal puisqu'on recense 390 m² de surface de vente pour 1 000 habitants contre 300m² en moyenne nationale. Enfin, l'offre en Grandes et Moyennes Surfaces spécialisées reste équilibrée sur le territoire.

La carte ci-dessous représente les surfaces cumulées par établissement de plus de 300 m², qui illustre bien la suprématie de l'agglomération de Perpignan à l'échelle du département. 67% des surfaces de vente se concentrent sur la ville de Prades. En revanche, la taille en surface des autres pôles marchands reste limitée.

Localisation des grandes et moyennes surfaces sur le territoire et dans son environnement (source : DDCCRF + LSA + relevés terrain PIVADIS)



⇒ *La vacance commerciale dans les bourgs-centres : le fruit d'une mutation comportementale mais aussi d'une inadaptation des locaux aux mutations du modèle économique du commerce*

118 locaux commerciaux sont inactifs, soit un **taux de vacance particulièrement élevé de 25%**. Ce taux de vacance est le double de la moyenne nationale. Pour autant il **ne constitue pas un indicateur de déprise, mais plutôt d'une inadéquation des locaux commerciaux aux besoins de l'économie du commerce actuel**. Cette vacance de locaux est en particulier concentrée sur les centres villes et centres-bourgs du territoire, avec 34% de vacance en moyenne sur Prades, jusqu'à 50% en cœur de ville. Vernet-les-Bains présente sur son centre un taux de vacance de l'ordre de 35% et Vinça environ 20%

La disproportion du nombre de locaux commerciaux par rapport aux potentiels de consommation et leur inadaptation à un fonctionnement commercial actuel nécessite d'aborder la question dans le sens d'une définition des linéaires clefs pour l'attractivité et le changement de destination des locaux en dehors de ces linéaires.

⇒ Un appareil commercial en bon état structurel, si l'on exclut les locaux inactifs

A partir d'une observation visuelle sur site des locaux commerciaux, on constate que qualitativement la structuration commerciale est bonne puisque plus de la moitié des locaux commerciaux présente un parfait état contre seulement 4% avec un besoin de rénovation. Cependant, 45% des commerces recensés manquent d'entretien.

⇒ Une composition commerciale forte sur les besoins courants, équilibrée sur les besoins récurrents et obligatoirement faible sur les besoins occasionnels

L'analyse de la composition de l'offre n'a de sens qu'en comparaison avec un équilibre théorique, obtenu à partir d'un échantillon suffisamment large pour rendre marginale les évactions physiques d'un territoire. Ainsi, la base comparative proposée comprend près de 1700 communes pour 8,6 millions d'habitants (hors Ile de France).

L'offre est numériquement importante, en particulier pour l'alimentaire, les services en agences, mais aussi, en lien avec le tourisme, l'hôtellerie restauration et le groupe culture loisirs.

L'offre en surfaces de vente est également très importante, légèrement au-delà du niveau d'équilibre théorique, mais essentiellement du fait de l'offre de supermarchés.

En nombre d'établissements dans les sites commerciaux (hors isolés)	Conflent Canigo		Equilibre théorique large zone (avec impact touristique) *	
	Nb total de commerces	%		
Alimentaire spécialisé	53	15%	12%	36
Généraliste	7	2%	2%	6
Equipement de la personne	35	10%	12%	36
Equipement de la maison	20	6%	10%	30
Hygiène santé beauté	37	10%	12%	36
Culture loisirs	42	12%	11%	33
Cycles autos	25	7%	10%	30
Cafés hôtels restaurants	85	24%	20%	60
Services en agences	49	14%	11%	33
Total	353	100%	100%	299

* Comparatif base "large zone" sur 1 699 communes (8,6 M d'hab.)

En surfaces de vente dans les sites commerciaux (hors isolés)	Conflent Caingo		Equilibre théorique large zone (avec impact touristique) *	
	Surfaces de vente	%		
Alimentaire spécialisé	2 300	8%	5%	1 375
Généraliste	9 100	30%	25%	6 875
Equipement de la personne	1 500	5%	10%	2 750
Equipement de la maison	5 300	17%	24%	6 600
Hygiène santé beauté	2 000	7%	6%	1 650
Culture loisirs	3 300	11%	13%	3 575
Cycles autos (hors garages auto)	300	1%	3%	825
Cafés hôtels restaurants	4 100	13%	10%	2 750
Services en agences	2 700	9%	5%	1 375
Total	30 600	100%	100%	27 500

* Comparatif base "large zone" sur 1 699 communes (8,6 M d'hab.)

⇒ Indicateurs de synthèse par commune

Sous-territoires	Communes	Nombre de locaux commerciaux dans les polarités commerciales	Nombre de cellules commerciales inactives dans les polarités commerciales	Taux de vacance	Marché théorique en alimentaire en M€	Marché théorique en équipement de la personne en M€	Marché théorique en équipement de la maison en M€	Marché théorique en équipement de la culture loisirs en M€	Marché théorique en Hygiène Santé Beauté en M€	Marché théorique en culture loisirs en M€	Marché théorique en cycle auto en M€	Marché théorique en Carte Hôtel Restaurant en M€	Marché théorique total en M€	Impact touristique sur le marché théorique	Marché théorique alimentaire avec touristes en M€
1	Campôme				0,288	0,087	0,095	0,157	0,146	0,157	0,206	0,086	1,089	33%	0,383
	Castell				0,249	0,103	0,116	0,189	0,176	0,189	0,245	0,103	1,311	13%	0,396
	Bailletavy				0,247	0,078	0,083	0,123	0,133	0,140	0,186	0,078	0,958	13%	0,280
	Espeira-de-Conflent				0,502	0,154	0,167	0,276	0,248	0,276	0,370	0,149	1,914	82%	0,913
	Estocher				0,429	0,129	0,143	0,221	0,208	0,235	0,298	0,128	1,619	15%	0,493
	Finestret				0,510	0,164	0,171	0,289	0,271	0,289	0,383	0,159	1,981	17%	0,597
	Joch				0,641	0,209	0,216	0,321	0,321	0,361	0,482	0,202	2,491	6%	0,681
	Rigarda				1,226	0,385	0,411	0,598	0,411	0,678	1,120	0,372	4,710	2%	1,256
	Taradach				0,189	0,052	0,061	0,099	0,099	0,097	0,121	0,051	0,683	12%	0,211
	Valmanya				0,108	0,030	0,035	0,057	0,055	0,057	0,088	0,029	0,397	33%	0,144
2	Virca	30	6		5,033	1,510	1,667	2,491	2,491	2,740	3,584	1,474	18,987	10%	5,519
	Total/Moyenne	30	6	20%	9,23	2,81	3,07	4,58	4,58	5,06	6,66	2,74	35,05	10%	10,49
	Castell	3	2	67%	0,286	0,089	0,096	0,161	0,142	0,161	0,212	0,088	1,103	70%	0,488
	Cornella-de-Conflent	2			1,240	0,378	0,409	0,685	0,610	0,685	0,885	0,367	4,700	32%	1,632
	Escaro				0,299	0,089	0,098	0,148	0,148	0,162	0,209	0,085	1,119	65%	0,493
	Fillois	2			0,535	0,177	0,181	0,305	0,272	0,305	0,392	0,175	2,091	51%	0,809
	Fullia	1			0,951	0,288	0,313	0,513	0,478	0,513	0,665	0,279	3,573	31%	1,249
	Fullia	5			1,901	0,609	0,639	1,065	0,932	1,065	1,423	0,599	7,361	2%	1,946
	Mantet	1			0,281	0,082	0,092	0,152	0,143	0,152	0,187	0,081	1,043	19%	0,335
	Nyer	3			0,259	0,074	0,084	0,140	0,129	0,140	0,179	0,071	0,960	33%	0,343
3	Sahorre	6	2	33%	0,938	0,282	0,305	0,465	0,465	0,512	0,653	0,274	3,525	28%	1,205
	Vernet-les-Bains	47	14	30%	3,993	1,187	1,316	2,168	2,036	2,168	2,736	1,175	14,974	60%	6,388
	Total/Moyenne	70	18	26%	10,68	3,25	3,53	5,86	5,36	5,86	7,54	3,19	40,45	60%	14,89
	Canavelles				0,124	0,035	0,039	0,067	0,061	0,067	0,081	0,034	0,453	20%	0,149
	Fontpédrouse	3			0,379	0,114	0,127	0,194	0,194	0,209	0,265	0,113	1,436	62%	0,614
	Jupils				0,118	0,039	0,038	0,055	0,055	0,067	0,091	0,039	0,461	33%	0,156
	Olette	7	2	29%	1,067	0,331	0,356	0,599	0,523	0,599	0,782	0,329	4,103	13%	1,204
	Orellia				0,048	0,013	0,015	0,024	0,024	0,025	0,032	0,013	0,176	88%	0,091
	Serdinya	2			0,646	0,188	0,213	0,345	0,336	0,345	0,435	0,186	2,404	47%	0,952
	Souanys				0,108	0,031	0,036	0,055	0,055	0,060	0,074	0,031	0,405	16%	0,125
4	Thuir-Entre-Valls	1		0%	0,083	0,023	0,027	0,042	0,042	0,044	0,054	0,023	0,304	50%	0,125
	Total/Moyenne	13		0%	2,57	0,78	0,85	1,29	1,29	1,42	1,81	0,77	9,74	50%	3,42
	Campoussy				0,144	0,045	0,048	0,074	0,074	0,078	0,105	0,043	0,551	28%	0,184
	Sournia	7	1	14%	0,998	0,302	0,330	0,496	0,496	0,543	0,713	0,294	3,771	31%	1,310
	Trévilach				0,361	0,110	0,121	0,185	0,185	0,195	0,253	0,106	1,362	16%	0,419
	Total/Moyenne	7	1	14%	1,50	0,46	0,50	0,82	0,82	1,07	1,27	0,44	5,69	16%	1,91
	TOTAL PLUS Conflent Canigó	467	117	25%	52,68	16,09	17,46	28,97	26,35	28,97	37,42	15,76	199,84	60%	62,32
5	Arboussols				0,349	0,103	0,116	0,189	0,176	0,189	0,245	0,103	1,311	13%	0,396
	Bailletavy				0,247	0,078	0,083	0,123	0,133	0,140	0,186	0,078	0,958	13%	0,280
	Espeira-de-Conflent				0,502	0,154	0,167	0,276	0,248	0,276	0,370	0,149	1,914	82%	0,913
	Estocher				0,429	0,129	0,143	0,221	0,208	0,235	0,298	0,128	1,619	15%	0,493
	Finestret				0,510	0,164	0,171	0,289	0,271	0,289	0,383	0,159	1,981	17%	0,597
	Joch				0,641	0,209	0,216	0,321	0,321	0,361	0,482	0,202	2,491	6%	0,681
	Rigarda				1,226	0,385	0,411	0,598	0,411	0,678	1,120	0,372	4,710	2%	1,256
	Taradach				0,189	0,052	0,061	0,099	0,099	0,097	0,121	0,051	0,683	12%	0,211
	Valmanya				0,108	0,030	0,035	0,057	0,055	0,057	0,088	0,029	0,397	33%	0,144
	Virca	30	6		5,033	1,510	1,667	2,491	2,491	2,740	3,584	1,474	18,987	10%	5,519

d) Communications numériques

⇒ *Un état des lieux montrant des inégalités fortes mais des politiques nationales et locales ambitieuses*

Le Programme National Très Haut Débit de l'Etat en date du 14 juin 2010 fixe un « objectif de couverture de 100% des foyers en 2025 ». Le seul déploiement par les opérateurs privés, limité en capacité d'investissement et orienté vers les zones les plus rentables soit les plus denses, ne permet pas d'atteindre ce but. L'objectif de couverture de l'intégralité du territoire nécessite donc une intervention des acteurs publics dans les zones moyennement denses et rurales pour attirer l'investissement privé encore insuffisamment présent. En incitant opérateurs et fournisseurs d'accès internet à investir dans les zones moins denses, grâce notamment à la création de réseaux d'initiative publique mutualisés, les collectivités locales s'impliquent pour réduire la fracture numérique du haut débit apparue sur leurs territoires.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La région Languedoc Roussillon a élaboré un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en 2011. Celui-ci couvre les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales. Ce document stratégique définit les politiques et les actions à engager sur le territoire afin de favoriser le déploiement du Haut et Très Haut Débit en concertation avec les opérateurs privés. Sans constituer un projet opérationnel, le SDTAN établit un cadre garantissant la cohérence et l'équilibre du développement numérique. Il concerne prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile y compris satellitaire et vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé.

Le SDTAN régional s'articule autour des deux axes suivants :

Axe 1 : « Desserte entreprises et sites prioritaires »

- Déployer le Très Haut Débit dans les ZCE (Zone de Concentration d'Entreprises ou hors ZCE lorsque l'entreprise est considérée comme prioritaire. Raccorder dans un premier temps en Très Haut Débit les sites prioritaires selon les orientations de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique, la SCoRAN (Éducation, Santé, Tourisme ...) et le cas échéant les autres sites en fonction de la demande.

Axe 2 : « Desserte Résidentielle »

- Permettre l'accès au Très Haut Débit pour tous le plus rapidement possible :
 - en atteignant l'objectif national de 100% Très Haut Débit en 2025 par un ensemble de solutions technologiques privilégiant autant que possible la fibre optique au domicile (FTTH), avec un objectif de couverture par cette technologie de 76% minimum des ménages en 2025 au plan régional ;
 - en traitant en priorité les communes qui présentent aujourd'hui le plus bas niveau de service ;
 - en apportant au minimum 30 Mbit/s à l'intégralité d'une commune traitée et en utilisant la technologie la plus adaptée.
- Favoriser le développement des services et la concurrence, notamment pour étendre la disponibilité

Les évolutions des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont fait émerger de nouveaux comportements et de nouveaux besoins. Ils sont facteurs de cohésion sociale et de désenclavement, à travers l'accès aux services et commerces en ligne, la possibilité du télé-travail, la recherche d'emploi, la télé-formation et l'administration par exemple.

Mise en œuvre départementale du SDTAN

En application du SDTAN régional, le département des Pyrénées Orientales a souhaité renforcer et structurer l'aménagement numérique du territoire en définissant un projet de réseau d'initiative publique Très Haut Débit. Le département a donc engagé en 2015 une demande de soutien au financement à l'Etat, la Région et l'Europe sur la base d'un projet permettant d'atteindre un taux de couverture Très Haut Débit (>30 Mbits/s) de 90% sur l'ensemble du territoire des Pyrénées Orientales.

Déploiement Très Haut Débit par les opérateurs privés

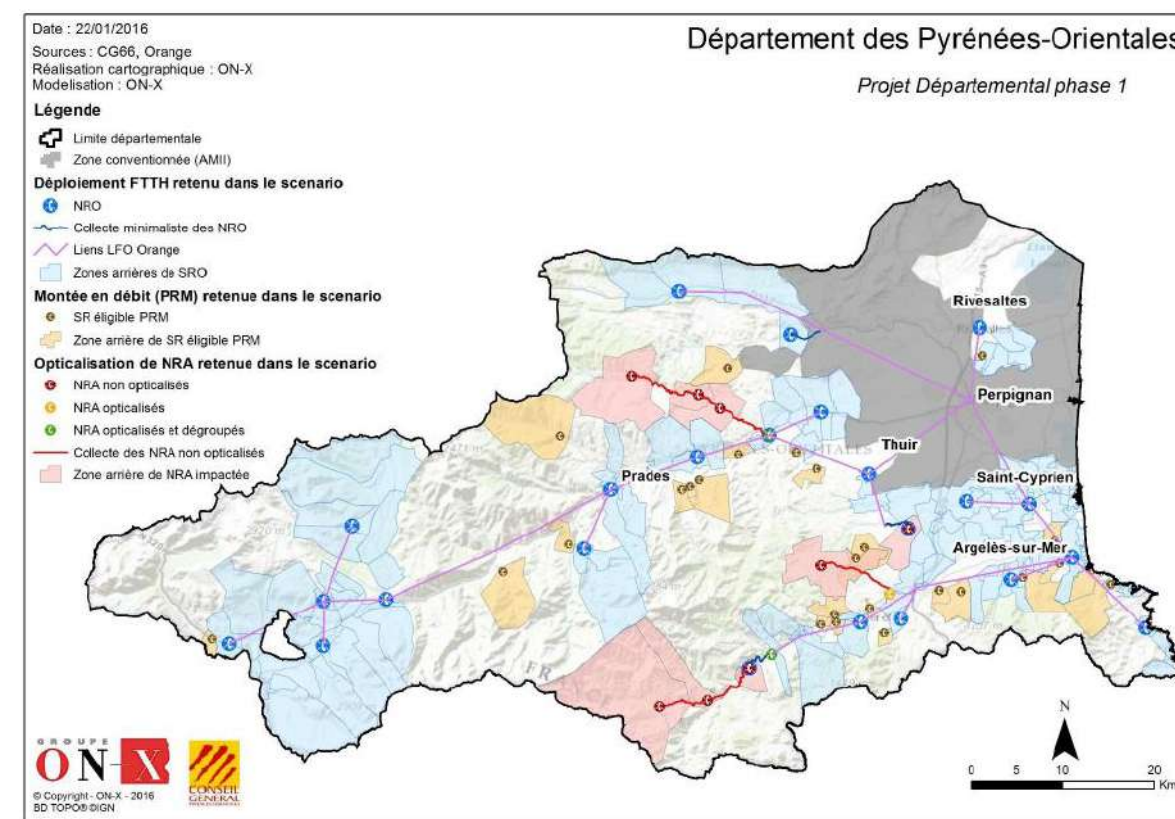
En 2011, l'Etat a lancé un Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs privés afin de définir les zones sur lesquelles ceux-ci souhaitent investir, sur fonds propre, dans le Très Haut Débit.

Ainsi les 36 communes de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée sont conventionnées AMII et bénéficient des investissements privés. Les opérateurs privés interviennent sur environ la moitié des prises du département soit 176 000 prises (Prises / Lignes : Le terme générique «prises» caractérise l'ensemble des locaux susceptibles d'être raccordés à la fibre optique (FttH). Le terme «ligne» correspond aux lignes téléphoniques actuelles du réseau Orange. En pratique le nombre de ligne est donc généralement plus faible que le nombre de prises, tous les locaux ne disposant pas d'une ligne téléphonique).

Déploiement Très Haut Débit – Initiative publique

En dehors des 36 communes concernées par les investissements privés, environ 181000 prises sont sous la responsabilité de l'initiative publique :

- en phase du projet, le Département s'est fixé pour objectif de raccorder en fibre optique (FttH) 80% des prises hors zones conventionnées AMII. Cette action, couplée à l'action des opérateurs privés permet ainsi de rendre 90% des prises du Département éligibles au Très Haut Débit,
- pour les 10% restants, le Département a défini un ensemble d'actions alternatives et transitoires tel que la montée en débit (fibrage de NRA, PRM) ou le financement de kit inclusion numérique (Satellite).



La situation de la Communauté de Communes Conflent Canigó / Haut débit

Les services numériques du territoire sont essentiellement proposés sur la base du réseau cuivre initialement conçu pour la téléphonie uniquement. La notion de haut débit est liée à la vitesse de transmission des données sur internet. On considère en général comme haut débit une connexion à partir d'une vingtaine de Mbits par seconde, et comme très haut débit à partir d'une centaine de Mbit par seconde (pouvant aller jusqu'à plusieurs Gbit par seconde). L'ADSL est une technologie d'accès à internet par la ligne téléphonique. Aujourd'hui, le réseau répond aux attentes actuelles des abonnés à la condition que ceux-ci résident à proximité immédiates des nœuds de raccordements d'abonnés appelé NRA ou central téléphonique. Les débits décroissent en effet avec la distance. Cette contrainte constitue un facteur limitant de l'accessibilité au haut débit.

Certains secteurs du territoire n'ont pas d'accès à l'ADSL. On appelle ces secteurs des zones blanches. Ces dernières sont peu nombreuses grâce au plan de résorption des zones blanches. Les projets engagés ont pour objectifs de réduire ces zones. Mais il existe des inégalités territoriales sur le niveau de débit accessible (voir tableau ci-dessous). Le développement et le renforcement de l'accès au haut débit constitueront la base pour permettre aux ménages, aux établissements scolaires et aux entreprises d'accéder à différents services en fonction de leurs besoins : échanges de données, visioconférence,

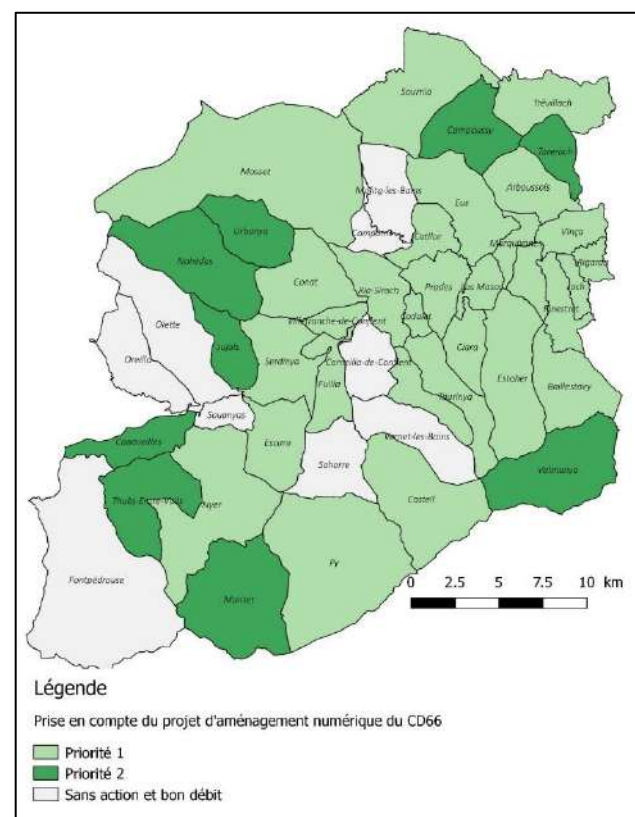
L'intervention du Conseil Départemental 66 permettant le déploiement du Très Haut Débit sur la CCCC se base sur deux technologies :

1 / Optimisation du débit via des opérations de Montée En Débit (MED) - opération de modernisation du réseau cuivre par le fibrage d'un NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) ou d'un PRM (Point de Raccordement Mutualisé).

2/ Déploiement FTTH (FiberTo The Home): Fibre optique déployée jusqu'à l'abonné

NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) : lieu où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers le client (boucle locale)

PRM (Point de Raccordement Mutualisé): opération consistant à construire un NRA à proximité directe d'un sous répartiteur afin d'améliorer le débit des connexions internet des lignes téléphoniques



A court terme, la quasi-totalité des communes disposera d'un débit très satisfaisant.

D'après les données 2016 de l'Observatoire du Territoire, les communes dont le niveau de débit accessible est le plus faible (moins de 50% des locaux éligibles à un débit supérieur à 3Mb/s) en matière de technologies numériques, toutes technologies confondues (DSL, câble et fibre FttH) sont :

- pour la famille 1 : Clara, Eus, Mosset, Taurinya et les communes de la vallée du Caillan (Conat, Nohèdes, et Urbanya)
- pour la famille 2 : seules les communes de Vinça et Rigarda ont plus de 50% des locaux éligibles à un débit > 8Mb/s (à Vinça, 86% des locaux sont éligibles à un débit > 30Mb/s : commune la mieux desservie de la Communauté de Communes devant Prades qui n'est qu'à 28%)
- pour la famille 3 : Casteil, Escaro, Fillols, Fuilla, Mantet et Py
- pour la famille 4 : Canaveilles, Jujols, Serdinya et Thuès entre Valls
- les trois communes de la famille 5 (Sounia, Campoussy et Trévilach)

Au final, plus de la moitié des communes, 28 sur les 47 communes de la Communauté de Communes, ont des taux d'éligibilité au Haut Débit faibles à ce jour.

La situation de la Communauté de Communes Conflent Canigó / Téléphonie mobile

La desserte en téléphonie mobile repose sur un ensemble de fréquences hertziennes qui lui sont spécifiquement dévolues. L'utilisateur final doit se situer dans la zone de couverture du réseau d'antennes-relais pour pouvoir utiliser ce service. Or la distribution de ces antennes sur le territoire laisse certaines zones sans couverture : les zones blanches. La Région Midi Pyrénées a mené des campagnes de mesures de la couverture en téléphonie mobile (2G et 3G) de son territoire et dans le cadre de la fusion des régions, le Languedoc Roussillon a bénéficié de la même démarche. Le territoire de la Communauté de Communes Conflent Canigó n'est pas entièrement couvert en 2G, il existe encore des zones blanches. Les zones les plus urbanisées sont desservies en 4G progressivement. Le déploiement de la 4G pour les communes voisines demandera l'installation de nouvelles antennes.

Les communes en zone blanche sont :

- Mosset et Nohèdes pour la famille 1,
- Casteil, Py, Mantet et Nyer pour la famille 3
- Olette, Thuès entre Valls et Fontpédrouse pour la famille 4.

⇒ Synthèse des enjeux d'aménagement numérique

Le projet d'aménagement numérique du territoire vise à assurer l'accessibilité aux réseaux haut débit et très haut débit de manière simple, sécurisée et abordable, ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés. C'est un domaine technique complexe qui fait désormais partie intégrante de l'aménagement du territoire. Le développement numérique sur le territoire devrait faciliter l'accès à internet et au réseau de téléphonie en très haut débit, à la fois pour la population et les entreprises (télétravail, télé-activités, commerce électronique, télé-médecine...). La Communauté de Communes Conflent Canigó dispose aujourd'hui d'accès moyens aux réseaux numériques et certaines communes sont encore en zones blanches. Le déploiement de la fibre optique est cependant à l'étude et des premiers travaux seront engagés en 2017 sur le territoire pour parvenir à une couverture très satisfaisante à court terme.

e) Attractivité touristique : des atouts mais un apport qui reste modeste

Les éléments de diagnostic développé ci-dessous sont largement tirés du Schéma de Développement touristique du Conflent réalisé en juillet 2013.

⇒ Un potentiel d'attractivité touristique : le patrimoine naturel

Le climat, la proximité de la Méditerranée et les Pyrénées confèrent à cette zone un potentiel d'attraction touristique tout à fait exceptionnel. Se présentant jusqu'alors comme un lieu de passage entre mer et montagne, le Conflent s'affirme désormais en tant qu'arrière-pays méditerranéen à partir duquel on peut rayonner vers la mer, la montagne, l'Espagne, l'Andorre, le Languedoc Roussillon, les châteaux cathares et Midi-Pyrénées.

Tout d'abord le territoire bénéficie d'un emplacement géographique et d'espaces naturels exceptionnels avec la présence notamment de 6 réserves naturelles et du parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Le territoire offre donc de nombreuses activités de pleine nature avec notamment la randonnée pédestre, discipline phare sur le territoire, à court terme « à la mode » et à moyen et long terme pérenne. Cependant, l'offre globale en sentiers de randonnées propre au territoire du Conflent Canigó reste peu lisible.

⇒ Un moteur de la valorisation touristique : le patrimoine architectural

Le territoire s'appuie également sur un patrimoine architectural reconnu, moteur de valorisation touristique. On peut citer notamment :

- 3 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco : les remparts de Villefranche de Conflent, la grotte Cova Bastera et le fort Libéria sur la commune de Villefranche-de-Conflent.
- 4 des Plus beaux villages de France : Eus, Evol, Mosset et Villefranche-de-Conflent
- 1 commune sur le pays d'art et d'histoire de la Têt : Mosset
- 2 abbayes romanes renommées (+2 prieurés à proximité) et de nombreuses églises romanes.
- Un mobilier religieux baroque important.

Symbole du pays catalan le train jaune propose un parcours de 63 km au départ de Villefranche-de-Conflent permettant aux 400 000 passagers par an de découvrir un panorama de paysages et des sites touristiques le long du parcours. Liaison ferroviaire de la montagne vers la plaine c'est l'un des éléments forts du territoire.



⇒ Une spécificité du territoire : le thermalisme

Enfin, le thermalisme et le thermoludisme constituent une spécificité touristique de ce territoire notamment avec la station thermale de Molitg-les-Bains, celle de Vernet-les-Bains ainsi que les bains d'eaux chaudes de St Thomas et les canyons en eaux chaudes. Notons que les bains d'eaux chaudes de St Thomas sont les plus fréquentés du département.

Le public curiste (5 262 assurés sociaux en 2012) vient souvent accompagné d'au moins une personne pour des séjours de 3 semaines renouvelés sur 3 ans ce qui reste un atout pour l'économie locale générant des hébergements.

D'autres sources d'eaux chaudes existent sur la commune de Canaveilles (ancien Relais de l'Infante) avec une dizaine de sources d'eaux chaudes traitant différentes affections qui ne sont pas exploitées à ce jour.



⇒ Une gastronomie et un savoir-faire

Une cuisine catalane identitaire qui s'appuie sur des restaurants gastronomiques, des producteurs locaux et des savoirs faire (grenat Catalan, ferronnerie d'art, coutellerie). Au vu des nouveaux comportements touristiques et des nouvelles attentes des clientèles, cette richesse liée aux terroirs constitue une réelle opportunité pour le tourisme en termes d'image, d'attractivité mais également de développement touristique et de montage de produits. En effet, la forte présence d'une restauration traditionnelle et de producteurs locaux bio ou labellisés est un atout important qui de plus confère à la zone une image de gastronomie typique.

⇒ Une forte incidence des résidences secondaires sur l'amplitude touristique : un phénomène à la pérennité interrogée

Le territoire compte près de 4 500 résidences secondaires soit un taux de résidence secondaire de 32% pour l'ensemble du territoire. Ces résidences secondaires représentent près de 22 500 lits touristiques non marchands contre 5 670 lits touristiques marchands.

L'amplitude touristique d'un territoire est sa capacité d'accueil théorique (en nombre de lits en hébergement marchand et en résidences secondaires) rapportées au nombre d'habitants. Bien évidemment le fort taux de résidence secondaire pèse majoritairement dans l'amplitude touristique du territoire.

La période 1999-2006 a connu une nette augmentation du nombre de résidences secondaires (+12%) alors que depuis, le nombre s'est stabilisé (-1%) avec des situations géographiquement très différenciées : par rapport aux tendances nationales, **il est probable que le nombre de résidences secondaires se réduise dans une vision à**

plus de 10 ans, avec installation des personnes en retraite, réduisant parallèlement l'impact de l'apport touristique sur le territoire sauf à le compenser par une capacité d'accueil fortement diversifiée.

A noter qu'en 2016, le territoire compte 4 686 résidences secondaires représentant 28.6% du parc de logement. Le nombre de résidences secondaires a augmenté mais leur part dans le parc diminue.

Cette tendance se retrouve à l'échelle des 45 communes : il y avait 4 321 résidences secondaires en 2006 et ce chiffre passe à 4 526 en 2016, pour respectivement des parts de 29% à 28%.

⇒ Un hébergement marchand à moderniser

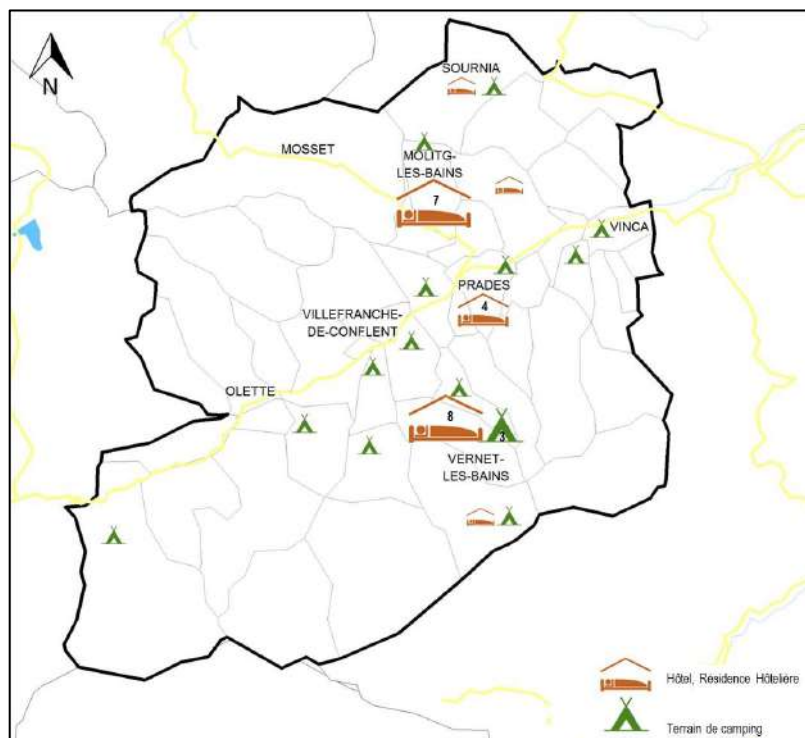
Le territoire compte 14 établissements hôteliers en 2015 dont la moitié ne possède aucune étoile. Seulement 1 établissement 4 étoiles, le relais château situé à Molitg-les-Bains propose une offre haut de gamme. Six autres établissements sont étoilés dont trois possèdent 2 étoiles et 3 autres 3 étoiles.

L'offre se complète par une offre hôtelière de plein air puisque le territoire du Conflent Canigó compte, en 2015, 17 terrains de camping. Ces terrains sont relativement bien classés puisque 6 d'entre eux disposent de 3 étoiles, 6 autres possèdent 2 étoiles. Seulement trois terrains ne sont pas classés.

Deux villages vacances avec près de 300 lits touristiques et six résidences de tourisme représentant 680 lits touristiques viennent compléter l'offre d'hébergement marchand. La moitié de ces équipements est localisée sur la commune de Molitg-les-Bains.

Concernant l'hébergement marchand le territoire compte au total près 5 670 lits touristiques. La commune de Vernet-les-Bains regroupe à elle seule 31 % de la capacité d'hébergement marchand du territoire avec 1 780 lits touristiques. Malgré la présence de nombreux établissements, Molitg-les-Bains regroupe seulement 470 lits touristiques soit 8 % de la capacité du territoire.

Localisation des établissements d'hébergements touristiques



⇒ Indicateurs de synthèse par commune

Sous-territoires	Communes	Nombre de chambre d'Hotel 2015	Nombre d'emplacement de camping 2015	Nombre de village vacance 2015	Nombre de résidence tourisme 2015	Nombre d'auberge de jeunesse 2015	Nombre de lit touristique marchand 2015	Nombre de résidence secondaire 2013	Taux de résidence secondaire	Nombre de lit touristique marchand 2013	Amplitude touristique
1	Campôme	0	0	0	0	0	0	97	65%	483	4,24
	Catllar	0	0	0	0	0	0	82	19%	411	0,58
	Clara	0	0	0	0	0	0	72	40%	362	1,47
	Codalet	0	0	0	0	0	0	36	17%	182	0,50
	Conat	0	0	0	0	0	0	49	66%	244	4,52
	Eus	5	0	0	0	0	10	90	30%	449	1,15
	Los Masos	0	0	0	0	0	0	45	12%	226	0,25
	Marquicanes	0	0	0	0	0	0	65	24%	324	0,59
	Molitg-les-Bains	82	20	0	246	0	470	265	71%	1324	8,27
	Mosset	0	0	0	0	0	0	234	62%	1170	3,99
	Nohèdes	0	0	0	0	0	0	37	52%	187	2,80
	Prades	107	76	0	0	0	442	256	8%	1279	0,29
	Ria-Sirach	0	93	0	0	0	279	107	15%	535	0,63
	Taurinya	0	0	0	0	0	0	83	37%	417	1,27
2	Urbanya	0	0	0	0	0	0	84	89%	422	20,08
	Villefranche-de-Conflent	0	0	0	0	0	0	67	36%	334	1,52
	Total/Moyenne	194	189	0	246	0	1201	1670	24%	8349	0,82
	Arbousols	0	0	0	0	0	0	42	43%	208	1,98
	Bailestavy	0	0	0	0	0	0	38	43%	190	1,74
	Esprira-de-Conflent	0	119	0	0	0	357	69	46%	345	4,13
	Estohér	0	0	0	0	0	0	60	45%	302	1,95
	Finestret	0	0	0	0	0	0	94	48%	469	2,42
	Joch	0	0	0	0	0	0	40	26%	201	0,79
	Rigarda	0	0	0	0	0	0	34	12%	170	0,27
	Tarerach	0	0	0	0	0	0	19	40%	97	1,77
	Valmanya	0	0	0	0	0	0	33	65%	167	4,08
	Vinça	0	122	0	0	0	366	195	17%	975	0,69
	Total/Moyenne	0	241	0	0	0	723	625	27%	3124	1,05
3	Castell	8	69	0	0	0	223	36	38%	180	3,01
	Cornella-de-Conflent	0	96	0	0	0	288	142	40%	710	2,14
	Escaro	0	57	0	0	0	171	74	55%	368	4,46
	Fillols	0	75	0	0	0	225	84	47%	420	3,84
	Fuilla	0	103	0	0	0	309	75	28%	375	1,51
	Mantet	0	0	0	0	0	0	31	71%	155	4,84
	Nyer	0	0	0	0	0	0	62	51%	311	1,97
	Py	0	0	0	0	0	0	96	65%	478	5,19
	Sahorre	0	48	0	0	0	144	166	48%	830	2,64
	Vernet-les-Bains	233	238	165	431	0	1776	614	47%	3071	3,51
	Total/Moyenne	241	686	165	431	0	3136	1380	46%	6898	2,97
	Canaveilles	0	0	0	0	0	0	26	53%	128	2,78
	Fontpédrouse	0	38	0	0	0	114	147	68%	737	6,50
	Jujols	0	0	0	0	0	0	44	65%	220	4,77
4	Olette	0	0	0	0	0	0	144	42%	722	1,86
	Oreilla	0	0	0	0	0	0	39	83%	195	15,00
	Serdinya	0	74	0	0	0	222	119	51%	594	3,73
	Souanyàs	0	0	0	0	0	0	22	47%	108	2,34
	Thuès-Entre-Valls	0	0	0	0	0	0	45	74%	223	6,96
	Total/Moyenne	0	112	0	0	0	336	585	72%	2926	3,54
5	Campoussy	0	0	0	0	0	0	200	61%	400	4,55
	Sournia	0	47	132	0	0	273	139	43%	695	1,93
	Trévilach	0	0	0	0	0	0	60	47%	300	2,14
	Total/Moyenne	0	47	132	0	0	273	239	43%	1195	2,14
TOTAL PLUI Conflent Canigó		435	1275	3	677	0	5669	4498	32%	22492	157,63

f) Les besoins en matière de réhabilitation d'immobilier de loisir et d'UTN structurantes et locales

L'activité thermale, pilier du tourisme pendant des décennies, a connu une baisse d'attractivité. Afin de palier à cette évolution, les établissements thermaux ont développé l'activité « bien-être ».

Territoire de moyenne montagne, le Conflent se prête aux mutations que connaît le tourisme :

- Activités diversifiées ;
- Demande en hôtellerie de plein air en réponse aux besoins de ressourcement et de nature ;
- Territoire peu défiguré par de grandes opérations immobilières touristiques : recherche d'authenticité, réponse aux exigences de préservation et de développement durable.

Sur le territoire, l'hébergement est qualifié de moyen et bas de gamme (Schéma de développement touristique du Conflent de 2013) avec un hébergement d'appoint à professionnaliser : recherche de montée en gamme des hébergements touristiques (classement et labellisation des hébergements).

⇒ L'utilisation du parc de résidences secondaires

Le territoire communal comptait près de 4 500 résidences secondaires en 2015, soit près de 22 500 lits touristiques non marchands contre seulement 5 670 lits touristiques marchands.

Le prix de l'immobilier étant relativement bas, les propriétaires (résidences secondaires et héritages familiaux) sont incités à garder leurs biens pour leur usage ponctuel (famille et amis), ou pour les vendre plus tard.

Par ailleurs, nombre de résidences secondaires constitue un pied à terre aux personnes retraitées qui profitent des biens dont elles ont hérité, ou qui reviennent au pays tout en gardant leur résidence principale à l'endroit où elles ont passé leur vie professionnelle. Ces personnes sont alors sur le territoire souvent pour de longs séjours, du printemps au début de l'automne.

La location des résidences secondaires se concentre pendant les périodes scolaires, mais elle constitue également une solution intéressante pour les curistes des thermes (location sur les 3 semaines de la durée de la cure).

Le parc des résidences secondaires s'est stabilisé et semble être amené à se réduire, en raison notamment :

- De la revente des résidences secondaires héritées des parents issus du baby-boom, qui ont quitté leur région pendant l'exode rural de la fin des années 60 (attachement aux maisons de famille) et qui profitent aux résidences principales (logements peu chers mais demandant à être réhabilités) ;
- Du peu de constructions neuves destinées à devenir des résidences secondaires (ni par le passé, ni dans le futur).

⇒ Une baisse récente du nombre de lits froids

Le nombre d'hôtels et de chambres associées diminue de manière constante.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2011, on comptait 14 hôtels sur le territoire (comme au 1^{er} janvier 2015), contre seulement 11 au 1^{er} janvier 2018. De 435 chambres en 2015, on est passé à 275 en 2018.

La commune de Molitg-les-Bains n'est plus dotée que de 2 hôtels, alors qu'elle en comptait 3 en 2015 et 4 en 2002. Le même constat se fait sur Vernet-les-Bains : 3 hôtels en 2018, 4 en 2015 et 6 en 2002.

Peu d'investisseurs s'engagent sur le territoire, notamment en résidences de tourisme, en raison de manque de rentabilité associé. Les thermes et la question de la prise en charge des cures constituent une menace pour le secteur de la santé, ce qui pèse sur cette économie touristique.

Avec le développement d'Internet, la mise sur le marché de lits entre particuliers est en plein essor. Des particuliers louent leurs résidences secondaires, ou des chambres de résidences principales, aux périodes scolaires ainsi qu'aux curistes des thermes. Cela concurrence directement les types d'hébergements traditionnels.

⇒ Les besoins en hôtellerie de plein air

Le secteur des campings est performant en termes d'occupation. Néanmoins, les propriétaires des campings existants peuvent avoir du mal à répondre aux demandes d'agrandissements faute de foncier disponible en continuité ou de procédures longues, coûteuses et dont le résultat n'est pas toujours garanti pour obtenir les autorisations d'urbanisme correspondantes (UTN et études d'impact).

Terrains de camping

Le territoire Conflent Canigó compte 17 terrains de camping (environ 1 250 emplacements) en 2019 : 7 d'entre eux disposent de 3 étoiles, 6 autres possèdent 2 étoiles, et 2 autres possèdent 1 étoile. Seulement deux terrains ne sont pas classés.

Avec la sortie de Sournia de l'intercommunalité, le nombre de campings sur le territoire Conflent Canigó passe de 17 à 16.

⇒ Les autres besoins

Complémentairement à l'hôtellerie de plein air, d'autres structures et/ou espaces naturels à vocation touristique peuvent avoir besoin d'évoluer afin de garantir leur pérennité via une certaine adéquation entre offre et demande.

Au-delà de la pérennité des activités/sites touristiques existants, il s'agit aussi de permettre la réappropriation du potentiel touristique sur le territoire, avec notamment la nécessité de rénover les friches touristiques (exemple : Hôtel Alexandra à Vernet-les-Bains).

Les besoins et souhaits d'évolution ne sont pas tous identifiés à ce jour, mais ils sont susceptibles de concerner notamment (liste non exhaustive) : la base d'eaux vives de Marquixanes, la Coûme de Mosset, les Bains de Saint-Thomas à Fontpédrouse, le parc animalier de Casteil, le Théâtre de Verduze d'Escaro, la Pinouse à Valmanya, l'hôtel-restaurant de la Plaine Saint-Martin, l'établissement thermal de Vernet-les-Bains, la résidence de tourisme Les Balcons du Canigou, l'établissement thermal de Molitg-les-Bains, le village Ecogîtes de Marquixanes, l'aire caravanes/camping-cars de Valmanya, le centre équestre avec gîtes de Taurinya, l'hôtel Alexandra à Vernet-les-Bains, les refuges de montagne,...

Ainsi, dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient d'adapter la capacité d'accueil touristique aux besoins.

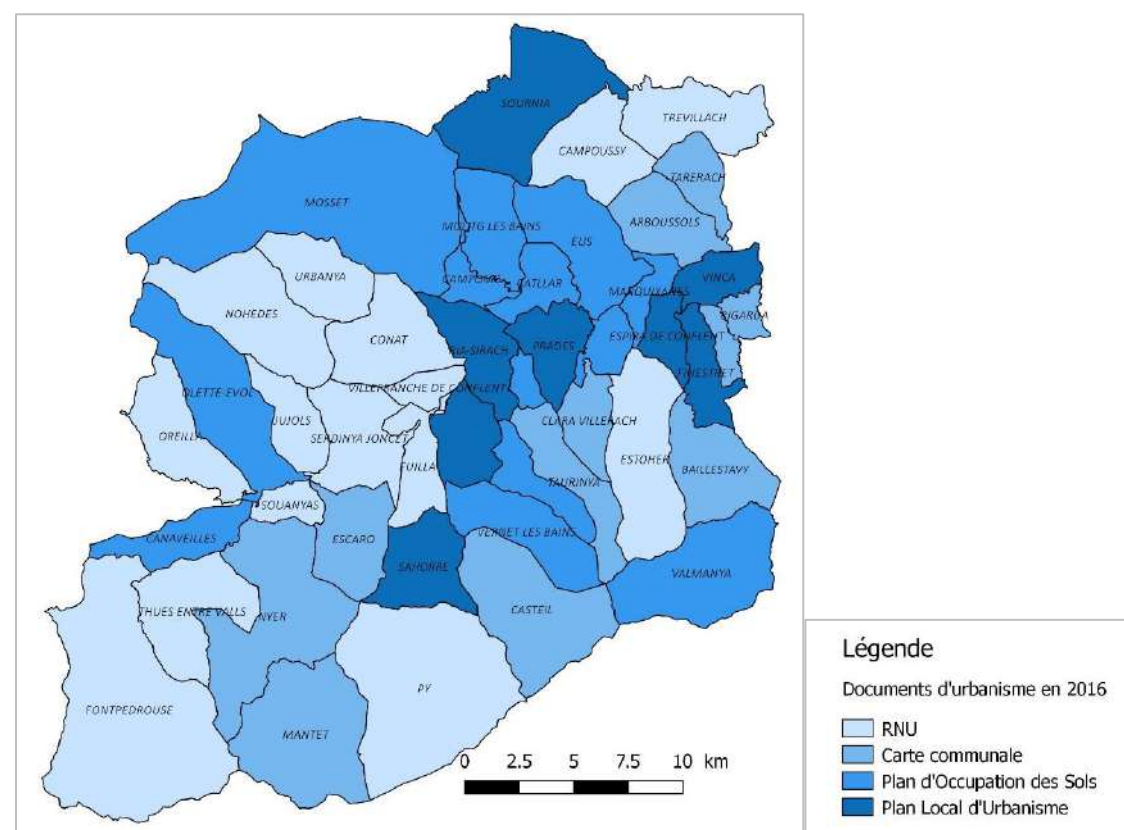
E// LES RESULTANTES TERRITORIALES DE CES DYNAMIQUES

1 - Une planification locale présentant une certaine hétérogénéité

Un tiers des communes du territoire ne dispose pas de documents d'urbanisme

La Communauté de Communes Conflent Canigó compte 47 communes dont 15 n'ont aucun document d'urbanisme et seulement 8 ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les Cartes Communales sont plus nombreuses que les PLU (11) et 13 communes ont encore un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Avec la sortie de Sournia et de Campoussy, seules 7 des 45 communes de l'EPCI ont un Plan Local d'Urbanisme.



⇒ Peu de documents d'urbanisme récents

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Date approbation	Date prescription
1	Campôme	POS	1994	1983
	Catllar	POS	1988	1984
	Clara Villerach	Carte Communale	2006	2002
	Codalet	POS	1986	1984
	Conat	RNU	/	/
	Eus	POS	1998	1983
	Los Masos	POS (1ère révision)	1999	1994
	Marquixanes	POS (1ère révision)	1992	1990
	Molitg-les-Bains	POS (1ère révision)	2001	1997

	Mosset	POS	1990	1981
	Nohèdes	RNU	/	/
	Prades	PLU	2006	2001
	Ria-Sirach	PLU	2012	2007
	Taurinya	Carte Communale	2007	2004
	Urbanya	RNU	/	/
	Villefranche-de-Conflent	RNU	/	/

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Date approbation	Date prescription
2	Arboussols	Carte Communale	2005	2003
	Bailestavy	Carte Communale	2014	2005
	Espira-de-Conflent	PLU	2012	2008
	Estoher	RNU	/	/
	Finestret	PLU	2007	2002
	Joch	Carte Communale	2005	2003
	Rigarda	Carte Communale (révision)	2006	2004
	Tarerach	Carte Communale	2006	2003
	Valmanya	POS	1980	1977
	Vinça	PLU	2008	2002

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Date approbation	Date prescription
3	Casteil	Carte Communale (révision)	2010	2009
	Corneilla-de-Conflent	PLU	2013	2007
	Escaro	Carte Communale	2006	2004
	Fillols	POS	1987	1983
	Fuilla	RNU	/	/
	Mantet	Carte Communale	2014	2003
	Nyer	Carte Communale	2008	2001
	Py	RNU	/	/
	Sahorre	PLU	2015	2007
	Vernet-les-Bains	POS	1979	1971

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Date approbation	Date prescription
4	Canaveilles	POS	1994	1987
	Fontpédrouse	RNU	/	/
	Jujols	RNU	/	/
	Olette	POS	1997	1995
	Oreilla	RNU	/	/
	Serdinya	RNU	/	/
	Souanyas	RNU	/	/
	Thuès-Entre-Valls	RNU	/	/

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Date approbation	Date prescription
5	Campoussy	RNU	2011 /	2008
	Sournia	PLU		
	Trévilach	RNU		

⇒ Des procédures « d’actualisation rares »

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Procédures abouties	Procédures non abouties
1	Campôme	POS (1994)	POS : MJ(*1) en 2008	
	Catllar	POS (1988)	POS :4 MJ, 4 M (*2), 1 MS (*3)	PLU prescrit en 2009
	Clara Villarach	Carte Communale (2006)		POS sans suite en 1984 ; Révision CC sans suite en 2012
	Codalet	POS (1986)	POS : 3 MJ, 2M	
	Conat	RNU		
	Eus	POS (1998)	POS : MJ en 1998	Modif non aboutie en 2009
	Los Masos	POS (1ère révision) 1999	POS en 1989 ; POS révisé : 1 M, 1 RS (*4), 1 MJ	
	Marquixanes	POS (1ère révision) 1992	POS en 1989 ; POS révisé : 2 MJ, 3 M	PLU prescrit en 1999
	Molitg-les-Bains	POS (1ère révision) 2001	POS en 1988	RS et M sans suite
	Mosset	POS (1990)	POS : 2 MJ, 2 M	PLU prescrit en 1999
	Nohèdes	RNU		
	Prades	PLU (2006)	POS révisé 2 fois ; PLU : 4 MJ (dont ZAD en 2013), 4 M, 1 MS, 1 MC (*5) (gendarmerie)	
	Ria-Sirach	PLU (2012)	POS révisé 2 fois ; PLU : 1 MS	
	Taurinya	Carte Communale (2007)		POS sans suite en 1984
	Urbanya	RNU		POS sans suite en 1989
	Villefranche-de-Conflent	RNU		

(*1) Mise à jour : le plus souvent pour intégrer de nouvelles servitudes

(*2) Modification

(*3) Modification simplifiée

(*4) Révision simplifiée

(*5) Mise en compatibilité

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Procédures abouties	Procédures non abouties
2	Arboussols	Carte Communale (2005)	MARNU en 1999	POS abandonné en 1996
	Baillestavy	Carte Communale (2014)		
	Espira-de-Conflent	PLU (2012)	MARNU 1988, 1993, 1999	Carte Communale abandonnée
	Estoher	RNU	MARNU 1989, 1993, 1997, 1998	PLU 2009 sans suite
	Finestret	PLU (2007)	POS en 1986 ; PLU : 1 MJ (*1), 1 M (*2), 1 RS (*3)	
	Joch	Carte Communale (2005)		POS 1983 sans suite

	Rigarda	Carte Communale (2006)	MARNU 1989, 1991	POS sans suite en 1984 ; élaboration Carte Communale 2002 annulée par Tribunal Administratif ; PLU abandonné en 2009
	Tarerach	Carte Communale (2006)		
	Valmanya	POS (1980)	POS : 3 MJ, 2 M	Révision POS abandonnée en 2005
	Vinça	PLU (2008)	POS en 1986 ; PLU : 2 M, 1 MS (*4), 1 RS	2 RS sans suite

(*1) Mise à jour : le plus souvent pour intégrer de nouvelles servitudes

(*2) Modification

(*3) Révision simplifiée

(*4) Modification simplifiée

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Procédures abouties	Procédures non abouties
3	Casteil	Carte Communale (révision) 2010	MARNU 1985, 1986, 1997 ; Carte Communale 2006	POS sans suite en 1985
	Corneilla-de-Conflent	PLU (2013)	POS 1990 ; 1 MS (*1) en 2014	
	Escaro	Carte Communale (2006)		
	Fillols	POS (1987)	1 MJ (*2), 2 M (*3), 1 MS en 2011	PLU sans suite (2014)
	Fuilla	RNU	MARNU 1985	POS sans suite (1985); Carte Communale abandonnée (2005), PLU prescrit en 2007
	Mantet	Carte Communale (2014)		
	Nyer	Carte Communale (2008)	MARNU 1987, 1 MJ en 2015	
	Py	RNU		
	Sahorre	PLU (2015)	POS en 1988	
	Vernet-les-Bains	POS (1979)	4 MJ, 4M	PLU prescrit en 2002

(*1) Modification simplifiée

(*2) Mise à jour : le plus souvent pour intégrer de nouvelles servitudes

(*3) Modification

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Procédures abouties	Procédures non abouties
4	Canaveilles	POS (1994)		Modification annulée par Cour d’Appel en 2015
	Fontpédrouse	RNU		
	Jujols	RNU		POS sans suite (1995), Carte Communale prescrite en 2005
	Olette	POS (1997)	POS : 2 MJ (*1), 2 M (*2) dont une pour la Maison du PNR en 2011	
	Oreilla	RNU		
	Serdinya	RNU	MARNU 1987	POS sans suite (1983) ; PLU prescrit en 2007
	Souanyas	RNU		
	Thuès-Entre-Valls	RNU		

(*1) Mise à jour : le plus souvent pour intégrer de nouvelles servitudes

(*2) Modification

Famille	Communes	Documents d'urbanisme	Procédures abouties	Procédures non abouties
5	Campoussy	RNU		Carte Communale prescrite en 2004
	Sournia	PLU (2011)	POS 1988	
	Trévilach	RNU	MARNU 1998	

⇒ Des zones de développement conséquentes

La majeure partie des documents d'urbanisme du territoire, non conçus avec une logique de projet urbain, a classé en zone d'urbanisation future de vastes superficies de terres sans réels projets à y implanter.

Les zones à urbaniser sont donc bien souvent surdimensionnées au regard des zones urbaines existantes (zones U des POS et des PLU) et des perspectives de croissance de la population.

Méthode de calcul du potentiel des documents d'urbanisme existant :

Référentiel et éléments pris en compte :

- Base cadastre 2016 et orthophoto Géoportail -> prise en compte de la source la plus récente pour les calculs
- Calcul des zones non bâties urbanisables (U, AU et NA)
- Prise en compte des nouvelles constructions et des chantiers en cours dans les calculs

Exclusions :

- Parcelles constituant des jardins attenants dans les lotissements
- Jardins des propriétés de taille importante
- Parcelles en emplacement réservé

Zones d'activités :

- Zone U, AU ou NA dont l'usage est réservé à d'autres usages que l'habitat

Près de 275ha pour de l'habitat et 37ha pour les activités sont disponibles en 2016 sur le territoire malgré l'ancienneté des documents d'urbanisme.

Dans le cas des POS ou des PLU avant lois Grenelle et Alur, il est fréquent que les zones d'urbanisation futures aient des superficies plus importantes que les zones urbaines. C'est le cas des communes :

- pour la famille 1, de : Catllar, Codalet, Marquixanes, Catllar et Mosset
- pour la famille 2, de : Valmanya
- pour la famille 3, de : Fillols et Vernet-les-Bains
- pour la famille 4, de : Canaveilles

Famille	Communes	Population en 2013	Documents d'urbanisme	Zones urbanisées U	Zones à urbaniser NA ou AU
1	Campôme	114	POS (1994)	8,30 Ha*	3,65 Ha*
	Catllar	707	POS (1988)	18,40 Ha**	32,05 Ha**
	Clara Villerach	247	Carte Communale (2006)	25,00 Ha*	/
	Codalet	367	POS (1986)	11,50 Ha*	15,50 Ha*
	Eus	398	POS (1998)	15,15 Ha*	3,05 Ha*
	Los Masos	905	POS (1ère révision) 1999	32,10 Ha*	24,50 Ha*
	Marquixanes	549	POS (1ère révision) 1992	16,60 Ha*	37,90 Ha*
	Molitg-les-Bains	217	POS (1ère révision) 2001	18,50 Ha*	0,85 Ha*
	Mosset	293	POS (1990)	6,90 Ha**	24,45 Ha**
	Prades	5835	PLU (2006)	225,75 Ha*	127,20 Ha*
	Ria-Sirach	1284	PLU (2012)	65,00 Ha*	35,40 Ha*
	Taurinya	328	Carte Communale (2007)	18,80 Ha*	/
2	Arboussols	105	Carte Communale (2005)	7,60 Ha*	/
	Baillestavy	109	Carte Communale (2014)	5,50 Ha*	/
	Espira-de-Conflent	170	PLU (2012)	13,05 Ha*	5,40 Ha*
	Estoher	155	RNU	/	/
	Finestret	194	PLU (2007)	10,80 Ha*	8,10 Ha*
	Joch	253	Carte Communale (2005)	14,00 Ha*	/
	Rigarda	632	Carte Communale (révision) 2015	38,85 Ha**	/
	Tarerach	55	Carte Communale (2006)	4,40 Ha*	/
	Valmanya	41	POS (1980)	1,95 Ha**	5,10 Ha**
	Vinça	1955	PLU (2008)	96,70 Ha*	35,00 Ha*
3	Casteil	134	Carte Communale (révision) 2010	26,00 Ha*	/
	Corneilla-de-Conflent	467	PLU (2013)	36,20 Ha*	4,50 Ha*
	Escaro	121	Carte Communale (2006)	8,80 Ha*	/
	Fillols	168	POS (1987)	10,50 Ha*	24,00 Ha*
	Mantet	32	Carte Communale (2014)	1,65 Ha*	/
	Nyer	158	Carte Communale (2008)	4,20 Ha*	/
	Sahorre	369	PLU (2015)	26,50 Ha*	5,60 Ha*
	Vernet-les-Bains	1379	POS (1979)	92,50 Ha*	96,70 Ha*
4	Canaveilles	46	POS (1994)	1,25 Ha**	2,05 Ha**
	Olette	388	POS (1997)	25,65 Ha**	1,20 Ha**
5	Sournia	501	PLU (2011)	30,50 Ha*	8,90 Ha*

Superficies issues soit des rapports de présentation des documents d'urbanisme (*), soit par calcul des surfaces à partir des plans de zonage importés et mis à l'échelle sous SIG (**).

Les communes sans document d'urbanisme n'apparaissent pas dans le tableau.

Les superficies disponibles semblent importantes au regard du nombre d'habitants des communes (cf. colonne « population en 2013 » du tableau). Les documents d'urbanisme ont subi peu de modifications et le potentiel est bien souvent à nuancer au regard des contraintes physiques et techniques des zones. Les terres les plus faciles à urbaniser ont pour la plupart été construites. Les risques, la topographie, les réseaux, les accès sont des aspects qui ont parfois été occultés ou sous-estimés lors du classement en zone à urbaniser dans les documents d'urbanisme. Les superficies obtenues sont donc à différencier du foncier réellement mobilisable.

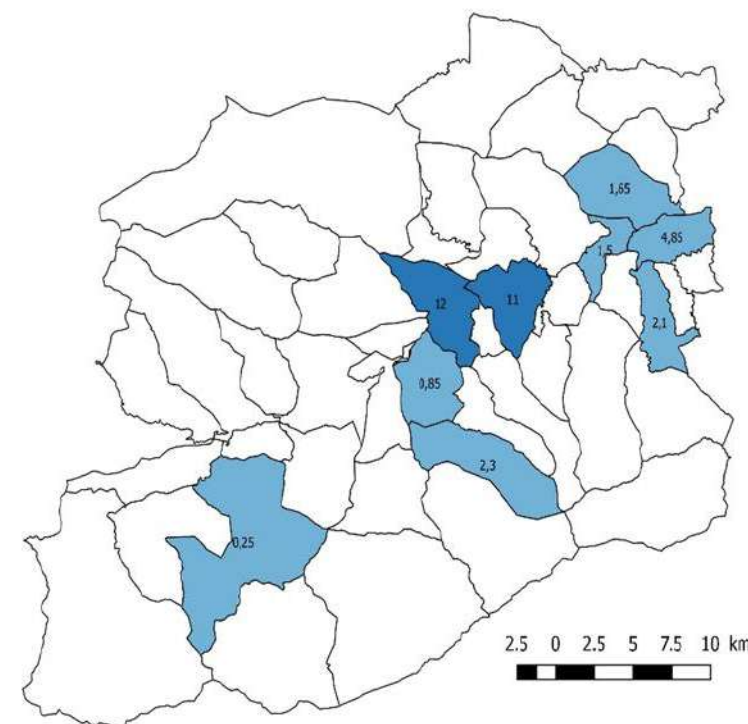
The map displays the spatial distribution of species richness across the Iberian Peninsula. The values are as follows:

- Northwest: 6.9
- North: 11.25
- North-Central: 5.05, 2.55, 7.35
- Central: 21.9, 57.8, 8.90, 10.4, 15.3, 2.65, 15.5
- East: 1.7, 3.5, 25.75, 7.25, 6.9, 7.45, 8.05, 7.7
- Southwest: 1.4, 0.9, 2.65, 0.9, 0.36
- South: 4.5, 2.7, 1.5

Scale: 2.5 0 2.5 5 7.5 10 km

Potentiel "habitat"

	0,1 à 2 Ha
	2,1 à 5 Ha
	5,1 à 10 Ha
	Plus de 10 Ha
	RNU



Potentiel activités

- ☐ Pas de potentiel
- ☐ Moins de 10 Ha
- ☐ Plus de 10 Ha
- ☐ RNU



⇒ Un déficit de projets structurants

La Communauté de communes Conflent Canigó compte peu de projets structurants.

Des projets structurants ayant vu le jour :

La modification du POS d'Olette en 2011, a permis la réalisation de la Maison d'accueil du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sur l'ancien site industriel de la Bastide à Olette (minerai de fluorine).

Sur le même site, la friche industrielle a été récemment réhabilitée (la zone UE du POS le permettant). Une champignonnière, en construction en 2016, produira des champignons de Paris pour les distribuer en circuit court. Il est attendu la création de 50 emplois autour de cette installation.

Des projets qui peinent à voir le jour :

Le secteur de Gibraltar, extension de la Zone d'Activités Economiques existante que le PLU de Prades (en 2006) a rendu possible, a connu un temps de commercialisation long notamment en raison d'un prix du foncier élevé.

La zone d'urbanisation bloquée des Brulls à Prades, d'une capacité de 28 hectares, est destinée à être occupée aux deux tiers par des activités et des services, l'autre tiers étant réservé à l'habitat.

Une Zone d'Aménagement Différé a été instaurée en 2013, en vue de l'acquisition des terrains. Aujourd'hui, le secteur fait l'objet d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC tripartite : communauté de commune, ville et société ferroviaire") mais son ampleur et sa pertinence sont remises en cause par les acteurs locaux.

A Vernet-les-Bains, la friche de l'Hôtel Alexandra est convoitée depuis de nombreuses années pour un projet de résidences de tourisme haut de gamme. Ce site nécessite l'élaboration d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) au regard des superficies développées et de la discontinuité avec l'urbanisation existante. L'évolution du contexte économique a conduit l'investisseur à un abandon du projet. Il est néanmoins à nouveau à l'ordre du jour aujourd'hui...

De grandes zones à urbaniser pour d'éventuels projets économiques

Le secteur « La Gare » se situe à l'Ouest de la commune de Ria-Sirach, au Sud de la RN 116 et de part et d'autre de la voie ferrée qui relie Perpignan à Villefranche-de-Conflent.

Ce secteur d'une superficie d'environ 4 Ha est réservé à l'implantation d'un pôle d'activité faisant l'objet d'un projet d'aménagement d'entrée de ville (zone 1AUE), en continuité de la zone d'activité existante à l'Est du secteur (zone UE). Le site est déjà occupé par des dépôts d'entreprises du BTP et par un quai de transfert du bétail. La vocation de la zone est donc déjà liée aux activités économiques.

Le secteur est, par ailleurs, entouré d'anciens bâtiments industriels qui ont une valeur patrimoniale. D'anciennes trémies surplombent le site (bâtiments liés aux anciennes mines de fer).

Au Nord de la RN116 et à hauteur du secteur « La Gare », le PLU a bloqué une vaste zone d'urbanisation à des fins économiques : 10 Ha.

Ces zones, prévues pour des projets structurants (2012), ont été mises en place pour répondre aux besoins économiques de la Communauté de Communes. Le secteur pose question notamment au regard de la covisibilité avec la forteresse de Villefranche.

2 - Une évolution préoccupante de l'occupation urbaine et villageoise

a) Une croissance urbaine réduite à un étalement récent de l'urbanisation

L'évolution de l'urbanisation sur le territoire a généré de **fortes disparités d'intensité**. Elle permet ainsi d'identifier l'artificialisation progressive du territoire à travers diverses périodes :

- Jusqu'aux années 1950, l'urbanisation reste relativement bien **groupée autour de noyaux originels bien constitués**. Elle conserve une typologie dense, structurée en accord avec les sites (proximité de grandes unités paysagères et écologiques, relation avec les secteurs agri-naturels de proximité...). Ces formes urbaines sont peu consommatrices d'espaces et préservent les espaces environnants. En effet, l'ensemble des noyaux urbains et villageois historiques se caractérise par une morphologie parcellaire dense de petite taille accompagnée d'un effet d'échelle qui le distingue du cadre de l'architecture voisine et courante des autres secteurs d'habitation.

Notons dès lors la richesse patrimoniale portée par ces noyaux urbains originels qui occupaient dans les années 50 **moins de 600 hectares** sur le territoire.

A partir de la fin des années 60, les modes d'urbanisation changent fondamentalement. Avec un report progressif de **l'urbanisation de la plaine du Roussillon** c'est l'amorce d'une artificialisation franche et d'un **développement résidentiel - touristique depuis le littoral jusque dans les terres**.

Ce phénomène de « diffusion » a souvent été fait sans réellement planification. C'est alors la généralisation d'un urbanisme en « tâche d'huile », par des opérations individuelles ou des lotissements souvent peu intégrés à la trame urbaine ancienne et au site. Cette conjonction entre croissance résidentielle et touristique, dans un contexte de planification parfois absent, fait d'une partie du Conflent, des secteurs de haute consommation d'espaces agri-naturels contribuant peu à une économie annuelle pérenne. La consommation d'espace par le bâti atteint dès lors son apogée entre :

- **1975 et 1990 à travers une diffusion du parc résidentiel passant de quelques 10 530 logements à près de 13 150 (175 logements / an), dont plus de 4 000 résidences secondaires et une consommation globale de 195 hectares soit près de 13 hectares / an ;**

- **1999 et aujourd'hui (2016) à travers une diffusion du parc résidentiel passant de quelques 13 150 logements à plus de 16 000 (170 logements / an), dont plus de 4 500 résidences secondaires et une consommation globale de 347 hectares soit près de 21 hectares / an.**

L'artificialisation globale du territoire par l'urbanisation est actuellement de 1864 hectares (pour 243.5 hectares bâtis), alors qu'elle était de seulement de 966 ha en 1975 (pour 137 hectares bâtis). Ainsi, en 40 ans, près du double d'espaces a été consommé par l'urbanisation que ce qui l'a été en 20 siècles. L'artificialisation du territoire associée majoritairement à l'urbanisation de la vallée de la Têt, a de plus provoqué une « dé-densification » brute du parc résidentiel. De plus, les espaces associés (terrains privés, infrastructures routières, espaces publics...) n'ont cessé de prendre de l'importance. De même, le rapport entre la surface occupée par le bâti et la surface des terrains urbanisés (y compris les espaces publics des zones urbanisées) diminue progressivement. De 72% dans les centres anciens (zones UA), il passe à moins de 50% dans les extensions réalisées jusque dans les années 1975. Entre 1975 et 1990 ce rapport est de 32%. Puis il passe à moins de 25% en moyenne entre 1990 et aujourd'hui.

Aujourd'hui, **l'emprise au sol du parc bâti sur les seules communes agglomérées au pôle pradéen (Prades, Catllar, Codalet, Ria-Sirach, Los Masos) et à la polarité de Vinça (Vinça, Rigarda, Joch, Finestret, Espira de Conflent, Estoher) représente respectivement près de 35% et 17% de l'emprise globale bâtie de ce périmètre (soit 52% au total)**. Au-delà, sur les secteurs urbains centraux, on observe **une forte dilatation de la tache urbaine autour des noyaux constitués**. Ce phénomène, est l'expression de l'attrait d'un espace « péri urbanisé » proche



d'un centre urbain d'échelle régionale (Perpignan), favorisée par la généralisation des déplacements motorisés individuels et le souhait d'acquiescer une maison individuelle dans un cadre « naturel » de grande qualité.

La nature « consommatrice » du modèle urbain dominant sur le Conflent prend sur une large partie Est une acuité particulière : contraint environnementalement et (coût du foncier), la notion d'« usage économe et pertinent de l'espace » doit constituer un enjeu prioritaire¹⁸ pour l'aménagement et le développement notamment de ce secteur.

Cet enjeu implique deux exigences :

. La question de la sélection pertinente du foncier urbanisable, tant à l'échelle du territoire (notion de capacité d'accueil différenciée), qu'à l'échelle communale (par croisement des facteurs multiples : potentiel de développement).

Cela est corrélé à la notion de complémentarité des pôles urbains sur le territoire. A partir de l'armature territoriale définie, le PLUi valant SCoT vise à préciser les fonctions associées à ces différents pôles. Il se veut être le moyen de qualifier différemment les pôles communaux en recherchant une répartition équilibrée et partagée des équipements et services pour garantir une proximité minimale pour les populations en place et à venir.

. La gestion optimale de ce foncier identifié qui renvoie pour sa part au travail à réaliser sur la densification et les nouvelles formes urbaines. Tout en répondant aux aspirations diversifiées des habitants, la recherche de nouvelles formes urbaines par l'innovation et le renouvellement des modes de penser la construction de la ville doivent dès lors être poursuivis pour atteindre l'objectif prioritaire d'économie de consommation de l'espace.

b) Une évolution peu qualitative des formes urbaines du territoire

La morphologie urbaine, la typologie du bâti ou le traitement des espaces publics évoluent avec le temps. L'évolution de ces dernières décennies tendent à le distancier progressivement vis à vis des éléments structurants du territoire (relief, hydrographie, structures végétales,...). **La rareté et la cherté du foncier ont ainsi conduit à affirmer l'opportunité comme la condition essentielle d'ouverture à l'urbanisation.** De même, la généralisation de la pression urbaine et foncière sur la plaine du Roussillon ont souvent mis des communes disposant de peu de moyens d'ingénierie techniques et financier pour « penser la ville » face à une demande qui été difficilement gérable. Les nouveaux espaces urbains, construits depuis la seconde moitié du XXe siècle ont très souvent été réalisés au « coup par coup », sans vision d'ensemble, et en niant les caractéristiques du site sur lequel ils s'inscrivent.

Il est toutefois encourageant de noter que cette logique, face au dysfonctionnement et aux coûts qu'elle génère, tend largement à régresser : **ces dernières années, les communes se saisissent de plus en plus des outils mis à leur disposition pour « un aménagement planifié et cohérent » de leur extension urbaine.** Toutefois, **cet « héritage », parfois encore d'actualité, génère des dysfonctionnements** évidents : manque de liaisons entre les quartiers, absence de repères et risque, in fine, de banalisation du territoire. Il est dès lors nécessaire d'appréhender les mutations urbaines du territoire à travers une approche géographique dissociant les extensions urbaines.

- Les cœurs de ville...

Les cœurs de villes sont constitués par l'urbanisation ancienne du territoire, celle antérieure à 1960. Centres historiques des villages, ils constituent encore souvent les centres de vie et de sociabilité de la commune.

Toutefois, **la centralité est souvent mise en cause ou se trouve en perte de vitesse.** Il existe bien sur un phénomène sociétal pour expliquer cela : l'individualisme tend parfois à « délaisser » les milieux de vie en commun.

Mais cette « constante d'évolution sociale » ne serait suffire à expliquer ce phénomène. **L'« abandon de l'espace public central », qui n'est pas une fatalité, résulte également de la manière de penser, ou plutôt de ne pas penser, l'urbanisation lors des extensions postérieures aux années 60-70.**

Par exemple, en l'absence d'intégration et de liaisons entre les urbanisations récentes et le cœur de ville, les nouveaux arrivants « tournent souvent le dos » à leur commune et à son centre-ville. L'intégration « sociale » à la ville du village est ainsi rendue très difficile par l'absence d'intégration urbaine des nouvelles extensions.

De même, en l'absence de réflexion sur la trame viaire des extensions urbaines, les voies étroites du cœur de village constituent souvent une voie de transit pour entrer et sortir du village alors même qu'elles ne peuvent supporter logiquement un tel trafic. Cet engorgement automobile, l'absence de stationnement nuisent à l'attractivité du cœur de ville.

L'impact de ces éléments est d'ailleurs d'autant plus important que le cœur de ville de la commune est « structurellement » faible (commune de taille modeste ayant déjà peu de commerces et de services aux publics en centre-ville).

Face à ce phénomène, de nombreuses communes (Prades, Vinça, Catllar, Arboussols...) se sont lancées dans des **opérations de requalification de l'espace public central** pour améliorer son attractivité :

- restauration et recomposition de l'espace public ;
- redimensionnement de l'espace et de ses modes de déplacements (piétonisation...) ;
- réflexion sur l'accès automobile et sur le plan de circulation ;
- ...

Ces politiques participent tant à l'amélioration du cadre de vie à l'année (qualité de vie, confortation de l'attractivité commerciale du cœur de ville...) qu'à l'augmentation de l'attractivité touristique des Communes.

Au-delà de ces efforts récents sur l'espace public, les cœurs de villes souffrent généralement d'un **retard important dans le domaine de la restauration du patrimoine architectural** et d'une **dégradation préoccupante de l'habitat.**

Il s'ensuit que le taux de logements vacants est proportionnellement plus élevé que sur le reste des espaces urbains et que la mixité sociale n'a pas pu être assurée au cours des dernières décennies.

Toutefois, ces dernières années également, des **opérations de requalification/réinvestissement urbain sont en cours sur certaines communes, et notamment la ville centre de Prades.** Elles se heurtent toutefois souvent à « la longueur de l'investissement » (temps nécessaire pour avoir un effet visible) et au coût financier élevé de telles opérations.

¹⁸ Cet enjeu est à mettre directement en relation avec l'ambition portée par l'objectif « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) inscrit au Plan Biodiversité présenté par le gouvernement à l'été 2018, et repris dans le projet de SRADDET de la Région Occitanie (arrêté en décembre 2019).

... et les extensions urbaines

A partir de ces cœurs de villes, de manières continues ou disjointes, mais sans jamais être intégrées, se sont développées **les extensions urbaines** sous formes de « quartiers résidentiels ».



Les quartiers d'habitat individuel ont été réalisés pour la plupart sous deux formes :

1. Par le biais **d'opérations d'ensemble de type lotissement**, qui ne s'inscrivent pas pour autant dans un projet global conçu à l'échelle de la ville.

Le lotissement organise à partir d'une trame viaire plus ou moins lisible et connectée au tissu urbain existant, l'urbanisation d'une vaste parcelle découpée en lots. Il a produit **une urbanisation « en tâche d'huile »** gommant le plus souvent les spécificités du site. **Les densités y sont très faibles** alors même que l'espace public est rare. Cette rareté, voir absence d'espace public, contribue fortement à **l'absence de constitution du lien social** au sein de ces nouveaux quartiers et entre ces quartiers et le « village historique ». Il a produit une **trame viaire complexe et non évolutive, avec des îlots non connectés les uns aux autres**. Les voies sont réduites à leur plus simple fonction de desserte routière. L'absence de maillage global à l'échelle communale a conduit à polariser les déplacements sur les seules zones centrales des pôles urbains, dont les caractéristiques ne sont pas adaptées à de tels flux, générant des conflits d'usages (stationnement sous dimensionné, voirie non adaptée, tissu urbain trop dense...). La grande homogénéité du bâti et du parcellaire contribue en outre à la **banalisation de l'espace**. Il constitue, sur l'ensemble des extensions communales post 90 l'essentiel des nouveaux paysages de l'urbain.

2. Par le biais **d'opérations individuelles**.

Ici également, **l'absence de projet d'ensemble** pensé à l'échelle de la commune ou du quartier, associé à un mode d'urbanisation extrêmement consommateur d'espace (grandes parcelles) a conduit à un **mitage** et à une banalisation du territoire. Un véritable chevelu se tisse progressivement au « coup par coup ». L'absence d'organisation d'ensemble se heurte aux exigences de la mobilité contemporaine.

Notons que si cet étalement a un impact paysager direct en termes d'organisation, de composition et de consommation d'espace, son intégration visuelle depuis les points hauts et les secteurs dégagés est trop souvent absente, et ce, même pour l'ensemble des espaces privatifs affichant une surface végétalisée importante.

Ce type d'organisation urbaine, composant la quasi-totalité du développement du territoire depuis le début des années 70, généralise l'utilisation de la voiture particulière. Il accroît de ce fait la circulation sur le territoire et rend impossible la mise en place d'une politique de transport en commun efficace. Ces quartiers d'habitat occupent 5 à 10 fois plus d'espace urbanisé que le centre historique, rallongeant les distances par bons successifs entre les opérations ponctuelles. Certains « quartiers » se retrouvent complètement déconnectés des zones urbaines existantes, sans créer de nouvelle centralité.

Les conséquences directes de ce mode d'urbanisation sont aujourd'hui palpables.

En plus des effets induits sur le « cœur de villages » et sur la notion même d'« habiter ensemble », caractéristique des villes et villages (voir plus haut), ce mode d'organisation a favorisé, par la dispersion du bâti qu'il engendre, **une augmentation considérable des « structures » d'adduction d'eau et d'assainissement** :

L'impact financier et sur l'environnement de cette « augmentation non raisonnée du réseau » doit de plus être mis en relation avec certaines études mettant en exergue les défaillances d'une partie des systèmes d'assainissement de certaines communes, dont l'état des réseaux d'assainissement des eaux usées d'origine domestique reste encore dégradé (malgré des efforts importants sur les stations de traitement).

La dispersion du bâti génère une **croissance des déplacements sur le territoire**. Ainsi, le maillage viaire a connu depuis ces 15 dernières années un développement exponentiel de son linéaire totalisant aujourd'hui près de **350 km de voies** constitués par un ensemble de routes, de voies communales, de rues, de ruelles, d'impasses et de chemins intra urbains, qui méritent une attention toute particulière de par leur rôle structurant de desserte locale.

En réaction, **une stratégie urbaine axée sur la notion de composition et de maîtrise public a toutefois été enclenchée** sur certains secteurs communaux, notamment à travers l'élaboration de **projets d'aménagement d'ensemble** sur de nouvelles zones à urbaniser, projets mettant en exergue des principes stratégiques de développement et d'aménagement tels que :

- L'appui sur une trame urbaine cohérente, permettant de bien relier les nouveaux quartiers à l'existant, favoriser la lisibilité de l'espace et anticiper le développement futur ;
- L'appréciation de la diversité urbaine, en vue de renforcer les centralités existantes et d'en identifier de nouvelles, complémentaires ;
- la réduction de la consommation d'espace par l'urbanisation, en favorisant « l'affirmation des espaces publics fonctionnels » ;
- la mise en valeur de la structure du territoire : relief, structures hydrauliques ou végétales, prise en compte des risques,... afin d'affirmer l'identité des lieux ;
- l'identification des limites claires aux zones à urbaniser, afin de qualifier les silhouettes et franges urbaines.

Les impacts majeurs de la croissance urbaine sont en premier lieu, sur le territoire, les conséquences de la typologie même du bâti existant et donc de la manière d'urbaniser le territoire.

Un enjeu consiste dès lors à amorcer **une réflexion sur la forme du bâti** nouveau et les requalifications du bâti existant.

De manière générale, cet enjeu sous-tend une réflexion sur un **aménagement concerté et maîtrisé des extensions urbaines** qui permettent, dès leur origine, de s'assurer de leur **cohérence interne mais également de leur cohérence dans le projet global de la commune**. Il s'agit là de notion de composition urbaine, de connexion franche avec la trame existante, de mixité sociale et fonctionnelle, d'intégration paysagère,...

Ce travail central, s'accompagne **d'un enjeu autour des formes et fonctions des centres bourgs**. La conjonction d'un phénomène de concentration des difficultés sociales sur les centres anciens et du phénomène de transfert de nombreuses fonctions (commerciales, ludiques...) en direction d'espaces extérieurs exige que la notion de « centres

bourgs » soient redéfinis afin de pallier cette dérive, de renforcer leur attractivité et de limiter l'impact du développement urbains sur les espaces agri-naturels. Cet enjeu se complète avec celui de la **nécessaire réflexion sur la qualité et les fonctions des espaces publics**. Ces derniers qu'ils soient dans les centres bourgs ou les extensions urbaines sont souvent à créer et / ou à requalifier. Il est indispensable de réaffirmer leurs fonctions centrales dans la manière de penser et de vivre les villes et villages. Ils doivent occuper une place importante dans la manière de penser les relations entre extensions urbaines et secteurs centraux.

Cette notion d'« intégration urbaine » (en zones d'extension urbaine et par la redéfinition des fonctions des centres bourgs) **est d'ailleurs en corrélation directe avec un enjeu de définition de capacité d'accueil et de « complémentarité entre pôles urbains à l'échelle du territoire ».**

Cet enjeu se double également d'un enjeu de **mise en cohérence et d'intégration de l'urbanisation dans le site**. Une **transition moins « brutale » entre les seuils paysagers** de ces secteurs (limite urbain dense / milieu agri-naturel) est également à organiser via un aménagement global de l'espace public (dont la voirie).

3 - Une analyse chiffrée de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années

De façon précise et pour traduire ce qui a été expliqué dans la partie précédente (1. *Une évolution préoccupante de l'occupation urbaine et villageoise*), une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du PLUi valant SCoT Conflent Canigó a été réalisée¹⁹.

La méthodologie adoptée est explicitée dans le diagnostic.

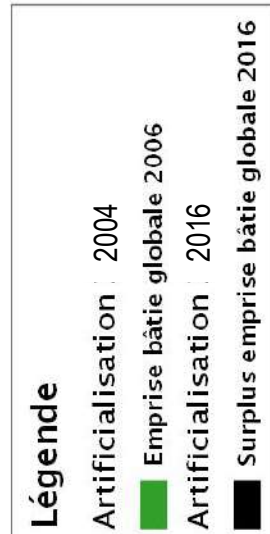
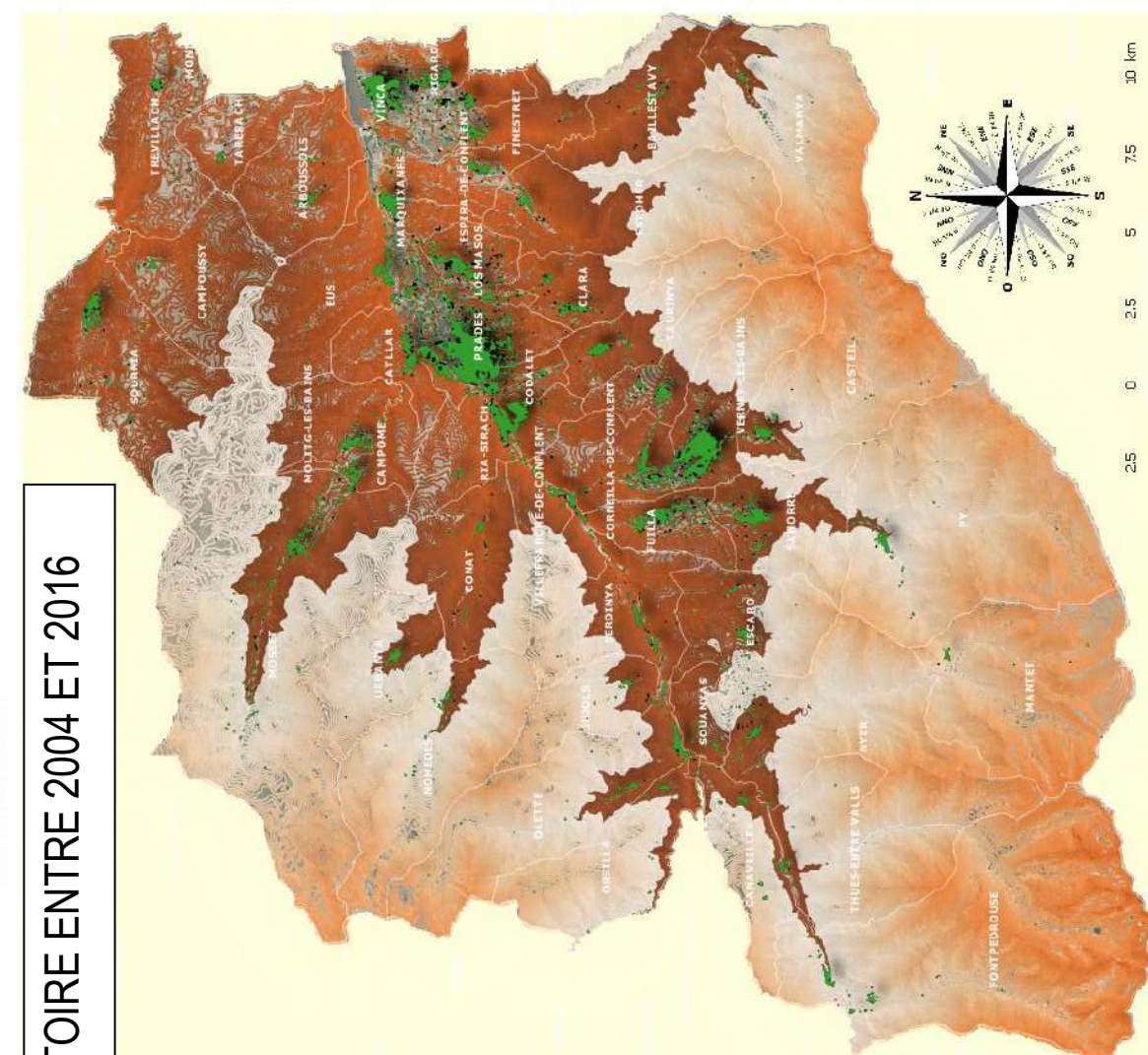
Il en résulte (Cf. *tableau de la page suivante et extraits cartographiques par commune annexés au diagnostic*) que la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève à environ 258 ha (257.68 ha) entre 2004 et 2016** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (avec environ 69% dédiés à la dynamique résidentielle et 31% dédiés à l'économie).

Rapportée sur un pas de temps de 10 ans, la consommation d'espaces peut être estimée à **environ 215 ha entre 2006 et 2016**, répartis comme suit :

- **199 ha consommés par la dynamique résidentielle** (1 214 logements supplémentaires entre 2006 et 2016, soit environ 1 639 m² par nouvelle unité d'habitation) ;
- **88 ha consommés par la dynamique économique**.

A noter dans le tableau ci-après que la somme de l'enveloppe bâtie globale n'est pas égale à la somme de l'enveloppe bâtie résidentielle et de l'enveloppe bâtie économique dans la mesure où ces dernières se superposent parfois.

ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE ENTRE 2004 ET 2016



¹⁹ Sur la base des attentes de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme



Communes	2004			2016			Evolution			Consommation annuelle moyenne entre 2004 et 2016 (Ha)
	Tâche bâtie totale sans bâti économique (Ha)	Tâche bâtie économique (Ha)	Tâche bâtie totale avec bâti économique (Ha)	Tâche bâtie totale sans bâti économique (Ha)	Tâche bâtie économique (Ha)	Tâche bâtie totale avec bâti économique (Ha)	Tâche bâtie totale sans bâti économique (Ha)	Tâche bâtie économique (Ha)	Tâche bâtie totale avec bâti économique (Ha)	
Arboussols	22,44	0	22,44	24,15	1,27	25,46	1,71	1,27	3,02	0,25
Baillestavy	17,63	1,44	19,44	19,94	2,4	22,68	2,31	0,96	3,24	0,27
Campôme	24,06	0,39	24,5	25,1	1,14	25,63	1,04	0,75	1,13	0,09
Campoussy	10,9	0,48	11,07	10,8	1,34	11,84	-0,1	0,86	0,77	0,06
Canaveilles	13,52	1,71	15,15	13,53	1,71	15,17	0,01	0	0,02	0,00
Casteil	22,88	0	22,88	25,31	1,12	25,62	2,43	1,12	2,74	0,23
Catllar	49,7	1,98	50,37	55,66	1,62	56,32	5,96	-0,36	5,95	0,50
Clara	34,19	1,04	35,31	39,99	2,25	41,73	5,8	1,21	6,42	0,54
Codalet	36,33	0,68	36,82	42,25	1,12	43,1	5,92	0,44	6,28	0,52
Conat	16,15	0,57	16,45	17,96	2,69	20,22	1,81	2,12	3,77	0,31
Corneilla-de-Conflent	67,61	4,2	70,38	73,25	5,52	76,94	5,64	1,32	6,56	0,55
Escaro	24,92	0,47	25,1	25,19	3,19	27,74	0,27	2,72	2,64	0,22
Espira-de-Conflent	22,54	0,9	22,86	24,45	1,69	25,85	1,91	0,79	2,99	0,25
Estoher	19,07	0,87	19,58	18,7	4,51	21,8	-0,37	3,64	2,22	0,19
Eus	69,05	8,07	74,83	72,27	12,99	81	3,22	4,92	6,17	0,51
Fillols	30,66	0,44	31,23	32,87	1,68	34,45	2,21	1,24	3,22	0,27
Finestret	30,28	1,86	31	32,48	5,7	37,11	2,2	3,84	6,11	0,51
Fontpédrouse	23,73	1,77	24,24	24,52	2,29	25,56	0,79	0,52	1,32	0,11
Fuilla	76,09	8,49	81,16	82,68	16,41	95,82	6,59	7,92	14,66	1,22
Joch	24,3	0,46	24,4	32,6	3,39	34,47	8,3	2,93	10,07	0,84
Jujols	11,88	1,5	13,29	13,09	1,85	14,77	1,21	0,35	1,48	0,12
Los Masos	76,33	4,26	79,9	95,88	9,02	103,68	19,55	4,76	23,78	1,98
Mantet	5,13	0	5,13	5,83	0,39	6,22	0,7	0,39	1,09	0,09
Marquixanes	38,61	2,08	39,67	40,95	4,43	44,87	2,34	2,35	5,2	0,43
Molitg-les-Bains	34,75	0	34,75	35,98	1,63	36,66	1,23	1,63	1,91	0,16
Mosset	82,87	4,07	86,8	86,13	7,73	93,27	3,26	3,66	6,47	0,54
Nohèdes	16,85	1,27	17,96	16,09	1,28	17,15	-0,76	0,01	-0,81	-0,07
Nyer	26,53	1,16	27,35	29,08	2,63	31,34	2,55	1,47	3,99	0,33
Olette	42,51	2,96	44,14	39,63	2,31	41,17	-2,88	-0,65	-2,97	-0,25
Oreilla	7,92	2,37	9,82	7,62	2,37	9,43	-0,3	0	-0,39	-0,03
Prades	295,35	32,18	317,67	340,4	46,37	365,46	45,05	14,19	47,79	3,98
Py	21,5	1,18	22,29	21,38	2,6	23,32	-0,12	1,42	1,03	0,09
Ria-Sirach	103,24	6,78	107,48	112,36	8,07	115,63	9,12	1,29	8,15	0,68
Rigarda	38,39	1,44	39,06	50,73	2,69	52,26	12,34	1,25	13,2	1,10
Sahorre	54,76	1,52	56,53	57,27	5,22	62,01	2,51	3,7	5,48	0,46
Serdinya	31,88	1,89	33,5	33,31	3,18	35,85	1,43	1,29	2,35	0,20
Souanyas	10,99	1,88	12,41	10,68	1,94	12,16	-0,31	0,06	-0,25	-0,02
Sournia	51,68	1,77	52,7	56,6	3,59	58,95	4,92	1,82	6,25	0,52
Tarerach	9,83	2,79	12,5	10,16	3,3	13,34	0,33	0,51	0,84	0,07
Taurinya	28,66	0,92	29,01	30,25	1,2	30,97	1,59	0,28	1,96	0,16
Thuès-Entre-Valls	8,04	0,8	8,93	8,33	0,8	9,22	0,29	0	0,29	0,02
Tréviach	29,7	1,55	30,63	31,52	3,4	34,25	1,82	1,85	3,62	0,30
Urbanya	12,22	0,81	12,86	12,44	0,5	12,94	0,22	-0,31	0,08	0,01
Valmanya	9,57	0	9,57	10,84	0	10,84	1,27	0	1,27	0,11
Vernet-les-Bains	138,6	0,81	139,38	155,07	4,03	157,57	16,47	3,22	18,19	1,52
Villefranche-de-Conflent	11,97	0,3	12,06	12,43	0,25	12,45	0,46	-0,05	0,39	0,03
Vingà	115,09	6,23	118,64	131,81	11,14	136,64	16,72	4,91	18	1,50
TOTAL PLUi	1950,9	118,34	2033,24	2149,56	205,95	2290,93	198,66	87,61	257,69	21,47

TOTAL PLUi	1 950,89 Ha	118,38 Ha	2 033,26 Ha	2 149,6 Ha	205,97 Ha	2 290,94 Ha	198,71 Ha	87,59 Ha	257,68 Ha	21,47 Ha
-------------------	--------------------	------------------	--------------------	-------------------	------------------	--------------------	------------------	-----------------	------------------	-----------------



A l'échelle des 45 communes (suite à la sortie de Sournia et Campoussy de la Communauté de communes Conflent Canigó), la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est d'environ 251 ha (250.67) entre 2004 et 2016** (avec 193 ha dédiés à la dynamique résidentielle), soit environ 21 ha en moyenne par an.

Cela permet d'estimer une consommation d'espaces **d'environ 209 ha entre 2006 et 2016**, avec **160 ha consommés par la dynamique résidentielle** (1 223 logements supplémentaires entre 2006 et 2016, soit environ 1 308 m² par nouvelle unité d'habitation. *A noter que la superficie moyenne par nouvelle unité d'habitation est moindre à l'échelle des 45 communes qu'à celle des 47 communes*).

L'ensemble de ces données a été actualisé afin de répondre aux exigences temporelles de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme, à savoir : une analyse de la consommation d'espaces sur les **dix années précédant l'arrêt du projet**. Aussi, un travail fin d'actualisation a été réalisé afin d'obtenir les données les plus récentes et précises possibles.

Il en résulte une **consommation d'espaces estimée pour la dynamique résidentielle de 17.35 ha entre 2016 et 2019 sur les 45 communes** du territoire Conflent Canigó, **soit environ 210.35 ha consommés entre 2004 et 2019 pour la dynamique résidentielle**, soit une consommation moyenne de 14 ha par an.

De manière globale (dynamiques résidentielle et économique), la consommation d'espaces entre 2004 et 2019 est estimée à 268 ha, soit une consommation moyenne de 17.87 ha par an.

→ Ainsi, entre 2009-2019, soit sur les dix années précédant l'arrêt du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été d'environ 178.7 ha (dont 140 ha consacrés à la dynamique résidentielle)**.

De manière estimative, en considérant la consommation d'espaces 2009-2019 mise en relation avec le nombre de logements supplémentaires entre 2006 et 2016 (pas de temps respectifs : 10 ans), la superficie moyenne consommée par nouvelle unité d'habitation est de 1 145 m². Cela est cohérent avec l'écart constaté entre la consommation 2006-2016 et la consommation 2009-2019, et révèle un ralentissement de la consommation d'espaces. L'enjeu pour le PLUi valant SCoT Conflent Canigó est d'appuyer cette tendance en prévoyant des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Familles	Communes	Consommation d'espaces	
		2004-2016	2016-2019 (dynamique résidentielle)
1 / Prades	Campôme	1,13	0
	Catllar	5,95	0
	Clara	6,42	0
	Codalet	6,28	0
	Conat	3,77	0
	Eus	6,17	0
	Los Masos	23,78	1,29
	Marquixanes	5,2	0,89
	Molitg-les-Bains	1,91	0,43
	Mosset	6,47	0
	Nohèdes	-0,81	0
	Prades	47,79	1,46
	Ria-Sirach	8,15	3,14
	Taurinya	1,96	0
	Urbanya	0,08	0
	Villefranche-de-Conflent	0,39	0
	Total/Moyenne	124,64	7,21
2 / Vinça	Arboussols	3,02	0,23
	Bailestavy	3,24	0
	Espira-de-Conflent	2,99	0,98
	Estoher	2,22	0
	Finestret	6,11	0,43
	Joch	10,07	2,67
	Rigarda	13,2	2,58
	Tarerach	0,84	0,6
	Trévillach	3,62	0,86
	Valmanya	1,27	0
	Vinça	18	1,13
	Total/Moyenne	64,58	9,48
3 / Vernet-les-Bains	Casteil	2,74	0
	Corneilla-de-Conflent	6,56	0
	Escaro	2,64	0
	Fillols	3,22	0
	Fuilla	14,66	0
	Mantet	1,09	0
	Nyer	3,99	0
	Py	1,03	0
	Sahorre	5,48	0
	Vernet-les-Bains	18,19	0,66
	Total/Moyenne	59,6	0,66
4 / Olette	Canaveilles	0,02	0
	Fontpédrouse	1,32	0
	Jujols	1,48	0
	Olette	-2,97	0
	Oreilla	-0,39	0
	Serdinya	2,35	0
	Souanyas	-0,25	0
	Thuès-Entre-Valls	0,29	0
	Total/Moyenne	1,85	0
TERRITOIRE		250,67	17,35



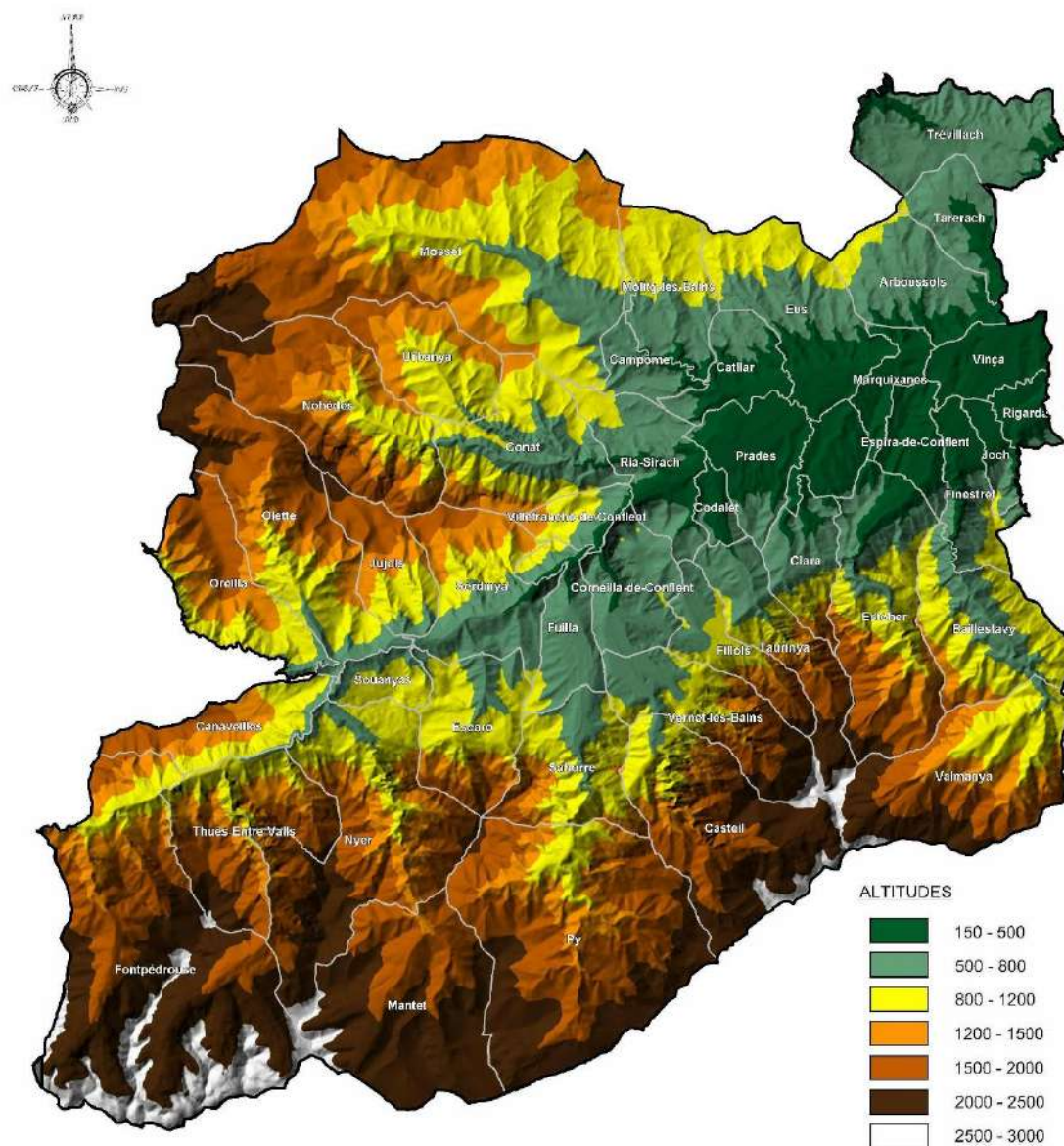
SYNTHESE / ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



A// LE MILIEU PHYSIQUE

La Communauté de communes du Conflent-Canigó couvre une portion de la région du Conflent à cheval sur la moyenne et la haute vallée de la Têt.

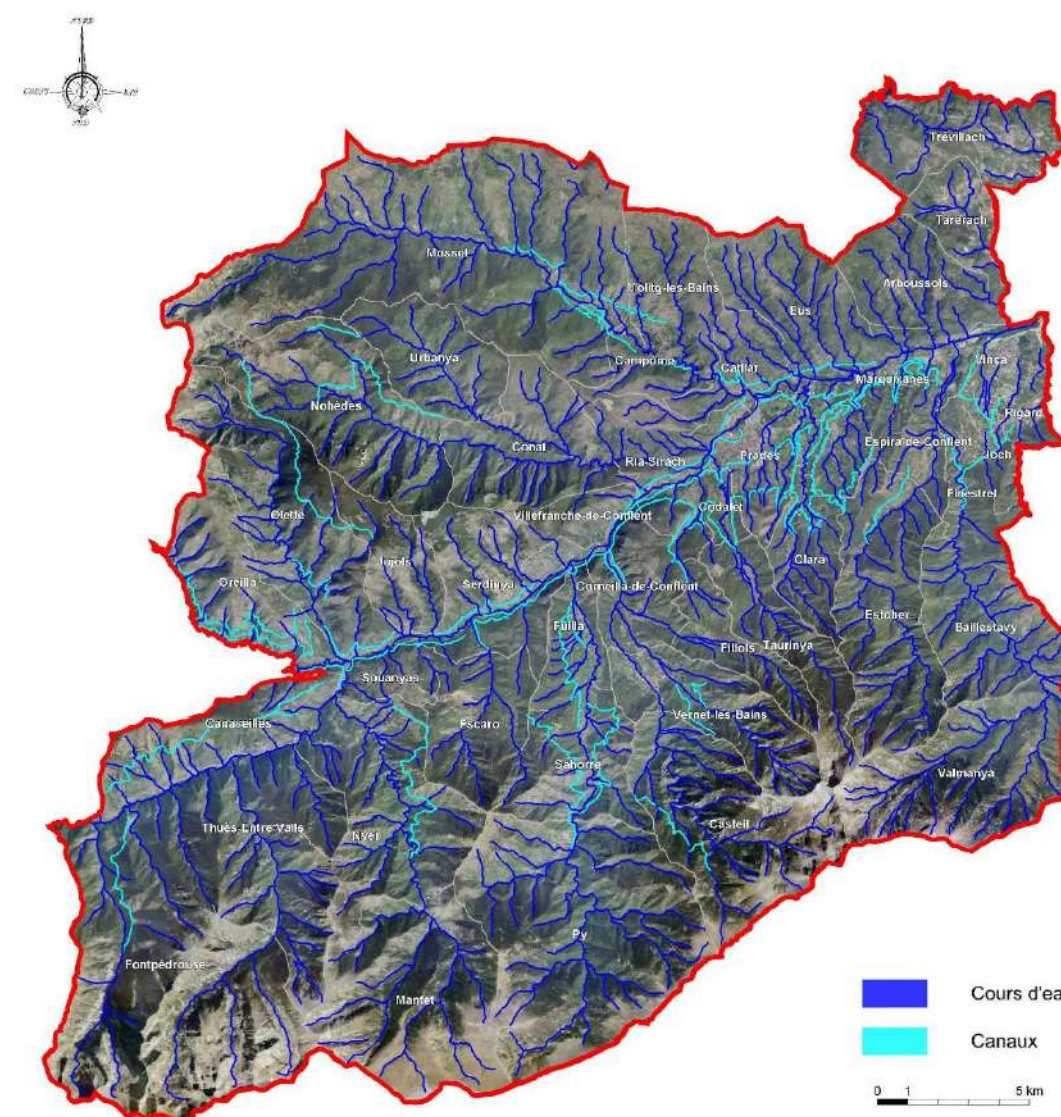
Le territoire se caractérise par un relief très marqué, avec une succession de vallées qui découpent les reliefs en de nombreuses gorges. Il se développe entre 210 m et 2784 m d'altitude.



Relief du territoire de la Communauté de Communes Conflent Canigó

Le réseau hydrographique local est dense et essentiellement rattaché au bassin versant de la Têt qui traverse le territoire intercommunal d'Ouest en Est. Les nombreux affluents de la Têt proviennent des sommets alentours, ils se fraient un chemin au travers de nombreuses vallées encaissées, gorges rocheuses escarpées, ou simples talwegs. Ce réseau hydrographique dense a un débit très variable selon les saisons, la fonte des neiges en hiver et les fortes chaleurs de l'été pouvant transformer les cours d'eau alternativement en torrents dévastateurs ou en ruisseaux asséchés.

Au chevelu naturel des cours d'eau a été adjoint un réseau de canaux d'irrigation permettant la mise en culture des terres les plus éloignées et la gestion de la ressource.



Réseau hydrographique et canaux d'irrigation du territoire de la Communauté de Communes Conflent-Canigó

La relation à l'eau et au relief est par conséquent de grande importance dans ce territoire.

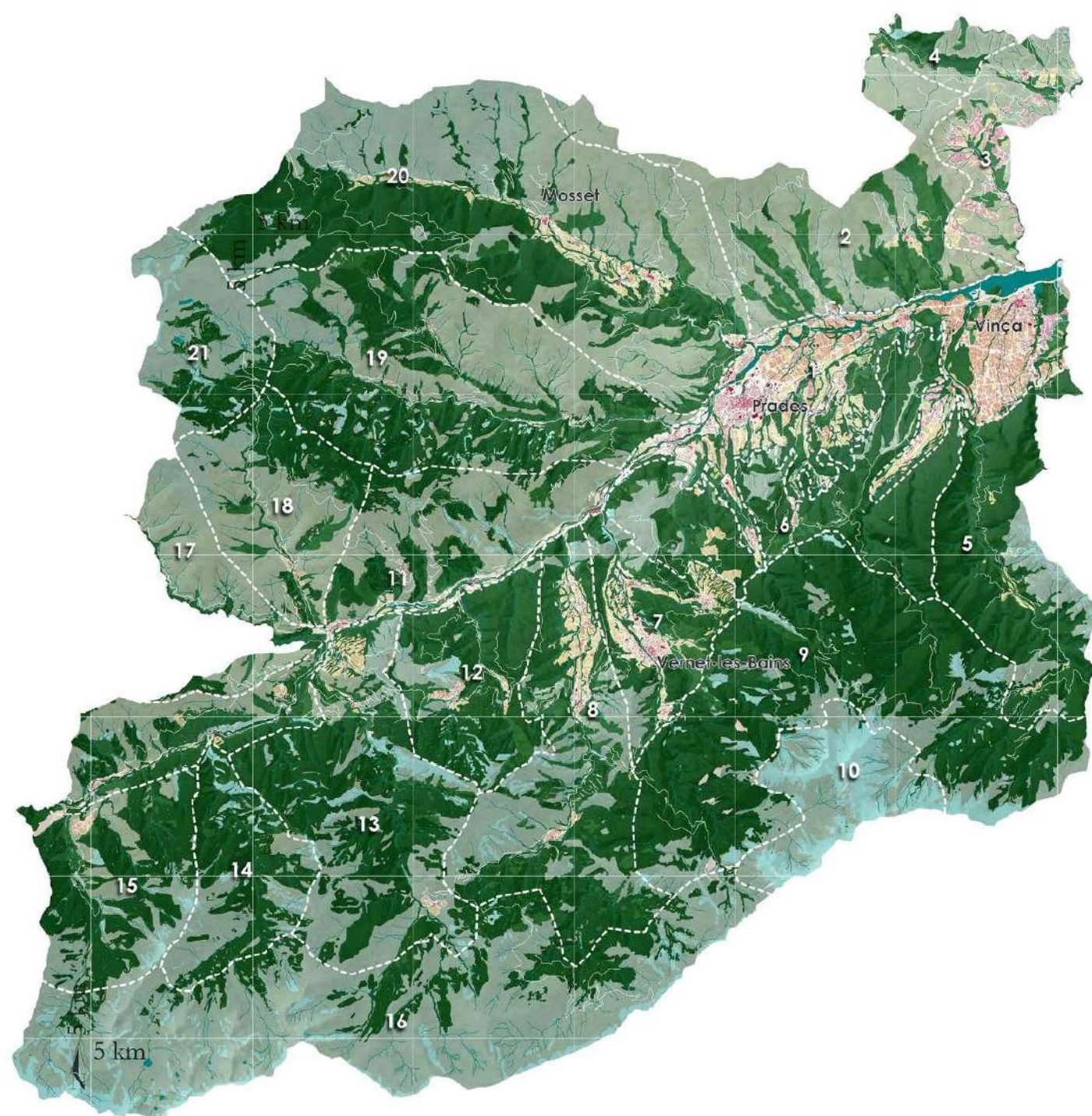
Aussi, il convient de :

- Prendre en compte le relief dans la conception des projets et le choix de leur implantation
- Préserver les cours d'eau et le réseau de canaux d'irrigation

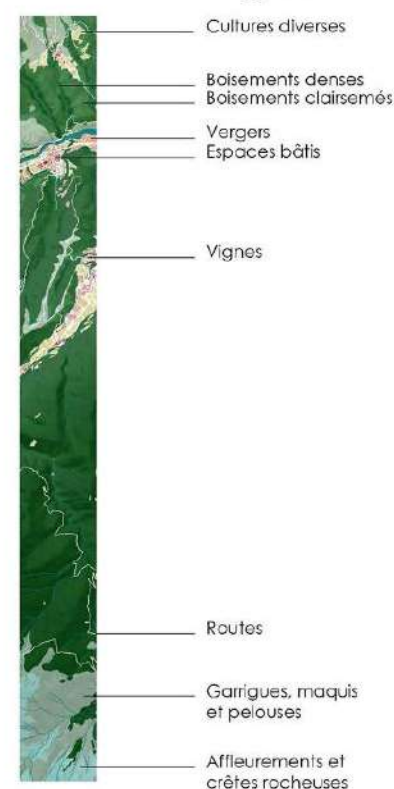
B// LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI

1 - Les unités de paysage

L'étude du terrain en plusieurs phases successives, couplée à une étude cartographique et bibliographique a permis d'établir un découpage du territoire en 21 unités de paysage reflétant la diversité de milieu et d'aspects que présente la Communauté de communes Conflent-Canigó.



Légende



- n°1 : Les vergers de la Têt
- n°2 : Le plateau aride des contreforts du Fenouillèdes
- n°3 : Le plateau viticole de Tarerach
- n°4 : Vallée de la Desix
- n°5 : Vallée de la Lentilla
- n°6 : Les piémonts du Canigou
- n°7 : Vallée du Cady
- n°8 : Vallée de la Rotja
- n°9 : Les versants du Canigou
- n°10 : Le sommet du Canigou
- n°11 : Les gorges de la Têt
- n°12 : Vallée d'Escaro
- n°13 : Vallée de Mantet
- n°14 : Gorges de la Carança
- n°15 : Les trois gorges
- n°16 : La chaîne des sommets
- n°17 : Vallée de Cabrils
- n°18 : Vallée d'Evol
- n°19 : Vallée de Nohèdes-Urbanya
- n°20 : Vallée de la Castellane
- n°21 : Le sommet du Madrès

2 - Emblèmes patrimoniaux du Conflent

⇒ Abbaye de Saint-Michel de Cuxa



Croquis de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa

⇒ Abbaye de Saint-Martin du Canigou



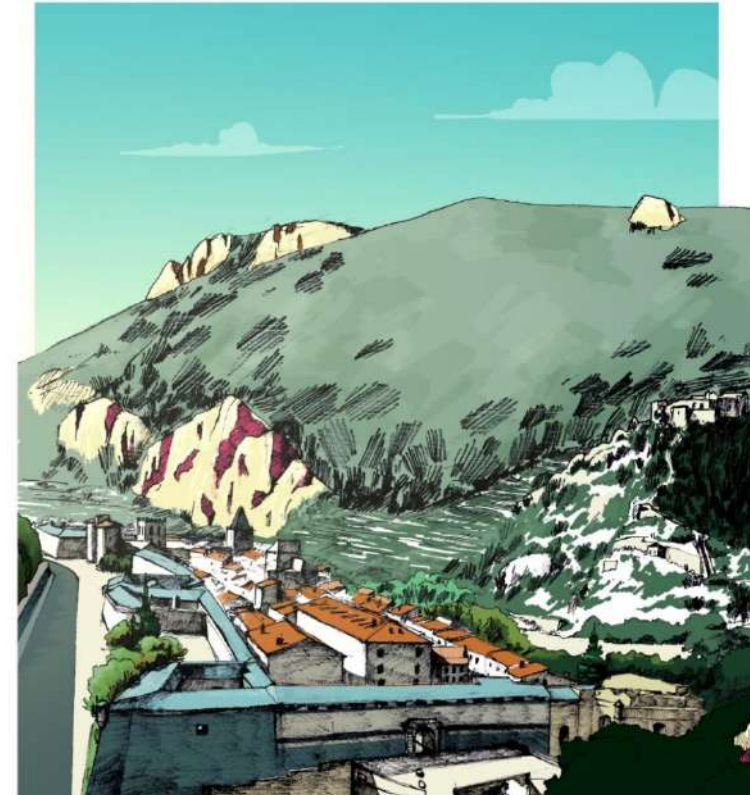
Croquis de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou

⇒ Ancien prieuré de Marcevol



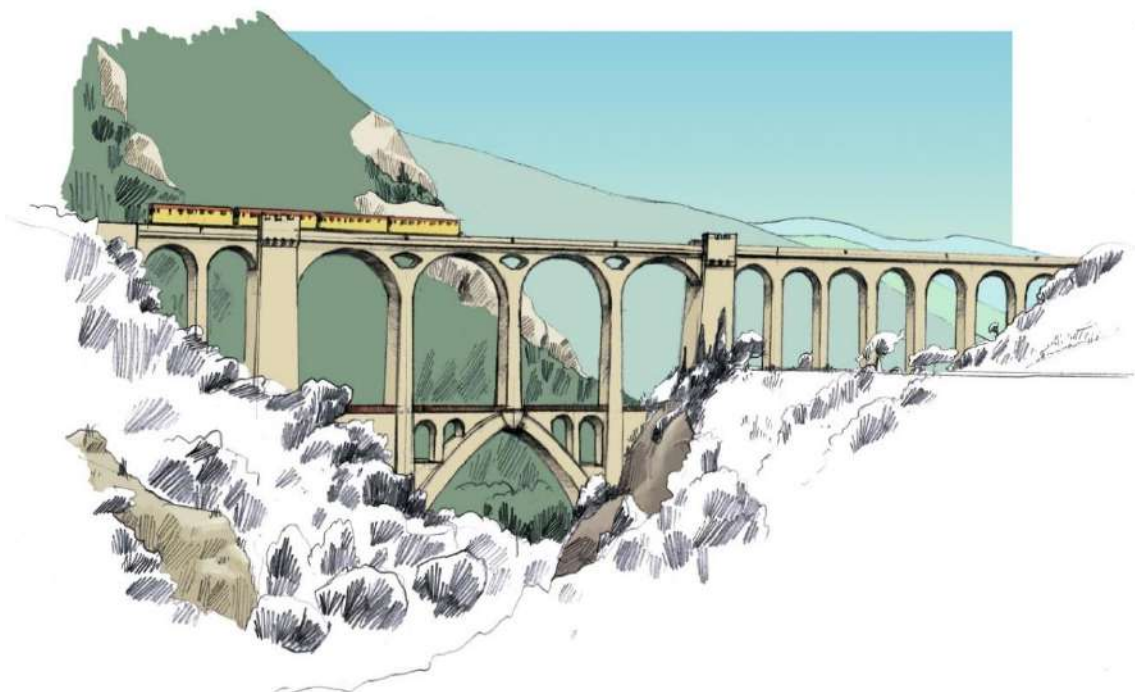
Croquis de l'ancien prieuré de Marcevol

⇒ Villefranche-de-Conflent



Croquis de Villefranche-de-Conflent

⇒ Le Train Jaune



Croquis du viaduc Séjourné, support de la ligne du train jaune

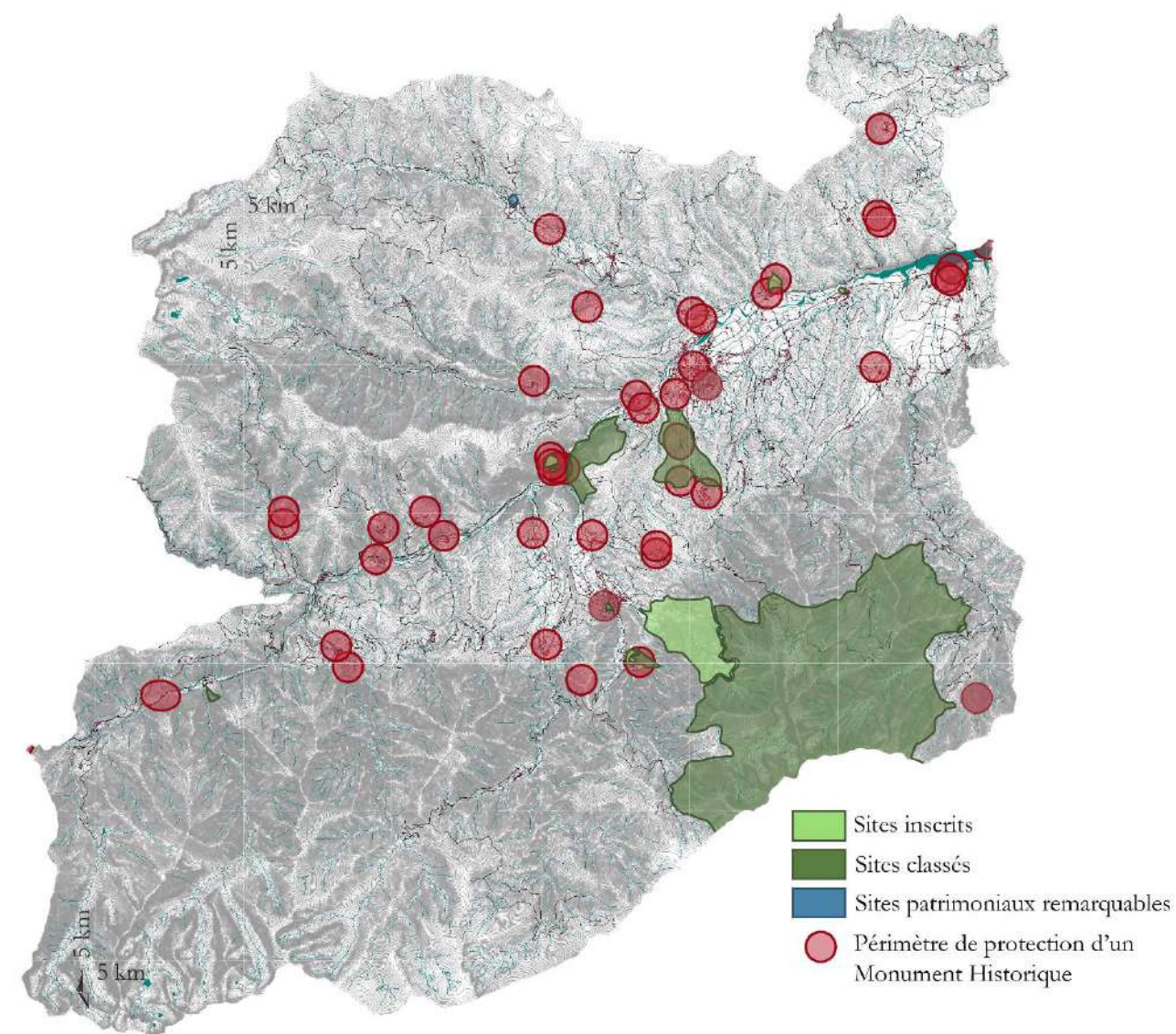
⇒ Le Canal de Bohère



Croquis du canal de Bohère

3 - Protections patrimoniales réglementaires

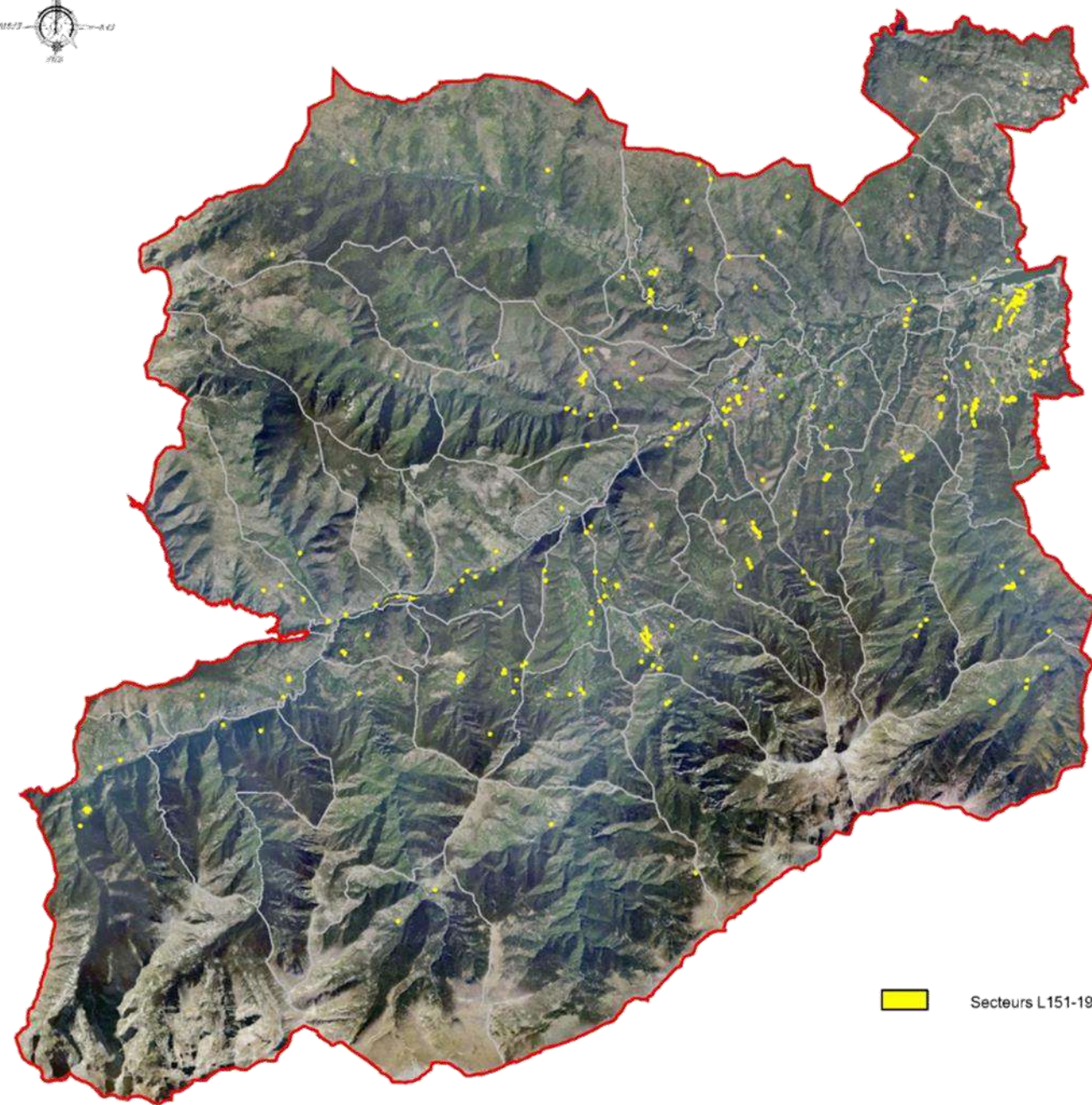
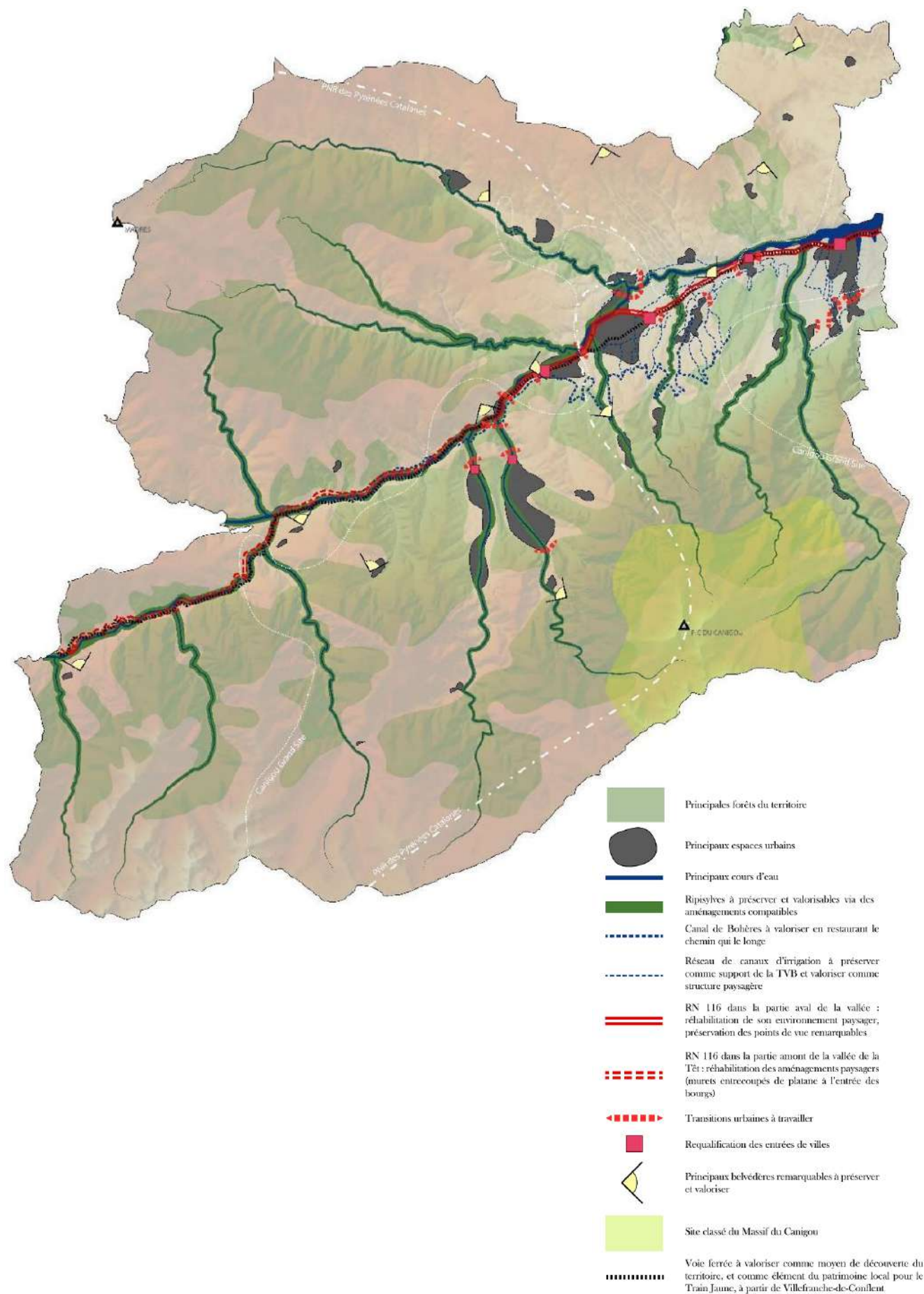
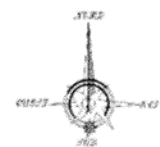
Le territoire de la Communauté de communes Conflent-Canigó abrite un patrimoine reconnu et protégé important. Ainsi, on dénombre : 74 Monuments Historiques, 5 Sites classés et 9 Sites inscrits.



Carte des éléments patrimoniaux protégés

Dans un tel contexte, il convient de :

- Réguler la pression urbaine et maintenir des coupures d'urbanisation ;
- Conduire le développement urbain afin d'éviter tout mitage du territoire ;
- Limiter l'étalement et le mitage urbain et favoriser la densification des espaces bâtis pour éviter la banalisation du paysage local ;
- Encourager un développement urbain en densification ou sur les coteaux pour éviter un urbanisme linéaire le long de la RN116 ;
- Tempérer la présence de « zone » commerciale, et préférer la réutilisation, la mutualisation et la densification ;
- Préserver et valoriser les espaces agricoles, ainsi que le patrimoine bâti lié (murets, cabanes, etc.) ;
- Préserver le tissu agricole et ses spécificités (vergers, haies, etc.) ;
- Conserver et valoriser le système cultural local, et encourager une diversification des cultures tout au long de la Têt ;
- Maintenir les espaces agricoles autour des villages ;
- Préserver et valoriser les exploitations agricoles en place ;
- Enrayer la fermeture du territoire, à la fois pour garantir une défense contre les incendies mais également pour entretenir les qualités paysagères via notamment le développement des pâturages ovins et bovins, et le développement de pratiques sylvicoles ;
- Favoriser une mise en valeur du réseau d'irrigation ;
- Préserver le canal de Bohère et valoriser son caractère vital pour l'ensemble des territoires qu'il alimente ;
- Identifier et valoriser le patrimoine bâti, le petit patrimoine rural (terrasses, murets, etc.) et les points de vue remarquables ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable et adapter les infrastructures d'accueil (stationnements, routes, etc.) ;
- Préserver les panoramas et points de vue emblématiques ;
- Valoriser les installations remarquables comme la voie du train jaune ;
- Dans les espaces particulièrement sensibles en termes d'environnement, de paysage ou même de sécurité, gérer les possibilités de déambulation libre (canaliser ainsi la pression touristique sur ces espaces sensibles) ;
- Conduire une insertion paysagère de qualité des différents aménagements touristiques ;
- Respecter les silhouettes urbaines et les points de vue principaux sur et depuis les villages ;
- Valoriser les aménagements de la RN116 (murets et platanes) ;
- Préserver et valoriser les ripisylves des cours d'eau ;
- Préserver les espaces boisés et encourager des projets sylvicoles afin de valoriser les boisements ;
- Préserver et valoriser le patrimoine géologique ;
- Valoriser le patrimoine minier ;
- Envisager la réhabilitation de la carrière d'Escaro.



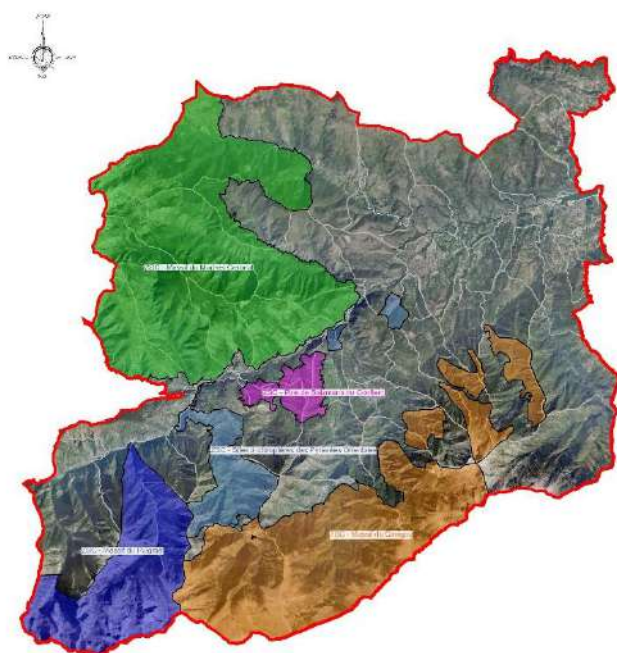
Carte des éléments de paysage identifié au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme

C// LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

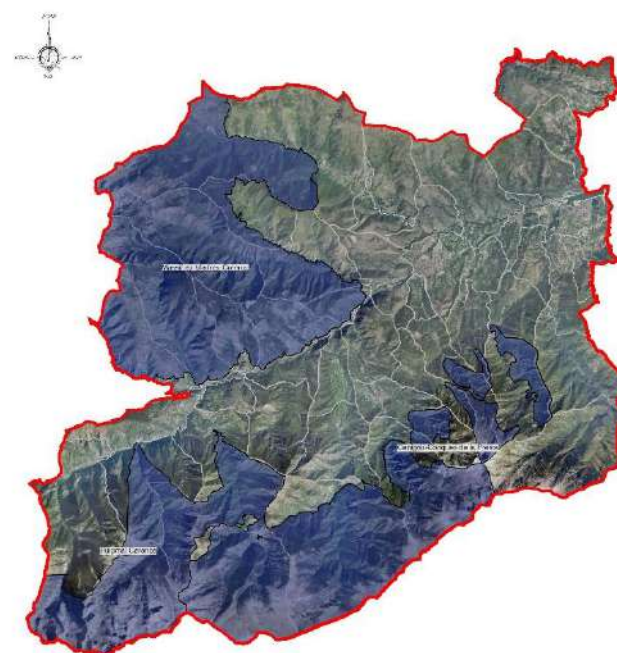
1 - Le territoire de la Communauté de communes Conflent-Canigó abrite une biodiversité riche et variée reconnue au travers des zonages de protection et d'inventaires.

Ainsi, huit sites Natura 2000 sont répartis sur 31 communes, pour une superficie globale représentant 42,3 % du territoire intercommunal :

- 5 ZSC issus de la Directive Habitats, couvrant 35 236 ha sur le territoire.
- 3 ZPS issus de la Directive Oiseaux, couvrant 33 451 ha de la Communauté de communes.

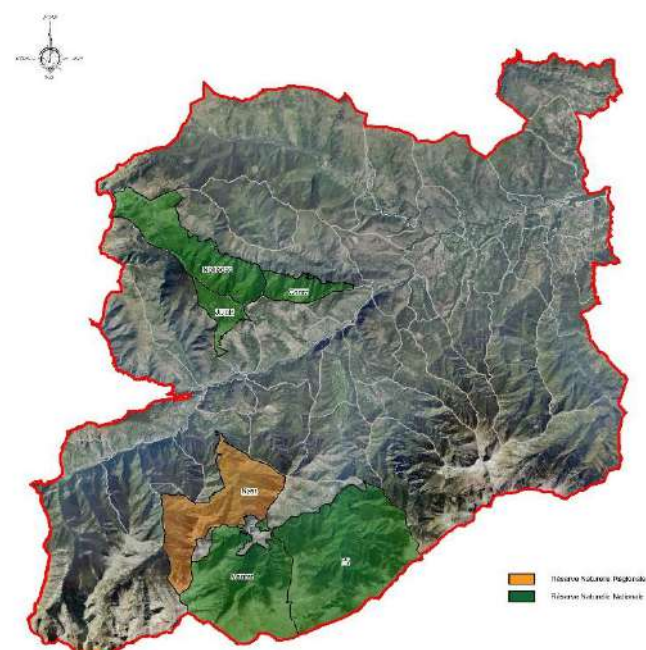


Carte des ZSC présentes sur le territoire



Carte des ZPS présentes sur le territoire

Le territoire compte également cinq Réserve Naturelle Nationale et une Réserve Naturelle Régionale.



Carte des Réserves Naturelles Régionales et Nationales

Le territoire compte un Arrêté de Protection de Biotope, qui couvre 84 hectares de cours d'eau de la Carança. Il vise la protection des biotopes permettant la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de la Truite fario et de la Truite arc-en-ciel.

Plusieurs périmètres de Plans Nationaux d'Actions concernent la Communauté de communes. Ce sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

Les Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique – ZNIEFF – sont des secteurs terrestres, fluviaux et/ou marins particulièrement intéressants sur le plan écologique, en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Le territoire compte 43 ZNIEFF dont 34 de type I et 9 de type II :

- Les ZNIEFF de type I couvrent 40 524 ha soit 48,6 % du territoire.
- Les ZNIEFF de type II couvrent 73 434 ha soit 88,1 % du territoire.

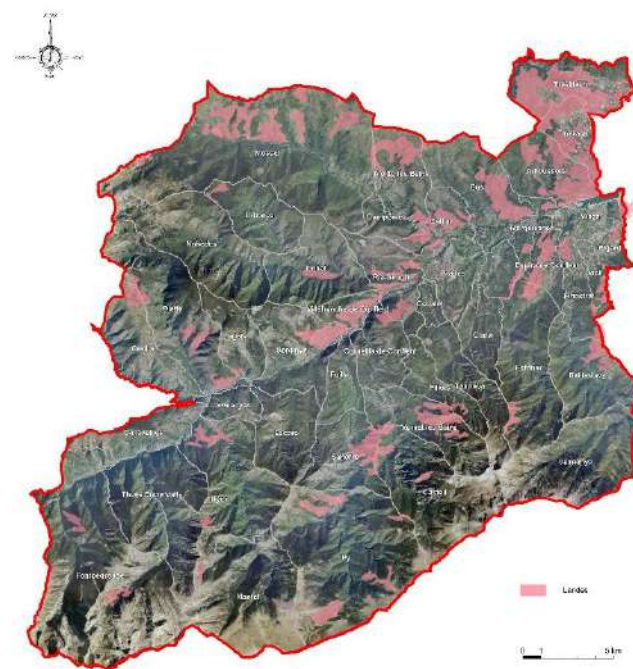
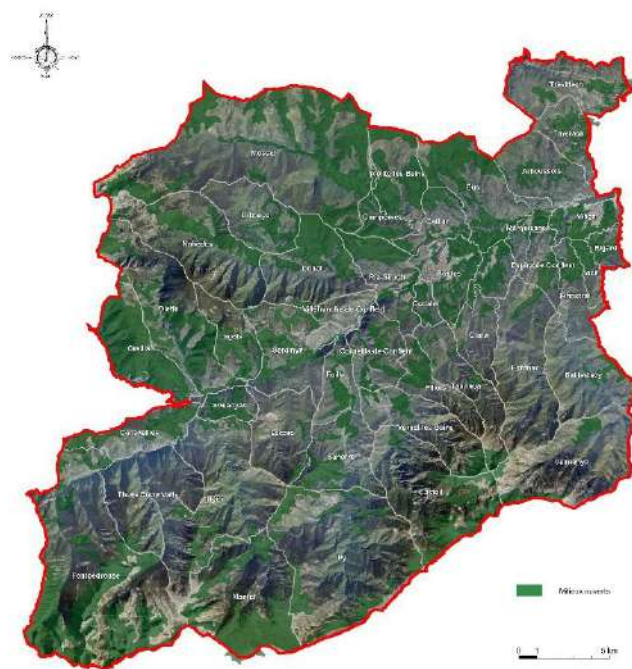
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des espaces désignés d'après la loi du 18 juillet 1985 qui permet au Conseil Départemental de s'engager à protéger, gérer et ouvrir au public des espaces naturels menacés ou vulnérables, actuellement ou potentiellement, soit en raison d'une pression d'origine anthropique soit en raison d'un intérêt particulier.

Le territoire de la Communauté de communes possède 36 ENS, répartis sur 31 communes. La surface totale est de 34010 hectares, soit 40,8% du territoire.

A noter la présence du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes dont le périmètre englobe 25 communes du territoire (59432 hectares, soit 71,3 %) de la Communauté de communes, mais concerne 67 communes au total.

2 - Des milieux naturels diversifiés en liaison avec les spécificités du territoire

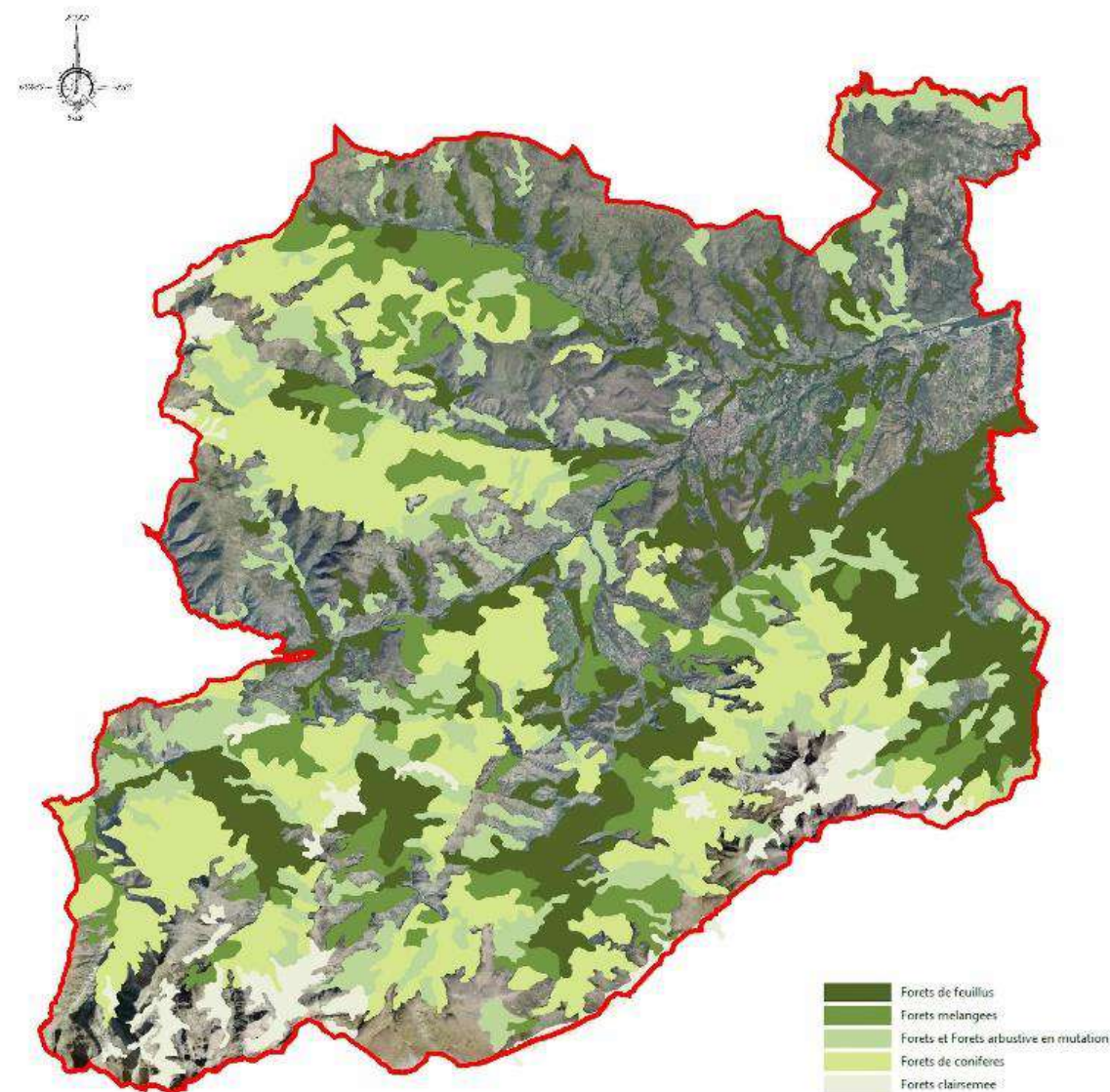
Des milieux ouverts en mutation : De plus en plus de milieux ouverts correspondant autrefois à des zones de pâturages ou de cultures sont laissés en friche ou sont utilisés pour la construction de lotissements ou zones d'activités. Ils sont donc voués à la fermeture par boisement ou à l'urbanisation.



Carte des milieux ouverts (Source Corine Land Cover 2012)

Carte des landes (Source Corine Land Cover 2012)

Une dominante forestière : les milieux boisés occupent près de 60 % de la superficie du territoire intercommunal.



3 - Les cours d'eau et le plan d'eau de Vinça

Le régime des cours d'eau d'altitude évolue en fonction des reliefs montagneux. Souvent torrentiel, il dépend de la fonte des neiges et des précipitations.

Les rivières situées plus en contrebas sur le territoire auront une trajectoire plus sinueuse, au milieu des plaines alluviales.

De par leurs caractéristiques différentes, les cours d'eau vont héberger une biodiversité faunistique et floristique variée.

Tous les cours d'eau que ce soit la Têt ou ses grands et petits affluents de montagnes et de plaine, ont un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et le maintien d'espèces patrimoniales protégées.

4 - Les milieux aquatiques et humides

Les milieux humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, il s'agit de terres recouvertes d'eaux peu profondes ou imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire.

Ces milieux humides ont des origines variées, ainsi on peut citer :

- les ripisylves qui sont les zones humides arborées des bords de cours d'eau : elles sont présentes le long de la Têt et de ses affluents ;
- les zones tourbeuses qui se localisent notamment en altitude sur le territoire, et qui ont fait l'objet d'un recensement par le PNR des Pyrénées Catalanes ;
- les sources et résurgences, dont une grande partie est captée pour l'alimentation en eau potable des collectivités, sont à l'origine, ou constituent elles-mêmes des zones humides (mouillères) ;
- les retenues collinaires dans les zones de coteaux, participent à l'hétérogénéité des paysages et, bien qu'artificiels, peuvent favoriser la biodiversité selon leur évolution ;
- les mares utilisées dans le cadre de l'élevage pour l'abreuvement des bêtes ;
- les réseaux de fossés de la plaine agricole.

Les zones humides abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux : 50% des espèces d'oiseaux en dépendent; elles sont indispensables à la reproduction des batraciens et à la plupart des espèces de poissons ; 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

Les données qui suivent sont issues du site internet du Centre de ressource des milieux humides (<http://www.zones-humides.org/>).

Les milieux humides fournissent des biens précieux et rendent de nombreux services : épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étiage, biodiversité, ...

Les milieux humides jouent généralement un rôle de régulation du cycle de l'eau. Le comportement des milieux humides à l'échelle d'un bassin versant peut être assimilé à celui d'une « éponge ». Ils se gorgent d'eau en période humide et la restituent progressivement. Les débits maxima sont donc diminués à l'aval, tandis que les débits minima (étiages) sont relevés. Cette fonction des milieux humides se traduit par des « services importants » pour la collectivité : écrêtement des crues, soutien des étiages...

Les milieux humides jouent un rôle de filtre naturel. L'eau qui alimente les zones humides apporte souvent de grandes quantités de matières minérales : sable ou limon transportés par les crues des fleuves, nitrates ou pesticides présents dans la nappe phréatique... Ces matières sont, selon les cas, stockées ou transformées dans les zones humides, dans des mécanismes souvent complexes.

L'eau est à la source même de la vie sur terre. Il n'est donc pas étonnant que les milieux humides soient riches d'une biodiversité extraordinaire. L'eau captée par les milieux humides permet le développement de plantes et d'animaux adaptés aux conditions singulières de variation de niveaux d'eau. Elle apporte des éléments minéraux et organiques qui favorisent cette vie. Cette biodiversité est à l'origine d'un très grand nombre de « services rendus » par les milieux humides : productions végétales, de poissons, d'oiseaux d'eau sans oublier l'action des bactéries dans l'épuration de l'eau...

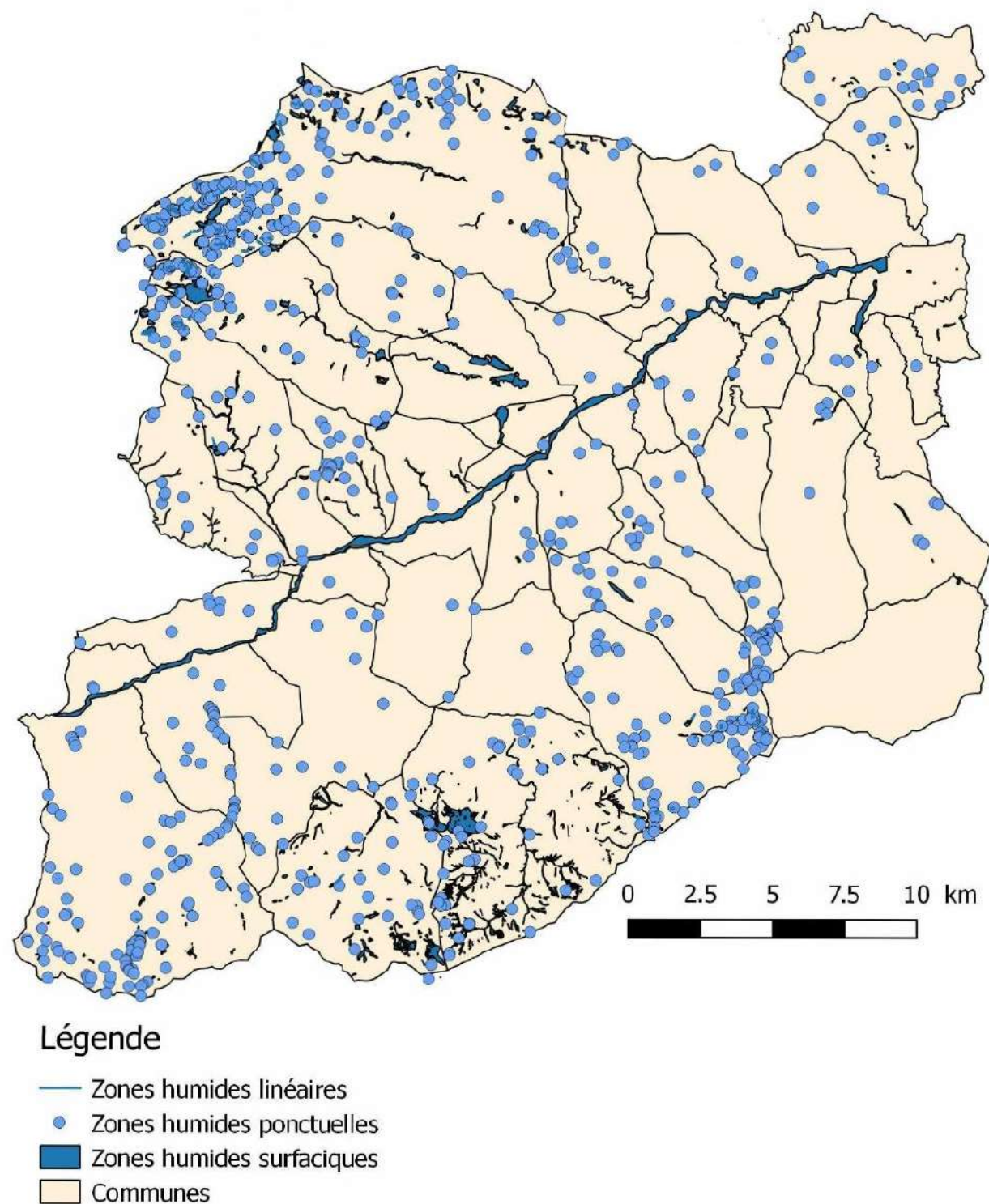
Les schémas ci-contre permettent d'illustrer les fonctions primordiales des zones humides qui sont explicitées précédemment.



Pour rappel, le PLUi se doit d'être compatible avec les orientations fondamentales des SDAGE et notamment le SDAGE Rhône-Méditerranée qui couvre la quasi-totalité du territoire : Orientation fondamentale n°6B du SDAGE RM - « Préserver, restaurer et gérer les zones humides »

Les zones humides ont fait l'objet d'une cartographie à l'échelle départementale et sont consultables sur le site Internet de la DREAL Occitanie.

A noter que cette cartographie en ligne comprend les zones humides cartographiées par le PNR des Pyrénées Catalanes et reprise dans la cartographie de sa Charte.



Cartes des zones humides de la Communauté de Communes du Conflent-Canigou
(Source : DREAL Occitanie)

5 - La nature en ville

La nature dans les zones urbaines permet d'assurer de nombreux services à la population.

Elle est aussi vectrice de l'image du territoire et est une composante importante du cadre de vie de la population « urbaine ».

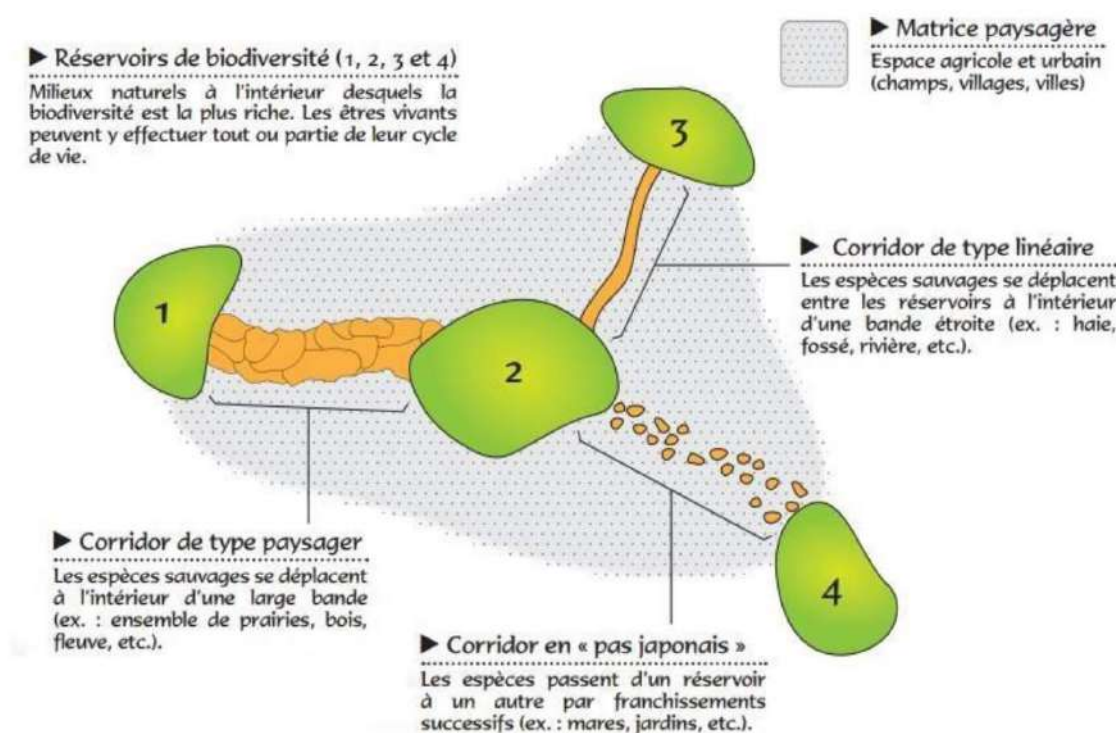
Elle peut prendre différentes formes et ne se cantonne pas aux traditionnels espaces verts :

- l'aménagement des berges des cours d'eau ;
- le maintien et la valorisation de l'agriculture péri-urbaine ;
- les jardins familiaux ;
- les haies et aménagements verts le long des voies de déplacement doux ;
- l'aménagement des entrées de ville et des limites d'urbanisation, ...

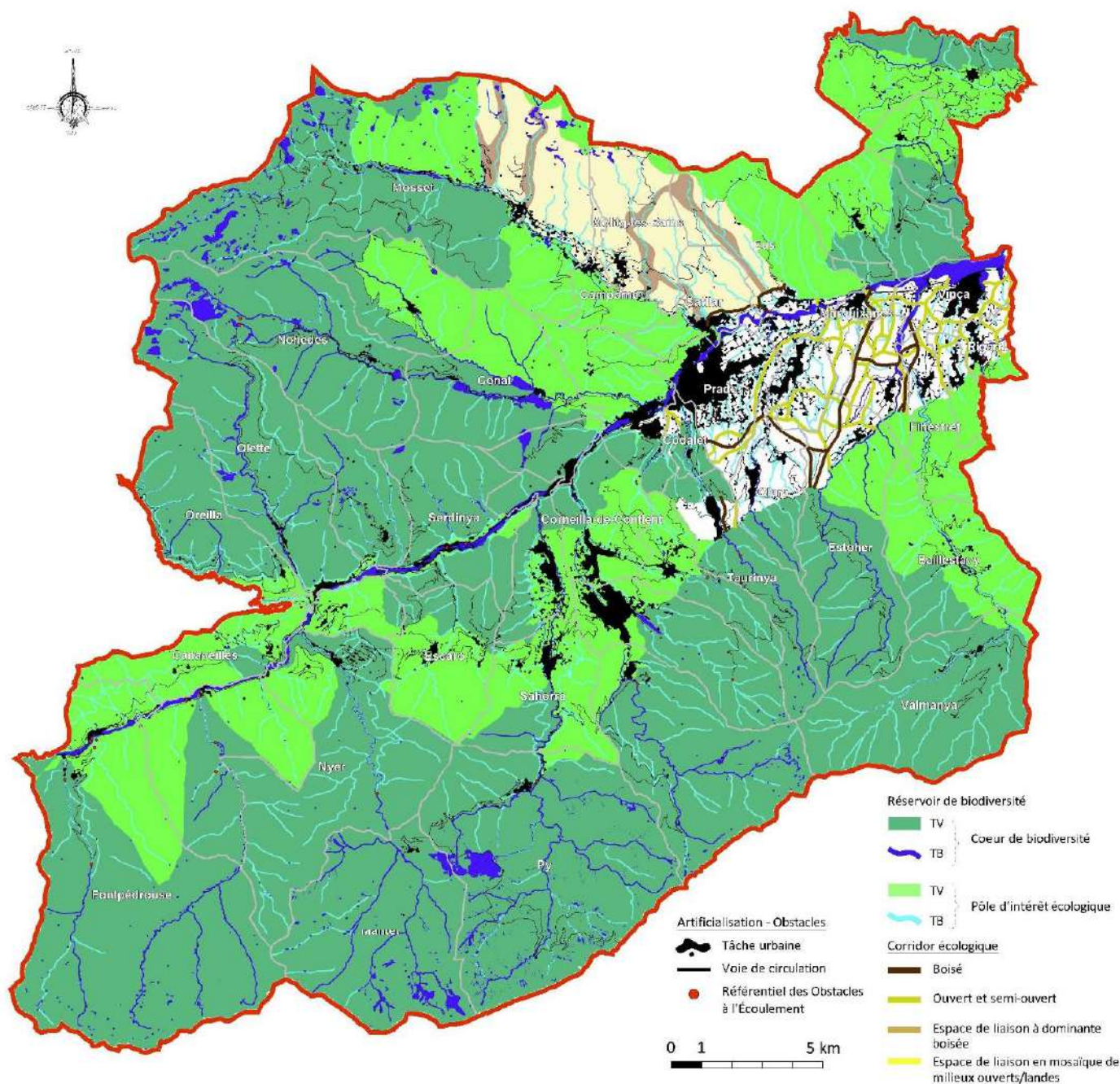
6 - La Trame Verte et Bleue du territoire

La Trame Verte et Bleue permet d'affirmer l'ambition du territoire tant dans la prise en compte du changement climatique que dans sa volonté de garantir un cadrage foncier en relation directe avec les objectifs de réduction de la consommation foncière et de maintien-développement de l'activité agricole.

Les Continuités écologiques correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :



Fonctionnement synthétique des continuités écologiques (Source DREAL)



Trame Verte et Bleue du territoire de Conflent Canigó

Ainsi, il convient de :

- Protéger les zones humides et l'intégrité de leur fonctionnement hydrologique ;
- Préserver, voire restaurer la fonctionnalité des corridors écologiques terrestres et aquatiques ;
- Préserver les alignements d'arbres (ripisylves, haies), voire compléter le maillage bocager au sein de la zone agricole en rive droite de la Têt entre Prades et Vinça ;
- Préserver, voire compléter la « Trame Verte urbaine » ;
- Prendre en compte les éléments de la Trame Verte et Bleue dans la définition des projets d'infrastructures de transports et plus particulièrement les corridors écologiques ;
- Prendre en compte la biodiversité et sa sensibilité dans les aménagements touristiques ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité en limitant l'étalement urbain et le mitage ;
- Limiter la consommation d'espace ;
- Maîtriser l'urbanisation linéaire et diffuse perturbant le bon fonctionnement de la Trame Verte et Bleue ;
- Favoriser une agriculture respectueuse de son environnement.



D// LA RESSOURCE EN EAU

1 - Les outils de planification et de gestion de l'eau

A l'échelle nationale, Le territoire est concerné par les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée.

A l'échelle départementale, la Communauté de communes du Conflent-Canigó est concerné par les dispositions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT).

La commune de Trévilach est intégrée dans le bassin versant de l'Agly et les modalités réglementaires induites par le SAGE de l'AGLY doivent être respectées.

2 - L'état des masses d'eau du territoire

L'état des masses d'eau du territoire se caractérise par :

- L'inventaire des zones humides.
- La qualité des eaux de surface.
- La disponibilité de la ressource en eaux.

⇒ Les inventaires des zones humides

Les zones humides du territoire ont un rôle primordial écologique (réservoir de biodiversité, éléments de la trame bleue), hydraulique (stockage, épuration, ...), paysager et en matière d'alimentation en eau potable.

Ces habitats ont fait l'objet d'une cartographie à l'échelle départementale et sont consultables sur le site Internet de la DREAL Occitanie.

« Les zones cartographiées relèvent des « zones humides » issues d'inventaires informatifs réalisés sur le territoire régional relevant du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Il s'agit de données de portée informative et non réglementaire. En effet celles-ci ne proviennent pas de l'application stricto-sensu de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. De plus, il convient de préciser le caractère non exhaustif et évolutif de ces données. »

A noter que cette cartographie en ligne comprend les zones humides cartographiées par le PNR des Pyrénées Catalanes et reprise dans la cartographie de sa Charte.

⇒ La qualité des eaux de surface

La qualité des eaux de surface telle que définie dans le SDAGE comprend la qualité écologique et la qualité chimique de la masse d'eau.

Dans l'ensemble, les cours d'eau du territoire faisant l'objet d'un suivi de leur qualité :

- La qualité écologique est bonne à très bonne à l'exception du ruisseau de Nohèdes
- La qualité chimique est bonne à très bonne à l'exception des paramètres azotés.

⇒ La disponibilité de la ressource en eaux

Le territoire de la Communauté de Communes Conflent Canigó présente des bassins versants et des masses d'eau affleurantes en état de déséquilibre quantitatif.

La ressource est soumise à deux pressions principales :

- Prélèvements d'eau pour l'irrigation.
- Prélèvements d'eau pour l'eau potable.

De nombreuses communes présentent une ressource en eau insuffisante ou de qualité problématique.

A noter qu'environ le quart des communes du territoire ont des rendements de réseau inférieur à 60 %.

L'analyse des impacts des prélèvements sur les débits des cours d'eau et le maintien du Débit Minimum Biologique (DMB) met en exergue la nécessité d'une gestion plus efficiente de l'eau prélevée, afin de diminuer l'impact local des prélèvements sur les cours d'eau.

Le tableau ci-dessous synthétise les données concernant l'alimentation en eau potable des unités de distribution du territoire vis-à-vis de la ressource exploitée.

UD communale / UD intercommunale	Communes	Ressource		Rendement du réseau en % (données 2016 – Service eau France)
		Non limitative pour le développement	Faible ou suffisante pour la population actuelle	
UDI En Gornier Rive droite	CODALET, EUS, LOS MASOS, MARQUIXANES, PRADES, secours (TAURINYA, CLARA-VILLERACH, CATLLAR)	X		50,2
UDI la Castellane	CAMPOME, MOLITG-LES-BAINS		X	50,2
UDI SIVOM de la Vallée du CADY	VERNET-LES-BAINS ; CORNEILLA-DE-CONFLENT ; CASTEIL	X		66,9
UDI	VINCA ; RIGARDA ; JOCH ; FINESTRET		X	51,1
UD communale	BAILLESTAVY ; CLARA-VILLERACH ; CAMPOUSSY ; ESCARO ; ESPIRA DE CONFLENT ; JUJOLS ; MANTET ; MOSSET ; NYER ; NOHEDES ; PY ; RIA SIRACH ; SAHORRE ; TAURINYA ; THUES ENTRE VALLS ; TARERACH ; URBANYA	X		BAILLESTAVY (79,2) ; CLARA-VILLERACH (83-2014) ; CAMPOUSSY (93,1) ; ESCARO (74,5-2015) ; ESPIRA DE CONFLENT (52,2-2015) ; JUJOLS (71,8) ; MANTET (88,8) ; MOSSET (54,2) ; NYER (78,6) ; NOHEDES (68,6) ; PY (72,1) ; RIA SIRACH (39) ; SAHORRE (77) ; TAURINYA (N.F.) ; THUES ENTRE VALLS (71) ; TREVILLACH (51,1) ; URBANYA (67)
UD communale	ARBOUSSOLS ; CANAVEILLES ; CONAT ; ESTOHER ; FILLOLS ; FUILLA ; FONTPEDROUSE ; OLETTE ; OREILLA ; SERDINYA-JONCET ; TREVILLACH ; VALMANYA ; SOUANYAS ; VILLEFRANCHE De CONFLENT		X	ARBOUSSOLS (82,4-2014) ; CANAVEILLES (44,7) ; CONAT (85,1-2015) ; ESTOHER (47,75-2015) ; FILLOLS (68,4) ; FUILLA (79) ; FONTPEDROUSE (90,2) ; OLETTE (53,3-2017) ; OREILLA (N.F.) ; SERDINYA-JONCET (76,1) ; TARERACH (95-2015) ; VALMANYA (47,75-2015) ; SOUANYAS (80) ; VILLEFRANCHE DE CONFLENT (52,8)



Il en résulte la nécessité de :

- Prendre en compte les orientations du SDAGE et notamment le maintien ou la restauration du bon état (physique, biologique et physico-chimique) des cours d'eau du territoire ;
- Prendre en compte les axes du PAPI en place au sein du périmètre du SMBVT ;
- Garantir l'absence de dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraine dans les projets d'aménagement par la mise en place de mesures appropriées ;
- Maîtriser les prélèvements sur les masses d'eau superficielles et souterraines ;
- Valider l'adéquation besoins/ressources avant tout aménagement engendrant l'accueil de nouvelles populations ;
- Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités.

E// LES ENERGIES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - Potentiel de développement des énergies renouvelables

De multiples liens existent entre le développement du territoire et les enjeux énergétiques : l'organisation du territoire influence directement les besoins en mobilité et donc énergétiques. Les énergies renouvelables peuvent impacter le paysage (éolien, photovoltaïque) ou puiser dans les ressources naturelles (biomasse, énergie hydraulique, géothermie).

Du fait de sa situation géographique et de ses conditions climatiques, le territoire intercommunautaire dispose de forts atouts pour la production d'énergies renouvelables (vent, ensoleillement, couverture boisée, cours d'eau, ...), notamment concernant le solaire, l'éolien, la biomasse et l'hydroélectricité.

a) L'hydroélectricité

Le développement de l'hydroélectricité sur le territoire apparaît très limité malgré l'existence d'une étude des sites potentiels identifiés par l'étude BRL sur le territoire du Pays Terres Romanes. En effet, il s'agit de site présentant des débits et des hauteurs de chute faibles, avec des périodes de turbinage possible réduites (canaux d'irrigation avec turbinage possible d'octobre à avril).

b) Le solaire

Concernant le solaire, le développement de centrales solaires au sol est limité par les nombreux enjeux du territoire de Conflent Canigó : sensibilité paysagère, contraintes environnementales, terres agricoles, etc.

La DDTM 66 a réalisé une étude permettant une première évaluation du potentiel solaire photovoltaïque sur le département des Pyrénées Orientales.

La majeure partie du territoire de la Communauté de Communes Conflent Canigó est située en enjeu majeur ou fort et est donc peu propice à l'implantation de photovoltaïque au sol.

Ainsi, il est nécessaire de privilégier le développement du solaire en toiture.

c) La filière bois énergie

La biomasse forestière se décompose en deux catégories :

- la biomasse forestière sous forme de bois bûche (ou « bois de feu ») ;
- la plaquette « forestière ».

Aujourd'hui le territoire de la Communauté de communes compte 12 chaufferies bois équipant pour la plupart des bâtiments publics ou d'intérêt public.

On compte également 3 hangars de stockage.

Le territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó représente une importante ressource forestière en bois qui est peu mobilisé actuellement.

d) L'éolien

L'énergie éolienne utilise la vitesse du vent pour produire de l'électricité au moyen d'aérogénérateurs. Le grand éolien constitue à la fois une production d'électricité renouvelable mais aussi une source importante de revenus pour les agriculteurs et les collectivités.

Du fait de la sensibilité paysagère et environnementale du territoire avec la présence notamment :

- de 6 réserves naturelles, du grand site de France du Canigó et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ;
- d'un patrimoine architectural reconnu, dont certains sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, 4 des plus beaux villages de France, 2 abbayes romanes renommées ;
- 42,3 % du territoire couvert par des sites du réseau Natura 2000.

L'opportunité de développer du grand éolien est fortement limitée.

2 - L'adaptation au changement climatique

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de ressources renouvelables (Art. L.101-2 CU) sont une obligation réglementaire d'une démarche d'un PLUi valant SCoT.

Dans le cadre de la loi Grenelle 2, en 2013 le département des Pyrénées Orientales s'est doté d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le diagnostic du PCET du CD66 met en évidence les principaux éléments suivants :

- L'augmentation significative des températures moyennes annuelles (entre 1 et 1,4°C à l'horizon 2030 / entre 1,2 et 2,2°C en 2050 / 1,8 à 3,5°C en 2080),
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicules,
- La diminution des précipitations moyennes annuelles (diminution de 15% dans les Pyrénées-Orientales au cours de la période 2040-2080),
- L'allongement des périodes de sécheresses particulièrement dans les zones de montagne,
- L'élévation du niveau marin.

En l'absence de mesures d'adaptation, le diagnostic conclut que les modifications attendues du climat auront des conséquences socio-économiques et environnementales significatives, particulièrement sur les ressources naturelles, les activités économiques qui en dépendent directement, la santé publique et la sécurité des biens et des personnes.

Ainsi, dans le cadre du PLUi valant SCoT Conflent Canigó, il convient de :

- Permettre le développement de la production d'énergie renouvelable dans le respect de la biodiversité et des paysages, en accord avec les autres contraintes du territoire (zones agricoles, risques, ...) ;
- Poursuivre le développement des filières biomasse et notamment la filière bois énergie ;
- Préserver les ressources naturelles du territoire (biodiversité, eau,...) ;
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains en limitant notamment la minéralisation des surfaces.

F// LES RISQUES

Le territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó est soumis à de nombreux risques naturels et technologiques.

1 - Les risques naturels

a) Le risque inondation

On distingue trois types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Les communes de la Communauté de communes Conflent-Canigó sont concernées par les crues torrentielles et le risque lié au ruissellement des eaux pluviales.

12 communes sont équipées d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi).

Un Atlas des Zones Inondables (AZI) a été réalisé sur le bassin de la Têt et un autre sur le bassin de l'Agly. Ces AZI recensent les zones exposées au risque d'inondation. Ils couvrent l'ensemble du territoire intercommunal.

Les Atlas des Zones Inondables n'ont pas de valeur réglementaire en tant que tels et ne peuvent donc en aucun cas être opposables aux tiers comme documents juridiques.

Un risque lié au ruissellement accentué par des pentes importantes

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement.

Le phénomène de ruissellement peut aussi bien être directement responsable d'une inondation sur un territoire éloigné de tout cours d'eau comme être contributeur à la formation de crues de cours d'eau permanents ou intermittents (talwegs), les deux types d'inondation pouvant d'ailleurs se cumuler lors d'un même événement.

Le PLUi valant SCoT doit être compatible avec le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) Rhône Méditerranée approuvé par arrêté du 7 Décembre 2015 et entré en vigueur le 23 Décembre 2015.

b) Le risque mouvement de terrain

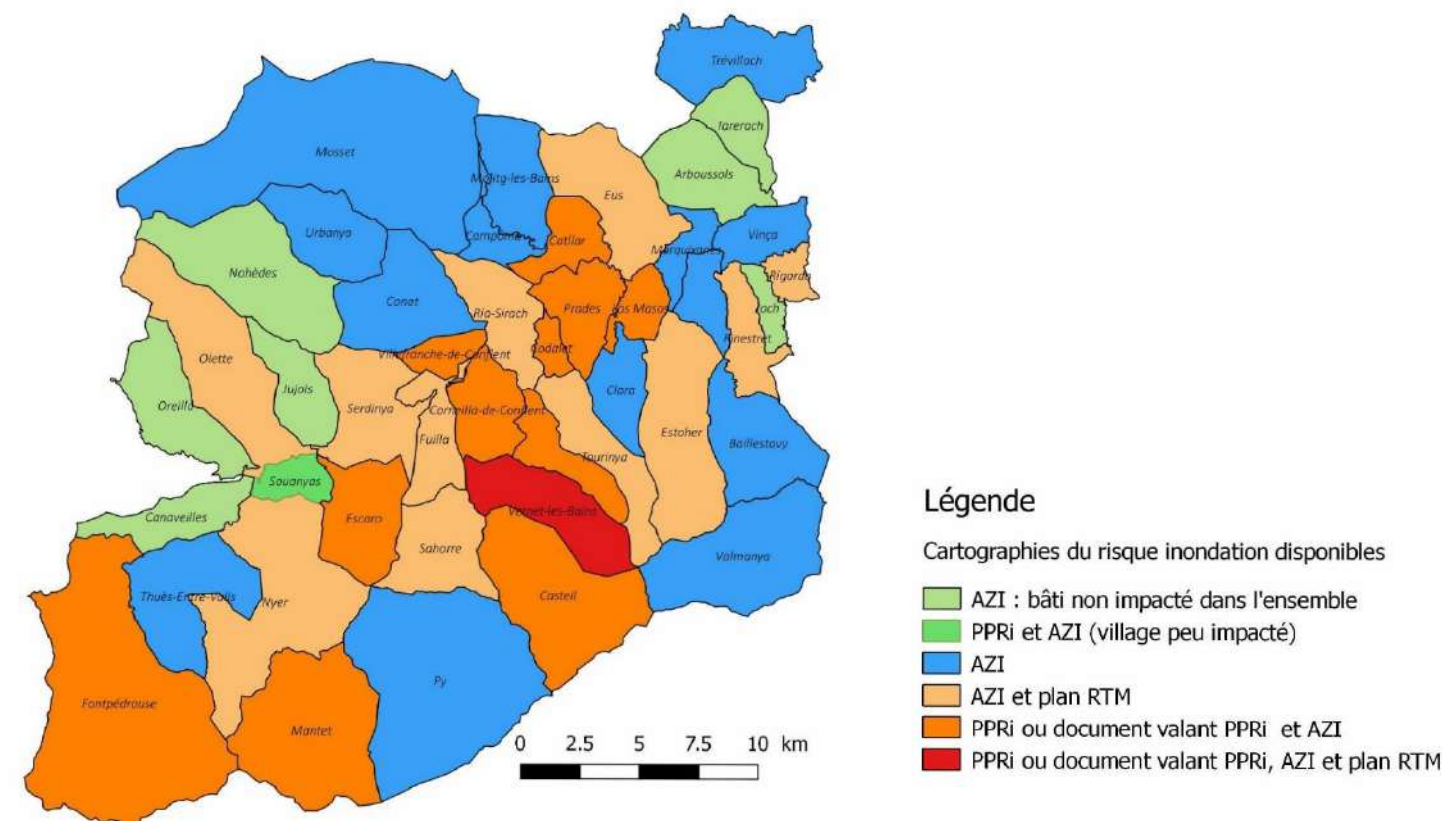
Les mouvements de terrain recouvrent des formes très diverses : glissements de terrain, éboulements rocheux, effondrements, coulées de boue...

Toutes les communes sont concernées par les aléas « glissements de terrain ».

Pour l'aléa « éboulements rocheux », seule la commune de Los Masos n'est pas concernée.

Les coulées de boues sont plus rares. Le BRGM fait état d'un événement ayant lieu en 1905 et qui a touché les villages de Py, Oreilla et Escaro.

La présence de cavités peut présenter des dangers liés à leur instabilité, à la présence possible de « poches » de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités naturelles. Sur la communauté de communes Conflent-Canigó, 20 communes sont concernées (sans compter les cavités minières).



c) Le risque retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

La prévention du risque retrait gonflement des argiles ne rend pas un terrain inconstructible mais implique des règles de construction et de prévention à adapter en fonction de la nature du sol rencontré et du type de bâti.



2 - Les risques technologiques

a) Le risque Transport de Matières Dangereuses lié à la RN116

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui en cas d'accident, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Les 16 communes concernées sont : Eus, Marquixanes, Prades, Ria-Sirach, Villefranche de Conflent, Vinça, Corneilla de Conflent, Fuilla, Nyer, Canaveilles, Fontpédrouse, Jujols, Olette, Serdinya-Joncet, Souanyas et Thuès entre Valls.

i) Le risque minier en relation avec le passé industriel du territoire

La cessation des travaux miniers et la fin de validité du titre minier n'a pas induit la disparition des dangers et nuisances susceptibles d'affecter les terrains de surface. Afin d'anticiper les risques éventuels, le ministère a fait réaliser par son expert minier (GEODERIS) un inventaire et une cartographie des zones de travaux miniers connues.

Le territoire intercommunal est concerné par ce risque minier d'une part par la servitude I6 et d'autre part par la présence d'ancien titre minier sur 17 communes.

j) Le risque de rupture de barrage des Bouillouses

Les barrages sont des ouvrages artificiels retenant une grande quantité d'eau. Leur rupture entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Certaines communes du territoire de la Communauté de Communes sont concernées par le plan d'alerte du barrage des Bouillouses (mis à jour le 24/10/2001). Le plan particulier d'intervention (PPI) de cet ouvrage est en cours d'élaboration.

Les communes concernées avec enjeux sont les suivantes : Fontpédrouse, Thuès, Olette, Serdinya, Villefranche de Conflent, Ria-Sirach, Prades, Eus, Marquixanes et Vinça.

Les communes concernées sans enjeux sont les suivantes : Canaveilles, Souanyas, Fuilla, Corneilla de Conflent, Codalet et Catllar.

k) Le risque industriel

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à déclaration, enregistrement ou à autorisation suivant les cas.

Les plus potentiellement dangereuses ou à impact important correspondent aux classifications Seveso. Aucune commune du territoire de la Communauté de communes n'est concernée.

Des ICPE ont été recensées sur les communes suivantes : Molitg-les-Bains, Olette, Prades, Sahorre, Serdinya, Tarerach, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent et Vinça.

Concernant les risques, il convient de :

- **Prendre en compte les risques naturels et leurs évolutions attendues en lien avec le changement climatique ;**
- **Prendre en compte le risque lié au ruissellement dans les choix de positionnement des aménagements ;**
- **Limiter le ruissellement à la source dans les projets ;**
- **Prendre en compte les risques technologiques et leurs évolutions attendues en lien avec le changement climatique ;**
- **Maintenir une zone de recul entre les secteurs d'urbanisation et les ICPE, ainsi qu'avec les voies identifiées pour le transport de matières dangereuses.**



G// LES POLLUTIONS ET NUISANCES

a) Qualité de l'air

⇒ L'Ozone

Le territoire de la Communauté de communes est affecté par des concentrations en Ozone plutôt élevées.

L'ozone se forme par interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs tels que les oxydes d'azote (NO₂), le monoxyde de carbone, les hydrocarbures et la famille des Composés Organiques Volatils (COV) présents dans les gaz d'échappement.

Cet ozone, créé par les activités humaines, s'ajoute à l'ozone naturel. Les concentrations en ozone dans l'atmosphère augmentent ainsi de 2% par an, il est donc maintenant considéré comme un polluant.

C'est un polluant estival indicateur de pollution photochimique.

Le secteur du Conflent-Canigó, majoritairement rurale, enregistre de fortes concentrations en ozone. Une étude d'Air Languedoc-Roussillon menée à Prades pendant l'été 2010, dans le cadre du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), montre qu'il s'agit d'une pollution chronique au-delà des valeurs réglementaires.

Les pollutions de pointe sont rares, le seuil d'alerte n'a jamais été dépassé et le seuil d'information des populations seulement durant 1 en Conflent.

Il est expliqué que les concentrations élevées d'ozone sont aussi dues au transport des polluants sur de grandes distances. Ainsi, les polluants du Conflent auraient pour origine le littoral méditerranéen.

⇒ Une qualité de l'air contrastée

Une étude complémentaire a révélé que les valeurs réglementaires pour d'autres polluants comme les particules en suspensions PM₁₀ et les oxydes d'azote sont systématiquement respectées. Ces polluants sont plutôt liés à la présence d'émetteurs locaux spécifiques comme les combustions mais aussi le trafic automobile pour le dioxyde d'azote ou d'origine naturelle pour les particules en suspension.

Concernant le benzène, une étude menée à Vernet-les-bains a mesuré des valeurs faibles sur toute la vallée du Cady en 2002.

Les données d'Air Languedoc-Roussillon soulignent bien l'influence de la RN116 sur la qualité globale de l'air.

b) Nuisances sonores

La fréquentation de la RN116 est la principale source de nuisances sonores du territoire intercommunal qu'elle traverse. Avec un passage de 10 000 à 20 000 véhicules par jour de Vinça à Villefranche de Conflent et de 5000 à 10000 véhicules de Villefranche de Conflent vers l'ouest du département, c'est l'axe majeur reliant la partie Ouest du département, montagneuse, avec la plaine du Roussillon.

De moindre fréquentation, les routes départementales peuvent générer des nuisances sonores.

Concernant les pollutions et nuisances, il convient de :

- **Préserver la qualité de l'air ;**
- **Développer les alternatives au « tout voiture », importante source d'émission de GES ;**
- **Développer les modes de déplacements doux ;**

- **Eloigner les secteurs d'urbanisation des voies et des établissements à l'origine de nuisances sonores.**

H// LA GESTION DES DECHETS

a) La Collecte des Ordures Ménagères

Elle est effectuée par la Communauté de Communes en benne traditionnelle ou avec l'Evolupac. Tous les villages adhérents à la Communauté bénéficient du ramassage. Celui-ci varie en fonction des époques de l'année (Été, Hivers et Fêtes...)

Après la collecte et un transit via le quai de transfert de Prades, les ordures ménagères résiduelles (OMr : ordures ménagères restantes après la collecte sélective) sont traitées à l'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce (hors territoire du PLUi).

b) Le Tri Sélectif

Le tri sélectif est collecté pour les bacs par la Communauté de Communes, pour les colonnes aériennes ou enterrées, c'est le S Le tri est soumis à un règlement de collecte. Toutes ces consignes sont inscrites sur un guide de tri fourni sur demande ou sur le site du SYDETOM 66.

Au-delà du recyclage qui permet une deuxième vie pour les emballages et une économie de matière première (pétrole pour le plastique, le bois pour les papiers et cartons, les minerais pour le fer et l'aluminium), ce geste contribuera à réaliser des économies d'énergie.

c) Les déchets verts

Le SYDETOM 66 a créé des aires de stockage et de broyage de déchets verts dont une se situe à Prades. Le broyat de déchets verts obtenu est acheminé sur les différentes plates formes de compostage ou de co-compostage en vue d'une valorisation en compost vert et compost de boues.

Ci-dessous tableau les points de collecte en fonction du type de déchets sur chaque commune.

Communes	Colonnes à emballages ménagers recyclables	Colonnes à verre	Colonnes à textiles
Arboussols	4	2	0
Bailletavy	1	3	0
Campôme	0	2	0
Canaveilles	1	1	0
Casteil	0	4	0
Catllar	4	4	1
Clara Villerach	1	7	0
Codalet	3	3	1
Conat	1	1	0
Corneilla-de-Conflent	0	3	0
Escaro/Aytua	3	3	0



Espira-de-Conflent	4	0	0
Estoher	1	1	0
Eus	3	5	0
Fillols	2	2	0
Finestret	2	2	0
Fontpédrouse	2	2	0
Fuilla	6	10	1
Joch	1	3	0
Jujols	2	1	0
Los Masos	0	6	0
Mantet	0	2	0
Marquixanes	2	4	1
Molitg-les-Bains	4	1	0
Mosset	2	2	1
Nohèdes	1	1	0
Nyer	2	1	0
Olette	5	7	1
Oreilla	1	2	0
Prades	20	24	5
Py	ND	ND	ND
Ria-Sirach	1	1	0
Rigarda	1	1	0
Sahorre	5	7	1
Serdinya	4	8	1
Souanyas	2	4	0
Tarerach	1	2	0
Taurinya	1	0	1
Thuès-Entre-Valls	1	0	0
Trévillach	2	2	0
Urbanya	1	2	0
Valmanya	1	3	0
Vernet-les-Bains	0	5	0
Villefranche-de-Conflent	3	0	0
Vinça	12	12	1
TOTAL	113	156	15

- Au total sur le territoire, on retrouve :
- Colonnes à emballages ménagers recyclables : 113 points de collecte.
 - Colonnes à verre : 156 points de collecte.
 - Colonnes à textiles : 15 points de collecte.

- Localisation des déchetteries :
- Prades - Zones commerciales
 - Vinça - Route de Tarerach

- Vernet-les-Bains – Zone del Bosc



Il convient de poursuivre l'implantation de dispositifs de collecte et de recyclage sur le territoire.

